

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
14/12	87	87-439	Adoption de l'ordre du jour	1501	
		87-440	Adoption des minutes		
		87-441	Conciliation du solde en banque		
		87-442	Conciliation du solde aux livres		
		87-443	Liste des arrérages de taxes municipales		
		87-444	Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes		1502
		87-445	Dénomination de rue - Secteur des Prairies		-
		87-446	Réparation de la pépinière Ford		-
		87-447	Opération cadastrale - lot 527-36		1503
		87-448	Rapport des permis émis pour le mois de Novembre		-
		87-449	Correspondance		-
		87-450	Comptes		-
		87-451	Levée de l'assemblée		1505
		21/12	87		87-452
87-453	Adoption du règlement numéro 218 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1988			-	
11/01	88	88-1	Adoption de l'ordre du jour	1508	
		88-2	Adoption des minutes	-	
		88-3	Nomination d'un adjoint à l'Inspecteur Municipal et au Directeur des travaux publics	-	
		88-4	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports	1809	
		88-5	Acceptation des travaux de voirie - entretien des rues	-	
		88-6	Eclairage Public - demande de lumières de rues	-	
		88-7	Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40	1510	
		88-8	Subvention d'entretien d'hiver des chemins - saison 1987-1988	-	
		88-9	Nomination d'un garde-feu municipal	-	
		88-10	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1987	-	
		88-11	Rapport annuel des permis - 1987	-	
		88-12	Félicitations aux membres du Comité de Loisirs - Secteur Norbert	1511	
		88-13	Versement au Comité des Loisirs St-Malo	-	
		88-14	Versement pour le financement du Sommet Sportif	-	
		88-15	Correspondance	-	
		88-16	Comptes	-	
		88-17	Conciliation du solde en banque	1513	
		88-18	Conciliation du solde aux livres	-	
		18/01	88	88-19	Levée de l'assemblée
88-20	Contribution annuelle 1988 à U.M.R.C.Q			1515	
88-21	Achat de timbres			-	
25/01	88	88-22	Acte de servitude en faveur de Bell Canada	-	
		88-23	Opération cadastrale - lot 536-1	-	
25/01	88	88-24	Achat d'épinglettes et de plaquettes aux armoiries de la Municipalité	1517	
		88-25	Demande d'appui de la Commission Scolaire Régionale Des Vieilles-Forges	-	
		88-26	Appui à la mise en place d'un CLSC autonome	-	
		88-27	Demande au Ministère des Transports - Pose de lumière de circulation à l'intersection des rues Courteau et St-Maurice	1519	
		88-28	Entente entre la Corporation Municipale et La Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.	-	
		88-29	Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (Construction non terminée) (occupation sans permis) - M. Pierre Larivière 2060 rue St-Maurice Nord - lot 576-P	-	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
25/01/88	88-30	Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (construction non terminée) (occupation sans permis) - M. André Trépanier 281 rue des Cyprès - lot 577-35	1520	
	88-31	Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (construction non terminée) (occupation sans permis) - Mme Denise Pépin 2121 Boul. Des Prairies - lot visé 577-19 (381 rue des Cyprès)		
	88-32	Infractions aux règlements numéros 50 et 50A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5		
	88-33	Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5	1521	
	88-34	" " "		
	88-35	" " "	1522	
	88-36	" " "		
	88-37	" " "	1523	
	88-38	Eclairage public - Demande de lumières de rue		
	88-39	Achat d'un classeur à plans	1524	
	88-40	Versement au Hockey Mineur Ste-Marthe		
	01/02/88	88-41	Avis de motion - Règlement numéro 219	1526
		88-42	Avis de motion - Règlement numéro 220	
88-43		Pose d'un système de ventilation à la Salle Communautaire		
88-44		CPTAQ - demande d'autorisation - lots 73-14 et 73-35	1527	
08/02/88	88-45	Adoption de l'ordre du jour	1528	
	88-46	Adoption des minutes		
	88-47	Nomination du maire suppléant		
	88-48	Cession et rétrocession de parties des lots 107, 108, 109, 110, et 111, partie 108-8, partie 109-14 et les lots 107-5, 107-6, 108-6, 108-9, 108-10, 109-13, 109-15, 109-16, 109-17, 110, 10, 110-11 et 111-5 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine		
	88-49	Règlement numéro 216 - Modification de l'article 1	1530	
	88-50	Adoption du règlement numéro 219 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant de requérir les services d'une autre corporation municipale		
	88-51	Congrès annuel de l'AIMEQ 1988		
	88-52	Congrès de la Société des Festivals Populaires du Québec		
	88-53	Délégation d'un représentant au Sommet régional du Sport en Mauricie	1531	
	88-54	Achat d'une enregistreuse à mini-cassettes		
	88-55	Engagement d'une firme pour effectuer la lecture et la vérification des compteurs d'eau		
	88-56	Eclairage public - Demande de lumières de rue	1532	
	88-57	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1988		
	88-58	Versement au Comité de Loisirs du Village	1533	
	88-59	Correspondance		
	88-60	Comptes		
	15/02/88	88-61	Levée de l'assemblée	1535
88-62		Protocole d'entente - Service des incendies	1537	
88-63		Entente entre la compagnie Les Compteurs Lecompte Ltée et la Municipalité de Ste-Marthe		
88-64		Conciliation du solde en banque		
88-65		Conciliation du solde aux livres		
88-66		Location de machinerie		
88-67		Demande de subvention à Pêche et Océan (Construction d'une rampe de mise à l'eau)	1538	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
22/02/88	88-68	Règlement numéro 175 - Solde d'emprunt approuvé et non effectué	1540	
	88-69	Règlement numéro 177 - Solde d'emprunt approuvé et non effectué		
29/02	88-70	Programme de création d'emplois - DEFI 88	1541	
	88-71	Demande de subvention au Ministère des Transports		
	88-72	Achat de matériaux de signalisation		
	88-73	CPTAQ - demande d'autorisation lot 34-13		
	88-74	CPTAQ - demande d'autorisation lot 34-12		
	88-75	Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint		1543
	88-76	Programme de création d'emplois Article 38		
	88-77	Location d'un photocopieur		
	88-78	Participation au cahier thématique		1544
	88-79	Achat d'une brosse de rechange		
	88-80	CPTAQ - demande d'autorisation lots 445-P et 446-P		
88-81	Félicitations au Comité du Carnaval de Ste-Marthe du Cap - Edition 1988			
07/03	88-82	Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes - mandat accordé au secrétaire-trésorier	1547	
	88-83	Cotisation annuelle 1988 et assurance cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier		
	88-85	Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant		
14/03	88-86	Adoption de l'ordre du jour	1549	
	88-87	Adoption des minutes		
	88-88	Modification au règlement numéro 150	1550	
	88-89	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 150		
	88-90	Emprunt par billets - Règlement numéro 150		
	88-91	Règlement numéro 213 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant		
	88-92	Avis de motion - Règlement numéro 221	1552	
	88-93	Vente d'immeuble dans le parc industriel		
	88-94	Conciliation du solde en banque		
	88-95	Conciliation du solde aux livres		
88-96	Rapport des permis émis pour le mois de février 1988			
88-97	CPTAQ - demande d'autorisation lot P-81			
21/03	88-98	Correspondance	1553	
	88-99	Comptes		
	88-100	Levée de l'assemblée	1555	
	88-101	Règlement numéro 194 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant		
	88-102	Règlement numéro 213 - Paiement du fournisseurs	1557	
	88-103	Règlement numéro 215 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant		
	88-104	Adoption du règlement numéro 221 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 3ème avenue étant située entre la 8ème rue et la 6ème rue, une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue et une partie de la 8ème rue entre la 2ème avenue et la 3ème avenue (Secteur Village)	1558	
	88-105	Participation financière au Sanctuaire Notre-Dame du Cap		
	88-106	Revision de la zone agricole permanente		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
21/03	88-107	Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout et pièces de borne-fontaines	1559
28/03	88-108	Règlement numéro 214 - Demande au Ministre des Affaires Municipales	1561
	88-109	Règlement numéro 215 - Demande au Ministre des Affaires Municipales	
	88-110	Règlement numéro 215 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
	88-111	Inscription au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1988"	1562
	88-112	Demande à la Municipalité de Champlain	
	88-113	Contrat d'entretien de pelouse	
05/04	88-114	Annulation du règlement numéro 221	1565
	88-115	Avis de motion - Règlement numéro 222	
	88-116	Etats financiers au 31 décembre 1987	
	88-117	Pose d'une enseigne pour la vente de terrains dans le Parc Industriel	
	88-118	Don à la Société Canadienne de la Croix-Rouge	1566
	88-119	Location d'un balai mécanique aspirateur	
	88-120	Fête Nationale des Québécois - 1988	
	88-121	Demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale	
	88-122	Versement au Club de Natation Mégophias	1567
	88-123	Réparation du Camion GMC 1980	
	88-124	Location d'une niveleuse (Grader)	
11/04	88-125	Adoption de l'ordre du jour	1568
	88-126	Adoption des minutes	
	88-127	Modification au règlement numéro 196	
	88-128	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 196	1569
	88-129	Emprunt par billets - Règlement numéro 196	
	88-130	Adoption du règlement numéro 222 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue (Secteur St-Malo Ouest)	1570
	88-131	Avis de motion - Règlement numéro 223	
	88-132	Conciliation du solde en banque	
	88-133	Conciliation du solde aux livres	
	88-134	Rapport de contrôle budgétaire	
	88-135	Congrès annuel de l'A.C.M.Q. - 1988	
	88-136	Campagne d'économie d'eau potable 1988	1571
	88-137	Rapport des permis émis pour le mois de Mars 1988	
	88-138	Entretien des Ecoles Dominique Savio et Ste-Marthe	
	88-139	Demande d'aide financière - Ligue de Sac de sable de Ste-Marthe	1572
	88-140	Correspondance	
	88-141	Comptes	
	88-142	Demande à Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau (Creusage de fossé sur le lot 89)	1574
	88-143	Demande de subvention - PADEL	1575
	88-144	Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe	
	88-145	Opération cadastrale - Lots 108-11 et 109-18 (Estampage G.P.L. Ltée)	
	88-146	Levée de l'assemblée	1576
18/04	88-147	Adoption du règlement numéro 223 - Relatif à la construction d'égout pluvial, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue soit les lots 103-56, 104-P (Monsieur Daniel Paquin) jusqu'aux limites sud-est des lots 103-63 et 104-69 (Secteur St-Malo ouest)	1578

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
18/04	88-148	Modification aux règlements numéros 194, 204 212 et 213	1578
	88-149	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 194, 204 et 212	1579
	88-150	Emprunt par billets - Règlements numéros 194, 204, 212 et 213	
25/04	88-151	Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve	
	88-152	Achat d'une cuisinière électrique	1581
	88-153	Opération cadastrale - lot 104-107	
02/05	88-154	Opération cadastrale - lot 104-108	
	88-155	Adoption du règlement numéro 220 - Pour autoriser la conclusion d'une entente avec les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières Ouest, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception	1583
	88-156	Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 8ème rue (Secteur St-Malo ouest)	
09/05	88-157	Règlements numéros 222 et 223	
	88-158	Nomination du maire suppléant	
	88-159	Location de service pour la pose de compteurs d'eau	
	88-160	Arrosage des pelouses - Horaire 1988	1584
	88-161	Opération cadastrale - lots 104-109 à 104-118	
	88-162	Adoption de l'ordre du jour	1585
	88-163	Adoption des minutes	
	88-164	Conciliation du solde en banque	
	88-165	Conciliation du solde aux livres	
	88-166	Rapport de contrôle budgétaire	
16/05	88-167	Nomination d'inspecteur municipaux - loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture - section IV des mauvaises herbes	1586
	88-168	Achat d'abat poussière (Calcium liquide)	
	88-169	Opération cadastrale - lots 106-2-29 et 106-3-12	
	88-170	Rapport des permis émis pour le mois avril 88	
	88-171	Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie	1587
	88-172	Versement - Comité Loisirs Place St-Laurent	
	88-173	Correspondance	
	88-174	Comptes	
	88-175	Demande du Club Optimiste Ste-Marthe	1589
	88-176	Levée de l'assemblée	1590
24/05	88-177	Emprunt par billets - Règlements numéros 194, 204, 212 et 213	1592
	88-178	Contrats de vente définitive des lots 73-36 et 89-P	
	88-179	Infraction aux règlements municipaux - Monsieur Jean-Guy Trépanier (cours de rebuts)	
	88-180	Opération cadastrale - lots 72-10 à 72-15	1593
24/05	88-181	CPTAQ - demande d'autorisation lot 584-P	
	88-182	Cours de formation pour le Régisseur à la Programmation	
	88-183	Plans et devis pour soumissions - Règlements numéros 222 et 223 - Partie de la 8e rue (Secteur St-Malo Ouest)	1595
	88-184	Demande à la Sûreté du Québec - Surveillance sur la 9e rue	
	88-185	Achat de compteur d'eau	
	88-185	Achat de matériaux pour la construction de clôture pour la protection de la station de pompage et des puits ainsi que pour les accès au lot 433 propriété de la Municipalité	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
24/05	88-186	Achat d'outillage	1596		
	88-187	Tournoi Provincial Balle Donnée			
	88-188	Dépôt d'un plan avant projet de lotissement lot 93 (Monsieur Gilles Gauthier)			
30/05	88-189	Avis de motion - Règlement numéro 224	1597		
	88-190	Nomination de représentants sur le comité d'un parc portuaire	1599		
	88-191	Nomination d'un inspecteur (salubrité et usage de l'eau)			
	88-192	Opération cadastrale - lots 95-109, 95-110 et 95-111			
06/06	88-193	Adoption du règlement numéro 224 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1988 de la Régie intermunicipale d'ass. des eaux	1601		
	88-194	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1988-1989			
	88-195	Entente Intermunicipale Ste-Marthe du Cap et Cap-de-la-Madeleine - Parc Portuaire - Fonds Laprade			
	88-196	Travaux d'aménagement de l'intersection de la rue Valley-Inn			
	88-197	Pose de clôture pour la protection des puits et fermer l'accès au lot numéro 431		1602	
	88-198	Achat de matériaux pour la pose de clôture pour la protection du puits No. 3 et le long de l'emprise du Boul. Francoeur			
	88-199	Achat de matériaux pour la pose d'une clôture à la cour du garage municipal			
	88-200	Location d'une débroussailleuse (avec opérateur)		1603	
	88-201	Achat de fer et de bois pour estrades			
	88-202	Félicitations aux organisateurs du Tournoi de Balle Optimiste - O'Keefe		1604	
	88-203	Versement Baseball Mineur			
	88-204	Versement au Comité de la Fête Nationale		1605	
	13/06	88-205		Adoption de l'ordre du jour	1606
		88-206		Adoption des minutes	
		88-207		Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
		88-208		Achat d'une annonce à l'entrée des limites de Champlain	1607
		88-209		Conciliation du solde en banque	
		88-210		Conciliation du solde aux livres	
		88-211		Rapport de contrôle budgétaire	
		88-212		Rapport des permis émis pour le mois de mai	
		88-213		Location de machinerie (Bulldozer à terrassement)	
		88-214		Réfection des jeux de sacs de sable	1608
		88-215		Correspondance	
88-216		Comptes			
88-217		Location du Chalet des Loisirs Pl. St-Laurent	1611		
88-218		Félicitations à l'organisatrice et au comité du Gala Personnalité Masculine Ste-Marthe			
88-219		Levée de l'assemblée	1612		
27/08	88-219	Embauche de personnel temporaire	1614		
	88-220	Achat d'un poste de réception			
	88-221	Achat d'un climatiseur			
	88-222	Municipalisation d'un émissaire d'égout privé situé sur la propriété de Monsieur Alain Lari- vière 1130, Notre-Dame			
	88-223	CPTAQ - demande d'autorisation - lot 11-P	1615		
	88-224	CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-584			
	88-225	Revision de la zone agricole permanente			
	88-226	Participation au Congrès de l'A.C.L.P./ C.P.R.A. (Ass. Canadienne des Loisirs/Parcs)	1616		
	88-227	Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois Ste-Marthe			

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
27/08 06	88-228	Versement au Club de Baseball Lynx (Moustique Elite A)	1617
	88-229	Versement au Comité des Loisirs St-Malo	
	88-230	Demande de Monsieur Raymond Desfossés (Carosserie Mauricie Enr.)	
04/07	88-231	Règlement numéro 222 - Modification de l'article 1	1620
	88-232	Règlement numéro 223 - Modification de l'article 1	
	88-233	Opinion légale - Subvention de taxes foncières	
	88-234	Congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec - 1988	
	88-235	Demande d'appui #1 - Comité Touristique	1621
	88-236	Demande d'appui #2 - Comité Touristique	
	88-237	Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe	
11/07	88-238	Adoption de l'ordre du jour	1622
	88-239	Adoption des minutes	
	88-240	Règlement numéro 216 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
	88-241	Conciliation du solde en banque	1623
	88-242	Conciliation du solde aux livres	
	88-243	Rapport des permis émis pour le mois de juin 88	
	88-244	Versement à la Fête Nationale des Québécois - 1988	
	88-245	Acquisition de tables pliantes	
	88-246	Correspondance	1624
	88-247	Comptes	
	88-248	Appui aux motelliers de Ste-Marthe du Cap	1626
	88-249	Opération cadastrale - lots 103-493 à 103-505	
	88-250	Eclairage public - Demande de lumières de rues	1627
	88-251	Enlèvement de sol arabe sur les lots numéros P-88 et P-89 propriétés de M. André Lemyre et M. Anatole Courteau (Exploitation Jean-Pierre Masse)	
	88-252	Levée de l'assemblée	
08/08	88-253	Adoption de l'ordre du jour	1628
	88-254	Adoption des minutes	
	88-255	Nomination du maire suppléant	
	88-256	Modification aux règlements numéros 201, 202 et 209	
	88-257	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 202 et 209	1629
	88-258	Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202 et 209	1630
	88-259	Règlement numéro 216 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
	88-260	Règlements numéros 222 et 223 - Acceptation de la soumission de la firme Panpierre Inc.	
	88-261	Vente d'immeuble dans le parc industriel	1631
	88-262	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	88-263	Création d'un poste de téléphoniste réceptionniste	1632
	88-264	Conciliation du solde en banque	
	88-265	Conciliation du solde aux livres	
	88-266	Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Charles-Henri Charest	
	88-267	Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Charles-Henri Marchand	
	88-268	Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Pierre Turcotte	1633
	88-269	Acte de servitude - Les Entreprises Jeamace Inc.	
	88-270	Rapport des permis émis pour le mois juillet 88	
	88-271	Demande de production pour des rosiers canel-les	1634
	88-272	Congrès de l'A.Q.D.L.M.	
	88-273	Location du chalet des Loisirs St-Malo	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
08/08	88-274	Versement Comité des Loisirs - Secteur Norbert	1635
	88-275	Correspondance	
	88-276	Comptes	
	88-277	Levée de l'assemblée	1636
15/08 88	88-278	Modifications aux règlements numéros 214-215	1638
	88-279	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 214 - 215	1639
	88-280	Emprunt par billets - Règlements numéros 214 et 215	
	88-281	Avis de motion - Règlement numéro 225	
	88-282	Société du Patrimoine de Ste-Marthe du Cap	
	88-283	Aide financière - Société du Patrimoine de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine	1640
22/08	88-284	Modification au règlement numéro 99	1642
	88-285	Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99	1643
	88-286	Emprunt par billets - Règlement numéro 99	
	88-287	Prolongation du terme - Règlement numéro 99	
	88-288	Demande à la Corporation du Sanctuaire de céder un terrain pour un projet de rampe de mise à l'eau	1644
	88-289	Démolition du garage de Monsieur Jules Guilbeault situé au numéro civique 30, 5ième rue	
	88-290	Réparation de deux (2) pompes à la station de pompage d'aqueduc	1645
	88-291	Opération cadastrale - lot 22-10	
	88-292	Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationade les Québécois de Ste-Marthe	
29/08	88-293	Règlement numéro 222 - Modification de l'article 10	1648
	88-294	Modifications au Budget 1988	
	88-295	Achat de matériaux d'aqueduc	1650
	88-296	Opération cadastrale - lot 583-33	
	88-297	Opération cadastrale - lot 81-3	
	88-298	Location d'une pelle hydraulique pour la pose d'aqueduc	
12/09	88-299	Adoption de l'ordre du jour	1652
	88-300	Adoption des minutes	
	88-301	Règlement numéro 222 - Pour modifier les articles 8.1 et 8.2 et ajouter l'article 8.4	
	88-302	Demande au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et le l'Alimentation	1653
	88-303	Félicitations à la Municipalité de Batiscan	
	88-304	Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe du Cap - 1988	
	88-305	Conciliation du solde en banque	1654
	88-306	Conciliation du solde aux livres	
	88-307	Rapport de contrôle budgétaire	
	88-308	Opération cadastrale - lot 33-4	
	88-309	Rapport des permis émis pour le mois d'Août 88	
	88-310	Correspondance	1655
	88-311	Comptes	
	88-312	Démolition du garage de Monsieur Jules Guilbeault situé au 30, 5ième rue	1657
	88-313	Autorisation à l'aviseur légal de la Municipalité - Me Marc Roberge (Dossier M. Jules Guilbeault)	1658
	88-314	Demande à la Sûreté du Québec	
	88-315	Travaux d'assainissement des eaux - Rang St-Malo lot #29	
19/09	88-316	Levée de l'assemblée	
	88-317	Engagement d'une téléphoniste-réceptionniste	1661
	88-318	Vente d'immeuble dans le Parc Industriel	
	88-319	Eclairage Public - Demande de lumière de rue	
	88-320	Opération cadastrale - lots 107-7, 108-12, 109-19	
	88-321	Opération cadastrale - lot 578-26	1662

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
26/9	88	88-322 Avis de motion - Règlement numéro 226	1664
		88-323 Dossiers - Sommet Economique	
		88-324 Achat et installation de clôture	
		88-325 Récurage d'égout	
03/10	88	88-326 Opération cadastrale - lot 104-119	1665
		88-327 Opération cadastrale - lot 584-8	
		88-328 Versement Ligue de Soccer Ste-Marthe	
		88-329 Règlement numéro 223 - Modification de l'article 10	
		88-330 Adoption du règlement numéro 226 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subvention, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap	
		88-331 Avis de motion - Règlement numéro 227	
		88-332 Engagement d'une firme d'Architectes - Projets Sommet Economique	
		88-333 Appui au Pavillon St-Arnaud Inc.	
		88-334 Pose de béton bitumineux (asphalte)	
		88-335 Achat de pièces pour la rénovation de vanne de contrôle d'aqueduc	
		88-336 Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	
11/10		88-337 Délégation d'une Equipe de Hockey Mineur en France	1670
		88-338 Achat de matériaux - Patinoire Secteur des Prairies	
		88-339 Adoption de l'ordre du jour	
		88-340 Adoption des minutes	
		88-341 Adoption du règlement numéro 227 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)	
		88-342 Vente d'immeuble dans le Parc Industriel	
		88-343 Engagement d'un arpenteur-géomètre	
		88-344 Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi	
		88-345 Offre de service financier - perception des taxes	
		88-346 Conciliation du solde en banque	
		88-347 Conciliation du solde aux livres	
24/10		88-348 CPTAQ - demande d'autorisation - lot 584-P	1674
		88-349 Opération cadastrale - lot 535-20	
		88-350 Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1988	
		88-351 Versement Ligue de Baseball Mineur Ste-Marthe	
		88-352 Correspondance	
		88-353 Comptes	
		88-354 Levée de l'assemblée	
		88-355 Création d'un poste de Journalier Spécialisé	
		88-356 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Localisation des ouvrages de traitement	
		88-357 Travaux d'assainissement des eaux - Route Red Mill Nord	
		88-358 Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant	
		88-359 Acte de servitude - Place du Fleuve, société en commandite	1679
		88-360 Demande au Ministère des Transports - Pose d'un puisard	
		88-361 Aménagement cours d'eau Montplaisir	
		88-362 Achat d'huile à chauffage	
		88-363 Achat de sable abrasif et de calcium	
		88-364 Achat de pierre concassée pour l'entretien des rues	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
24/10/88	88-365	Location de machinerie pour l'entretien des rues	1682
	88-366	Opération cadastrale - lot 535-20	
	88-367	Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe	
	88-368	Annulation du règlement numéro 227 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire; mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)	
14/11	88-369	Avis de motion - Règlement numéro 228	
	88-370	Adoption de l'ordre du jour	1684
	88-371	Adoption des minutes	
	88-372	Nomination du maire suppléant	
	88-373	Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 89	
	88-374	Campagne du Coquelicot - 1988	1685
	88-375	Demande de Les Artisans de Paix	
	88-376	Conciliation du solde en banque	
	88-377	Conciliation du solde aux livres	
	88-378	Engagement d'un journalier spécialisé	
	88-379	AQTE - Conférence régionale annuelle	1686
	88-380	Municipalisation de rue - Rue Denise	
	88-381	Municipalisation de rue - Rue Jacinthe	
	88-382	Achat de soude caustique liquide	1687
	88-383	Opération cadastrale - lot 466-1	
	88-384	Opération cadastrale - lot 11-1	
	88-385	CPTAQ - demande d'autorisation - lot 455-P	
	88-386	CPTAQ - demande d'autorisation - lot 33-P	1688
	88-387	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1988	
	88-388	Versement - Comité des Loisirs Secteur V village	
	88-389	Correspondance	
	88-390	Comptes	
	88-391	Statut de l'animatrice pour l'atelier d'animation et la garderie	1691
21/11	88-392	Levée de l'assemblée	
	88-393	Discours du Maire	1693
	88-394	Entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement	
	88-395	Adjudication de contrat à la Compagnie Lemay Vican Inc.	
	88-396	Conservation des immobilisations	1694
	88-397	Entente entre la Corporation Municipale et La Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.	
	88-398	Opération cadastrale - lot 583-34	
	88-399	Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	
	88-400	Avis de motion - Règlement numéro 229	1695
	88-401	Avis de motion - Règlement numéro 230	
	88-402	Avis de motion - Règlement numéro 231	
	88-403	Avis de motion - Règlement numéro 232	
	88-404	Félicitations au "Maire d'un jour"	
	88-405	Travaux d'assainissement des eaux - Route Red Mill Nord	1696
28/11	88-406	Emprunt par billets - Règlement numéro 216	1699
	88-407	Modification au règlement et pour émettre des billets plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 216	
	88-408	Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (travaux 8e rue)	1700
	88-409	Avis de motion - Règlement numéro 233	
	88-410	Félicitations aux élus fédéraux	
	88-411	Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Localisation des ouvrages de traitement	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
28/11	88-412	Proposition - regroupement des dossiers Complexe communautaire pour le Sommet Economique	1701
	88-413	Opération cadastrale - lot 9-69	
	88-414	Versement - Comité Loisirs St-Laurent	
05/12	88-415	Travaux d'assainissement des eaux lot 22	
	88-416	Service de transport adapté pour handicapés	1704
	88-417	Appui au Conseil régional de la culture	
	88-418	Mandat du Conseil régional de la culture	
	88-419	Opération cadastrale - lot 577-49	
	88-420	Soutien financier à Opti-Gym	1705
12/12	88-421	Versement - Comité des Loisirs Norbert	
	88-422	Adoption de l'ordre du jour	1706
	88-423	Adoption des minutes	
	88-424	Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes	
	88-425	Demande à la Société d'habitation du Québec - H.P.R.	
	88-426	Conciliation du solde en banque	1707
	88-427	Conciliation du solde aux livres	
	88-428	Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier	
	88-429	Achat d'une pompe doseuse pour la station de pompage d'aqueduc	1708
	88-430	Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1988	
	88-431	Achat d'un ensemble de sacs de sable	
	88-432	Correspondance	
	88-433	Comptes	
	88-434	Subvention d'entretien d'hiver des chemins - Saison 1988-1989	1710
	88-435	Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40	1711
	88-436	Evaluation	
	88-437	Achat de timbres	
19/12	88-438	Levée de l'assemblée	
	88-439	Achat d'un détecteur magnétique	1713
	88-440	Versement - Comité de Loisirs St-Malo	
	88-441	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1988	1715
	88-442	Adoption du règlement numéro 233 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1989	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
09/01	89	89-1	Adoption de l'ordre du jour	1717	
		89-2	Adoption des minutes		
		89-3	Avis de motion - Règlement numéro 234	1718	
		89-4	Contrat d'assurance collective		
		89-5	Achat d'un logiciel - Gestion des permis		
		89-6	Contribution annuelle 1989 à U.M.R.C.Q.		
		89-7	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports	1719	
		89-8	CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-11 et P-12		
		89-9	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1988		
		89-10	Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe	1722	
		89-11	Correspondance		
		89-12	Comptes		
		89-13	Levée de l'assemblée		
	16/01		89-14	Adoption du règlement numéro 228 - Relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues et pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et une partie de la rue Normandin (Secteur Norbert)	1724
		89-15	Avis de motion - Règlement numéro 235	1725	
		89-16	Panneaux - Kiosque d'exposition		
		89-17	Conciliation du solde aux livres		
		89-18	Conciliation du solde en banque		
30/01			89-19	Versement - Comité Loisirs St-Malo	1727
			89-20	Nomination du maire suppléant	
			89-21	Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99	1728
			89-22	Emprunt par billets - Règlement numéro 99	
			89-23	Adoption du règlement numéro 234 - Relatif à des travaux de construction et de rénovation du réseau d'aqueduc sur une partie du territoire de la Municipalité ainsi que la construction d'un puits et l'étude de balancement du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites	
		89-24	Engagement d'une firme d'architectes	1729	
		89-25	Adhésion du secrétaire-trésorier adjoint à la CCSSM.Q.		
		89-26	Demande de la Société Canadienne de la Sclérose en plaques		
		89-27	Félicitations à Manon Bélisle		
		89-28	Cours - Code National du bâtiment	1730	
	89-29	Rapport annuel des permis - 1988	1731		
	89-30	CPTAQ - demande d'autorisation lot P-58			
06/02		89-31	Avis de motion - Règlement numéro 236	1733	
		89-32	Avis de motion - Règlement numéro 237		
		89-33	Pour fixer la date, l'heure et le lieu du scrutin référendaire aux personnes inscrites sur la liste référendaire - Règlement numéro 228 (Secteur Norbert)	1734	
		89-34	Appui à Monsieur Jacques de Repentigny		
13/02		89-35	Opération cadastrale - lot 584-9	1735	
		89-36	Adoption de l'ordre du jour	1735	
		89-37	Adoption des minutes		
		89-38	Adoption du règlement numéro 236 - Relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine	1736	
		89-39	Adoption du règlement numéro 237 - Relatif aux branchements à l'égout dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine		
		89-40	Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services d'aqueduc sur une partie du territoire - Règlement numéro 234		
		89-41	Cours de perfectionnement	1736	
		89-42	Conciliation du solde en banque		
		89-43	Conciliation du solde aux livres		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	89-44	Délégation du Directeur des Loisirs au Congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec	1736
	89-45	Félicitations à l'équipe de hockey Lynx novice	1737
	89-46	Eclairage public - demande de lumières de rue	
	89-47	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1989	1738
	89-48	Correspondance	
	89-49	Comptes	
	89-50	Versement - Comité des Loisirs Secteur Village	1740
	89-51	Levée de l'assemblée	1741
20/02	89-52	Avis de motion - Règlement numéro 238	1743
	89-53	Cotisation annuelle 1989 et assurance cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier	
	89-54	Nomination de secrétaire générale et de l'agent d'information	
	89-55	Epinglettes - logo et bouton 75e anniversaire de la Municipalité	
	89-56	Appui à la Municipalité de Deschambault pour l'implantation d'une industrie à grand gabarit	1744
	89-57	Programme d'assistance financière - Tremblement de terre du 25 novembre 1988 (d.63-89)	
	89-58	Demande de l'Association Québécoise pour les troubles d'apprentissage - Chapitre Mauricie Bois-Francs	
27/02	89-59	Adoption du règlement numéro 238 - Relatif à l'acquisition d'immobilisations, à l'aménagement d'édifices, à des aménagements floraux, des travaux de pavage et des travaux d'éclairage dans le parc industriel	1746
	89-60	Congrès annuel de l'AIMEQ 1989	
	89-61	Responsables de l'application de la réglementation de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire	
	89-62	Demande au Ministère des Transports	
	89-63	Implantation d'un canevas de 4e ordre	1747
	89-64	Adoption du règlement numéro 231 - Relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la route 138, des limites de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la 10e rue ainsi que sur une partie de la 5e rue entre la route 138 et le lot 105-8	
	89-65	Adoption du règlement numéro 232 - Relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire et d'un trottoir cyclable sur une partie du lot 106, une partie de la route 138 et une partie de la 5e rue pour desservir le parc industriel	
06/03	89-66	Programme de création d'emplois - Article 38	1749
	89-67	Programme de création d'emplois - DEFI 89	
	89-68	Achat d'une camionnette	
	89-69	Participation au Défi Crownvie Participaction	1750
	89-70	Félicitations à l'équipe de hockey Lynx Novice	
	89-71	Travaux d'assainissement des eaux - améliorations locales - Plans et devis - Lot #22 (Partie de la route 139 et partie de la 5e rue)	
13/03	89-72	Adoption de l'ordre du jour	1751
	89-73	Adoption des procès-verbaux	
	89-74	Adoption du règlement numéro 235 - Concernant le traitement des élus municipaux	
	89-75	Avis de motion - Règlement numéro 239	1752
	89-76	Engagement d'un arpenteur-géomètre	
	89-77	Adhésion à la CEDIC	
	89-78	Dépliant informatif et carte municipale	1753
	89-79	Achat de timbres	
	89-80	Conciliation du solde en banque	
	89-81	Conciliation du solde aux livres	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
13/03	89-82	Rapport des permis émis pour le mois de février 1989	1753
	89-83	Correspondance	1754
	89-84	Comptes	
	89-85	Levée de l'Assemblée	1756
28/03	89-86	Pour fixer la date, l'heure et le lieu du scrutin référendaire aux personnes inscrites sur la liste référendaire - Règlement numéro 231 (Secteur Village)	1760
	89-87	Adoption du règlement numéro 239 - Relatif à construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 10ième rue, une partie de la 3ième avenue ainsi que sur une partie de la rue connue sous le numéro de cadastre 96-26 et sur la rue connue sous le numéro de cadastre 96-28 (Secteur Village)	1760
	89-88	Nomination d'une réceptionniste-téléphoniste	
	89-89	Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice 1989	1761
	89-90	Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes - mandat accordé au secrétaire-trésorier	
	89-91	Congrès annuel de l'ACMQ 1989	
	89-92	Demande d'appui de la Corporation Municipale de St-Narcisse	
	89-93	Demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale	1762
	89-94	Demande de la Société pour les enfants handicapés du Québec	
	89-95	Production d'une cassette vidéo promotionnelle	
	89-96	Inscriptions au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" 1989	1763
	89-97	Nomination d'un inspecteur agraire	
	89-98	Nomination d'un garde-feu municipal	
	89-99	Nomination d'un directeur des travaux publics	
	89-100	Nomination d'un inspecteur municipal et inspecteur en bâtiments	1764
	89-101	Creusage du cours d'eau Montplaisir branche #1 (partie)	
	89-102	Balayage des rues	
	89-103	Rapport de contrôle budgétaire	1765
03/04	89-104	Don à la Société Canadienne de la Croix-Rouge	1767
	89-105	Achat d'une camionnette	
	89-106	Dénomination de rue - Secteur Village	
	89-107	Infraction au règlement d'affichage - Monsieur François Roy (Casse-croûte des Prairies)	
	89-108	CPTAQ - demande d'autorisation - lots 467-1 et 467-2	1768
10/04	89-109	Adoption de l'ordre du jour	1769
	89-110	Adoption des procès-verbaux	
	89-111	Etats financiers au 31 décembre 1988	
	89-112	Règlement numéro 214 - Paiement à l'entrepreneur pour des travaux exécutés sur la 10ième, 11ième, 12ième rues et sur la 1ère et 2ième avenues (Secteur Village)	1770
	89-113	Règlements numéros 222 et 223 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 8ième rue) (Secteur Village)	
	89-114	Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services dans le secteur Village - Règlement numéro 239	
	89-115	Colloque annuel de l'Association Québécoise des agents en bâtiments 1989	1771

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
10/04	89-116	Demande du Ministère des Transports concernant des servitudes de non-accès et de non-construction - Dossier No. 6-88-04134-2 (Région 40)	1771
	89-117	Conciliation du solde en banque	
	89-118	Conciliation du solde aux livres	
	89-119	Eclairage public - Demande de lumières de rue	1772
	89-120	Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout	
	89-121	Rapport des permis émis pour le mois de Mars 1989	
	89-122	Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie	
	89-123	Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1989	1773
	89-124	Correspondance	
	89-125	Comptes	
	89-126	Nomination d'un aviseur juridique	1775
	89-127	Levée de l'assemblée	
	17/04	89-129	Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à la firme d'ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant - (Travaux 8ième rue) (Secteur Village)
89-130		Entente pour la construction et l'opération d'une rampe de mise à l'eau	
89-131		Autorisation d'engagement d'une firme d'ingénieurs pour le projet de construction d'une rampe de mise à l'eau	
89-132		Demande de subvention - PADEL	
89-133		Engagement d'un employé temporaire	1778
89-134		Logo, slogan et Gentilé de Ste-Marthe du Cap	
89-135		CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-65	
89-136		Versement - Ligue de Hockey Mineur	1779
89-137		Demande de modification au schéma d'aménagement	
89-138		Entente entre la Corporation Municipale et le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.	1781
24/04	89-139	Demande financière - Rallye provincial à bicyclette	
	89-140	Campagne d'économie d'eau potable 1989	
	89-141	Achat d'abat poussière (calcium liquide)	1782
	89-142	Coupe et entretien des pelouses	
	89-143	Versement - Ligue de Soccer	
	89-144	Versement - Club de natation Mégophias	1783
	89-145	Opération cadastrale - Lots 96-27-1 et 96-176 à 96-187	
	89-146	Nomination du maire suppléant	1785
	89-147	Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées	
	89-148	Demande d'appui de l'Association locale de personnes handicapées du Territoire des Chenaux	1786
01/05	89-149	Appui au Conseil des Loisirs de la Mauricie	
	89-150	Arrosage des pelouses - Horaire 89	
	89-151	CPTAQ - demande d'autorisation - lot 9-67	
	89-152	Adoption de l'ordre du jour	1788
	89-153	Adoption des procès-verbaux	
	89-154	Règlement numéro 239 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 10ième rue, partie de la 3ième avenue, partie de la rue connue sous le numéro de cadastre 96-26 et sur la rue connue sous le numéro de cadastre 96-28 (Secteur Village)	
	89-155	Avis de motion - Règlement numéro 240	1789
	89-156	Conciliation du solde en banque	
08/05	89-157	Conciliation du solde aux livres	
	89-158	Déneigement du stationnement - Salle communautaire du Fleuve	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	89-159	Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux (Expropriation de la propriété de Monsieur Jacques De Repentigny - Route Red Mill Nord) Lot 34-B	1789
	89-160	Location d'une niveleuse (Grader)	1790
	89-161	Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1989	
	89-162	Versement - Comité des Loisirs Secteur St-Malo	1791
	89-163	Correspondance	
	89-164	Comptes	
	89-165	Levée de l'assemblée	1794
15/05	89-166	Règlement numéro 238 - Modification de l'article 4	1796
	89-167	Adoption du règlement numéro 240 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine	
	89-168	Avis de motion - Règlement numéro 241 (Secteur Gauthier)	
	89-169	Engagement d'un employé régulier - Monsieur James Poirier	
	89-170	Achat de pierre concassée et location de camions	1797
	89-171	Opération cadastrale - lots 93-7 à 93-32	
	89-172	Opération cadastrale - lots 110-19, 110-20, 111-6 et 111-7	
	89-173	Opération cadastrale - lot 547-5	1798
	89-174	Versement à la ligue de Baseball Mineur Ste-Marthe	
	89-175	Règlement numéro 234 - Plans et devis pour soumissions - Relatif à des travaux de construction et de rénovation du réseau d'aqueduc sur une partie du territoire de la Municipalité ainsi que la construction d'un puits et l'étude de balancement du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites	
23/05	89-176	Adoption du règlement numéro 241 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 2ième avenue connue sous le numéro de cadastre 93029 et sur les rues connues sous les numéros de cadastre 93-7 et 93-31 (Secteur Gauthier)	1800
	89-177	Règlement numéro 241 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 2ième avenue connue sous le numéro de cadastre 93-29 et sur les rues connues sous les numéros de cadastre 93-7 et 93-31 (Secteur Gauthier)	
	89-178	Demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec - ouvrages de traitement	
29/05	89-179	Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de l'eau	1802
	89-180	Demande au Ministère des Transports (traçage des lignes)	
	89-181	Demande au Ministère des Transports - Travaux d'amélioration d'une courbe face au 4250 rang St-Malo	
	89-182	Location de tracteurs avec débroussailleuse	1803
05/06	89-182	Règlement numéro 234 - Plans et devis pour soumissions - Réfection du puits numéro 3	1805
	89-183	Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1989-1990	
	89-184	Congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. - 1989	
	89-185	Demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec - Ouv. de traitement	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
05/06	89-186	Déclaration relative au lot numéro 110-11	1806
	89-187	Opération cadastrale - lot 572-44	
	89-188	Versement au Comité de la Fête Nationale des Québécois	
12/06	89-189	Félicitations à la Ville de Nicolet	1807
	89-190	Adoption de l'ordre du jour	1808
	89-191	Adoption des procès-verbaux	
	89-192	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 88(88-A) 99, 177, 70 et 72	
	89-193	Emprunt par billets - Règlements numéros 88, 88-A, 99, 177, 70 et 72	1810
	89-194	Conciliation du solde en banque	1811
	89-195	Conciliation du solde aux livres	
	89-197	Correspondance	
	89-198	Comptes	1811
	89-199	Rapport des permis émis pour le mois de mai 1989	
	89-200	Règlements numéro 238 - Acceptation de la soumission - Pose de pavage sur la 2ième avenue et coins de rues	1814
	89-201	Nomination de représentants - Régie Intercommunale d'Assainissement des eaux	1816
	89-202	Levée de l'assemblée	
89-203	Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)		
19/06	89-204	Règlements numéros 239 et 241 - Acceptation de la soumission de la firme Sintra Inc.	1817
	89-205	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	89-206	Relocalisation de services d'utilités publiques de Bell Canada sur une partie de la route 138 (Secteur Village)	
	89-207	Achat de radio mobile	1818
	89-208	Congrès de l'Association Québécoise des directeurs du loisir municipal	
	89-209	Versement au Comité de la Fête Nationale des Québécois	
	89-210	Plans et estimé préliminaire - Projet de rampe de mise à l'eau	1819
	89-211	Adoption de l'ordre du jour	
	89-212	Adoption des procès-verbaux	
	10/07	89-213	Règlement numéro 238 - Acceptation de la soumission - Eclairage de rues dans le parc industriel
89-214		Règlement numéro 239 - Modification de l'article 1	
89-215		Règlement numéro 241 - Modification de l'article 1	
89-216		Avis de motion - Règlement numéro 242	1821
89-217		Programme PADEL	
89-218		Achat de timbres	
89-219		Achat d'un vidéo	1822
89-220		Conciliation du solde en banque	
89-221		Conciliation du solde aux livres	
89-222		Eclairage public - Demande de lumières de rues	1822
89-223		CPTAQ - Demande de ratification - Lot 483	
89-224		Rapport des permis émis pour le mois de juin 89	
89-225		Versement - Loisirs Secteur Norbert	1825
89-226		Correspondance	
89-227		Comptes	
89-228	Demande d'appui à la Corporation Les Deux Rives	1826	
89-229	Travaux d'assainissement des eaux - Lot 32 partiel 2 - Construction du site des étangs (Demande de Construction Bérou Inc.)		
89-230	Opération cadastrale - lots 95-1, 95-5, 95-6, 95-54 et 95-55		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
10/07	89-231	Cour Supérieure - Messieurs Anatole Courteau et André Lemire - Lots P-89 et P-88	1826
	89-232	Opération cadastrale - lots 95-69-1 et 95-112	1827
	89-233	Levée de l'assemblée	
07/08	89-234	Adoption du règlement numéro 242 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la construction et l'opération d'un relais portuaire entre la Corporation Municipale de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine	1829
	89-235	Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisation)	
	89-236	Vente de lots à Claude Deschenes & Fils Inc. - 96-27, 95-3-1, 95-3-2	
	89-237	Acquisition de terrains sur une partie de la 11e et 12e rue à la hauteur de la 3e avenue - Lots 95-103 et 95-106	1830
	89-238	Nomination du maire suppléant	
	89-239	Demande d'appui pour la protection des ormes du Sanctuaire	
	89-240	Essais de percolation - Secteur Norbert	
	89-241	Infraction au règlement No. 153 (Usage de eau)	1831
	89-242	Opération cadastrale - Lots 109-22 et 110-18	
	89-243	Opération cadastrale - lots 527-37 à 527-41	
	89-244	Opération cadastrale - lot 577-50	
	89-245	Opération cadastrale - lot 577-51	1832
	89-246	Opération cadastrale - lots 583-35 et 584-10	
	89-247	Opération cadastrale - lot 583-36	
	89-248	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
14/08	89-249	Adoption de l'ordre du jour	1834
	89-250	Adoption des procès-verbaux	
	89-251	Avis de motion - Règlement numéro 243	
	89-252	Règlement numéro 234 - modification de l'article 1	1835
	89-253	Règlement numéro 234 - Acceptation de la soumission - réfection du puits No. 3	
	89-254	Règlement numéro 234 - Réfection du puits No. 3	
	89-255	Location de pelle hydraulique	
	89-255	Règlement numéro 234 - Achat de matériaux d'aqueduc	1836
	89-256	Avis de motion - Règlement numéro 244	
	89-257	Travaux d'assainissement des eaux - Station de pompage - bassin No. 1.1	
	89-258	Règlement numéro 231 - Relocalisation de services d'utilités publiques de l'Hydro-Québec sur une partie de la route 138 (Secteur Village)	1837
	89-259	Conciliation du solde en banque	
	89-260	Conciliation du solde aux livres	
	89-261	Achat de produits chimiques	
	89-262	Opération cadastrale - lot 577-52	1838
	89-263	Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1989	
	89-264	Versement - Comité Loisirs Secteur Village	
	89-265	Versement à la Ligue de Soccer Ste-Marthe	
	89-266	Correspondance	1839
	89-267	Comptes	
	89-268	Opération cadastrale - Lots 714 et 715	1841
	89-269	Levée de l'assemblée	
15/08	89-270	Adoption du règlement numéro 243 - Relatif à la construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de ville et un centre communautaire et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût	1843

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO	
28/08 89	89-271	Subvention PADEL du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	1845	
	89-272	Règlements numéros 239 et 241 - Engagement d'un Laboratoire de sol		
	89-273	Adoption du règlement numéro 244 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1989 de la Régie Intermunicipale des eaux du Trois-Rivières Métropolitain		
	89-274	Autorisation de signatures - acte d'accord à intervenir entre la Corporation Municipale et Construction Bérou Inc.		
	89-275	Demande au Ministère des Transports du Québec - Utilisation d'une partie du lot 607 propriété du Ministère des Transports du Québec pour la construction d'un chemin d'accès au site de traitement des eaux usées	1846	
	89-276	Vente d'immeuble dans le parc industriel		
	89-277	Congrès UMRCQ - 14, 15 et 16 septembre 1989	1847	
	89-278	Achat d'un coffre-fort		
	89-279	Demande d'aide - Programme AIDA		
	89-280	Demande au Ministère des Transports du Québec Pose d'un ponceau (traverse de chemin) rang St-Malo		
	89-281	Opération cadastrale - Lots 110-21 et 111-8	1848	
	89-282	Opération cadastrale - Lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16		
	89-283	Opération cadastrale - Lot 577-53		
	89-284	Vente d'immeuble dans le parc industriel	1849	
	89-285	Félicitations - Ligue de Soccer		
	89-286	Versement - Ligue de Soccer	1850	
	89-287	Versement - Comité de la Fête Nationale des Québécois		
	89-288	Versement - Comité des Loisirs St-Malo		
	89-289	Achat d'un ensemble de sacs de sable		
	89-290	Félicitations à Monsieur Marc Gadoury	1851	
	11/09	89-291	Adoption de l'ordre du jour	1852
		89-292	Adoption des Procès-verbaux	
		89-293	Engagement d'une firme pour réaliser une étude sur le régime de retraite des élus municipaux	
		89-294	Modifications au Budget 1989	1853
		89-295	Avis de motion - Règlement numéro 245	
		89-296	Règlement numéro 231 - Relocalisation de services publics de Bell Canada sur une partie de la route 138 (Secteur Village)	
		89-297	Règlement numéro 231 - Relocalisation de services d'utilités publiques de Vidéotron Ltée sur une partie de la route 138 (Secteur Village)	1854
		89-298	Appui de la demande de Monsieur Benoit Thérien à la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P	
		89-299	Conciliation du solde en banque	
		89-300	Conciliation du solde aux livres	1855
		89-301	Rapport de contrôle budgétaire	
		89-302	Rapport des permis émis pour le mois d'août 1989	
		89-303	Opération cadastrale - Lots 96-188 à 96-192	
89-304		Correspondance		
89-305		Comptes		
89-306	Engagement de Monsieur Jean-Marie Chastenay arpenteur-géomètre pour effectuer les travaux d'arpentage du chemin d'accès au site de traitement des eaux usées	1857		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
18/09	89-307	Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de Ste-Marthe du Cap - 1989	1858
	89-308	Félicitations à la Municipalité de St-Maurice	
	89-309	Félicitations à la Ville de Cap-de-la-Madeleine	
	89-310	Levée de l'assemblée	1859
	89-311	Adoption du règlement numéro 245 - Pour modifier le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout et l'imposition d'une compensation pour ces services ainsi que le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout	1861
	89-312	Vente d'immeuble dans le parc industriel	
	89-313	Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi - 1990	
	89-314	Acquisitions de terrains - lots 93-7 et 93-31 (rue) Secteur Gauthier	1862
	89-315	Dénomination de rue - Secteur Gauthier	
	89-316	Opération cadastrale - Lots 95-69-1 et 95-112	
02/10	89-317	Demande au Ministère des Transports - Nettoyage d'un fossé rang St-Malo	1863
	89-318	Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 215, 222 et 223	1865
	89-319	Emprunt par billets - Règlements numéros 215, 222 et 223	1866
	89-320	Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschenes et Gauthier)	
	89-321	Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués	
	89-322	Radiation de comptes à recevoir	1867
	89-323	Félicitations aux élus provinciaux	
	89-324	Cours de perfectionnement de l'ENAP	1868
	89-325	Fêtes du 75ième anniversaire de fondation de Ste-Marthe du Cap	
	89-326	Demande d'appui - Fondation Le Tremplin	
10/10	89-327	Appui à La Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières	1869
	89-328	Appui de la demande de Monsieur Benoit Therrien à la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P	
	89-329	Engagement d'une firme spécialisée en hydrogéologie et en géologie pour rédiger un rapport d'étude sur la nappe aquifère	
	89-330	Travaux de déboisement du terrain du complexe communautaire	1870
	89-331	Transport de souches et branches sur les travaux de construction d'aqueduc - route Red Mill Sud (Règlement numéro 234)	
	89-332	Agrandissement du Chalet des loisirs Place St-Laurent et construction d'une remise d'entreposage au garage municipal	1871
	89-333	Acceptation de soumission - Construction de clôture au terrain de loisirs Secteur des Prairies	
	89-334	CPTAQ - Demande d'autorisation - lots 467-P, 467-1-P et 467-2-P	
	89-335	Opération cadastrale - Lots 570-2 et 570-3	1872
	89-336	Opération cadastrale - lot 103-506	
10/10	89-337	Opération cadastrale - Lot 583-37	
	89-338	Adoption de l'ordre du jour	1873
	89-339	Adoption des Procès-verbaux	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
10/10	89-340	Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)	
	89-341	Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)	1874
	89-342	Conciliation du solde en banque	
	89-343	Conciliation du solde aux livres	
	89-344	Rapport de contrôle budgétaire	1875
	89-345	Correspondance	
	89-346	Comptes	
	89-347	Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1989	1876
	89-348	Semaine de la prévention des incendies	1877
	89-349	Levée de l'assemblée	1878
16/10	89-350	Versement au Comité des Fêtes du 75e anniversaire de Ste-Marthe du Cap	1880
	89-351	Campagne du Coquelicot - 1989	
	89-352	Demande d'aide financière pour la cueillette de déchets domestiques dangereux	
	89-353	Entente entre la Corporation Municipale et la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.	
	89-354	Récurage d'égout	1881
23/10	89-355	Achat de sable abrasif et de calcium	1882
	89-356	Avis sur l'amendement du schéma d'aménagement (version définitive) de la M.R.C. De Francheville	1884
	89-357	Gala de la CEDIC	
	89-358	Promotion municipale au Gala de la CEDIC	
	89-359	Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe	1885
	89-360	Travaux d'essouchement et transport de souches - Terrain Complexe Communautaire	
	89-361	Achat de matériaux d'égout - Projet Complexe Communautaire	
	89-362	Nomination du maire suppléant	1888
	89-363	Acquisition de terrain - lot 93-31 (Rue) Secteur Gauthier	
	89-364	Acquisition de terrain - lot 93-7 (Rue) Secteur Gauthier	
30/10	89-365	Pour entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme	1889
	89-366	Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1989-1990	
	89-367	Entretien d'hiver (chemin de desserte) auto-route 40	
	89-368	Acte de servitude - Bell Canada	1890
	89-369	CPTAQ - demande d'autorisation - lots 5-P, 8-P, 8-A-P, et 9-P	
	89-370	Achat huile à chauffage	
	89-371	Achat de pneus pour le chargeur excavateur (Pépine)	
	89-372	Acquisition d'un tourniquet	1891
	89-373	Adoption de l'ordre du jour	1892
	89-374	Adoption des procès-verbaux	
13/10	89-375	Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à l'entrepreneur (travaux 8e rue-Village)	
	89-376	Règlement numéro 243 - Plans et devis pour soumissions - Construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de ville et un centre communautaire	1893
	89-377	Règlement numéro 243 - Acceptation de la soumission de la firme Construction Drumco Inc.	
	89-378	Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 90	
	89-379	Annulation d'un solde d'emprunt autorisé et approuvé et non effectué	
	89-380	Achat de timbres	1894
	89-381	Conciliation du solde en banque	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
20/11	89-382	Conciliation du solde aux livres	1894		
	89-383	Rapport de contrôle budgétaire			
	89-384	Correspondance	1897		
	89-385	Comptes			
	89-386	Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1989			
	89-387	Opération cadastrale - lots 432-1 et 433-1			
	89-388	CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-584			
	89-389	CPTAQ - demande d'autorisation - Lot 1-P		1898	
	89-390	Versement - Comité de Loisirs Sceteur Norbert			
	89-391	Versement - Comité de Loisirs St-Malo			
	89-392	Levée de l'assemblée		1900	
	89-393	Discours du Maire			
	89-394	Avis de motion - Règlement numéro 247			
	89-395	Avis de motion - Règlement numéro 248			
89-396	Avis de motion - Règlement numéro 249				
89-397	Règlement numéro 202 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur 6e, 8e, 9e rues, St-Malo)				
89-398	Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)	1901			
89-399	Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)				
89-400	Demande à la Compagnie Hydro-Québec	1902			
89-401	Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier				
89-402	Opération cadastrale - Lots 582-13 et 583-39				
89-403	Versement - Comité des Loisirs Secteur St-Laurent				
27/11	89-404		Avis de motion - Règlement numéro 246		1905
	89-405		Adoption du règlement numéro 248 - Règlement sur le régime de retraite du maire et des conseillers		
	89-406		Adoption du règlement numéro 249 - Règlement permettant aux membres du conseil de se faire créditer des années de service aux fins de leur régime de retraite		
	89-407		Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschenes et Gauthier)		
	89-408		Règlement numéro 243 - Contrat entre maitre d'ouvrage et l'architecte (Complexe Communautaire)		
	89-409		Nomination de représentants - Négociation de la convention collective avec le SCFP	1906	
	89-410		Versement au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe du Cap		
	89-411		Prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme	1907	
	89-412		AQTE - Conférence régionale annuelle		
	89-413		Contrat d'entretien d'équipement		
	11/12	89-414	Adoption de l'ordre du jour		1909
		89-415	Adoption des procès-verbaux		
	89-416	Règlement numéro 238 - Achat d'une horloge enregistreuse	1910		
	89-417	Adoption du règlement numéro 247 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap			
89-418	Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap souhaite vendre pour taxes				
89-419	Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale, le Ministère des Affaires Municipales et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap (Complexe)				

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
11/12	89-420	Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Affaires Municipales et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap (puits)	1910
	89-421	Nomination de représentant du maire au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville	1911
	89-422	Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées	
	89-423	Demande d'aide financière de l'école institutionnelle de Ste-Marthe	1912
	89-424	Conciliation du solde en banque	1913
	89-425	Conciliation du solde aux livres	
	89-426	Correspondance	
	89-427	Comptes	
	89-428	Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1989	1915
	89-429	Opération cadastrale - Lots 107-8, 108-15 et 109-23	
	89-430	CPTAQ - demande d'autorisation - lots 447-5 et 446-13	
	89-431	Contrat de déneigement des patinoires	1916
	89-432	Subvention au Noel Communautaire Optimiste	
	89-433	Levée de l'Assemblée	
18/12	89-434	Avis de motion - Règlement numéro 250	1918
	89-435	Règlement numéro 250 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Malo ouest)	
	89-436	Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschenes et Gauthier)	
	89-437	Achat de timbres	
	89-438	Eclairage public - demande de lumières de rues	1919
	89-439	Nomination d'un garde-feu municipal	
	89-440	Opération cadastrale - Lots 95-113 à 95-122, 96-27-2 et 96-193 à 96-217	96-27
18/12	89-441	Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1990	1921
	89-442	Adoption du règlement numéro 246 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1990	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO		
08/01	90	90-1	Adoption de l'ordre du jour	1923	
		90-2	Adoption des Procès-verbaux		
		90-3	Avis de motion - Règlement numéro 251		
		90-4	Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)		
		90-5	Règlement numéro 243 - Contrat intervenu entre le maître d'ouvrage et l'architecte (Complexe communautaire)		1924
		90-6	Acquisition de terrains (rues et servitudes) lots 96-27-2, 96-217, 95-122, 96-195 et 95-115 (Secteur Deschenes)		
		90-7	Engagement d'une firme spécialisée pour entreprendre l'élaboration d'un règlement sur les plan d'implantation et d'intégration architecturale		1925
		90-8	Identification à "Félix Leclerc"		1926
		90-9	Contribution annuelle 1990 à U.M.R.C.Q.		
		90-10	Adhésion à l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal pour l'année 1990		
		90-11	Correspondance		1927
		90-12	Nettoyage et prolongement du cours d'eau des Cormiers		
		90-13	Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1989		
	90-14	Versement - Comité des Loisirs St-Malo	1929		
	90-15	Levée de l'assemblée			
15/01		90-16		Avis de motion - Règlement numéro 252	
		90-17		Adoption du règlement numéro 251 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1990 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain	
		90-18		Règlement numéro 252 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Malo ouest)	
		90-19		Règlement numéros 239 et 241 - Paiement aux ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschenes et Gauthier)	
		90-20		Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués	1930
		90-21	Assurance-collective 1990-1991	1931	
		90-22	Entente avec Monsieur Yves Montplaisir		
		90-23	Calendrier municipal 1990	1933	
		90-24	Conciliation du solde en banque		
		90-25	Conciliation du solde aux livres		
	90-26	Comptes			
	90-27	Nomination d'un représentant - Comité de gestion des déchets			
	90-28	Réparation d'une pompe d'égout	1934		
	90-29	Congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec	1937		
	90-30	Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe			
	90-31	Location de machinerie			
22/01		90-32		Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur Construction Drumco Inc. (Complexe communautaire)	
		90-33		Adoption du règlement numéro 252 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la rue PIE X, une partie de la 3e avenue ainsi que sur une partie de la 11e rue connues sous les numéros de cadastres 96-26, 96-27-1, 96-27-2, 103-328, 96-217 et 95-122 (Secteur St-Malo Ouest)	
		90-34	Demande à la Société Québécoise Ass. eaux		

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
29/01	90-35	Achat d'un système d'alimentation sans coupure (régulateur de voltage)	1938
	90-36	Entente entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap relative à la course de motoneiges carnavalesque	
	90-37	Congrès annuel de l'AIMEQ 1990	1939
	90-38	Eclairage public - Demande de lumières de rues	
	90-39	Opération cadastrale - lots 104-120 à 104-144 105-15 et 106-3-13	
	90-40	Avis de motion - Règlement numéro 253 (Secteur St-Malo Ouest)	1941
	90-41	Avis de motion - Règlement numéro 254 (Secteur Norbert)	
	90-42	Règlement numéro 253 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services	1942
	90-43	Nomination du maire suppléant	
	90-44	Nomination d'un conseiller juridique	
	90-45	Acquisition d'une partie du lot originaire numéro 606 ainsi que d'une partie des lots numéros 604, 502 et 503 propriété de Construction Bérou Inc.	
	90-46	Demande au Ministère des Transports - Acquisition d'une partie du lot 607	
	90-47	Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports	1943
	90-48	Location d'un système téléphonique de Bell Canada	
05/02	90-49	Achat de compteurs d'eau	1944
	90-50	Versement - Ligue de Hockey Mineur	
	90-51	Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 30 janvier 1990 - règlement numéro 252	1946
		Adoption du règlement numéro 254 - Relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la mise en forme de rues, sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)	
		Vente d'immeuble dans le Parc industriel	
90-52	Demande des artisans de paix	1947	
90-54	Comité - Gala personnalités masculines de Ste-Marthe		
12/02	90-55	Achat de timbres	1948
	90-56	Achat de pneus pour camion	
	90-57	Adoption de l'ordre du jour	1949
	90-58	Adoption des Procès-verbaux	
	90-59	Conciliation du solde en banque	
	90-60	Conciliation du solde aux livres	1949
	90-61	Correspondance	
	90-62	Comptes	
	90-63	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1990	
	9/02	90-64	Levée de l'assemblée
90-65		Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 19 février 1990 - Règlement numéro 254	1953
		Ameublement - complexe communautaire	
90-66		Aménagement paysager - complexe communautaire	1954
90-67		Félicitations au comité du Carnaval 1990	
90-68		Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale, le Ministère des Affaires Municipales et les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (Relais portuaire)	
90-69		Avis de motion - Règlement numéro 255 (Relais portuaire)	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
26/02	90-70	Adoption du règlement numéro 253 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égoût pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 6e rue et sur une partie de la 3e avenue, connues sous les numéros de cadastres 104-144, une partie du 104-2 ainsi que sur une partie du 104-143 (Secteur St-Malo Ouest)	1956
	90-71	Adoption du règlement numéro 255 - Relatif à l'acquisition d'un terrain et à des travaux d'aménagement d'un relais portuaire en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine	
	90-72	Pour fixer la date du scrutin référendaire en vertu de l'article 558 de L.E.R.M. pour le règlement numéro 254 (Secteur Norbert)	
	90-73	Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)	1957
	90-74	Règlement numéro 252 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la rue PIE IX, partie de la 3e avenue ainsi que sur une partie de la 11e rue (Secteur Deschênes)	
	90-75	Entente entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine	
	90-76	Nomination de représentants sur le comité pour la construction de l'opération d'un relais portuaire	1958
	90-77	Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A. 2) Section IV des mauvaises herbes	
05/03	90-78	Règlement numéro 253 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 6e rue et sur une partie de la 3e avenue (Secteur Guilbeault)	1960
	90-79	Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1990 et de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier	
	90-80	Programme de création d'emplois - DEFI 90	
	90-81	Demande d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égoût (Programme AIDA)	
	90-82	Avis de motion - Règlement numéro 256 (Immobilitisations)	1961
	90-83	Avis de motion - Règlement numéro 257 (Compteurs pour l'eau)	
12/03	90-84	Adoption de l'ordre du jour	1962
	90-85	Adoption des Procès-verbaux	
	90-86	Adoption du règlement numéro 256 - Relatif à l'acquisition d'un terrain, la construction d'un garage municipal, l'acquisition de divers équipements pour le service de voirie, l'aménagement paysager, l'acquisition d'ameublement et la construction d'une enseigne d'identification du complexe communautaire, l'aménagement de divers parcs de loisirs, l'amélioration d'édifices et l'installation d'un système d'éclairage public sur une partie de la Route 138	
	90-87	Adoption du règlement numéro 257 - Pour abroger le règlement numéro 195 intitulé "Pour abroger la section IV "Compteur pour l'eau" du règlement numéro 153 ainsi que la section IV du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égoût et l'imposition d'une compensation pour ces services	1063

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-88	Programme d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain - Travaux supplémentaires / Lot #22	1963
	90-89	Adjudication de contrat à la compagnie Pan-pierre Inc. - Lot #22	
	90-90	Achat de porte-clés	1964
	90-91	Conciliation du solde en banque	
	90-92	Conciliation du solde aux livres	
	90-93	Eclairage public - Demande de lumières de rues	
	90-94	Opération cadastrale - lots 527-42 et 527-43	
	90-95	CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-607	1965
	90-96	Rapport des permis pour le mois de février 1990	
	90-97	Correspondance	
	90-98	Comptes	
	90-99	Promesse de vente de terrain à la Société d'habitation du Québec	1967
	90-100	Avis de motion - Règlement numéro 258 (Nuisances)	1968
	90-101	Levée de l'assemblée	
19/03	90-102	Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur Construction Drumco Inc. (Complexe Communautaire)	1970
	90-103	Coupe et entretien des pelouses	
	90-104	Achat de timbres	
	90-105	Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1990	
	90-106	Délégation du Directeur des Loisirs	1971
26/3	90-107	Avis de motion - Règlement numéro 259	1973
	90-108	Demande au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Complexe Communautaire)	
	90-109	Congrès U.M.Q. - 3, 4 et 5 mai 1990	
	90-110	Dépôt de requête en opposition à la demande de permis d'alcool de Monsieur François Roy	1974
	90-111	Site d'enfouissement sanitaire de St-Etienne-des-Grès	
02/04	90-112	Règlement numéro 256 - Ameublement Complexe Communautaire	1976
	90-113	Adoption du projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux	
	90-114	Règlements numéros 230 et 241 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes et Gauthier)	
	90-115	Règlement numéro 256 - Aménagement paysager - Complexe communautaire	1977
	90-116	Addenda à la convention / Travaux d'assainissement des eaux usées	
	90-117	Demande au Ministère des transports concernant des servitudes de non-accès et de non-construction - Dossier No. 6-88-04134-2 (Région 40)	
	90-118	Prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme	1978
	90-119	Nomination des vérificateurs externes pour les exercices financiers 1990, 1991 et 1992	
	90-120	Financement scolaire	
	90-121	Don à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain	1980
	90-122	Inscription au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" 1990	
	90-123	Rapport de contrôle budgétaire	
	90-124	Opération cadastrale - lot 96-218	
	90-125	Réparation d'une pompe d'égout	
	90-126	Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie	1981
	90-127	Versement - Ligue de Soccer	
	90-128	CPTAQ - demande d'autorisation - Lots 604-P, 606-P, 502-P et 503-P	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
09/04	90-129	Adoption de l'ordre du jour	1983
	90-130	Adoption des procès-verbaux	
	90-131	Règlement numéro 252 - Modification de l'article 1 (Secteur Deschênes)	1984
	90-132	Règlement numéro 256 - Ameublement pour le Complexe Communautaire	
	90-133	Congrès annuel de l'A.C.M.Q. 1990	1985
	90-134	Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout - Volet "AIDA"	
	90-135	Cession du Terrain de Balle Optimiste à la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap	1986
	90-136	Cours - Association Québécoise du transports et des routes inc.	
	90-137	Conciliation du solde en banque	1987
	90-138	Conciliation du solde aux livres	
	90-139	Rapport des permis émis pour le mois de mars 1990	1989
	90-140	Opération cadastrale - Lot 577-56	
	90-141	Correspondance	1989
	90-142	Comptes	
90-143	Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989		
17/04	90-144	Demande au Ministère de la Santé et des Services sociaux	1991
	90-145	Levée de l'assemblée	
	90-146	Acquisition du lot 8-22 (rue Gignac) et lot 8-21 (rue Ward)	1992
	90-147	Acquisition des lots 104-143 (6e rue) et 104-144 (3e avenue)	
	90-148	Acquisition d'une partie du lot 105 - 3e avenue	1993
	90-149	Acquisition du lot 105-14 - Rue Des Pionniers	
	90-150	Règlement numéro 256 - Adjudication du contrat de l'ameublement du complexe communautaire	1994
	90-151	Eclairage d'une partie de la Route 138 par conduit souterrain - Appel d'offres	
	90-152	Achat d'un chargeur excavateur - Appel d'offres	1994
	90-153	Achat d'une caméra pour utilisation municipale	
	90-154	CEDIC - Cotisation annuelle 1990	1994
90-155	Opération cadastrale - Lots 88-121 à 88-125 et 89-169 à 89-188		
90-156	Opération cadastrale - Lots 105-15 et 106-3-16 (5e rue et 3e avenue)	1996	
90-157	DEFI - Participaction		
23/04	90-158	Adoption du règlement numéro 259 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux	1997
	90-159	Commande d'un meuble pour la salle publique - Complexe communautaire	
	90-160	Félicitations à l'office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine	1997
	90-161	Don à la Société Canadienne de la Croix Rouge	
	90-162	Demande d'une subvention PADEL	1999
	90-163	Versement - Comité Fête Nationale de Ste-Marthe-du-Cap	
	90-164	Achat de timbres	2000
90-165	Nomination du maire suppléant		
30/04	90-166	Règlement numéro 253 - Modification de l'article 1 (Secteur Guilbeault)	1999
	90-167	Règlement numéro 254 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur Norbert)	
	90-168	Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux (Secteur Norbert)	2000
	90-169	Colloque 1990 des secrétaires municipaux de la zone 16	

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

INDEX

DATE	RÉSOLUTION NO.	CONCERNANT	FOLIO
	90-170	Renouvellement de cotisation du secrétaire-trésorier adjoint à la C.S.M.Q.	2000
	90-171	Description des travaux à être réalisés pour les trois prochaines années (L.A.U.)	
	90-172	Arrosage des pelouses - Horaire 1990	2001
	90-173	Versement - Ligue Baseball Mineur	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 décembre 1987

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 décembre 1987 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

87-439

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

87-440

Adoption des minutes

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 16, 23, 30 novembre et 7 décembre 1987.

Adopté

✓ 87-441

Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1987 soit adopté.

Adopté

✓ 87-442

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1987 soit adoptée.

Adopté

✓ 87-443

Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU l'article 1022 du Code Municipal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Corporation en date du 10 décembre 1987.

Adopté

✓ 87-444

Liste des immeubles que la Corporation Municipales de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code Municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville.

Adopté

✓ 87-445

Dénomination de rue - Secteur Des Prairies

ATTENDU la demande des résidents de la Route de l'Ile dans le secteur des Prairies pour changer le nom de la rue pour "RUE LANDRY";

ATTENDU que près de cette artère, il existe des rues nommées Chemin de l'Ile et Rue de l'Ile et que cette situation cause des problèmes d'adresses aux résidents de ce secteur;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE CHANGER le nom de "ROUTE DE L'ILE" pour le nom de "RUE LANDRY" en l'honneur des familles Landry du secteur des Prairies.

Adopté

✓ 87-446

Réparation de la pépîne Ford

ATTENDU que des réparations mécaniques doivent être effectuées à la transmission (torque converter) ainsi qu'à la pompe d'injection du chargeur excavateur (pépîne Ford);

ATTENDU que l'état de l'équipement (pépîne) est en bonne condition en général et indique environ 5000 heures d'usage;

ATTENDU que la compagnie, Richard Piché Inc. (R.P.M. TECHNIC) concessionnaire Ford, a fait un estimé préliminaire pouvant varier entre 2 600\$ et 3 600\$ maximum, comprenant les frais de transport et fourni sans frais un chargeur excavateur démonstrateur pendant la durée de la réparation;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER la réparation du chargeur excavateur à la Firme Richard Piché Inc. (R.P.M. TECHNIC) pour la réparation de la transmission ainsi que la pompe d'injection.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 87-447

Opération cadastrale - lot 527-36

ATTENDU la requête effectuée par Régis Lévesque, arpenteur-géomètre en date du 24 novembre 1987 concernant le lot 527-36 propriété de Monsieur Pierre Morin;

ATTENDU que le lot 527-36 n'est pas adjacent à une rue publique et doit servir à l'agrandissement du lot 526-1 propriété de Monsieur Pierre Morin.

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro RL87-248 étant la subdivision du lot 527-36.

Adopté

✓ 87-448

Rapport des permis émis pour le mois de Novembre

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre pour une valeur total estimée de 123 000\$.

Adopté

87-449

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 1987.

Adopté

87-450

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

514	Municipalité de Ste-Marthe	4493.68
515	Jules Milette Inc.	4070.16
516	André Montplaisir	38.00
517	A.Q.T.E.	120.00
518	Comité Loisirs Village	1842.00
519	Jocelyne Grondines	280.00
520	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	30.00
521	Claudette Toupin	66.62
522	ACTE Mauricie	75.00
523	Laurier Mongrain	137.62
524	Centre Horticole St-Léonard	51.55
525	Revue Municipale	190.00
526	A.C.M.Q.	190.00
527	YAM Vidéo	25.00
528	Club Optimiste Alpha de Ste-Marthe	200.00
529	Luc Belair	88.10
530	Municipalité de Ste-Marthe	6000.64
531	Alain Boulan	50.00
532	Carole Chevalier	147.51
533	La Laurentienne	238.72
534	Carole Chevalier	300.00
535	Richard Loranger	860.35
536	Micheline Courteau	294.00
537	Marcel Guay	117.29



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

538	Lucien Chaussé	143.17
539	Pierre Juneau	115.00
540	Municipalité de Ste-Marthe	4148.68
541	Jocelyne Grondines	280.00
542	Jeannine Trépanier Beaudoin	5.54
543	Ass. Québécoise d'urbanisme	40.00
544	R. Desrosiers	37.70
545	D. Drolet	43.88
546	A. Vaillancourt	265.24
547	L. Cyrenne	13.30
548	R. Laliberté	11.43
549	Syndicat Canadien Fonction Publique	113.16
550	Trust Général du Canada	1934.00
551	Les Publications du Québec	15.95
552	Jean Mercier	16.80
553	Roger Courteau	11.00
554	Ministre du Revenu	4996.53
555	Rec. Général du Canada	4337.80
556	Ass. Inspecteur Municipaux de l'Env.	45.00
557	Comité de Loisirs St-Malo	800.00
558	Caisse Pop. Ste-Madeleine	17867.64
559	La Laurentienne	469.52
560	Municipalité de Ste-Marthe	4301.49
561	Le Chateau Frontenac	650.00
* 562	(Voir prochaine session régulière)	---
563	Gaston Bédard Inc.	54.50
564	Fernand Veillette	100.00
565	Fernand Veillette	107.14
566	Serge Turcotte	10.00

TOTAL:

\$60840.71

Comptes à payer au 30 novembre 1987

567	Aluminium Dufresne Inc.	385.32
568	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	909.75
569	Arbo Service Inc.	360.00
570	Atelier Go-Elan	3076.52
571	Beaumier & Associés	512.55
572	Belitec Inc.	75.21
573	Bell Canada	577.22
574	Béton du Cap Inc.	508.09
575	Burotec Inc.	702.40
576	Bell Canada	30.42
577	Bell Canada	61.25
578	Chaussures Lavergne Inc.	70.00
579	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
580	Clotures Cambrek Inc.	493.89
581	Dynabec Ltée	488.32
582	ECO Equipement F.E.P INC.	54.50
583	Electricité Francoeur	8.17
584	FCC Leasing	386.95
585	Gaz Bar Gélinas	243.50
586	Gaston Girard	5770.00
587	Gravier Mont-Carmel Inc.	3516.28
588	Guillevin International Inc.	94.31
589	Gaston Bédard Inc.	303.02
590	Hydro-Québec	13566.76
591	Hydro-Québec	2249.16
592	Hydro-Québec	231.87
593	Hydro-Québec	140.81
594	Hydro-Québec	111.78
595	Hydro-Québec	186.41
596	Librairie du Cap Inc.	438.90
597	La Cie Construction Dollard Ltée	330.00
598	Larochelle Equipement Inc.	18761.49



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

599	Matériaux Gauvin Inc.	35.48
600	Matériaux Les Rives Inc.	1153.07
601	Montambault Marc	112.00
602	Morin & Frères Inc.	125.85
603	MRC de Francheville	50.00
604	Major Mini Motor Enr.	4.36
605	M.T.S. Sports Inc.	756.45
606	Matériaux Tessier Ltée	166.60
607	Pagé Construction (1983) Inc.	1916.57
608	Pluritec Ltée	30.00
609	Purolator Ltée	24.73
610	Pneus S.L. Enr.	327.05
611	P.A. Thibeault Ltée	135.87
612	Publi-Hebdos Inc.	32.00
613	Richard Piché Inc.	188.00
614	R.T.Spécialités Inc.	53.50
615	Sani-Marc Inc.	109.05
616	St-Cyr Photo	114.50
617	Sécurité Plus	236.38
618	St-Maurice Oxygen Ltée	230.99
619	Vanasse Inc.	181.86
620	Vitreries Yvon Lambert Inc.	70.63
621	Westburne Québec	2311.63
622	BV Hydrau-Mécanique Inc.	130.00
623	Gestion R.D. Carle Inc.	25.00
624	Jardin Van Den Hende	18.00
625	La Pérade Ford Mercury	21.29
626	Maurice Couture Ltée	2575.00
627	Trudel & Associés, huissiers	31.80
628	UAP Cap-de-la-Madeleine	205.75

TOTAL:

\$66082.64

87-451

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 21 décembre 1987

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 21 décembre 1987 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 21 décembre 1987 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 18e jour du mois de décembre 1987.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

87-452

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant
le 31 décembre 1988

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955,
956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Corporation
Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour
l'exercice se terminant le 31 décembre 1988.

Adopté

87-453

Adoption du règlement numéro 218 - Pour déterminer les
taux de taxes pour l'exercice financier 1988

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon
Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement
numéro 218.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations F.M. - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no. 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 11 janvier 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 janvier 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-1 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-2 Adoption des minutes

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 14 et 21 décembre 1987.

Adopté

✓ 88-3 Nomination d'un adjoint à l'Inspecteur Municipal et au Directeur des travaux publics

ATTENDU que Monsieur Jean Mercier est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de six (6) mois comme technicien en génie civil en remplacement de Monsieur Guy Doucet;

ATTENDU que la période d'approbation nous démontre que Monsieur Jean Mercier est apte à remplir le poste d'adjoint à l'Inspecteur Municipal et au Directeur des travaux publics;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier au poste d'adjoint à l'Inspecteur Municipal et au Directeur des travaux publics.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-4

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1988;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1988.

Adopté

✓ 88-5

Acceptation des travaux de voirie - entretien des rues

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1987 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de 15 000\$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés en 1987 aux chemins municipaux pour un montant de 140 521,55\$;
- 2- QUE le conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptés notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée.

Adopté

✓ 88-6

Eclairage Public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la dixième rue, la rue Pie IX et la deuxième Avenue;

ATTENDU les travaux de développement sur le Boul. Industriel;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose d'éclairage, tel que les plans soumis;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose de treize (13) nouvelles lumières de rues tel que démontré aux croquis annexés soit: 12 lumières 8500 L sodium dans le secteur résidentiel et 1 lumière L sodium dans le parc industriel.

22,000

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓88-7

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre Municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de 900\$ le kilomètre, soit le montant de la subvention du Ministère des Transports pour la saison 1987-1988.

Adopté

✓88-8

Subvention d'entretien d'hiver des chemins - saison 1987-1988

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports en date du 3 décembre 1987;

ATTENDU les formules V-1225 et V-814;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention pour l'entretien d'hiver des chemins - saison 1987-1988.

Adopté

✓88-9

Nomination d'un garde-feu municipal

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de la Société concernant la protection des forêts contre le feu;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DESIGNER Monsieur Fernand Veillette, inspecteur municipal pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1988, pour et au nom de la Corporation Municipale.

Adopté

✓88-10

Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1987

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1987 pour une valeur totale estimée de 41 500\$.

Adopté

✓88-11

Rapport annuel des permis - 1987

ATTENDU le rapport soumis par le service responsable de l'émission des permis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis en 1987 par l'inspecteur municipal et son adjoint.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-12

Félicitations aux membres du Comité de Loisirs Secteur
Norbert

ATTENDU le bon travail accompli durant l'année par les membres du conseil d'administration;

ATTENDU que les activités de ce secteur ont été représentatives;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations, pour les résultats obtenus au cours de la dernière année, aux membres du Comité de Loisirs du Secteur Norbert, sous la présidence de Monsieur Emilien Normandin ainsi qu'à ceux qui ont collaboré à cette réussite.

Adopté

✓ 88-13

Versement au Comité des Loisirs St-Malo

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur St-Malo a terminé l'année 1987 avec un solde bancaire quasi presque nul;

ATTENDU que les frais d'entretien et de surveillance de la patinoire et du chalet entraîneront des frais qui s'élèveront à environ 1 000,00\$;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER un montant forfaitaire de 1000,00\$ au Comité des Loisirs St-Malo afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

Adopté

✓ 88-14

Versement pour le financement du Sommet Sportif

ATTENDU que le Conseil des Loisirs de la Mauricie prépare actuellement le Sommet Régional du Sport;

ATTENDU que ce colloque touchera des dizaines de Municipalités, Commissions Scolaires et organismes de loisirs;

ATTENDU les frais inhérents à son organisation et la demande de soutien financier que nous a fait parvenir le Conseil des Loisirs de la Mauricie;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER un montant de 50,00\$ au bénéfice du Conseil des Loisirs de la Mauricie afin d'assurer un financement adéquat au Sommet Régional du Sport.

Adopté

88-15

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 1987.

Adopté

88-16

Comptes

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

562	Claudette Toupin	69.12
629	Marcel Guay	47.09
630	Laurier Mongrain	92.12
631	Gaston Girard	8306.89
632	Pierre Latour	51.60
633	Pierre Juneau	40.00
634	Emco Limitée	13115.77
635	Jocelyne Grondines	90.00
636	Jocelyne Grondines	280.00
637	Municipalité Ste-Marthe du Cap	6064.10
638	Sylvain Masse	25.20
639	Serge Turcotte	15.00
640	Jeannine T. Beaudoin	40.00
641	Lucien Chaussé	107.07
642	Bar-Restaurant La Fringale	563.44
643	Micheline Courteau	217.00
644	Carole Chevalier	57.16
645	Claude Campeau	200.00
646	Luc Belair	85.39
647	Marcel Milot	88.30
648	Motel Canadien	193.47
649	Municipalité Ste-Marthe du Cap	9665.13
650	Municipalité Ste-Marthe du Cap	2828.56
651	Jean Boisvert	150.00
652	Claudette Toupin	72.04
653	Soc. Festivals Pop. du Québec	20.00
654	Municipalité Ste-Marthe du Cap	2650.00
655	Micheline Courteau	35.00
656	Réal Turcotte	245.00
657	Stéphane Masse	140.00
658	Fernand Veillette	161.50
659	Municipalité Ste-Marthe du Cap	4659.30

TOTAL:

50375.25

Comptes à payer au 31 décembre 1987

660	Atelier Usinage Gomex Inc.	121.44
661	Asphalte Continental Inc.	600.20
662	Belitec Inc.	9.81
663	Bell Canada	621.28
664	Bell Canada	30.42
665	Bell Canada	33.51
666	Centre des Roses Enr.	194.85
667	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
668	Clotures Cambrek Inc.	23.98
669	Camvac Inc.	6342.75
670	Controles Comptables Ltée	57.23
671	Dynabec Ltée	1770.85
672	Excavation Girard & Simard Inc.	915.00
673	FCC Leasing	381.95
674	Garage Jacques Blais Enr.	369.98
675	Gaston Bédard Inc.	54.50
676	Garage Charest & Frères Inc.	107.82
677	Hydro-Québec	55.36
678	Hydro-Québec	1898.87
679	Imprimerie Vallières Inc.	999.84
680	Jules Milette Inc.	4070.16
681	Librairie du Cap Inc.	444.02
682	La Laurentienne	238.72
683	Les Outillages Melco Inc.	166.92
684	Lamothe & Ayotte	2447.60
685	Les Gravier Nord-Sud Inc.	1068.23
686	Marc Montambault	96.00
687	Morin & Frères Inc.	140.24



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

688	M.T.S. Sports Inc.	54.40
689	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	19.09
690	Motorola Limitée	95.92
691	Outibo Enr.	90.21
692	Pagé Construction (1983) Inc.	589.40
693	Pitney-Bowes	80.93
694	Pluritec Ltée	190.00
695	Pièces d'auto H.P.Jacques Inc.	475.61
696	P.A.Thibeault Ltée	111.26
697	Quévis Inc.	51.75
698	Robert Delisle Inc.	294.01
699	Roland Therrien Electricque	950.04
700	Sergaz Inc.	1099.55
701	St-Cyr Photo	48.90
702	Sécurité Plus	52.95
703	Soc. Coop. Agricole de Champlain	574.27
704	Trois-Rivières Location Inc.	57.03
705	Ville de Trois-Rivières	559.74
706	Ville de Cap-de-la-Madeleine	648.00
707	Réjean Giroux, notaire	410.00
708	Les Editions Mabec Inc.	32.40
709	R.Q.L.M.	60.00
710	Structure C.Q.S. Inc.	121.13
711	Tabrol Inc.	65.18

TOTAL: 30057.68

Adopté

✓ 88-17

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 décembre 1987 soit adopté.

Adopté

✓ 88-18

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 décembre 1987 soit adoptée.

Adopté

88-19

Levée de l'assemblée

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 18 janvier 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 janvier 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 18 janvier 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 15 e jour du mois de janvier 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-20
Contribution annuelle 1988 à U.M.R.C.Q.

ATTENDU que la contribution annuelle est fixée en fonction de la population de chacune des municipalités;

ATTENDU que selon la Gazette Officielle du Québec, la population est de 5109 habitants;

ATTENDU que selon la grille de tarification, cette contribution s'établit à 1 220,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 220,00\$ à l'U.M.R.C.Q. à titre de contribution pour l'exercice 1988.

Adopté

✓ 88-21

Achat de timbres

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de 900,00\$ de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

✓ 88-22

Acte de servitude en faveur de Bell Canada

ATTENDU le projet d'acte de servitude par la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine en faveur de Bell Canada, préparé par Me Jean Paquin, notaire;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Bell Canada;
- 2- D'AUTORISER MM. Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer ledit acte de servitude ou tous autres documents destinés à donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

✓ 88-23

Opération cadastrale - lot 536-1

ATTENDU la requête effectuée par Régis Levesque, arpenteur-géomètre, en date du 12 janvier 1988 concernant le lot 536-1 propriété de Monsieur Benoit Therrien;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro RL 87-359 étant la subdivision du lot 536-1.

Adopté

Lucien Chaussé.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 25 janvier 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 janvier 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 25 janvier 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:30 heures - Session Spéciale

20:00 heures - Rencontre avec UPA et cultivateurs
Revision de la zone agricole

DONNE ce 22e jour du mois de janvier 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-24

Achat d'épinglettes et de plaquettes aux armoiries de la
Municipalité

ATTENDU la nécessité de renouveler l'inventaire des épinglettes et des plaquettes aux armoiries de la Municipalité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE COMMANDER 2500 épinglettes, modèle avec encadrement et 61 plaquettes aux armoiries de la Municipalité, de Monsieur Mario Lamond et de la firme Les Distributions Lamdor Enr.

Adopté

✓88-25

Demande d'appui de la Commission Scolaire Régionale Des
Vieilles-Forges

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Paul Beaulieu, directeur général, en date du 23 décembre 1987, relative à une demande d'appui afin que le Ministère de l'Éducation maintienne sur le territoire de la Commission Scolaire Régionale Des Vieilles-Forges, les programmes à caractère industriel et de construction;

ATTENDU que face à l'évolution technologique nous devons recycler assez régulièrement une bonne partie de nos travailleurs;

ATTENDU que dans les années à venir nous désirons mettre beaucoup d'énergie pour le développement industriel et commercial chez nous;

ATTENDU que la fermeture des options dites "industrielles et de construction" jouera contre nous dans la recherche de nouveaux investisseurs industriels;

ATTENDU que ces fermetures rendront plus difficiles l'apport de main d'oeuvre qualifiée et le recyclage de travailleurs;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministre Ryan de sursoire à la décision de fermer ou de déménager les options dites "industrielles et de construction";
- 2- DE DEMANDER de reconsidérer ces décisions en ayant comme optique que le secteur industriel de notre région est en pleine transformation et considérant que la nouvelle vocation s'oriente vers la transformation des métaux et d'usinage nécessitant ainsi de la main d'oeuvre spécialisée dans les domaines ou les options disparaîtront.

Adopté

✓88-26

Appui à la mise en place d'un CLSC autonome

ATTENDU que les principes directeurs émis autant par le Ministère de la santé et des services que par le Conseil régional de la santé et des services sociaux, région 04, portant sur le découpage territorial des CLSC sont liés à la mission locale et communautaire en tenant compte du type de population, de l'accessibilité aux services, du degré d'appartenance, des affinités naturelles et des pôles d'attraction;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que l'analyse du rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux nous amène à constater un impact organisationnel important (siège social, services, orientation, organisation, encadrement, budgets, etc) provenant du fait qu'il s'agit d'abord d'une population urbaine versus une population rurale, donc que les dynamiques communautaires sont fort différentes et non homogènes;

ATTENDU que le CLSC DES Chenaux est implanté depuis environ dix ans, présente des caractéristiques propres à un CLSC en milieu rural (médecins, laboratoire, radiologie, etc) et que le fait de rattacher le district Cap-de-la-Madeleine ramènerait la population du territoire à 80% urbaine, ce qui aurait pour effet de remettre en cause les acquis des dernières années dans ce milieu;

ATTENDU que le Conseil régional de la santé et des services sociaux de Trois-Rivières a procédé à deux analyses complètes de la situation et est arrivé à la conclusion de recommander un CLSC autonome à la Ministre pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine (résolutions CA-86-72 et CA-87-71);

ATTENDU que l'analyse des économies pouvant être générées par le rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux ne compensent pas l'importance des autres éléments à considérer;

ATTENDU que le rattachement du district de Cap-de-la-Madeleine au CLSC Des Chenaux compromet la mise en oeuvre d'un CLSC spécifique pour la population des municipalités de Cap-de-la-Madeleine, de St-Louis de France, et de Ste-Marthe du Cap au même titre que les onze autres territoires de la région 04 qui eux, sont dotés d'un CLSC autonome;

ATTENDU que toute forme d'intégration du CLSC à une quelconque autre structure administrative aurait pour effet de désavantager les utilisateurs des services du CLSC Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que toutes les instances et tous les groupes qui ont eu à se prononcer sur ce sujet au cours des deux dernières années sont tous arrivés à la conclusion que seul un CLSC autonome pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine était valable;

ATTENDU que les services dispensés par l'Equipe de secteur du CLSC Cap-de-la-Madeleine (le 20 Notre-Dame) sont connus de la population et que ces services sont de plus en plus utilisés;

ATTENDU que le fonctionnement autonome actuel de l'Equipe de secteur du CLSC Cap-de-la-Madeleine est analogue à celui d'un CLSC existant;

ATTENDU que les orientations ont été adoptées par toutes les parties concernées et que l'organisation proposée a été implantée le 9 novembre 1987;

ATTENDU qu'aucune des différentes avenues étudiées ne conduit à une amélioration des services en terme de volumes, de qualité, d'accessibilité et d'adaptabilité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RECOMMANDER à la Ministre de la santé et des services sociaux, la mise en place d'un CLSC autonome pour le territoire de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-27

Demande au Ministère des Transports - Pose de lumière de circulation à l'intersection des rues Courteau et St-Maurice

ATTENDU le plan projet de lotissement déposé en bordure de la rue Courteau (intersection St-Maurice) par Monsieur Benoit Therrien;

ATTENDU qu'il n'existe aucune servitude de non accès sur la rue Courteau pour les Commerces éventuels;

ATTENDU que le projet déposé occasionnera des entrées et sorties sur cette artère très achalandée;

ATTENDU la circulation volumineuse et rapide qui se déplace sur cette partie de la rue Courteau;

ATTENDU la fréquence des accidents en référence à la lettre du 27 novembre 1987 (rapport d'accident de la Sûreté du Québec);

ATTENDU la proximité du viaduc, de l'entrée et de la sortie de l'autoroute;

ATTENDU que la dénivellation et la courbe à la sortie du viaduc diminue l'aspect sécuritaire pour la circulation intense à cet endroit;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports de faire la pose de lumière de circulation à l'intersection des rues Courteau et St-Maurice afin d'éliminer le nombre d'accidents.

Adopté

√ 88-28

Entente entre la Corporation Municipale et La Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. Inc. pour l'année 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la S.P.A.M. Inc. pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

√ 88-29

Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (construction non terminée) (occupation sans permis) - M. Pierre Larivière 2060 rue St-Maurice Nord - lot 576-P

ATTENDU les avis donnés à Monsieur Pierre Larivière concernant sa construction non terminée;

ATTENDU l'avis écrit en date du 10 décembre 1987 lui accordant un délai de 10 jours pour compléter les travaux de revêtement extérieur sur son garage attaché;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés depuis;

ATTENDU que ce bâtiment est occupé et ce sans avoir obtenu un permis d'occupation;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Monsieur Pierre Larivière à notre procureur Me Michel Richard, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

1519



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-30

Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (construction non terminée)(occupation sans permis) - M. André Trépanier 281 rue Des Cyprès - lot 577-35

ATTENDU les avis donnés à Monsieur André Trépanier concernant ses constructions non terminées;

ATTENDU l'avis écrit en date du 10 décembre 1987 lui accordant un délai de 10 jours pour compléter les travaux de revêtement extérieur sur ses bâtiments accessoires;

ATTENDU que les travaux n'ont pas été complétés depuis;

ATTENDU que Monsieur André Trépanier a déjà été condamné à la Cour Municipale pour la même infraction;

ATTENDU que Monsieur André Trépanier occupe ses bâtiments sans permis;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Monsieur André Trépanier à notre procureur Me Michel Richard, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

88-31

Infraction au règlement de construction No. 197-B article 5.1 (construction non terminée)(occupation sans permis) - Mme Denise Pépin 2121 Boul. Des Prairies - lot visé 577-19 (381 rue Des Cyprès)

ATTENDU qu'un permis de construction portant le numéro 85-10 a été émis à Mme Denise Pépin pour l'agrandissement et la rénovation de son garage privé;

ATTENDU que les travaux de revêtement n'ont pas été complétés depuis;

ATTENDU l'avis écrit en date du 10 décembre 1987 lui accordant un délai de 10 jours pour compléter ses travaux de revêtement extérieur au complet;

ATTENDU que ce bâtiment est occupé sans avoir obtenu un permis à cet effet;

ATTENDU que le garage de Mme Denise Pépin est occupé et ce sans permis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Mme Denise Pépin à notre procureur Me Michel Richard, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

88-32

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à Monsieur Jules Guilbault concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 3401, rang St-Malo, soit sur les lots P-463, P-464, P-465;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à Monsieur Jules Guilbault lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, Monsieur Jules Guilbault devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que Monsieur Jules Guilbault n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Monsieur Jules Guilbault à notre procureur Me Bertrand Lamothe, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

√ 88-33

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à Mme Juliette Héroux Couturier concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 1771 Boul. Des Prairies, soit sur le lot P-573;

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à Mme Juliette Héroux Couturier lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, Mme Juliette Héroux Couturier devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que Mme Juliette Héroux Couturier n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Mme Juliette Héroux Couturier à notre procureur Me Bertrand Lamothe, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

√ 88-34

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à M. Charles Henri Marchand concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 4021, rang St-Malo, soit sur le lot 479-P;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à M. Charles Henri Marchand lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, M. Charles Henri Marchand devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que M. Charles Henri Marchand n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de M. Charles Henri Marchand à notre procureur Me Marc Roberge, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

J 88-35

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à Madame Denise Pépin concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 381 rue Des Cyprès, soit sur le lot 577-19

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à Madame Denise Pépin lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, Madame Denise Pépin devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que Madame Denise Pépin n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Madame Denise Pépin à notre procureur Me Michel Richard, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

J 88-36

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à Monsieur Marcel Roy concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 1881, rue Notre-Dame, soit sur les lots 85-P et 86-P;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à Monsieur Marcel Roy lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, Monsieur Marcel Roy devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que Monsieur Marcel Roy n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Monsieur Marcel Roy à notre procureur Me Marc Roberge, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

√ 88-37

Infractions aux règlements numéros 50 et 50-A, ainsi qu'au règlement de zonage numéro 197-A article 4.1 et au règlement de construction numéro 197-B article 6.5

ATTENDU les infractions reprochées à Monsieur Pierre Turcotte concernant sa cour de matériaux de rebuts située à 1851 rue Notre-Dame, soit sur le lot P-86;

ATTENDU qu'une mise en demeure par courrier recommandé a été envoyé à Monsieur Pierre Turcotte lui accordant un délai qui se terminait le 15 avril 1988 pour nettoyer son terrain;

ATTENDU que pour bénéficier de ce délai, Monsieur Pierre Turcotte devait produire avant le 15 janvier 1988 une déclaration écrite confirmant que ledit terrain serait nettoyé de tous matériaux de rebuts avant le 15 avril 1988;

ATTENDU que Monsieur Pierre Turcotte n'a pas produit ladite déclaration dans le délai exigé par le Conseil Municipal;

ATTENDU que ledit terrain n'a pas été nettoyé depuis;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER le dossier de Monsieur Pierre Turcotte à notre procureur Me Marc Roberge, afin qu'il soumette ce dossier à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine et que l'infraction reprochée a été continue pendant 10 jours consécutifs à compter du 15 janvier 1988.

Adopté

√ 88-38

Eclairage public - Demande de lumières de rue

ATTENDU les demandes faites par les citoyens des rues St-Hilaire et Bosquet;

ATTENDU qu'il est avantageux de déplacer des lampes de rues considérant les coûts d'une lumière de rue (180,00\$ par année) par rapport à un déplacement (75,00\$);

ATTENDU les travaux de développement sur la rue Ward;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU la vérification faite par le service technique lequel recommande la pose et le déplacement de lumière de rue, tel que les plans soumis;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose de quatre (4) lumières de rue:

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1 - rue Ward | 10000 lumens Mercure |
| 1 - rue Bosquet | 8500 lumens Sodium |
| 2 - rue St-Hilaire | 8500 lumens Sodium |

et le déplacement de deux (2) lumières de rue:

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1 - rue St-Hilaire | 8500 lumens Sodium |
| 1 - rue Bosquet | 8500 lumens Sodium |

tel que les plans soumis.

Adopté

/ 88-39

Achat d'un classeur à plans

ATTENDU le besoin d'acheter un classeur à plans pour classer les originaux sur papier film afin de les protéger de la lumière;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de P.V.AYOTTE Ltée un classeur à plans ainsi que la fourniture s'y rattachant, au montant de 1689,50\$ taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire.

Adopté

/ 88-40

Versement au Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que le Comité du Hockey Mineur doit encourir des dépenses à court terme;

ATTENDU que ledit Comité a un urgent besoin de liquidité;

ATTENDU que les états financiers complets seront fournis en fin de saison et seront vérifiés par le Directeur des Loisirs et le Secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EFFECTUER un versement de 2 000,00\$ au Comité du Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté

Position du Conseil face au dossier d'assainissement des eaux

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 1er février 1988

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 1er février 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, Lundi le 1er février 1988 à 19:30 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets, savoir:-

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:30 heures - Session spéciale

20:00 heures - Rencontre - représentants du Club Optimiste

DONNE ce 29e jour du mois de janvier 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-41

Avis de motion - Règlement numéro 219

Monsieur Maurice Dumas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant de requérir les services d'une autre corporation municipale.

Adopté

88-42

Avis de motion - Règlement numéro 220

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente avec les municipalités de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières Ouest, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception.

Adopté

88-43

Pose d'un système de ventilation à la Salle Communautaire

ATTENDU le manque de ventilation lors d'activités attirant un grand nombre de personnes;

ATTENDU que le système de chauffage et climatisation ne suffit pas à maintenir un degré de température confortable lors de soirée de danse ou lorsqu'il y a la présence d'un grand nombre de personne;

ATTENDU que les prix demandés au cours de l'été à des entrepreneurs spécialisés de la région s'avéraient beaucoup plus dispendieux pour des travaux similaires;

ATTENDU l'évaluation faite par un spécialiste représentant un grossiste en matériel de ventilation;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la Compagnie ACONVENBEC LTEE des matériaux de ventilation pour un montant total de 1 088,51\$ taxe incluse;
- 2- DE CONFIER à Monsieur Réjean Dumas l'installation, la fabrication et fourniture des autres matériaux requis pour un montant forfaitaire de 800,00\$) et les travaux seront effectués dans la semaine du 1er au 6 février.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-44

CPTAQ - demande d'autorisation - lots 73-14 et 73-35

ATTENDU la demande de Monsieur André Germain;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec
les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de
Monsieur André Germain auprès de la Commission de Protec-
tion du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

2577

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 février 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 février 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-45

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-46

Adoption des minutes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 11, 18, 25 janvier et 1er février 1988.

Adopté

88-47

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Yvon Charland maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 30 avril 1988.

Adopté

✓ 88-48

Cession et rétrocession de parties des lots 107, 108, 109, 110 et 111, partie 108-8, partie 109-14 et les lots 107-5, 107-6, 108-6, 108-9, 108-10, 109-13, 109-15, 109-16, 109-17, 110-10, 110-11 et 111-5 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Municipalité, aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Robert Carrier, Notaire, le 1er août 1985, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Champlain le 2 août suivant sous le numéro 308 707, a acquis de NL CHEM CANADA INC. différentes parties des lots 107, 108, 109, 110 et 111 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que plus amplement décrit dans ledit acte de vente;

ATTENDU que bien que ce ne soit pas indiqué à l'acte de vente, la Municipalité avait l'intention d'acquérir lesdits immeubles à des fins industrielles, soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU que ledit acte de vente n'a pas été précédé de tous les avis, règlements et approbations requis par ladite Loi, de sorte que les terrains faisant l'objet de ladite vente n'étaient pas soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux, et ce suite à un vice de procédure;

ATTENDU que la Municipalité désire que lesdits immeubles soient soumis à la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à ladite compagnie d'accepter la rétrocession desdits immeubles, de manière à ce que la Municipalité puisse les acquérir à nouveau, après avoir au préalable accompli toutes les formalités nécessaires à l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles soumis à la Loi;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité cède à NL CHEM CANADA INC. parties des lots 107, 108, 109, 110 et 111, partie 108-8, partie 109-14 et les lots 107-5, 107-6, 108-6, 108-9, 108-10, 109-13, 109-15, 109-16, 109-17, 110-10, 110-11 et 111-5 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine tels que plus amplement décrits sur un plan préparé par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 11 décembre 1986, révisé le 28 janvier 1988, sa minute 7,008 et décrits également dans un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, dont un exemplaire a été lu à l'assemblée et accepté tel quel;
- 2- QUE cette cession soit faite pour la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (\$470,000.);
- 3- QUE la Municipalité acquière par la suite de NL CHEM CANADA INC. pour la somme de QUATRE CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (\$470,000.) les mêmes immeubles, le tout suivant les termes et conditions d'un projet d'acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, dont un exemplaire a été lu à l'assemblée et accepté tel quel;
- 4- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par les présentes autorisés à signer lesdits actes notariés, de même qu'à signer tous autres documents destinés à donner effet aux présentes;
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 87-273 adoptée le 3 août 1987.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

88-49

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Règlement numéro 216 - Modification de l'article 1

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 216 en ajoutant à la fin, les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 87232 et numéro de dossier 1343-5060-A-27 en date des mois de mai et juin 1987 et révisés le 17 novembre 1987, au plans et devis numéro 87239 et numéro de dossier 1343-5060-A-28 en date du 9 mars 1987 préparés par la firme Pluritec Ltée ainsi qu'à l'estimé préparé par Monsieur Fernand Veillette, inspecteur municipal en date du 2 mai 1987;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

√ 88-50

Adoption du règlement numéro 219 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant de requérir les services d'une autre corporation municipale

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 219.

Adopté

√ 88-51

Congrès annuel de l'AIMEQ 1988

ATTENDU que le congrès annuel de l'association aura lieu les 8, 9 et 10 avril 1988;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formatif;

ATTENDU que les informations recueillies à ce congrès seront bénéfiques pour notre service technique;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DELEGUER Monsieur Fernand Veillette pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à la participation à ce congrès;
- 3- D'ALLOUER la somme de 600,00\$ à Monsieur Fernand Veillette à titre d'avance pour participer à ce congrès.

Adopté

√ 88-52

Congrès de la Société des Festivals Populaires du Québec

ATTENDU que la Société des Festivals Populaires du Québec tiendra son congrès annuel les 4, 5 et 6 mars à Granby;

ATTENDU la richesse d'informations diverses qu'on pourra y découvrir;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que la Municipalité bénéficiera directement des retombées dudit congrès;

ATTENDU que le Comité du Carnaval y délèguera un ou des représentants et que le Comité de la Fête Nationale en fera probablement autant;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER M. Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs, pour assister au congrès de la Société des Festivals Populaires du Québec;
- 2- D'ASSUMER les frais inhérents à cette délégation

Adopté

✓ 88-53

Délégation d'un représentant au Sommet régional du Sport en Mauricie

ATTENDU la résolution numéro 87-324 en date du 8 septembre 1987;

ATTENDU que depuis les récentes élections, les élus municipaux ont été nommés responsables de certains dossiers municipaux;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Yvon Charland en remplacement de Monsieur Jean-Guy Bergeron pour siéger au comité organisateur et pour agir comme gérant de siège lors du Sommet qui aura lieu les 14 et 15 avril 1988;
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 87-324.

Adopté

✓ 88-54

Achat d'une enregistreuse à mini-cassettes

ATTENDU la nécessité de se procurer une enregistreuse de bonne qualité devant servir pour les conférences, cours, réunions ou autres;

ATTENDU les prix demandés auprès de trois (3) fournisseurs de la région;

ATTENDU la vérification faite auprès d'utilisateurs de ces appareils;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACHETER une enregistreuse à mini-cassettes de marque "Dictaphone" de la Compagnie Jean Banville Inc. au prix de 303,00\$ taxe en sus.

Adopté

✓ 88-55

Engagement d'une firme pour effectuer la lecture et la vérification des compteurs d'eau

ATTENDU que la bonne eau est devenue tellement précieuse qu'il faut maintenant la compter;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que l'installation des compteurs d'eau s'avère une solution avantageuse favorisant l'économie et l'équité;

ATTENDU la proposition soumise par la Firme Les Compteurs Lecompte Ltée pour faire la lecture, la vérification ainsi que les rapports techniques informatisés s'y rattachant;

ATTENDU qu'actuellement, c'est la seule firme spécialisée connue qui effectue le travail et les rapports informatisés;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la proposition de la compagnie Les Compteurs Lecompte Ltée pour faire la lecture, la vérification ainsi que les rapports s'y rattachant et ce pour une période de trois (3) ans suivant le prix soumis, soit 4,75\$ par lecture par année.

Adopté

√ 88-56

Eclairage public - Demande de lumières de rue

ATTENDU les demandes pour déplacer une lumière de rue sur la rue Norbert;

ATTENDU les travaux de développement sur la rue Des Pionniers;

ATTENDU les travaux de développement sur la rue Girard;

ATTENDU les vérifications faites par le service technique lequel recommande la pose ainsi que le déplacement de lumière tel que croquis soumis;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose de six (6) lumières de rue:

- 1- Boul. des Prairies
- 1- rue Girard
- 2- rue des Pionniers
- 1- 8e rue
- 1- 9e rue

et le déplacement d'une (1) lumière de rue:

- 1- rue Norbert

tel que les croquis soumis.

Adopté

√ 88-57

Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1988 pour une valeur totale estimée de 40 000,00\$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-58

Versement au Comité de Loisirs du Village

ATTENDU les besoins financiers du Comité des Loisirs du Village;

ATTENDU qu'ils ont produit un rapport financier montrant des dépenses de 2 459,00\$ depuis le début de l'année;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Secrétaire-trésorier;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QU'UN montant de 1 000,00\$ soit versé audit comité afin qu'il poursuive ses opérations.

Adopté

88-59

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire- trésorier pour le mois de janvier 1988.

Adopté

88-60

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

712	Stéphane Masse	70.00
713	Ass. Qué. Directeur du Loisir Municipal	125.00
714	S.C.F.P.	164.26
715	Trust Général du Canada	2959.94
716	Receveur Général du Canada	5920.04
717	Ministre du Revenu	6834.66
718	C. Lahaie	30.92
719	S. Dumas	14.43
720	Mme Suzanne Jutras	40.20
721	J. Lemieux	113.38
722	J.Y. Girard	132.30
723	R. Desrosiers	272.70
724	Camille Ross	69.30
725	R. Guilbeault	25.51
726	Guy Girard	40.28
727	J. Lafrenière	110.63
728	L. Francoeur	11.48
729	D. Thibeault	136.29
730	M. Ayotte	12.37
731	C. Champoux	25.86
732	D. Drolet	138.11
733	J.C. Picard	186.56
734	Hervé Wilson	143.27
735	C. Dumas	53.60
736	N. D'Amours	13.40
737	A. Vaillancourt	454.22
738	C. Lacombe	13.06
739	L. Cyrenne	32.98
740	R. Laliberté	38.14
741	Modulo Editeur	18.00
742	Jean-Roger Paul-Hus	49.77
743	Jules Milette Inc.	4070.16
744	Gaston Bédard Inc.	103.55
745	Comité Loisirs St-Malo	1000.00
746	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	50.00
747	Municipalité Ste-Marthe	4454.86
748	Sylvain Masse	25.55



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

749	Mathieu Carpentier	12.95
750	Louis Beaudet	28.35
751	Robert Jutras	28.35
752	Patrick Dumas	27.30
753	U.M.R.C.Q.	150.00
754	Richard Loranger	860.35
755	Société Canadienne des Postes	900.00
756	Municipalité de Champlain	3946.75
757	La Laurentienne	238.72
758	U.M.R.C.Q.	1220.00
759	Municipalité de Ste-Marthe	4510.41
760	Restaurant Le Petit Bonheur	73.32
761	Gaston Girard	14644.81
762	Serge Turcotte	40.00
763	Jean-Guy Bergeron	61.40
764	Laurier Mongrain	87.57
765	Claudette Toupin	73.67
766	Ecole des Sports du Cap	28.00
767	Taxe complémentaire	7.20
768	Centre Agricole G.H. Inc.	300.00
769	Stéphane Masse	140.00
770	Carnaval Ste-Marthe	385.00
771	Oxygène	12.95
772	Municipalité Ste-Marthe	4846.78
773	Hoceky Mineur Ste-Marthe	2000.00
774	Luc Belair	77.41
775	Municipalité Ste-Marthe	1687.13
776	La Laurentienne	238.72
777	Claudette Toupin	61.73
778	Soc. Canadienne des Postes	300.00
779	Gestions Haché	43.88
780	G. Girard	7.20
781	Conseil Régional de la Culture	35.00
782	Sylvain Masse	51.10
783	Mathieu Carpentier	25.90
784	Louis Beaudet	56.70
785	Robert Jutras	56.70
786	Patrick Dumas	54.60
787	S. Guilbault	41.48
788	Pierre Beaulieu	28.61
789	Serge Turcotte	35.00
790	Carole Chevalier	47.08
791	Françoise Dumas	337.00
792	Micheline Courteau	300.00
793	Roy & Veillette	38.68
794	Municipalité de Ste-Marthe	4537.12
795	Trust Général du Canada	2175.12
796	S.C.F.P.	116.31
	TOTAL:	<u>72931.13</u>

Comptes à payer au 31 janvier 1988

797	Bell Canada	504.45
798	Burotec Inc.	163.33
799	Bell Canada	34.26
800	Bell Canada	46.73
801	Centre de Décoration Paré Inc.	193.82
802	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
803	Clément Bastien Excavation Enr.	180.00
804	Dynabec Ltée	8389.60
805	Fleuriste 4 saisons Enr.	25.00
806	Gaz Bar Gélinas	655.50
807	Gravier Mont-Carmel Inc.	1512.76
808	Guillevin International Inc.	170.09
809	Gaston Bédard Inc.	129.71



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

810	Hydro-Québec	16364.76
811	Hydro-Québec	2725.97
812	Hydro-Québec	601.03
813	Hydro-Québec	184.39
814	Hydro-Québec	329.28
815	Hydro-Québec	180.06
816	Hydro-Québec	395.53
817	Hydro-Québec	463.04
818	Imprimerie Art Graphique	692.43
819	J.B. Lanouette Inc.	189.66
820	Librairie du Cap Inc.	634.79
821	Librairie Wilson & Lafleur Ltée	342.00
822	Jean-Marie Lottinville	240.00
823	L.P. Tanguay Ltée	37.33
824	Larochelle Equipement Inc.	168.45
825	Matériaux Les Rives Inc.	352.36
826	Montambault Marc	64.00
827	Morin & Frères Inc.	63.38
828	Marchand Audio-Vidéo	76.20
829	M.T.S. Sports	24.00
830	Municipalité de Champlain	22.14
831	Motorola Limitée	95.92
832	Polygrafic	67.18
833	Purolator Ltée	59.67
834	Pièces d'Auto H.P. Jacques Inc.	226.36
835	Protection Incendie CFS Ltée	246.78
836	P.A. Thibeault Ltée	528.82
837	Receveur Général du Canada	236.00
838	R.M. Textile Enr.	32.50
839	Richard Piché Inc.	4023.66
840	Sani-Marc Inc.	244.89
841	Sergaz Inc.	1222.36
842	Société Qué. Assainissement des eaux	2976.04
843	St-Cyr Photo	125.56
844	Sécurité Plus	32.95
845	Soc. Coop. Agricole de Champlain	447.60
846	Ville de Cap-de-la-Madeleine	192.99
847	Veilleux Henri	44.75
848	Westburne Québec	169.29
849	Cooke & Fils Enr.	105.18
850	Diverbec Inc.	117.02
851	Leblanc Pontiac Buick Inc.	33.96
852	Monsieur Tapis Enr.	170.88
853	Presses de L'Université du Québec	30.00
854	Studio Henrichon 1981 Inc.	482.59
TOTAL:		<u>\$48133.38</u>

Adopté

88-61

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC. TRES
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 15 février 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 février 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 15 février 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 12e jour du mois de février 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

88-62

Protocole d'entente - Service des incendies

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 219 en date du 8 février 1988, pour autoriser la conclusion d'une entente relative à l'organisation d'une brigade de pompiers lui permettant de requérir les services d'une autre corporation municipale;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le protocole d'entente proposé par la Ville de Cap-de-la-Madeleine;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer ladite entente avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, de même qu'à signer tous autres documents destinés à donner effet aux présentes.

Adopté

88-63

Entente entre la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée et la
Municipalité de Ste-Marthe du Cap

ATTENDU la résolution numéro 88-55 adoptée le 8 février 1988;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'entente avec la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée de même qu'à signer tous autres documents destinés à donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

88-64

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 janvier 1988 soit adopté.

Adopté

88-65

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 janvier 1988 soit adoptée.

Adopté

88-66

Location de machinerie

ATTENDU l'entretien régulier à faire au réseau routier et autres;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location de machinerie pour effectuer cet entretien occasionnellement;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, inspecteur municipal et Monsieur Jean Mercier, adjoint, à faire la location de machinerie et ou équipement afin de faire l'entretien de notre réseau routier et autres, en cas d'urgence, suivant leur bon jugement et ce au meilleur prix soumis en tenant compte de la qualité des équipements et services offerts.

Adopté

* 88-67

Demande de subvention à Pêche et Océan (Construction d'une rampe de mise à l'eau)

ATTENDU que présentement il n'existe aucun accès public pour la mise à l'eau des embarcations de plaisance à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la demande reçue par un groupe de propriétaires d'embarcations de plaisance pour la construction d'une rampe de mise à l'eau à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les citoyens de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ne peuvent plus utiliser la rampe de mise à l'eau de Cap-de-la-Madeleine parce qu'elle est réservée uniquement aux citoyens de la ville;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DEMANDER une aide financière dans le programme Pêche et Océan pour la construction d'une rampe de mise à l'eau à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

* Les membres du conseil étant tous présents, ce point fût ajouté.

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 février 1988

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 février
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers : Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 22 février 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 19e jour du mois de février 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

88-68

Règlement numéro 175 - Solde d'emprunt approuvé et non
effectué

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 175 en date du 7 janvier 1985 par le Ministère des Affaires Municipales, au montant de 368 000,00\$ concernant l'agrandissement de la station de pompage, le prolongement de la conduite d'aqueduc de la neuvième rue à la station de pompage;

ATTENDU la fermeture du règlement numéro 175 au montant de 258 500,00\$;

ATTENDU que nous ne prévoyons pas exercer le pouvoir d'emprunt au montant de 109 500,00\$;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministre des Affaires Municipales d'annuler le solde d'emprunt non effectué au montant de 109 500,00\$, relatif au règlement numéro 175.

Adopté

88-69

Règlement numéro 177 - Solde d'emprunt approuvé et non
effectué

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 177 en date du 6 novembre 1984 par le Ministère des Affaires Municipales au montant de 105 000,00\$ concernant l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment situé au 1771 rue Notre-Dame à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la fermeture du règlement numéro 177 au montant de 95 000,00\$;

ATTENDU que nous ne prévoyons pas exercer le pouvoir d'emprunt au montant de 10 000,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Affaires Municipales d'annuler le solde d'emprunt non effectué au montant de 10 000,00\$ relatif au règlement numéro 177.

Adopté

88-70

Programme de création d'emplois - DEFI 88

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet P.D.E, Volet DEFI 88 présenté dans le cadre du Programme de développement de l'emploi - Projets subventionnés;
- 2- QUE Monsieur Lucien Chaussé, Maire et Monsieur Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-71

Demande de subvention au Ministère des Transports

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire des travaux de pavage sur certaines rues de la Municipalité;

ATTENDU que ces travaux représentent des coûts importants pour les citoyens;

ATTENDU les estimations faites par le service technique à cet effet;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports une subvention au montant de 100 000,00\$ pour permettre à la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine d'effectuer les travaux tels que décrits en annexe;

Adopté

88-72

Achat de matériaux de signalisation

ATTENDU la nécessité d'acheter des matériaux de signalisation dans le but de faire les modifications qui s'imposent et d'en faire la pose dans les nouveaux développements;

ATTENDU les prix demandés à 4 fournisseurs dont 3 ont répondu à la demande;

ATTENDU qu'une soumission a été refusée pour une raison de retard;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de Martech Signalisation Inc., soit le plus bas soumissionnaire, les matériaux de signalisation pour un montant de 5 155,70\$ taxe incluse.

Adopté

88-73

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 34-13

ATTENDU la demande de Madame Gisèle Quessy;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Madame Gisèle Quessy auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

88-74

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 34-12

ATTENDU la demande de Madame Marjolaine Boisvert;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Madame Marjolaine Boisvert auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

.....*Lucien Chausse*.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE 1541 MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 29 février 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 février
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur Pro- Maire: Yvon Charland

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 29 février 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 26e jour du mois de février 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-75

Nomination d'un secrétaire-trésorier adjoint

ATTENDU que Monsieur Luc Bélair est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de six (6) mois comme assistant au secrétaire-trésorier en remplacement de Monsieur Jean Tourigny;

ATTENDU que la période de probation nous démontre que Monsieur Luc Bélair est apte à remplir le poste de secrétaire-trésorier adjoint;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Luc Bélair au poste de secrétaire-trésorier adjoint;
- 2- QUE son traitement annuel sera déterminé selon la convention collective des cadres présentement en vigueur et qu'il pourra jouir des mêmes avantages sociaux que les employés cadres de la Municipalité tels que stipulés dans ladite convention collective.

Adopté

Adopté

✓88-76

Programme de création d'emplois - Article 38

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet Amélioration des équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi de l'assurance-chômage;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

✓88-77

Location d'un photocopieur

ATTENDU le contrat actuel de location d'un photocopieur de modèle Savin 7025;

ATTENDU les changements continuels de technologies dans les équipements et les besoins périodiques de la municipalité en reprographie;

ATTENDU la nécessité de remplacer le présent photocopieur, soit le modèle Savin 7025; par un photocopieur plus adapté à nos besoins;

ATTENDU la proposition de la Compagnie Xerox Canada Inc. pour un modèle 1050;

ATTENDU que pendant la période d'essai, ce photocopieur s'est avéré beaucoup plus adéquat pour nos besoins;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LOUER un photocopieur de modèle 1050 de la compagnie Xérox Canada Inc. au coût mensuel de 555,82\$ plus taxe.

Adopté

√88-78

Participation au cahier thématique

ATTENDU qu'un cahier thématique sur la Caisse Populaire Ste-Madeleine sera préparé dans le cadre de son cinquantième (50e) anniversaire et de l'inauguration de ses travaux qui aura lieu en mars prochain;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PARTICIPER au cahier thématique en contribuant la somme de 200,00\$ payable à Le Nouvelliste.

Adopté

√88-79

Achat d'une brosse de rechange

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'une brosse de rechange pour le balai mécanique dû à l'usure de l'ancien;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER la brosse de rechange du plus bas soumissionnaire, soit la Cie Pièces d'équipement Bergor Inc., au prix de 458,87 taxes incluses.

Adopté

√88-80

CPTAQ - demande d'autorisation - lots 445-P et 446-P

ATTENDU la demande de Madame Sylvie Lahaie;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Madame Sylvie Lahaie auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

√88-81

Félicitations au Comité du Carnaval de Ste-Marthe du Cap -
Édition 1988

ATTENDU l'excellent travail effectué par le Conseil d'administration et les bénévoles de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU le succès retentissant de cette 3e édition;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FELICITER tous les organismes et bénévoles qui ont contribué au succès de ce 3e carnaval à Ste-Marthe du Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

* Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

Ce point est reporté à une session ultérieure

Yvon Charland
.....
YVON CHARLAND

PRO-MAIRE.....

Marcel Mirot

.....SEC. TRES.

MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 7 mars 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 7 mars 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

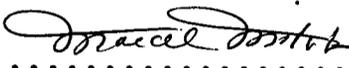
AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 7 mars 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

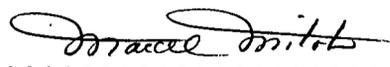
N.B.: 19:00 heures - Rencontre secteur 8e rue et 3e ave.
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 4e jour du mois de mars 1988..

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

√ 88-82

Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes -
mandat accordé au secrétaire-trésorier

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC de Francheville le 23 février 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE MANDATER le secrétaire-trésorier pour représenter la Municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 14 avril 1988 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville.

Adopté

√ 88-83

Cotisation annuelle 1988 et assurance-cautionnement et
responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU le renouvellement de la cotisation annuelle 1988, de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier, reçu le 29 février 1988 de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc.;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEFRAIER la somme de 290,00\$ à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. en paiement de la cotisation annuelle 1988, de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier.

Adopté

√ 88-84

Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice 1988

ATTENDU l'article 966 du code municipal concernant la vérification des comptes de la Corporation qui stipule que le Conseil doit, au cours de la période allant du 1er décembre au 15 avril, nommer un vérificateur pour l'exercice débutant durant cette période;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER la firme Dessureault, Lemire & Desaulniers, C.A., vérificateurs externes pour l'exercice 1988.

Adopté

√ 88-85

Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

R.J. Levesque & Fils Ltée	46 251,81\$
Pluritec Ltée	9 412,84
Clément Bastien Excavation Enr.	6 329,91
ClôturesCambrek Inc.	5 254,00
Westburne Québec	36 653,85
Excavation Girard & Simard Inc.	100,00
Gaston Girard	275,00
Thomas Bellemare Ltée	3 600,00
Emco Ltée	13 115,77
Bell Canada	469,52

121 462,70\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des
Affaires Municipales en date du mois de mars 1988.

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 121 465,00\$
à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 mars 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 mars 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-86

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-87

Adoption des minutes

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 8, 15, 22, 29 février et 7 mars 1988.

Adopté

✓ 88-88

Modification au règlement numéro 150

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant de 105 000,00\$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 150;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant de 105 000,00\$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le conseil désire emprunter ce montant à la Caisse Populaire de Sainte-Madeleine;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement numéro 150 en vertu duquel des billets seront émis pour un montant de 105 000,00\$;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE le règlement numéro 150 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit et est modifié afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-après;
 - 1.- Les billets seront émis pour un montant de 105 000,00\$ en vertu du règlement numéro 150 et seront datés du 5 avril 1988;
 - 2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 10,58% l'an payables semi-annuellement;
 - 3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse Populaire Sainte-Madeleine;
 - 4.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
 - 5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 - 1.- 7 000 \$
 - 2.- 7 000 \$
 - 3.- 8 000 \$
 - 4.- 8 000 \$
 - 5.- 9 000 \$
 - 6.- 66 000 \$ (à renouveler)

Adopté

✓ 88-89

Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 150

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE, pour l'emprunt au montant de 105 000,00\$, effectué en vertu du règlement numéro 150, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 5 avril 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 150, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

✓ 88-90

Emprunt par billets - Règlement numéro 150

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Sainte-Madeleine pour son emprunt de 105 000,00\$ par billets en vertu du règlement numéro 150, à 10,58%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

10,58%	5 avril 1989	7 000 \$
10,58	5 avril 1990	7 000
10,58	5 avril 1991	8 000
10,58	5 avril 1992	8 000
10,58	5 avril 1993	75 000

- 2- QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1).

Adopté

✓ 88-91

Règlement numéro 213 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçues à ce jour de:

A Con VenBec Ltée	1 089,23\$
M. Réjean Dumas	800,00
	<u>1 889,23\$</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 8 juillet 1987;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 1 900,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

✓ 88-92

Avis de motion - Règlement numéro 221

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 3ème avenue étant située entre la 9ème rue et la 6ème rue, une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue et une partie de la 8ème rue entre la 2ème avenue et la 3ème avenue (Secteur Village)

Adopté

✓ 88-93

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Les Constructions J.Y. Côté (1984) Inc. le lot 109-15 partie du lot 108-8, partie du lot 109-14 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine ainsi qu'il apparait au plan et à la description technique préparés par M. Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 11 décembre 1986 et révisé le 28 janvier 1988, annexés à la présente résolution, d'une superficie de 5231.2 mètres carrés, au prix de 11 446,20\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Leblanc, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

✓ 88-94

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 29 février 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-95

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 29 février 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-96

Rapport des permis émis pour le mois de février 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1988 pour une valeur total estimée de 171 500\$.

Adopté

✓ 88-97

CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-81

ATTENDU la demande de Monsieur André Montplaisir;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur André Montplaisir auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et ce pour une superficie de 1500m² (16,147 pieds carrés), soit la superficie minimum exigé par le règlement de zonage municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-98

Correspondance

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de février 1988.

Adopté

88-99

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

855	Caisse Pop. Ste-Madeleine	10015.50
856	Chaussé Lucien	209.69
857	Ministre du Revenu	5588.92
858	Rec. Général du Canada	4548.73
859	Image	15.00
860	Comité Loisirs Village	1000.00
861	Masse Stéphane	140.00
862	Municipalité de Ste-Marthe	4602.73
863	Chevalier Carole	35.90
864	Doucet Roza	34.00
865	C.S.S.T.	1138.29
866	Milot Marcel	183.53
867	Mongrain Laurier	154.90
868	Jean Banville Inc.	367.88
869	Laliberté Ruth	24.68
870	Société Festivals Pop. du Québec	210.00
871	Municipalité de Ste-Marthe	5251.82
872	Bureau Enregistrement de Champlain	37.00
873	Société Canadienne des Postes	300.00
874	Girard Gaston	14344.81
875	Mercier Jean	43.49
876	Claudette Toupin	66.83
877	Les Immeubles des Plaines	1943.48
878	Mongrain Laurier	24.29
879	Municipalité de Ste-Marthe	7282.44
880	Grondines Jocelyne	1200.00
881	Masse Stéphane	140.00
882	Courteau Micheline	252.51
883	Toupin Françoise	263.34
884	Paul-Hus Jean Roger	42.93
885	Belair Luc	97.81
886	Paul-Hus Jean Roger	52.12
887	Mongrain Laurier	87.85
888	Mongrain Laurier	100.00
889	Le Nouvelliste	200.00
890	Mongrain Laurier	190.00
891	Turcotte Céline	22.50
892	Municipalité de Ste-Marthe	3970.23
893	Trust Général du Canada	2243.12
894	S.C.F.P.	131.91
895	Hydro-Québec	225.00
896	Ministre du Revenu	6080.91
897	Receveur Général du Canada	4896.64
898	Jules Milette Inc.	4070.16
899	Soc. Québ. Information Juridique	70.00
900	Régie Assurance Automobile du Québec	858.00
901	Bastien Clément	140.73
902	C.S.M.Q.	290.00
903	La Laurentienne	40.76
904	Municipalité de Ste-Marthe	3720.76
905	Masse Stéphane	140.00
906	Grondines Jocelyne	400.00
907	Municipalité de Ste-Marthe	30000.00
908	Mongrain Laurier	27.25

TOTAL:

1553

387518.44



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

Comptes à payer au 29 février 1988

909	Aluminium Dufresne Inc.	99.77
910	Bell Canada	533.07
911	Burotec Inc.	155.12
912	Bell Canada	32.98
913	Bell Canada	202.10
914	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
915	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	37.00
916	Copie X Press	178.72
917	Chastenay, Gagné & Ass. Inc.	1225.00
918	Clément Bastien Excavation Enr.	340.00
919	Controles Comptables Ltée	77.77
920	Charbonnerie Champlain Ltée	232.22
921	Dynabec Ltée	1345.75
922	Dicom Express	29.60
923	Excavation Girard & Simard Inc.	325.00
924	Gaz Bar Gélinas	668.30
925	Gravier Mont-Carmel Inc.	1342.26
926	Guillevin International Inc.	235.66
927	Gaston Bédard Inc.	378.90
928	Hydro-Québec	7577.27
929	Hydro-Québec	61.36
930	Hydro-Québec	1704.87
931	Hydro-Québec	3018.93
932	Hydro-Québec	662.19
933	Hydro-Québec	88.80
934	Imprimerie Art Graphique Inc.	366.97
935	Imprimerie Vallières Inc.	1840.97
936	Librairie du Cap Inc.	265.49
937	La Cie de Construction Dollard Ltée	1520.00
938	L.P. Tanguay Ltée	137.83
939	Larochelle Equipement Inc.	125.46
940	Matériaux Les Rives Inc.	1223.96
941	Montambault Marc	96.00
942	Morin & Frères Inc.	4.42
943	MRC De Francheville	23939.00
944	Matériaux Tessier Ltée	117.87
945	Motorola Limitée	95.92
946	Municipalité de St-Louis de France	548.50
947	Pluritec Ltée	250.00
948	Polygrafic	59.21
949	Purolator Ltée	12.86
950	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	258.99
951	Protection Incendie CFS Ltée	182.41
952	P.A. Thibeault Ltée	389.30
953	Perco Limitée	190.10
954	Roberge J.A.	67.23
955	Sergaz Inc.	1146.63
956	St-Cyr Photo	164.38
957	Soc. Coop. Agricole de Champlain	324.62
958	Shell Canada Ltée	123.17
959	Techni FM	22.00
960	Westburne Québec	280.93
961	Brière André	270.00
962	C.S.S.T.	12585.47
963	Distribec	238.20
964	J.B.Deschamps Inc.	430.90
965	La Société Canadienne de Sel Ltée	777.41
966	Produits Chimiques Sany Inc.	125.00
967	P.V. Ayotte Ltée	1846.46
968	St-Arnaud, Pellerin & Leblanc	1706.54
969	Vitres d'Auto Ste-Marthe	149.91

TOTAL:

72501.13

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-100

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Lundi le 21 mars 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 21 mars
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 21 mars 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 18e jour du mois de mars 1988.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-101

Règlement numéro 194 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU le décompte final préparé par la firme Consultants VFP Inc. pour la compagnie Sogerex Ltée au montant de 13 023,43\$ pour des travaux exécutés dans le parc industriel;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 23 septembre 1986;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 13 100,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de 13 023,43\$ à la compagnie Sogerex Ltée pour les travaux exécutés dans le parc industriel.

Adopté

88-102

Règlement numéro 213 - Paiement du fournisseur et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de Roland Therrien Electrique au montant de 975,56\$;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 8 juillet 1987;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 1 000\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer le fournisseur ci-dessus mentionné.

Adopté

88-103

Règlement numéro 215 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus de:

Laboratoires Choisy Ltée	2 402,03\$
Pluritec Ltée	<u>36 411,67</u>
	<u>38 813,70\$</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 9 juillet 1987;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 38 850,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-104

Adoption du règlement numéro 221 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 3ème avenue étant située entre la 9ème rue et la 6ème rue, une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue et une partie de la 8ème rue entre la 2ème avenue et la 3ème avenue (Secteur Village)

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 221.

Adopté

88-105

Participation financière au Sanctuaire Notre-Dame du Cap

ATTENDU que c'est le 22 juin 1888 que le curé Luc Désilets et le "Bon Père Frédéric O.F.M.", consacrèrent la petite chapelle, qui était alors l'église paroissiale, à Notre-Dame du Très Saint Rosaire;

ATTENDU que le Centenaire du Sanctuaire sera célébré au cours de l'été 1988, soit plus précisément du 22 avril au 19 novembre 1988;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PARTICIPER à ce grand évènement en contribuant la somme de 500,00 \$ dans le cadre des Fêtes du Centenaire

Adopté

88-106

Revision de la zone agricole permanente

ATTENDU la quatrième contre-proposition de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec en date du 22 février 1988;

ATTENDU la rencontre tenue avec les cultivateurs le 25 janvier 1988 afin de connaître leur point de vue sur la troisième contre-proposition de la CPTAQ;

ATTENDU que suite à cette consultation, les cultivateurs désirent conserver le plus de territoire en zone agricole;

ATTENDU les arguments présentés à l'analyste de la CPTAQ lors d'une rencontre tenue le 28 janvier 1988;

ATTENDU que suite à cette négociation et aux arguments présentés, aucune modification des périmètres d'urbanisation n'a été considérée par la CPTAQ sur la dernière proposition;

ATTENDU que nous désirons maintenir nos arguments déjà présentés auprès de la CPTAQ;

ATTENDU qu'aucun autre fait nouveau ne peut être donné compte tenu que nos revendications, visent à protéger les terres qui ont un réel potentiel à l'agriculture;

ATTENDU que l'autorisation demandée sur les lots P-84, P-85 et 85-9 va aider également à éviter un débordement du développement domiciliaire en zone agricole en établissant une zone tampon, transitoire entre les deux secteurs d'activités;

ATTENDU que c'est le reflet de nos discussions tenues depuis le début de la première proposition et qui n'ont pratiquement pas changées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que nous croyons que ces rencontres n'ont été que symboliques et ne reflètent vraiment pas le sérieux de la protection des terres agricoles;

POUR CES MOTIFS, il a été:

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE REFUSER la quatrième contre-proposition de la CPTAQ en date du 22 février 1988 relative à la revision de la zone agricole permanente.

Adopté

Contrat d'entretien de pelouse

Ce point est reporté à une session ultérieure.

88-107

Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout et pièces de borne-fontaines

ATTENDU l'entretien à faire au réseau d'aqueduc et d'égout, ainsi qu'aux borne-fontaines;

ATTENDU la construction de nouvelles entrées de services;

ATTENDU les prix demandés à quatre (4) fournisseurs;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de Westburne Québec Inc. une quantité de matériaux d'aqueduc, d'égout et de pièces de borne- fontaines pour le prix de 10 123,21\$, suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot*..... SEC. TRÉS.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 mars 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 mars
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 28 mars 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 25e jour du mois de mars 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-108

Règlement numéro 214 - Demande au Ministre des Affaires
Municipales

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 214 par le Conseil le 6 avril 1987 au montant de 502 100,00\$ et relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 10e, 11e, 12e rues et une partie de la 1ère avenue, la 2ème avenue et son raccordement à la Route 138 (Secteur Village);

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 214 par le Ministre des Affaires Municipales le 7 juillet 1987 au montant de 394 000,00\$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une approbation supplémentaire afin de défrayer les coûts prévus au règlement d'emprunt;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministre des Affaires Municipales d'approuver une somme de 29 500,00\$ afin de défrayer les coûts encourus au règlement numéro 214.

Adopté

88-109

Règlement numéro 215 - Demande au Ministre des Affaires
Municipales

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 215 par le Conseil le 6 avril 1987 au montant de 1 045 600,00\$ et relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 10e, 11e, 12e rues, une partie de la 2e avenue et une partie de la 3e avenue ainsi que dans les rues connues sous les numéros de cadastre 96-24 et 96-25 (Secteur Village);

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 215 par le Ministre des Affaires Municipales le 9 juillet 1987 au montant de 839 780,00\$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir une approbation supplémentaire afin de défrayer les coûts prévus du règlement d'emprunt;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministre des Affaires Municipales d'approuver une somme de 75 400,00\$ afin de défrayer les coûts encourus au règlement numéro 215.

Adopté

88-110

Règlement numéro 215 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt
temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU la demande de paiement numéro 4 préparée par la firme Pluritec Ltée pour la Cie de Construction Dollard Ltée au montant de 135 015,82\$ pour des travaux exécutés sur la 10e, 11e, 12e rues, 2e et 3e avenues - PHASE II (Secteur Village);

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 9 juillet 1987;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales autorise des emprunts temporaires à 90% du montant du règlement approuvé;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 56 500,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de 56 500,00\$ à la Cie de Construction Dollard Ltée en paiement partiel du décompte progressif numéro 4 pour les travaux exécutés.

Adopté

88-111

Inscription au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1988"

ATTENDU l'importance pour une Municipalité d'avoir une image de propreté et de quiétude;

ATTENDU que le concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris incite notre population à se préoccuper de l'aspect esthétique de leur résidence et par voie de conséquence, de l'apparence de notre Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à inscrire notre Municipalité au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1988".

Adopté

88-112

Demande à la Municipalité de Champlain

ATTENDU le besoin de notre Municipalité de s'identifier aux limites de Ste-Marthe et de Champlain;

ATTENDU les avantages des deux Municipalités à s'unir dans un même projet;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER à la Municipalité de Champlain de s'associer à un projet d'identification conjoint impliquant nos deux Municipalités et d'en partager les frais en parts égales.

Adopté

88-113

Contrat d'entretien de pelouse

ATTENDU la nécessité d'entretenir régulièrement les terrains de soccer, de balle et une partie de l'espace vert du Parc Industriel;

ATTENDU que l'entreprise privée s'avère une solution avantageuse pour la Municipalité, compte tenu de l'équipement offert et du service d'entretien régulier;

ATTENDU les prix demandés à deux (2) entrepreneurs, soit Les Belles Pelouses Inc. et Entretien de pelouse P.G. Enr.;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien des pelouses à l'entreprise "Entretien de pelouse P.G. Enr., 300 rue Désiré à Ste-Marthe du Cap" au montant de 8 300,00\$ étant la plus basse soumission.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 5 avril 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 5 avril
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil mardi le 5 avril 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 31^e jour du mois de mars 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

✓ 88-114

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 30 mars 1988 - Règlement numéro 221

Annulation du règlement numéro 221 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 3ème avenue étant située entre la 9ème rue et la 6ème rue, une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue et une partie de la 8ème rue entre la 2ème avenue et la 3ème avenue (Secteur Village)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 221, le 21 mars 1988;

ATTENDU le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 30 mars 1988, émis par le secrétaire-trésorier et déposé devant le conseil le 5 avril 1988;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE RETIRER le règlement numéro 221.

Adopté

✓ 88-115

Avis de motion - Règlement numéro 222

Monsieur Maurice Dumas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue (Secteur St-Malo ouest) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Adopté

✓ 88-116

Etats financiers au 31 décembre 1987

ATTENDU les dispositions de la loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers & Associés;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ADOPTER les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1987.

Adopté

✓ 88-117

Pose d'une enseigne pour la vente de terrains dans le Parc Industriel

ATTENDU que la Corporation Municipale possède plusieurs terrains qui sont prêts à bâtir dans le Parc Industriel;

ATTENDU que la pose d'une enseigne pourrait aider à promouvoir la vente des terrains;

ATTENDU le prix soumis par l'entreprise de lettrage Le Crayonneur pour deux panneaux grandeur de 4 pieds par 8 pieds démontrant les terrains à vendre dans le Parc Industriel;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de l'entreprise Le Crayonneur, deux panneaux grandeur 4 pieds par 8 pieds tel que le plan soumis et ce pour le prix de 846,00\$ taxes exclues.

Adopté 1565



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-118

Don à la Société Canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Michel Veillette, responsable de la campagne financière 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EFFECTUER un don de 25,00\$ à la Société Canadienne de la Croix-Rouge dans le cadre de sa campagne financière 1988;

Adopté

✓ 88-119

Location d'un balai mécanique aspirateur

ATTENDU les travaux de nettoyage des rues à faire au printemps;

ATTENDU la nécessité de louer un balai mécanique aspirateur pour les rues qui ont des bordures de béton;

ATTENDU les prix demandés à divers entrepreneurs;

ATTENDU que seul la Compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. peuvent fournir ce service;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE LOUER de la Compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. un balai mécanique aspirateur au prix de 70,00\$ l'heure pour une durée de 20 heures environ.

Adopté

✓ 88-120

Fête Nationale des Québécois - 1988

ATTENDU la popularité croissante que connaît la célébration de la Fête Nationale des Québécois dans notre Municipalité;

ATTENDU qu'un comité est déjà sur pieds pour préparer la fête de cette année et qu'on entend la rendre encore plus populaire;

ATTENDU que le tout nécessite un budget appréciable;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du M.L.C.P. pour l'organisation de la Fête Nationale en 1988.

Adopté

✓ 88-121

Demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Pierre Hélie, Président du Festival Western de St-Tite, en date du 28 mars 1988, relative à une demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale;

ATTENDU l'impact économique que ce festival a sur toute la Mauricie;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'APPUYER le Festival Western de St-Tite dans ses démarches auprès des instances gouvernementales en vue d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-122
Versement au Club de Natation Mégophias

ATTENDU que les familles de notre Municipalité doivent recourir aux services d'associations ou clubs extérieurs pour s'offrir certains services;

ATTENDU que notre Municipalité n'a pas d'équipement de natation;

ATTENDU que le Club de Natation Mégophias ouvre ses portes à nos concitoyens;

ATTENDU que ce dernier est en campagne de financement et que certains résidents de Ste-Marthe bénéficie des services dudit Club;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER un montant de 30,00\$ afin d'aider le Club de Natation Mégophias à bien remplir son mandat.

Adopté

✓ 88-123
Réparation du Camion GMC 1980

ATTENDU que des réparations doivent être effectuées au moteur du camion GMC 1980 (Changer le Cam-shaft et lifters);

ATTENDU que des prix ont été soumis par 2 garages de la Municipalité;

ATTENDU que l'état du camion vaut la peine d'être réparé considérant les réparations antérieures qui ont été faites;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER les réparations du moteur du Camion GMC 1980 au Garage Techni FM pour le prix de 529,92\$ suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

✓ 88-124
Location d'une niveleuse (Grader)

ATTENDU l'entretien à faire aux rues non pavées afin de les maintenir en bon état;

ATTENDU la nécessité de faire occasionnellement la location de niveleuse;

ATTENDU les prix soumis par 3 entrepreneurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RETENIR les services de la firme Gaston Girard pour la fourniture d'une niveleuse à lame dentelée pour le prix de 55,00\$ l'heure et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

Lucien ChausseMAIRE.....*Marcel Milot*SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 avril 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 avril 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-125

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Yvon Chaland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-126

Adoption des minutes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 14, 21, 28 mars et 5 avril 1988.

Adopté

√ 88-127

Modification au règlement numéro 196

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant de 177 550 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 196;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant de 177 500 \$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le Conseil désire emprunter ce montant à la Caisse Populaire Ste-Madeleine;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement numéro 196 en vertu duquel des billets seront émis pour un montant de 177 550 \$;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-QUE le règlement numéro 196 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit et est modifié afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-après;

- 1- Les billets seront émis pour un montant de 177 550 \$ en vertu du règlement numéro 196 et seront datés du 25 avril 1988;
- 2- Les billets porteront un taux d'intérêt de 10,80% l'an payables semi-annuellement;
- 3- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse Populaire Ste-Madeleine;
- 4- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 5- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1.- 2 800 \$
- 2.- 3 100 \$
- 3.- 3 400 \$
- 4.- 3 800 \$
- 5.- 4 200 \$

5.-160 250 \$ (à renouveler)

Adopté

✓ 88-128

Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 196

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE, pour l'emprunt au montant de 177 550 \$, effectué en vertu du règlement numéro 196, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de -

- 5 ans (à compter du 25 avril 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 196, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

✓ 88-129

Emprunt par billets - Règlement numéro 196

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de 177 550 \$ par billets en vertu du règlement numéro 196, à 10,80%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

10,80%	25 avril 1989	2 800 \$
10,80	25 avril 1990	3 100
10,80	25 avril 1991	3 400
10,80	25 avril 1992	3 800
10,80	25 avril 1993	164 450

2- QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1).

Adopté

1569



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

88-130

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Adoption du règlement numéro 222 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue étant située entre la 3ème avenue et la 9ème rue (Secteur St-Malo Ouest)

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 222.

Adopté

✓ 88-131

Avis de motion - Règlement numéro 223

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'égout pluvial, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue soit les lots 103-56, 104-P (M. Daniel Paquin) jusqu'aux limites sud-est des lots 103-63 et 104-69 (Secteur St-Malo Ouest) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût.

Adopté

✓ 88-132

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mars 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-133

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mars 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-134

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mars 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-135

Congrès annuel de l'A.C.M.Q. 1988

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu les 12, 13 et 14 mai 1988;

ATTENDU pour notre Municipalité l'importance de bien communiquer;

ATTENDU que Ste-Marthe du Cap est représentée au concours "La Plume d'Or", tenu lors de ce congrès;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Madame Carole Chevalier Dumas pour assister à ce congrès;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

2-DE DEFRAAYER les coûts inhérents à la participation à ce congrès;

3-D'ALLOUER la somme de 500,00\$ à Madame Carole Chevalier Dumas à titre d'avance pour participer à ce congrès.

Adopté

Déneigement du stationnement - Salle Communautaire du Fleuve

Ce point est reporté à une session ultérieure

✓ 88-136

Campagne d'économie d'eau potable 1988

ATTENDU la documentation reçue de l'AQTE en date du 29 mars 1988;

ATTENDU que la contribution de notre Municipalité a été établie à 350 \$ pour 1988;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ADHERER à la Campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1988;
- 2- DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette, responsable des communications avec l'AQTE.

Adopté

✓ 88-137

Rapport des permis émis pour le mois de Mars 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1988 pour une valeur total estimée de 835 305,00\$.

Adopté

✓ 88-138

Entretien des Ecoles Dominique Savio et Ste-Marthe

ATTENDU la demande faite l'an dernier à la Commission Scolaire du Cap, de voir à l'entretien de leurs terrains et équipements des 2 écoles, par le Comité d'Embellissement de Ste-Marthe;

ATTENDU l'accord déjà donné par la Commission Scolaire;

ATTENDU la cession des équipements à la Commission Scolaire;

ATTENDU qu'il y a eu négligence de leur part à voir au suivi du dossier;

ATTENDU que la Municipalité s'est vu obligée de faire l'entretien des équipements et même de la tonte de terrain, et ce à plusieurs reprises;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que même la propreté du terrain laisse à désirer à un point tel que même les jeunes de l'école connaissant l'effort de sensibilisation que la Muncilitéé fait à se nettoyer et à faire nettoyer certains terrains, que ces jeunes ont demandés des poubelles pour ramasser les déchets sur le terrain;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Commission Scolaire du Cap qu'elle collabore à l'effort collectif de Ste-Marthe pour s'embellir et ainsi projeter une belle image à nos citoyens(ennes).

Adopté

J 88-139

Demande d'aide financière - Ligue de Sac de Sable de Ste-Marthe

ATTENDU la demande d'aide financière de la Ligue de Sac de Sable de Ste-Marthe;

ATTENDU que l'argent voté serait utilisé pour offrir des prix aux enfants de 6 à 12 ans;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACORDER un montant de 50,00\$ à la Ligue de Sac de Sable de Ste-Marthe pour défrayer quelques dépenses pour le tournoi du 16 avril 1988.

Adopté

88-140

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mars 1988.

Adopté

88-141

Comptes

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

970	Municipalité Ste-Marthe	120384.53
971	Toupin Claudette	38.00
972	Toupin Claudette	71.57
973	Jules Milette Inc.	4070.16
974	Soc. Qué. Assainissement des eaux	434.23
975	Municipalité Ste-Marthe	4148.32
976	Fleuriste 4 Saisons Enr.	20.16
977	Ass. Insp. Munc. de l'Environnement	195.00
978	Masse Sylvain	25.55
979	Carpentier Mathieu	12.95
980	Beudet Louis	28.35
981	Jutras Robert	28.35
982	Dumas Patrick	27.30
983	Sommet Régional du Sport	75.00
984	Veilleux Henri	38.65
985	Masse Stéphane	70.00
986	Girard Gaston	11475.85
987	Soc. Canadienne des Postes	300.00



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

988	Sanctuaire Notre-Dame du Cap	500.00
989	Grondines Jocelyne	400.00
990	Municipalité de Ste-Marthe	4573.28
991	Com. Scol. Cap-de-la-Madeleine	1884.00
992	Toupin Claudette	70.59
993	Desrosiers René	7.11
994	Bourbeau Claude	66.94
995	Simard Paul	175.50
996	Biron Jeannine	79.16
997	Pitney-Bowes	120.99
998	Fleuriste 4 Saisons enr.	20.16
999	Courteau Micheline	213.50
1000	Toupin Françoise	273.00
1001	Courteau Micheline	97.15
1002	Belair Luc	80.62
1003	Municipalité Ste-Marthe	6372.19
1004	Balounair	47.50
1005	Ruth L. Marchand	10.15
1006	Les Pavages de Nicolet Inc.	53761.35
1007	Leonard Réjean	102.00
1008	S.C.F.P. - Local 2414	114.02
1009	Trust Général du Canada	2207.64
1010	Veillette Fernand	405.00
1011	A.C.M.Q.	20.00
1012	Municipalité Ste-Marthe	4449.16
1013	Grondines Jocleyne	400.00
1014	Paul-Hus Jean Roger	52.92
1015	Ministre du Revenu	5014.39
1016	Receveur Général du Canada	4036.74
1017	Soc. Canadienne de la Croix-Rouge	25.00
1018	Club Natation Mégophias	30.00
1019	Ligue de Sacs de Sable	20.00
1020	Mercier Jean	24.44
1021	Milot Marcel	52.80

TOTAL:

227151.27

Comptes à payer au 31 mars 1988

1022	Aluminium Dufresne Inc.	174.08
1023	Atelier D'Usinage Gomex Inc.	27.04
1024	Asphalte Continental Inc.	859.24
1025	Belitec Inc.	44.69
1026	Bell Canada	514.16
1027	Burotec Inc.	135.92
1028	Bell Canada	32.98
1029	Bell Canada	75.45
1030	Bergor Inc.	254.23
1031	Centre Décoration Paré Inc.	1140.22
1032	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
1033	Charbonnerie Champlain Ltée	170.00
1034	Dynabec Ltée	6148.33
1035	Excavation Girard & Simard Inc.	180.00
1036	Gaz Bar Gélinas	231.00
1037	Gravier Mont-Carmel Inc.	244.46
1038	Gaston Bédard Inc.	405.92
1039	Garage Charest & Frères Inc.	114.93
1040	Hydro-Québec	2193.68
1041	Hydro-Québec	655.76
1042	Hydro-Québec	235.53



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1043	Hydro-Québec	397.34
1044	Hydro-Québec	410.82
1045	Henri Bourgeois Inc.	425.29
1046	Imprimerie Art Graphique Inc.	363.80
1047	Imprimerie Vallières Inc.	2044.00
1048	Librairie du Cap Inc.	215.23
1049	Lottinville Jean-Marie	210.00
1050	Le Nouvelliste	641.20
1051	Morin & Frères Inc.	326.03
1052	Motorola Limitée	95.92
1053	Multi-Mécanic	534.92
1054	Pagé Construction (1983) Inc.	302.80
1055	Publications CCH/FM LTEE	115.00
1056	Pièces D'Auto H.P. Jacques Inc.	139.14
1057	P.A. Thibeault Ltée	307.84
1058	R.M. Textile Enr.	40.00
1059	Richard Piché Inc.	184.51
1060	Roland Therrien Electrique	270.35
1061	R.T. Spécialités Inc.	61.48
1062	St-Cyr Photo	41.60
1063	Soc. Coop. Agricole de Champlain	272.17
1064	Télé-Communication	960.00
1065	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4447.72
1066	Westburne Québec	179.00
1067	Xérox Canada Ltée	2365.90
1068	Centre Agricole G.H. Inc.	180.00
1069	Ministre des Finances	43.00

TOTAL: 29477.06

Adopté

√88-142

Demande à Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau (Creu-
sage de fossé sur le lot 89)

ATTENDU les avis donnés à Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau concernant le creusement d'un fossé dans la ligne des lots 89 et 90 ainsi qu'un autre fossé à l'arrière des résidences rue des Pivoines;

ATTENDU que ledit fossé a été approfondi d'environ deux (2) pieds et par le fait même ne peut se vider à cause d'une différence de niveau;

ATTENDU que ce fossé retient un minimum d'environ 18 pouces d'eau à l'année longue parce qu'il ne peut se vider et cause par le fait même des problèmes de drainage aux résidences avoisinantes et présente aussi un danger pour les enfants;

ATTENDU qu'un plan des travaux à exécuter a été soumis à Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau à l'automne 1986 et depuis rien n'a été fait;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'OBLIGER les propriétaires desdits fossés à exécuter dans les trente (30) jours de la présente, les travaux de nettoyage et d'aménagement du fossé longeant une partie de la rue des Roses et ce en conformité avec le plan numéro 001 fait en date du 28 octobre 1986, lequel a été soumis aux propriétaires à l'automne 1986;
- 2- D'AVISER les propriétaires, Messieurs André Lemyre et Anatole Courteau, qu'il est interdit de faire l'enlèvement et le commerce de sol arabe sur les lots 88 et 89 tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;
- 3- DE RESPECTER toutes les conditions énoncées dans la résolution numéro 86-334 et ce avant d'obtenir un certificat d'autorisation.

Adopté

✓ 88-143

Demande de subvention - PADEL

ATTENDU les besoins d'équipements que connaît et que connaîtra notre Municipalité;

ATTENDU l'inscription de 3 projets au programme de subvention P.A.D.E.L. du gouvernement Québécois;

ATTENDU l'aide financière qui pourrait résulter de ce programme;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs, à présenter l'information afférente aux dossiers du Centre Communautaire, Rampe de Mise à l'eau et Aménagement de Parcs et Salle Communautaire.

Adopté

✓ 88-144

Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU que le Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe a déjà encouru des frais pour la célébration de cette année;

ATTENDU que d'autres dépenses devront être acquittées incessamment;

ATTENDU qu'un budget de 3 000,00\$ est prévu au budget 88;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EFFECTUER un 1er versement de 1 000,00\$ au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe afin de leur permettre de préparer adéquatement le dossier.

Adopté

✓ 88-145

Opération cadastrale - Lots 108-11 et 109-18 (Estampage G.P.L. Ltée)

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 1988 concernant les lots 108-11 et 109-18 propriété de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que la Compagnie Bell Canada possède une servi-
tude d'usage dans la ligne NORD/OUEST sur toute la profon-
deur du lot;

ATTENDU la vérification faite par l'Inspecteur Municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 7940 étant la
subdivision des lots 108-11 et 109-18.

Adopté

88-146

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 avril 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 avril 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 18 avril 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 15e jour du mois d'avril 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

88-147

Adoption du règlement numéro 223 - Relatif à la construction d'égout pluvial, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ème rue soit les lots 103-56, 104-P (Monsieur Daniel Paquin) jusqu'aux limites sud-est des lots 103-63 et 104-69 (Secteur St-Malo ouest)

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 223.

Adopté

88-148

Modification aux règlements numéros 194, 204, 212 et 213

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 692 950,00\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

Règlement numéro Pour un montant de

194	130 050 \$
204	206 150 \$
212	310 750 \$
213	46 000 \$

692 950 \$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant total de 692 950 \$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le Conseil désire emprunter ce montant à la Caisse Populaire Ste-Madeleine;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas;

1- Les billets seront datés du 2 mai 1988;

2- Les billets porteront un taux d'intérêt de 10,80% l'an payables semi-annuellement;

3- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse Populaire Ste-Madeleine;

4- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

5- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1-	35 300 \$
2-	39 200 \$
3-	43 500 \$
4-	48 300 \$
5-	53 600 \$

5- 473 050 \$ (à renouveler) Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-149

Pour émettre des billets pour un terme plus court que le
terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 194, 204
et 212

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement QUE pour l'emprunt au montant total de
692 950 \$, effectué en vertu des règlements numéros 194,
204, 212 et 213, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-
la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court
que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-
dire pour un terme de -

- 5 ans (à compter du 2 mai 1988), en ce qui regarde les
amortissements annuels de capital prévus pour les années
6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits
amortissements pour le règlement numéro: 194, 204 et
212; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde
ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

88-150

Emprunt par billets - Règlements numéros 194, 204, 212
et 213

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-
Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la
Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de
692 950 \$ par billets en vertu des règlements numéros
194, 204, 212 et 213, à 10,80%, au pair, et échéant en
série 5 ans comme suit:

10,80 %	2 mai 1989	35 300 \$
10,80 %	2 mai 1990	39 200 \$
10,80 %	2 mai 1991	43 500 \$
10,80 %	2 mai 1992	48 300 \$
10,80 %	2 mai 1993	526 000 \$

- 2- QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affai-
res Municipales d'approuver les conditions du présent
emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C
27.1, art. 1071.1).

Adopté

88-151

Déneigement du stationnement - Salle Communautaire du
Fleuve

ATTENDU la lettre reçue de Entreprises Jeamace Inc. le
7 avril 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 833,00\$ à Entre-
prises Jeamace Inc. pour le déneigement du stationnement à
la Salle Communautaire du Fleuve au cours de l'hiver 1987 -
1988.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 25 avril 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 25 avril 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

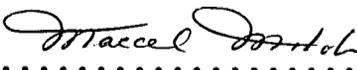
AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 25 avril 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

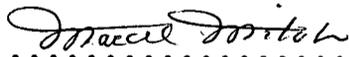
N.B.: 18:45 heures - Rencontre avec M. P.A. Brouillette
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 22e jour du mois d'avril 1988.

(Signé):


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 20 avril 1988 - Règlement numéro 222



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-152

Achat d'une cuisinière électrique

ATTENDU que Madame France Courteau n'opèrera pas le casse-croûte du chalet des loisirs du Secteur des Prairies à l'été 1988;

ATTENDU qu'elle avait dû remplacer la cuisinière parce qu'elle ne fonctionnait pas et qu'il aurait été trop dispendieux de la faire réparer;

ATTENDU qu'elle a remplacé cette dernière par une autre plus récente et qui fonctionne bien;

ATTENDU qu'elle a déboursé 100 \$ pour se la procurer;

ATTENDU qu'elle nous la propose au même coût et que, si nous ne l'achetons pas, nous devons nous en procurer une tôt ou tard;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACQUERIR la cuisinière électrique de Madame France Courteau au montant de 100 \$ et d'imputer cette dépense au budget loisir prévu pour le Secteur des Prairies.

Adopté

✓ 88-153

Opération cadastrale - lot 104-107

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1988 concernant le lot 104-107, propriété de Monsieur Roger Guilbeault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8033 étant la subdivision du lot 104-107.

Adopté

✓ 88-154

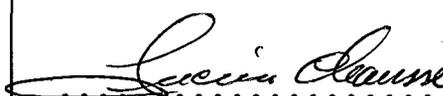
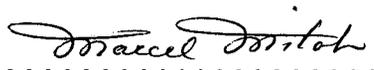
Opération cadastrale - lot 104-108

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 20 avril 1988 concernant le lot 104-108, propriété de Monsieur Robert Laflamme;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8042 étant la subdivision du lot 104-108.

Adopté

 MAIRE.....  SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 2 mai 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 2 mai 1988
à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 2 mai 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 2^e jour du mois de mai 1988.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

✓ 88-155

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 27 avril 1988 - Règlement numéro 223

Adoption du règlement numéro 220 - Pour autoriser la conclusion d'une entente avec les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine, de Trois-Rivières et de Trois-Rivières Ouest, prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale chargée de poursuivre des études sur l'interception et le traitement des eaux usées, de même que la construction et l'exploitation d'un système de traitement et du réseau d'interception

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 220.

Adopté

✓ 88-156

Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services sur une partie de la 8ième rue (Secteur St-Malo ouest) - Règlements numéros 222 et 223

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis dans le projet de construction de services sur une partie de la 8ième rue (Secteur St-Malo ouest) conditionnellement à l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

88-157

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Latour maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 31 juillet 1988.

Adopté

✓ 88-158

Location de service pour la pose de compteurs d'eau

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la pose de compteurs d'eau pour tous les usagers du réseau d'aqueduc;

ATTENDU qu'il y a environ soixante (60) résidences qui ne sont pas muni de compteurs d'eau;

ATTENDU que ces compteurs doivent être installer le soir et le samedi à cause de l'absence des propriétaires durant le jour;

ATTENDU les prix soumis par deux (2) plombiers et deux (2) employés municipaux;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE CONFIER la pose des compteurs d'eau à Messieurs Roger Courteau et Guy Veillette pour le prix unitaire de 20,00\$ chacun et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-159
Arrosage des pelouses - Horaire 1988

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses pour l'année 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PERMETTRE l'arrosage entre 19 h 00 et 21 h 00 pour l'année 1988. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier.

Adopté

✓ 88-160

Opération cadastrale - lots 104-109 à 104-118

ATTENDU la requête effectuée par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre concernant les lots 104-109 à 104-118 propriété de Monsieur Roger Guilbeault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8034 étant la subdivision des lots 104-109 à 104-118.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Luc Belair* SEC. TRES. ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 mai 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 mai 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-161

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-162

Adoption des minutes

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 11, 18, 25 avril et 2 mai 1988.

Adopté

✓ 88-163

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 avril 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-164

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 avril 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-165

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 avril 1988 soit adopté.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

J 88-166

Nomination d'inspecteur municipaux - loi sur les abus
préjudiciables à l'agriculture - section IV - des mauvaises
herbes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Fernand Veillette, responsable de l'application de la loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture pour l'année 1988.

Adopté

J 88-167

Achat d'abat poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la Municipalité a 17 kilomètres de rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traités avec des produits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 140 000 litres pour entretenir les rues;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de la Cie "Les produits chimiques Calclo Ltée" une quantité de 140 000 litres d'abat poussière au prix de 0,186\$ le litre pour un montant de total de 26 094,60\$ taxes incluses.

Adopté

J 88-168

Opération cadastrale - lots 106-2-29 et 106-3-12

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 mars 1988 concernant les lots 106-2-29 et 106-3-12 propriété de la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 7974 étant la subdivision des lots 106-2-29 et 196-3-12.

Adopté

88-169

Opération cadastrale - lots 95-109, 95-110 et 95-111

Ce point est reporté à une session ultérieure.

J 88-169

Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1988 pour une valeur total estimée de 869 300\$

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-170

Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.

ATTENDU la lettre du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. reçue le 26 avril 1988;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ADHERER au Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. pour l'exercice 1988-1989 en contribuant la somme de 100,00\$;
- 2- DE NOMMER Messieurs Yvon Charland, conseiller et Laurier Mongrain, directeur des loisirs, délégués de la Municipalité auprès de cet organisme.

Adopté

✓ 88-171

Versement - Comité Loisirs Place St-Laurent

ATTENDU que la Municipalité et différents comités ont acheté pour 16 181,24\$ d'équipements de terrain de jeux éligibles au programme PADEL;

ATTENDU que la Municipalité a reçu 9 000\$ en subvention dudit programme;

ATTENDU que le Comité des Loisirs Place St-Laurent s'est procuré un carrousel et une bascule sur ressorts, qu'il en a défrayé le coût et que ces appareils étaient éligibles audit programme;

ATTENDU que le Comité a déboursé 2 260,02\$, ce qui représente 13,97% des achats totaux qui s'élevaient à 16 181,24\$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER au Comité des Loisirs Place St-Laurent, la somme de 1 257,30\$, soit la portion de 13,97% de la subvention PADEL de 9 000\$.

Adopté

88-172

Correspondance

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire- trésorier pour le mois d'avril 1988.

Adopté

88-173

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1070	Techni FM	583.30
1071	Sergaz Inc.	163.64
1072	Municipalité de Champlain	3946.75
1073	Senat Ecole des Sports du Cap	40.00
1074	Carole C. Dumas	47.31

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

1075	Ass. Communicateurs municipaux	125.00
1076	Municipalité de Ste-Marthe	4555.24
1077	Bergor Inc.	204.63
1078	A.Q.T.E.	350.00
1079	Ligue de sacs de sable	50.00
1080	Comité F.N.Q. Ste-Marthe	1000.00
1081	Serge Turcotte	35.00
1082	Jules Milette	4070.16
1083	Réjean Mongrain	13.80
1084	U.M.Q.	2125.00
1085	Soc. Canadienne des Postes	300.00
1086	Lucien Chaussé	500.00
1087	Jeannine T. Beaudoin	500.00
1088	Pierre Juneau	500.00
1089	Pierre Latour	500.00
1090	Jean-Guy Bergeron	500.00
1091	Maurice Dumas	500.00
1092	Entreprises Jeamace Inc.	1833.00
1093	Municipalité de Ste-Marthe	4474.93
1094	Fernand Veillette	214.00
1095	Carole C. Dumas	63.25
1096	Comité d'accueil aux Néo-Canadiens	15.00
1097	Ministre du Revenu	32.62
1098	Claudette Toupin	68.85
1099	U.M.Q.	250.00
1100	Laurier Mongrain	92.25
1101	Provigo Ste-Marthe	135.76
1102	La Laurentienne	3824.31
1103	Commission Municipale du Québec	11796.42
1104	Pauline Carpentier	134.30
1105	France Courteau	100.00
1106	Municipalité de Ste-Marthe	6438.63
1107	MRC de Francheville	80.00
1108	Diane Boisvert	75.00
1109	Restaurant Le Petit Bonheur	165.00
1110	Kathleen Bédard	175.00
1111	Alimentation Ste-Marthe	163.50
1112	Luc Bélair	74.64
1113	Laurier Mongrain	163.96
1114	Carole C. Dumas	143.82
1115	S.C.F.P. - Local 2414	141.61
1116	Trust Général du Canada	2963.90
1117	Jardirêve - Marchand Unis Inc.	25.00
1118	Ministre du Revenu	7039.66
1119	Rec. Général du Canada	5804.64
1120	Club Kiwinianne du Cap	50.00
1121	Gaston Girard	3068.96
1122	Ginette Launier	47.70
1123	Fernand Veillette	78.26
1124	Françoise Toupin	279.03
1125	Micheline Courteau	371.00
1126	Carole C. Dumas	500.00
1127	Photocartotheque Québécoise	11.99
1128	Jean Mercier	46.63
1129	Soc. Canadienne des Postes	132.32
1130	Jean Roger Paul-Hus	47.79
1131	Municipalité de Ste-Marthe	4644.74
1132	La Laurentienne	500.00

TOTAL:

76877.30\$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1133	Bell Canada	649.47
1134	Burotec Inc.	155.87
1135	Bell Canada	32.98
1136	Bell Canada	84.42
1137	Centre de décoration Paré Inc.	106.82
1138	Cie Canadienne service de linge Inc.	128.76
1139	Contrôles Comptables Ltée	87.77
1140	Excavation Girard & Simard Inc.	1165.00
1141	Fleuriste 4 saisons Enr.	98.10
1142	Gaz Bar Gélinas	148.00
1143	Gaston Bédard Inc.	196.20
1144	Garceau, Dufresne & Dufresne	15.00
1145	Gervais René, ingénieur	420.00
1146	Hydro-Québec	8233.05
1147	Hydro-Québec	54.46
1148	Hydro-Québec	2575.32
1149	Hydro-Québec	153.01
1150	Henri Bourgeois Inc.	170.79
1151	Imprimerie Vallières Inc.	180.68
1152	Launier Ltée	157.23
1153	Librairie du Cap Inc.	259.37
1154	Mario Lamond	3732.16
1155	Les Pavages de Nicolet Inc.	1310.00
1156	Les Outillages Melco Inc.	113.76
1157	Le Nouvelliste	300.00
1158	Le crayonneur Enr.	923.28
1159	Le Médaillon Artistique du Québec	2774.05
1160	Métropolitain Equipement Enr.	306.50
1161	Mercier & Fils	174.40
1162	Mines Seleine Inc.	477.83
1163	Martech Signalisation Inc.	3588.11
1164	Outibo Enr.	39.24
1165	Pagé Construction (1983) Inc.	232.14
1166	Polygrafic	58.28
1167	Purolator Ltée	65.73
1168	Publications CCH/FM Ltée	6.76
1169	Pièces d'Auto H.P.Jacques Inc.	490.12
1170	Perco Limitée	59.88
1171	Robert Delisle Inc.	25.73
1172	Roland Théoret Inc.	353.60
1173	R.T. Spécialités Inc.	16.08
1174	St-Cyr Photo	130.70
1175	Shell Canada Limitée	102.00
1176	Henri Veilleux	36.75
1177	Vitrierie du Centre Inc.	44.89
1178	Westburne Québec	4928.85
1179	Xerox Canada Inc.	583.10
1180	Centre Agricole G.H.	126.00
1181	Garage Levesque & Fils	341.71

TOTAL:

36413.95\$

Adopté

✓ 88-174

Demande du Club Optimiste Ste-Marthe du Cap Inc.

ATTENDU la politique d'accréditation et d'association aux loisirs;

ATTENDU la lettre de Monsieur Pierre Simard, responsable du dossier pour le Club Optimiste de Ste-Marthe du Cap Inc. reçue le 25 avril 1988;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ASSUMER les frais relatifs à l'achat d'huile à chauffage de l'édifice Notre-Dame-De-La-Rive, à compter du 1er janvier 1988;
- 2- D'AVISER le fournisseur d'expédier toutes les factures d'achats d'huile à chauffage au nom de la Corporation Municipale pour l'édifice Notre-Dame- De-La-Rive dès la prochaine livraison.

Adopté

88-175

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 16 mai 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 16 mai 1988 à 19 h 30
heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame
Messieurs,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Muni-
cipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel
Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Con-
seil lundi le 16 mai 1988 à 19 h 30 heures et qu'il y sera
pris en considération les sujets suivants:

Voir "Annexe"

DONNE ce 13e jour du mois de mai 1988

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

88-176

Emprunt par billets - Règlements numéros 194, 204, 212 et 213

ATTENDU les résolutions numéros 88-148 et 88-150 adoptées le 18 avril 1988;

ATTENDU qu'il est nécessaire de modifier le nom de l'institution bancaire suite à une demande de la Caisse Populaire Ste-Madeleine;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec pour son emprunt de 692 950\$ par billets en vertu des règlements numéros 194, 204, 212 et 213 à 10,80% au pair et échéant en série de 5ans.

Adopté

88-177

Contrats de vente définitive des lots 73-36 et 89-P

ATTENDU que la Municipalité s'est portée adjudicataire des immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente pour taxes tenue le 10 avril 1986;

ATTENDU que plus de deux (2) années se sont écoulées depuis et le droit de retrait n'a pas été exercé;

ATTENDU que la Municipalité est donc devenu le propriétaire des dits immeubles, et ce, en vertu de l'article 1043 du Code Municipal de la Province de Québec;

ATTENDU que la MRC de Francheville peut nous délivrer des contrats de vente et procéder à l'enregistrement des droits réels, ce qui constitue nos titres de propriétés;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation Municipale les actes notariés ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

88

Adhésion à l'Association Touristique du Coeur du Québec pour l'exercice 1988/1989

Ce point est reporté à une session ultérieure

Vente d'eau à la Municipalité de Champlain

Ce point est reporté à une session ultérieure

88-178

Infraction aux règlements municipaux - Monsieur Jean Guy Trépanier (cour de rebuts)

ATTENDU le jugement rendu dans la cause de Monsieur Jean-Guy Trépanier concernant sa cour de rebuts;

ATTENDU l'avis envoyé à Monsieur Trépanier par l'inspecteur municipal, lequel lui accordait un délai de trois (3) jours pour faire le nettoyage au complet de ses deux (2) cours de rebuts;

ATTENDU la demande écrite faite par le Procureur de Monsieur Jean-Guy Trépanier demandant un délai de trente (30) jours pour faire le nettoyage des lieux;



No de résolution
ou annotation

88-179

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE REFUSER un délai à Monsieur Jean-Guy Trépanier pour faire le nettoyage au complet de ses deux (2) cours de rebuts et enlever la clôture NON-CONFORME aux règlements municipaux.

Adopté

Opération cadastrale - lots 72-10 à 72-15

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 28 avril 1988 concernant les lots 72-10 à 72-15 propriété de Monsieur Fernand Veillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8051 étant la subdivision des lots 72-10 à 72-15.

Adopté

88-180

CPTAQ - demande d'autorisation lot 584-P

ATTENDU la demande de Monsieur Laurent Doucet;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Laurent Doucet auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

88-181

Cours de formation pour le Régisseur à la Programmation

ATTENDU que des séances de formation sont partie intégrantes du projet d'emploi P.D.E.;

ATTENDU que des frais de formation sont prévus au budget du projet;

ATTENDU que le C.L.M. offre un stage de formation en Animation de Terrains de Jeux les 7 et 8 juin 1988;

ATTENDU que le Régisseur à la Programmation, M. Jean-Roger Paul-Hus, sera responsable de l'animation cet été;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE M. Jean-Roger Paul-Hus au stage "Formation en animation de Terrains de Jeux";
- 2- DE DEFRAIER l'inscription au montant de 85\$ et d'assumer les coûts inhérents au stage, soit repas et déplacement.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Luc Belair* SEC.-TRES. ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 24 mai 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 24 mai 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 24 mai 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 20e jour du mois de mai 1988.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-182

Plans et devis pour soumissions - Règlements numéros 222 et 223 - Partie de la 8e rue (Secteur St-Malo Ouest)

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée;
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

88-183

Demande à la Sûreté du Québec - Surveillance sur la 9e rue

ATTENDU la pétition reçue de la part des résidents de la 9e rue;

ATTENDU l'affluence de circulation de camions lourds sur la 9e rue;

ATTENDU le non respect, par les camionneurs, de la limite de vitesse permise, soit 50KM/H;

ATTENDU le non respect, par les camionneurs, des arrêts obligatoires;

ATTENDU que ces camions peuvent transporter des charges excédants la pesanteur maximale permise;

ATTENDU le risque d'accident pour les enfants;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Sûreté du Québec de faire une surveillance accrue sur la 9e rue.

Adopté

88-184

Achat de compteur d'eau

ATTENDU qu'il est nécessaire d'acheter des compteurs d'eau pour en faire la pose dans chaque résidence;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Westburne Québec Inc.;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de la Compagnie Westburne Québec Inc. cent (100) compteurs d'eau Rockwell avec adaptateur Ford pour la somme de 6 141,00\$ taxes incluses.

Adopté

88-185

Achat de matériaux pour la construction de clôture pour la protection de la station de pompage et des puits ainsi que pour les accès au lot 433 propriété de la Municipalité

ATTENDU les actes de vandalisme survenus aux bâtiments abritants les puits de pompage d'aqueduc;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le Ministère de l'Environnement recommande de faire la pose d'une clôture de protection sur un périmètre de trente (30) mètres autour des puits;

ATTENDU que la construction de clôture empêcherait certains individus sans scrupule de déposer des rebuts sur la propriété de la Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER ET DE FAIRE INSTALLER, de la Compagnie Clôtures Cambrek Inc., une quantité de matériaux tel que plus amplement décrit en annexe et ce pour la somme de 13 987,85\$ suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

88-186

Achat d'outillage

ATTENDU les besoins en équipement;

ATTENDU que l'achat d'outils est devenu nécessaire pour la fabrication de différents équipements;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Melco Inc. une scie à métaux de marque Milwaukee au montant de 347,71\$ taxes incluses;
- 2- D'ACHETER de Cannox Inc. un chalumeau à souder avec accessoires de marque Harris au montant de 398,94\$ taxes incluses;
- 3- D'ACHETER d'Équipement J.P. Inc. une perceuse à colonne de marque King au montant de 308,47\$ taxes incluses.

Adopté

88-187

Tournoi Provincial Balle Donnée

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe en collaboration avec le Club de Balle Donnée de M. Christian Gamache et la Ligue de Hockey Mineur souhaite organiser un tournoi de Balle Donnée d'envergure provinciale sur leur terrain et celui de Place St-Laurent le tout du 24 au 29 mai 1988;

ATTENDU que les bénéfices seront partagés à part égale entre les trois (3) entités et seront utilisés à des fins de loisirs;

ATTENDU que les joutes se joueront pour une bonne part en soirée et qu'il sera éventuellement nécessaire d'utiliser l'éclairage et la sonorisation après 23 heures;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER l'utilisation de l'éclairage et la sonorisation des terrains Optimiste et Place St-Laurent lors de la tenue dudit tournoi, tel que prévu au règlement numéro 178, mais la sonorisation devra être atténuée lors des activités durant la semaine.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-188

Dépot d'un plan avant projet de lotissement lot 93 (Monsieur Gilles Gauthier)

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Gauthier concernant le projet de lotissement fait par l'arpenteur-géomètre Jean-Marie Chastenay, en date du 13 mai 1988;

ATTENDU que le plan projet est conforme au plan d'aménagement de la zone blanche;

ATTENDU que les services d'égout sanitaire et pluvial devront être raccordés à la rue Notre-Dame;

ATTENDU l'absence d'égout pluvial sur la rue Notre-Dame actuellement;

ATTENDU qu'un projet d'égout pluvial sur la rue Notre-Dame est à l'étude et doit être réalisé au plus tard en 1991;

ATTENDU que le promoteur Monsieur Gilles Gauthier prévoit le développement sur la totalité du lot numéro 93 éventuellement;

ATTENDU que le lot numéro 93 n'a pas été inclus dans les bassins de drainage lors des études antérieures pour la construction des services sur les lots adjacents, et par le fait même, le promoteur doit prévoir la pose de collecteur de capacité suffisante pour desservir le dit lot numéro 93;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE RETARDER ce projet jusqu'à ce qu'un égout pluvial soit fait sur la route 138, c'est à dire face au lot numéro 93, ou d'aviser Monsieur Gauthier qu'il devra fournir un plan fait par un professionnel démontrant de quelle façon les services municipaux (égouts pluvial et sanitaire) seront canalisés.

Adopté

Versement Baseball Mineur

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 30 mai 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 mai
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 30 mai 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 27e jour du mois de mai 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-189

Avis de motion - Règlement numéro 224

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1988 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

88-190

Nomination de représentants sur le comité d'un parc portuaire

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE Messieurs Yvon Charland et Pierre Juneau soient nommés représentants de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine sur le comité à être formé conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine, pour la réalisation d'un parc portuaire

Adopté

88-191

Nomination d'un inspecteur (salubrité et usage de l'eau)

ATTENDU la résolution numéro 88-159 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le projet "Action Embellissement Ste-Marthe" prévoyant le nettoyage des propriétés mal entretenues;

ATTENDU que le projet DEFI 88 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 10 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER M. Michel Deschenaux à titre d'inspecteur en salubrité et usage de l'eau pour la période estivale 1988;
- 2- D'AUTORISER M. Michel Deschenaux à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

88-192

Opération cadastrale - lots 95-109, 95-110 et 95-111

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateauf, arpenteur-géomètre en date du 4 mai 1988 concernant les lots 95-109, 95-110 et 95-111 propriété de Monsieur Roger Boisclair, Madame Pauline Boisclair, Monsieur Gérard Boudreault et Madame Lucille Boisclair;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1856 étant la subdivision des lots 95-109, 95-110 et 95-111.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Mirot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE 1599 MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 6 juin 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 6 juin
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 6 juin 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 3e jour du mois de juin 1988.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-193

Adoption du règlement numéro 224 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1988 de la Régie Intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 224.

Adopté

√ 88-194

Acceptation de la soumission pour les assurances pour l'exercice 1988-1989

ATTENDU que trois (3) firmes furent invitées à soumissionner

ATTENDU le prix soumis par un (1) seul soumissionnaire, soit: R. Ravary & Associés Inc. (La Laurentienne) au montant de 19 599,79\$;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la firme R. Ravary & Associés Inc. pour la période du 8 juin 1988 au 8 juin 1989 pour un coût global de 19 599,79\$ taxes incluses.

Adopté

√ 88-195

Entente Intermunicipale Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et Cap-de-la-Madeleine - Parc Portuaire - Fonds Laprade

ATTENDU l'entente possible entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour un parc portuaire;

ATTENDU ce projet très intéressant pour ces 2 villes et pour nos citoyens, et que l'emplacement serait avantageux pour une rampe de mise à l'eau;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE FAIRE une demande d'aide en vertu du programme spécial du Fonds Laprade pour l'aménagement d'un parc portuaire en conformité avec l'esquisse préliminaire préparée par Les Consultants Pluritec Ltée;
- 2- QUE cette demande soit faite conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine et que Monsieur Ronald Marcoux, Ingénieur et Directeur Général de la Ville de Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à titre d'agent pour présenter cette demande.

Adopté

√ 88-196

Travaux d'aménagement de l'intersection de la rue Valley-Inn

ATTENDU que la Compagnie Bell Canada a installé une plateforme au dessus du fossé afin de permettre à ses employés d'avoir accès à leurs équipements de communication;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU la demande faite à la Compagnie Bell Canada pour enlever cette plate-forme pour des raisons de sécurité et d'esthétique des lieux;

ATTENDU l'estimé au montant de 3 322,00\$ faite par le service technique pour le réaménagement de l'intersection afin de la rendre sécuritaire pour la circulation;

ATTENDU la confirmation écrite reçue de la Compagnie Bell Canada à l'effet qu'elle s'engage à payer 50% des frais anticipés, soit 1 661,00\$ pour le réaménagement de l'intersection, soit la pose d'un tuyau 36" X 20', un regard (man-hole) ainsi que le remblai;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la proposition de la Compagnie Bell Canada;
- 2- D'AUTORISER le service technique à procéder au réaménagement de l'intersection tel que l'estimé proposé.

Adopté

✓ 88-197

Pose de clôture pour la protection des puits et fermer l'accès au lot numéro 431

ATTENDU la résolution numéro 88-185 concernant la pose d'une clôture pour la protection des puits numéros 1, 2 et 4, tel que le plan ci-joint;

ATTENDU le besoin immédiat de fermer l'accès au lot 431 en bordure du rang St-Malo afin d'éviter la dégradation des lieux par ceux qui déposent des rebuts sur ledit lot;

ATTENDU la nécessité de faire la pose d'une quantité supplémentaire de 670 pieds linéaires de clôture et l'ajout d'une barrière dans la servitude de l'Hydro-Québec;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE CONFIER à la Compagnie Les Clôtures Cambreck Inc., la pose de 670 pieds linéaires supplémentaires de clôture ainsi que la pose d'une barrière de 14 pieds suivant le prix unitaire soumis dans la résolution 88-185, soit un montant supplémentaire de 3 011,11\$ taxes et pose incluses.

Adopté

✓ 88-198

Achat de matériaux pour la pose de clôture pour la protection du puits No. 3 et le long de l'emprise du Boul. Francoeur

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux doivent être effectués dans l'emprise du Boul. Francoeur à proximité des puits et de la station de pompage ainsi que près du puits numéro trois (3) au cours de l'été;

ATTENDU que l'emprise du Boul. Francoeur sera déboisée lors de ces travaux et par le fait même, exigera la pose de clôture pour la protection des puits et de la station de pompage;

ATTENDU que la pose de ladite clôture sera faite par les employés des travaux publics après le déboisement de l'emprise du Boul. Francoeur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les prix soumis par deux (2) compagnies de distribution en gros, soit la Compagnie Stelwire et Les Industries Picard Inc.;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de la Compagnie Picard Inc. les matériaux tel que décrit en annexe, au montant de 7 411,89\$ taxe incluse et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

✓ 88-199

Achat de matériaux pour la pose d'une clôture à la cour du garage municipal

ATTENDU la nécessité de refaire une partie de la clôture de la cour du garage municipal tel que montré au plan ci-joint;

ATTENDU qu'afin d'améliorer l'esthétique des lieux, il faut fermer la clôture du côté des commerces et logements adjacents à la cour du garage;

ATTENDU les prix soumis par deux (2) fournisseurs pour l'acier émaillé et deux (2) fournisseurs pour les poteaux et fer angle;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER les matériaux suivants aux meilleurs prix soumis: Matériaux Gauvin - 11.30 toises d'acier émaillé 26 gauge pour le prix de 974,27\$ taxe incluse. Les Clôtures Cambreck Inc. - 14 poteaux 2" galvanisé pour le prix de 259,42\$. Simard et Comeau - 300 pieds linéaires de fer angle de 1 3/4" X 1 3/4" pour le prix de 280,79\$ - Le tout pour un prix total de 1 514,48\$.

Adopté

✓ 88-200

Location d'une débroussailleuse (avec opérateur)

ATTENDU la campagne Villes, Villages et Campagnes fleuris en cours dans notre Municipalité;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location d'équipement pour débroussailler les fossés afin d'améliorer l'ensemble de la Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE LOUER, des Entreprises Débrounega Enr., une débroussailleuse modèle case 1494 pour une durée approximative de 50 heures de travail au taux horaire de 52,00\$ l'heure pour un total approximatif de 2 600,00\$.

Adopté

✓ 88-201

Achat de fer et de bois pour estrades

ATTENDU les besoins en estrades pour desservir les différents terrains de jeux de la Municipalité;

ATTENDU que des matériaux tel le fer et le bois sont nécessaires à la fabrication des estrades;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les prix demandés aux fournisseurs:

Fer: Acier de Trois-Rivières Ouest, CQS, Simard et Comeau ainsi que Nico Métal.

Bois: Matériaux Les Rives, P.A. Thibeault, Matériaux Gauvin.

ATTENDU que les plus bas soumissionnaires sont: Simard et Comeau pour le fer et P.A. Thibeault pour le bois;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Simard et Comeau, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de fer angle pour la fabrication de huit (8) estrades au montant de 2099,38\$ taxes incluses.
- 2- D'ACHETER de P.A. Thibeault, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de bois pour la fabrication de huit (8) estrades au montant de 672,66\$ taxes incluses.

Adopté

✓ 88-202

Félicitations aux organisateurs du Tournoi de Balle Optimiste - O'Keefe

ATTENDU le grand succès qu'a connu le tournoi de Balle Donnée Optimiste - O'Keefe;

ATTENDU que ce succès est le résultat des efforts constants du comité organisateur;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FELICITER officiellement la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe, le Club Optimiste de Ste-Marthe, le Club de Balle Le Gosier et le magasin Sport 755, pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé lors de la tenue du Tournoi de Balle Optimiste - O'Keefe 88.

Adopté

✓ 88-203

Versement Baseball Mineur

ATTENDU que la saison du Baseball Mineur débutera sa saison sous peu;

ATTENDU que des dépenses d'équipements de l'ordre de 2 881,71\$ ont été encourues et qu'elles devront être payées lors de la livraison;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité et qu'elles ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et le Secrétaire-trésorier;

ATTENDU que le comité a en main 1 311,00\$, ce montant étant le résultat des inscriptions ajouté au solde du compte à la fin de l'année 1987;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER une somme de 1 000,00\$ à la Ligue du Baseball Mineur de Ste-Marthe, ce montant étant prévu au budget et conforme à la Politique d'Accréditation et d'Association au Loisir; au besoin, un montant supplémentaire pourrait être versé lors de la production du rapport financier de la saison 1988.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-204

Versement au Comité de la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU qu'une subvention de 2 400,00\$ a été accordée au
Comité de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

ATTENDU qu'un montant de 1 800,00\$ a déjà été versé à la
Municipalité;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy
Bengeron et résolu unanimement DE VERSER un montant de
1 800,00\$ au Comité de la Fête Nationale des Québécois.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 juin 1988.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 juin 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-205

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour en reportant le point 9 au point 13.2 et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-206

Adoption des minutes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 9, 16, 24, 30 mai et 6 juin 1988.

Adopté

√88-207

Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

R.J. Lévesque & Fils Ltée	\$9151.37
Westburne Québec Inc.	844.99
	<u>\$9996.36</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 11 mars 1988;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 10 000,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-208

Achat d'une annonce à l'entrée des limites de Champlain

ATTENDU le nouvel aménagement floral identifiant notre
Municipalité;

ATTENDU le besoin de bien s'identifier aux limites de
Ste-Marthe et de Champlain;

ATTENDU les prix demandés auprès de 2 soumissionnaires,
soit Le Pro du Pinceau et Le Crayonneur;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement DE FAIRE l'acquisition d'une annonce
"Bienvenue et Au revoir Ste-Marthe" du plus bas soumission-
naire, soit le Crayonneur, au prix de 1 320,00\$ taxe in-
cluse.

Adopté

✓ 88-209

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque
au 31 mai 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-210

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre
Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde
aux livres au 31 mai 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-211

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et
résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au
31 mai 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-212

Rapport des permis émis pour le mois de mai

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les
permis émis mensuellement;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au
cours du mois de mai pour une valeur total estimée de
533 500\$.

Adopté

✓ 88-213

Location de machinerie (Bulldozer à terrassement)

ATTENDU les besoins de faire la location d'un bulldozer
à terrassement pour les travaux suivants:

1° Nivelage pour la pose de clôture à la station de pompa-
ge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2° Epandage et nivelage de terre sur l'ilot de verdure sur la 10ième rue.
- 3° Epandage et nivelage de terre à la station de pompage et puits No. 5.
- 4° Nivelage des fossés et épandage de terre dans les fossés sur la 2ième avenue.

ATTENDU les prix soumis par deux (2) entrepreneurs, soit: Clément Bastien Excavation et Girard & Simard;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ENGAGER les services de la Firme Clément Bastien Excavation pour la location d'un Bulldozer J.D. 450 au prix de 40,00\$ l'heure pour une durée de 40 heures.

Adopté

√ 88-214

Réfection des jeux de sacs de sable

ATTENDU que les jeux de sacs de sable ont besoin d'être vérifiés et consolidés si nécessaire;

ATTENDU que les chiffres de pointage de chaque trou doivent être repeints;

ATTENDU qu'ils devront tous être revernissés;

ATTENDU que ces dépenses sont prévus au budget;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER ces travaux à Monsieur Marcel Arcand qui les réalisera pour un montant de 180,00\$, ce montant incluant main d'oeuvre et matériaux.

Adopté

88-215

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire- trésorier pour le mois de mai 1988.

Adopté

88-216

Comptes

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1182	Municipalité de Ste-Marthe	3024.78
1183	Claudette Toupin	59.92
1184	Lucien Chaussé	271.86
1185	Gaston Girard	8606.89
1186	Provigo Ste-Marthe	76.99
1187	Patrick Dumas	95.56
1188	Eric Dumas	95.56
1189	Conseil Loisirs de la Mauricie	100.00
1190	Comité Loisirs Place St-Laurent	1257.30
1191	Pierre Latour	237.21
1192	M.T.S. Sports Inc.	54.40
1193	Municipalité de Ste-Marthe	5266.08



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1194	Club Optimiste Ste-Marthe	783.11
1195	Corporation des Secrétaires Municipaux	110.00
1196	C. Deschenes	155.82
1197	A. Dubois	18.54
1198	J.M. Dauphinais	13.64
1199	Marcel Milot	44.66
1200	Jules Milette Inc.	4070.16
1201	Groupe de Ressources	5.00
1202	Ministère de l'Energie et des Ressources	71.94
1203	Société Canadienne des Postes	136.80
1204	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	39.24
1205	Provigo Ste-Marthe	52.04
1206	Jean-Guy Talbot	24.00
1207	Patrick Dumas	63.70
1208	Eric Dumas	63.70
1209	Jean-Guy Bergeron	215.71
1210	Maurice Dumas	118.05
1211	Serge Turcotte	35.00
1212	Municipalité de Ste-Marthe	4815.14
1213	FCC Leasing	649.56
1214	Fleuriste 4 saisons Enr.	32.70
1215	Conseil Régional de la Culture	25.00
1216	Jeannine T. Beaudoin	67.32
1217	Pierre Juneau	280.83
1218	Laurier Mongrain	203.13
1219	La Laurentienne	683.46
1220	Municipalité de Ste-Marthe	4379.93
1221	Sylvie Steben	85.00
1222	Succ. Joseph Lemieux	149.00
1223	Patrick Dumas	83.05
1224	Eric Dumas	83.05
1225	Luc Belair	113.85
1226	Jules Milette Inc.	1355.52
1227	Jules Milette Inc.	1247.00
1228	Carole Chevalier	31.01
1229	Dany Chevalier	36.40
1230	Micheline Courteau	444.50
1231	Françoise Toupin	434.00
1232	Municipalité de Ste-Marthe	6506.53
1233	S.C.F.P. - Local 2414	112.66
1234	Trust Général du Canada	2382.72
1235	Receveur Général du Canada	4726.88
1236	Ministre du Revenu	5702.70
1237	Jean-Roger Paul Hus	61.83
1238	Claudette Toupin	74.84
1239	Maurice Ayotte	139.77
1240	Fernand Veillette	27.27
1241	Les Publications du Québec	29.95
1242	Lucien Chaussé	206.92
1243	Société Canadienne des Postes	78.60
1244	Les Fêtes du 250e de Pointe-Du-Lac	27.54
1245	Baseball Mineur Ste-Marthe	1000.00
1246	Comité Fête Nationale des Québécois	1800.00
1247	Fernand Veillette	50.00
1248	Pauline Carpentier	154.60
1249	Pierre Juneau	22.88
1250	Jean Mercier	28.95
1251	Michel Pellerin	16.06
1252	Michel Deschenaux	21.06
1253	Municipalité de Ste-Marthe	5087.83
1254	Société Canadienne des Postes	300.00
1255	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	85.00
1256	Ville de Trois-Rivières	535.98

TOTAL:

69547.68\$



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

Comptes à payer au 31 mai 1988

1257	AQTE	30.00
1258	Atelier Go-Elan	521.13
1259	Atelier Electro-Acoustique	139.56
1260	Beaumier & Associés	386.01
1261	Belitec Inc.	119.90
1262	Bell Canada	581.78
1263	Béton du Cap Inc.	200.24
1264	Bell Canada	32.98
1265	Bell Canada	118.44
1266	Centre de Décoration Paré Inc.	63.07
1267	Chaussures Lavergne Inc.	140.00
1268	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	67.22
1269	Centre Horticole du Cap Inc.	218.32
1270	Charbonnerie Champlain Ltée	431.07
1271	Pauline Carpentier	144.50
1272	Dynabec Ltée	4285.83
1273	Excavation Girard & Simard Inc.	2585.00
1274	Entretien de Pelouse P.G.	1383.33
1275	Equipement J.P. Enr.	354.25
1276	Formulaires Ducharme Inc.	26.41
1277	Formules Municipales Enr.	275.59
1278	Gaz Bar Gélinas	270.75
1279	Guillemette Eloi	10.90
1280	Gaston Bédard Inc.	675.80
1281	Gaston Brouillette Inc.	245.25
1282	Hydro-Québec	12135.56
1283	Hydro-Québec	1672.62
1284	Hydro-Québec	250.44
1285	Hydro-Québec	155.71
1286	Hydro-Québec	1456.36
1287	Hydro-Québec	456.94
1288	Hydro-Québec	206.65
1289	Hydro-Québec	473.94
1290	Imprimerie Vallières Inc.	1400.00
1291	Jean Banville Inc.	16.35
1292	Launier Ltée	115.51
1293	Librairie du Cap Inc.	418.99
1294	La Laurentienne	777.04
1295	L.P. Tanguay Ltée	97.66
1296	Les Outillages Melco Inc.	428.48
1297	Le Nouvelliste	91.50
1298	André Laneuville	80.00
1299	Le Groupe Référence Inc.	50.00
1300	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	15656.76
1301	Matériaux Les Rives Inc.	175.35
1302	Morin & Frères Inc.	791.02
1303	MRC de Francheville	23938.99
1304	Metal Jims Inc.	102.79
1305	Pagé Construction (1983) Inc.	2026.53
1306	Pitney-Bowes	129.21
1307	Pluritec Ltée	30.00
1308	Purolator Ltée	10.29
1309	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	274.74
1310	Pneus S.L. Enr.	152.58
1311	Protection Incendie CFS Ltée	9.54
1312	P.A. Thibeault Ltée	660.54
1313	Permacon Trois-Rivières Inc.	135.98
1314	Publi-Hebdos Inc.	118.80
1315	Perco Limitée	184.64



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1316	Quévis Inc.	70.93
1317	RPM Tech Inc.	206.34
1318	Roland Théoret Inc.	523.20
1319	Régie intermunicipale	750.00
1320	Sergaz Inc.	191.10
1321	Soc. Québécoise Ass. des eaux	584.88
1322	St-Cyr Photo	8.72
1323	Serrurier A.M. Enr.	43.05
1324	St-Maurice Oxygen Ltée	283.12
1325	Soc. Coop. Agricole de Champlain	712.00
1326	Shell Canada Ltée	36.04
1327	Serrurier A.M. Enr.	70.74
1328	Trois-Rivières Location Inc.	95.05
1329	Westburne Québec	5793.71
1330	Xerox Canada Inc.	2389.23
1331	A.P.S.A.M.	29.38
1332	Boutique du trophée	95.87
1333	BV Hydrau-Mécanique Inc.	17.59
1334	Centre Agricole G.H. Inc.	418.00
1335	J. De Repentigny Enr.	59.95
1336	Produits Chimiques Sany Inc.	163.21
1337	Trudel & Associés	40.60
1338	Université du Québec à Trois-Rivières	6.00

TOTAL:

90577.55\$

Adopté

✓ 88-217

Location du Chalet des Loisirs - Place St-Laurent

ATTENDU que Monsieur Jacques Gosselin est intéressé à louer le Chalet des Loisirs Place St-Laurent;

ATTENDU la copie de l'entente et la preuve d'assurance en annexe;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance des documents;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE LOUER le Chalet des Loisirs - Place St-Laurent à Monsieur Jacques Gosselin, aux conditions stipulées dans l'entente.

Adopté

✓ 88-218

Félicitations à l'organisatrice et au comité du Gala Personnalité Masculine de Ste-Marthe

ATTENDU le franc succès remporté par le gala de la Personnalité Masculine de Ste-Marthe;

ATTENDU que cette première s'est réalisée sous la gouverne et le dynamisme de Madame Carole Chevalier Dumas et de son comité;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ADRESSER nos plus sincères remerciements et nos félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas et à son comité en souhaitant longue vie à un tel évènement.

Adopté



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Appui au Comité Loisirs - Village

Ce point est reporté à une session ultérieure.

No de résolution
ou annotation

88-219

Levée de l'assemblée

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Luc Belair*.....SEC. TRES. ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 juin 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 juin
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 27 juin 1988 à 19:00 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 6:30 heures - Rencontre Monsieur Gaboury (Motel
Pineault)

7:00 heures - Session spéciale

7:30 heures - Rencontre - urbanistes

DONNE ce 23e jour du mois de juin 1988..

(Signé)

Marcel Ditch
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-219

Embauche de personnel temporaire

Proposé par Jean Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à embaucher, au besoin, du personnel temporaire en l'absence de personnel régulier soit pour causes de maladie, vacances ou surcroît de travail.

Adopté

88-220

Achat d'un poste de réception

ATTENDU l'engagement prévu d'une réceptionniste pour le début de l'automne;

ATTENDU le besoin d'un ameublement adéquat;

ATTENDU les délais de livraison de 2 mois;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE COMMANDER de Gaston Bédard Inc., un poste de réception qui répond le mieux à nos besoins, au montant de 7 100\$ taxe fédérale incluse, taxe provinciale en sus.

Adopté

88-221

Achat d'un climatiseur

ATTENDU le besoin d'acheter un climatiseur mural pour la salle du Conseil, dû au manque d'aération de ce local;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU le besoin d'engager un électricien pour l'installation électrique du climatiseur;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de Climatisation Pélissier Inc. un climatiseur mural de marque Fedders modèle Regency 12,500BTU au montant de 1 035,50\$ taxes incluses, soit le plus bas soumissionnaire;

2- D'ENGAGER un électricien pour l'installation du climatiseur.

Adopté

88-222

Municipalisation d'un émissaire d'égout privé situé sur la propriété de Monsieur Alain Larivière 1130 rue Notre-Dame

ATTENDU la lettre du Ministère de l'Environnement du Québec, Direction générale de l'Assainissement des eaux en date du 14 avril 1986, dans laquelle le dit Ministère demande à la Corporation Municipale de municipaliser la conduite mentionnée en titre;



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que Monsieur Alain Larivière a offert à la Corporation Municipale de lui céder la conduite d'égout, ainsi qu'une servitude de travail dans une lettre reçue le 9 mai 1986;

ATTENDU que l'acquisition de cet émissaire rend la Municipalité admissible à des travaux de réhabilitation dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et ils sont autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acquisition de la conduite d'égout ainsi que la servitude de travail d'une largeur de 20 pieds, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;
- 2- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 86-136.

adopté

88-223

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 11-P

ATTENDU la demande de Monsieur Daniel Sauvageau;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Daniel Sauvageau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

88-224

CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-584

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Dubé;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Gilles Dubé auprès de la Commission du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

88-225

CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-609

Ce point est reporté à une session ultérieure.
Revision de la zone agricole permanente

ATTENDU la cinquième contre-proposition de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec en date du 16 mai 1988;



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No. de résolution
ou annotation

ATTENDU que la CPTAQ n'a donné aucun fait nouveau dans sa proposition numéro 5 qui est identique aux propositions antérieures numéros 3 et 4;

ATTENDU que la Municipalité maintient sa résolution numéro 88-106 adopté le 21 mars 1988 à l'effet que toutes les rencontres n'ont été que symboliques;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE REFUSER la cinquième contre-proposition de la CPTAQ en date du 16 mai 1988 relative à la revision de la zone agricole permanente.

Adopté

88-226

Participation au Congrès de l'A.C.L.P./C.P.R.A. (Association Canadienne des Loisirs/Parcs)

ATTENDU que le Congrès de l'Association Canadienne des Loisirs/Parcs a pour thème: "Festival: l'Esprit de Célébration";

ATTENDU que cela colle tout à fait aux éléments majeurs qui composent notre programmation loisir, à savoir, le Carnaval Ste-Marthe et la célébration de la Fête Nationale;

ATTENDU que des sujets tel que l'incidence économique des festivals (budget et retombées), implication de la communauté, implication de la municipalité et des commanditaires, planification des installations et leur incidence sur le voisinage, etc. y seront débattus;

ATTENDU que tous ces sujets seront traités par des professionnels de réputation internationale et que leur expertise pourra sûrement nous informer sur l'orientation à donner à notre propre programmation;

ATTENDU que Monsieur Laurier Mongrain a participé à ses frais au congrès de l'A.C.L.P. en 1987, qu'il y retournera en 1988 et qu'il souhaite que ses dépenses soient défrayés en grande majorité par la municipalité;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs, au Congrès de l'A.C.L.P.;
- 2- D'ASSUMER les dépenses inhérentes à des congrès pour un maximum n'excédant pas 500\$ par année.

Adopté

88-227

Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU les dépenses acquittées depuis le début de l'organisation de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

ATTENDU qu'un premier versement de 1 000\$ a été effectué sur un budget de 3 000\$;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EFFECTUER un deuxième versement de 500\$ au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe afin de constituer les fonds de caisses pour le 23 juin 1988.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-228

Versement au Club de Baseball Lynx (Moustique Elite A)

ATTENDU que les Lynx Elite vont représenter notre municipalité au tournoi provincial de St-Hyacinthe les 23, 24 et 25 juin prochain;

ATTENDU que cette représentation est annuelle, que l'équipe y figure bien et que les comités de secteurs ont accepté à nouveau cette année, de les aider à y participer en versant un montant de 40\$ chacun;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER un montant de 40\$ puiser à même le budget prévu pour les activités du secteur des Prairies.

Adopté

88-229

Versement au Comité des Loisirs St-Malo

ATTENDU que l'animation des terrains débutera sous peu et que le Comité des Loisirs St-Malo n'a presque plus de fonds (86,86\$ au 31 mai);

ATTENDU que le montant prévu au budget en 1988 selon la Politique d'Accréditation et d'Association aux Loisirs est de plus de 2 000\$ et qu'ils n'ont touché que 1 000\$;

ATTENDU que cette dernière somme a été entièrement utilisé en frais d'entretien de patinoire, de déneigement et autres;

ATTENDU que le salaire de l'animatrice 4 - 5 ans et le matériel seront défrayés à même les fonds du comité;

ATTENDU qu'un rapport financier détaillé sera produit à l'automne;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER un montant de 900\$ au Comité des Loisirs St-Malo afin qu'il puisse organisé efficacement la saison estivale.

Adopté

88-230

Demande de Monsieur Raymond Desfossés (Carrosserie Mauricie Enr.)

ATTENDU la lettre du 22 juin 1988 concernant l'établissement temporaire d'un bureau mobile de vente de véhicules sur le lot 536-1 soit au nouveau point de vente situé à l'intersection des rues St-Maurice et Courteau;

ATTENDU les plans de construction soumis par Monsieur Desfossés pour l'implantation d'un bureau de vente et garage de mécanique sur le lot 536-1, ce qui représente un investissement de 200 000\$;

ATTENDU que les travaux doivent débuter au plus tard au mois d'octobre 1988 tel que mentionné par Monsieur Desfossés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement:

- 1- DE PERMETTRE à Monsieur Raymond Desfossés (Carrosserie
Mauricie Enr.) d'installer temporairement un bureau
mobile de chantier de construction et pouvant servir
temporairement aussi de bureau de vente de véhicules;
- 2- D'AVISER Monsieur Desfossés qu'advenant que les travaux
de construction tel que le plan soumis en date du 22
juin 1988 ne soit réalisé au cours de l'automne 1988,
ledit bureau temporaire devra être enlever au plus tard
le 1er novembre 1988.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 4 juillet 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 4 juillet
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Pierre Latour

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau

Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-Maire

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 4 juillet 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:45 - Rencontre/représentants Tournoi de balle
19:30 - Session spéciale

DONNE ce 30e jour du mois de juin 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

88-231

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Règlement numéro 222 - Modification de l'article 1

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 222 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 88229 et numéro de dossier 1343-5060-AE-29, préparés par la firme Pluritec Ltée en date du 12 mai 1988;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

88-232

Règlement numéro 223 - Modification de l'article 1

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 223 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéros 88229 et numéro de dossier 1343-5060-AE-29, préparés par la firme Pluritec Ltée en date du 12 mai 1988;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

88-233

Opinion légale - Subvention de taxes foncières

ATTENDU la lettre de Me André Lemay, avocat, en date du 9 juin 1988 et relative à une étude concernant une subvention de taxes foncières demandée par les propriétaires de condominiums;

ATTENDU l'opinion légale émise par Me André Lemay, avocat dans ce dossier;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'opinion légale émise par Me André Lemay, avocat, à l'effet qu'il n'existe aucune possibilité légale de mettre en oeuvre la réduction de la taxe foncière qui faisait l'objet d'une négociation en août 1985 avec les promoteurs.

Adopté

88-234

Congrès de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec - 1988

ATTENDU la tenue du congrès des secrétaires municipaux les 17, 18 et 19 août 1988;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour assister à ce congrès;
- 2- DE COUVRIR les frais d'inscription du secrétaire-trésorier et d'assumer les frais inhérents pour assister à ce congrès.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

88-235

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Demande d'appui #1 - Comité Touristique

ATTENDU les recommandations du Comité Touristique de Ste-Marthe au sujet des revendications présentées au Ministère des Transports pour améliorer la signalisation et l'identification du chemin du Roy;

ATTENDU que ces modifications seraient profitables pour notre municipalité et ses citoyens;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'APPUYER le Comité Touristique de Ste-Marthe dans ses démarches auprès du Ministère des Transports.

Adopté

88-236

Demande d'appui #2 - Comité Touristique

ATTENDU les démarches du Comité Touristique de Ste-Marthe d'appuyer le Sanctuaire Notre-Dame du Cap pour son identification de la route Montréal - Québec / Via autoroute 40;

ATTENDU la demande du Sanctuaire auprès du Ministère des Transports afin de procéder au correctif nécessaire;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE SECONDER le Comité Touristique de Ste-Marthe pour leur appui au Sanctuaire Notre-Dame du Cap.

Adopté

88-237

Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU les dépenses encourues par le comité de la Fête Nationale;

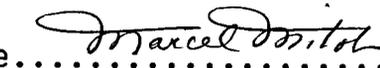
ATTENDU le versement de 1 500\$ effectué sur un budget de 3 000\$;

ATTENDU qu'un rapport financier faisant foi d'un déficit sera présenté ultérieurement;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EFFECTUER le dernier versement de 1 500\$, prévu au budget, au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe.

Adopté


.....Pro-Maire.....
PIERRE LATOUR


.....SEC. TRES.
MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 juillet 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 juillet 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-238

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-239

Adoption des minutes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 13, 27 juin et 4 juillet 1988.

Adopté

✓ 88-240

Règlement numéro 216 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU le compte reçu à ce jour de R.J. Levesque & Fils Ltée au montant de 2 915,96\$;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 11 mars 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 2 925,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer le fournisseur ci-dessus mentionné.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-241 Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 juin 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-242 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 juin 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-243 Rapport des permis émis pour le mois de juin 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de Juin 1988 pour une valeur total estimée de 404 200\$.

Adopté

✓ 88-244 Versement à la Fête Nationale des Québécois - 1988

ATTENDU la température très froide qui a sévi le 23 juin 1988;

ATTENDU que la participation populaire s'est avérée déficiente en ne dépassant pas 2,000 personnes;

ATTENDU que le Comité avait voulu, à l'instar des années antérieures, offrir à la population des divertissements plus importants, tant en nombre qu'en qualité;

ATTENDU que le tout s'est soldé par un manque à gagner;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE FELICITER tous les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des Québécois pour l'énergie qu'ils ont mis à préparer un produit de qualité et les remercier personnellement pour leur implication;
- 2- D'ASSUMER le déficit encouru par la fête au montant de 1 944,51\$.

Adopté

✓ 88-245 Acquisition de tables pliantes

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'acquérir des tables pliantes robustes, de qualité et de belle apparence;

ATTENDU qu'un montant de 1 000\$ a été prévu à cette fin au budget 1988;

ATTENDU que la Papeterie des Récollets Inc. et La Librairie du Cap Inc., ont soumissionné sur des modèles Lacasse #122 - TP3096;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACQUERIR douze (12) tables pliantes (modèle #122-TP3096) du plus bas soumissionnaire,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

soit la Librairie du Cap Inc, au montant de 1 876,98\$ taxes incluses, dont 6 de ces tables iront au bénéfice du Club Optimiste de Ste-Marthe, qui de cette façon profitera de nos escomptes, ces dernières étant payables à l'avance.

Adopté

88-246

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juin 1988.

Adopté

88-247

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1339	Carole Chevalier	110.42
1340	Municipalité de Ste-Marthe	13653.05
1341	Jules Milette Inc.	4070.16
1342	Université du Québec à Trois-Rivières	90.00
1343	Hydro-Québec	3019.53
1344	Municipalité de Ste-Marthe	5479.52
1345	C.S.S.T.	758.22
1346	Claudette Toupin	70.08
1347	Marcel Milot	232.59
1348	Laurier Mongrain	196.86
1349	Soc. Canadienne des Postes	142.07
1350	Comité Fête Nationale des Québécois	500.00
1351	Municipalité de Ste-Marthe	5328.03
1352	YAM Vidéo	32.70
1353	Michel Pellerin	23.84
1354	Claudette Toupin	72.35
1355	R. Ravary & Associés Inc.	19699.79
1356	Baseball Lynx	40.00
1357	Comité de Loisirs St-Malo	900.00
1358	U.M.R.C.Q.	2345.00
1359	Luc Bélair	83.40
1360	Françoise Toupin	140.00
1361	Micheline Courteau	203.00
1362	Municipalité de Ste-Marthe	6788.85
1363	Jean Roger Paul-Hus	189.03
1364	Les Immeubles des Plaines	1061.66
1365	Soc. Canadienne des Postes	300.00
1366	Comité Fête Nationale des Québécois	1500.00
1367	Trust Général du Canada	2374.12
1368	S.C.F.P. - Local 2414	110.94
1369	Municipalité de Ste-Marthe	5102.51
1370	James Poirier	154.98
1371	Serge Turcotte	35.00
1372	Michel Deschenaux	68.04
1373	Fernand Veillette	82.35
1374	Guy Veillette	80.00
1375	Roger Courteau	80.00
1376	Ministre du Revenu	5960.78
1377	Rec. Général du Canada	4952.65
1378	James Poirier	440.00
1379	Laurier Mongrain	271.77

TOTAL:

86743.29



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1380	Aluminium Dufresne	239.75
1381	André Pélissier Inc.	1035.50
1382	Belitec Inc.	96.96
1383	Bell Canada	527.89
1384	Béton du Cap Inc.	217.90
1385	Bell Canada	32.98
1986	Bell Canada	87.97
1387	Centre de Décoration Paré Inc.	93.04
1388	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
1389	Centre Horticole du Cap Inc.	518.97
1390	Clément Bastien Excavation Enr.	2580.00
1391	Charbonnerie Champlain Ltée	413.87
1392	Canox	398.94
1393	Dynabec Ltée	1625.40
1394	Dicom Express	9.95
1395	Excavation Girard & Simard Inc.	277.50
1396	Entretien de Pelouse P.G.	1383.33
1397	Equipement J.P. Enr.	26.16
1398	Fleuriste 4 Saisons Enr.	38.15
1399	Gaz Bar Gélinas	440.80
1400	Gaston Bédard Inc.	76.30
1401	Gaston Brouillette Inc.	247.86
1402	Hydro-Québec	41.22
1403	Hydro-Québec	1963.74
1404	Hydro-Québec	647.52
1405	Hydro-Québec	289.59
1406	Hydro-Québec	157.25
1407	Hydro-Québec	20.12
1408	Imprimerie Vallières Inc.	414.00
1409	Librairie du Cap Inc.	240.86
1410	Le Nouvelliste	270.00
1411	Le Crayonneur Enr.	1159.76
1412	Les Entreprises Gaston Fournier Inc.	350.00
1413	Lignes sur Pavage R/R	20.00
1414	Matériaux Gauvin Inc.	1259.11
1415	Matériaux Les Rives Inc.	207.65
1416	Métropolitain Equipement Enr.	362.67
1417	Morin & Frères Inc.	421.14
1418	MRC De Francheville	31.20
1419	Major Mini Moteur Enr.	37.54
1420	Municipalité de Champlain	3946.75
1421	Martech Signalisation Inc.	1535.77
1422	Metal Jims Inc.	70.77
1423	Pagé Construction (1983) Inc.	407.25
1424	Pitney Bowes	120.99
1425	Pluritec Ltée	1739.91
1426	Polygrafic	15.04
1427	Purolator Ltée	12.86
1428	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	93.85
1429	Pneus S.L. Enr.	83.25
1430	Protection Incendie CFS Ltée	161.98
1431	P.A. Thibeault Ltée	151.56
1432	Permacon Trois-Rivières Inc.	1813.20
1433	Pépinière Cormier	2425.73
1434	Quévis Inc.	12.70
1435	RPM Tech Inc.	521.79
1436	Roland Clément & Fils Inc.	220.03
1437	Rockwell International	298.97
1438	Sergaz Inc.	270.74
1439	Service de Pneus C.T.R. Ltée	130.02
1440	Soc. Québécoise Ass. des eaux	3800.64
1441	St-Cyr Photo	312.47
1442	Sécurité Plus	359.54
1443	St-Maurice Oxygen Ltée	167.99
1444	Soc. Coop. Agricole de Champlain	305.00
1445	Shell Canada Limitée	67.79
1446	Serrurier A.M. Enr.	26.00
1447	Simard & Comeau Ltée	2953.95



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1448	Henri Veillette	36.75
1449	Westburne Québec	108.30
1450	Xérox Canada Inc.	349.24
1451	Boutique du Trophée	29.38
1452	BV Hydrau-Mécanique Inc.	80.66
TOTAL:		<u>40957.84</u>

Adopté

✓ 88-248

Appui aux motelliers de Ste-Marthe du Cap

ATTENDU les démarches entreprises par les motelliers de Ste-Marthe au sujet de "Gardiens Sauveteurs" de piscines semi-publiques;

ATTENDU que ces commerçants s'efforcent de développer le tourisme local;

ATTENDU que depuis plusieurs années, les hôteliers et motelliers se sont munis de beaucoup d'équipement de sécurité autour de leur piscine;

ATTENDU que les motelliers ont prouvé depuis plusieurs années le sérieux de la sécurité et l'hygiène des lieux;

ATTENDU que ces lieux peuvent être considérés au même titre que la résidence privée car les propriétaires ont prouvé le sérieux de leur sécurité;

ATTENDU que ces piscines sont de même dimension que celles des résidences privées;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER les motelliers auprès du Ministère du Travail pour qu'ils rectifient la réglementation sur la sécurité dans les bains publics CH S-3, R3;
- 2- DE DEMANDER à nos députés de les secondar dans leurs démarches.

Adopté

✓ 88-249

Opération cadastrale - Lots 103-493 à 103-505

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 8 juillet 1988 concernant les lots 103-493 à 103-505 propriété de Les Placements Immobiliers J.A. Poirier Inc.;

ATTENDU que les nouveaux lots créés permettront la construction de maisons jumelées;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 423 étant la subdivision des lots 103-493 à 103-505.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-250
Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la onzième rue et la douzième rue;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de lumières de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues, tel que les plans soumis;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose de quatre (4) lumières de rues, d'une intensité de 8500 lumens au sodium et ce tel que démontré au croquis en annexe.

Adopté

✓ 88-251

Enlèvement de sol arabe sur les lots numéros P-88 et P-89 propriétés de M. André Lemyre et M. Anatole Courteau (Exploitation Jean-Pierre Masse)

* et autres

ATTENDU les plaintes reçues de citoyens demeurant en bordures des rues des Jonquilles et des Pivoines*concernant la poussière qui se dégage dû au va et vient des camionneurs qui transportent de la terre végétale et autres matériaux de rebuts;

ATTENDU les résolutions numéro 86-296, 86-334, 87-209, 87-237 et 88-142 concernant le même objet;

ATTENDU que les propriétaires desdits lots ne se sont jamais conformés aux revendications de la Municipalité;

ATTENDU que les propriétaires des lots numéros P-88 et P-89 n'ont pas obtenu le certificat d'autorisation exigé par le Ministère de l'Environnement du Québec concernant l'enlèvement de sol arabe;

ATTENDU que les lots numéros P-88 et P-89 sont zonés pour la construction résidentielle;

ATTENDU que l'enlèvement du sol arabe qui se fait sur ces lots est une activité commerciale et par le fait même NON CONFORME au règlement de zonage numéro 197-B;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER ce dossier à notre aviseur légal, Me Michel Richard afin qu'il entame les procédures pour faire cesser cette activité commerciale d'enlèvement de sol arabe et sable ainsi que le dépôt de matériaux de rebuts sur les lots numéros P-88 et P-89.

Adopté

88-252

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chaussé MAIRE..... *Marcel Milot* SEC. TRES.
Lucien Chaussé Marcel Milot

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 août 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 août 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-253

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-254

Adoption des minutes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes de la session tenue le 11 juillet 1988.

Adopté

88-255

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER Madame Jeannine Trépanier Beaudoin maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 octobre 1988.

Adopté

88-256

✓ Modification aux règlements numéros 201, 202 et 209

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 608 210 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
201	327 500 \$
202	180 300 \$
209	100 410 \$
	<u>608 210 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant total de 608 210\$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le conseil désire emprunter ce montant à la Mutuelle des Fonctionnaires;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas;
 - 1.- Les billets seront datés du 24 août 1988;
 - 2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 11,00% l'an payables semi-annuellement;
 - 3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Mutuelle des Fonctionnaires;
 - 4.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
 - 5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 - 1.- 9 500 \$
 - 2.- 10 500
 - 3.- 11 700
 - 4.- 12 900
 - 5.- 14 400
 - 5.- 549 210 (à renouveler)

Adopté

88-257 ✓

Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 202 et 209

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement

QUE, pour l'emprunt au montant total de 608 210 \$, effectué en vertu des règlements numéros 201, 202 et 209, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 24 août 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-258
Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202 et 209

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Mutuelle des Fonctionnaires pour son emprunt de 608 210 \$ par billets en vertu des règlements numéros 201, 202 et 209, à 11,00%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

11,00%	24 août 1989	9 500\$
11,00	24 août 1990	10 500
11,00	24 août 1991	11 700
11,00	24 août 1992	12 900
11,00	24 août 1993	563 610

2- QUE demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1).

Adopté

88-259

✓ Règlement numéro 216 - Paiement du fournisseur et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de Clôtures Cambrek Inc. au montant de 18 325,82\$;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 11 mars 1988;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 18 325,00\$ à la Banque Nationale du Canada;

2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer le fournisseur ci-dessus mentionné.

Adopté

88-260

✓ Règlements numéros 222 et 223 - Acceptation de la Soumission de la firme Panpierre Inc.

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont soumis des prix pour la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 8ième rue (Secteur St-Malo ouest);

ATTENDU que les trois (3) soumissions reçues ont été jugées conformes suite à une analyse par la firme Pluritec Ltée;

ATTENDU que la firme Panpierre Inc. est la firme recommandée par Pluritec Ltée et que celle-ci a remis la plus basse soumission, soit 185 493,72\$;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

1- D'ACCORDER à la firme Panpierre Inc. le contrat au montant de 185 493,72\$ pour l'exécution des travaux sur la 8ième rue, conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Adopté

88-261

✓ Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Estampage J.P.L. Ltée un immeuble situé en la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la Paroisse du Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro ONZE du lot originaire numéro CENT HUIT (108-11) et comme étant la subdivision officielle numéro DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT NEUF (109-18) tel qu'il apparait au plan annexé à la présente résolution, d'une superficie de 3822 mètres carrés, au prix de 6171,15\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Réjean Giroux, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

88-262

✓ Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Rosaire Champoux, un immeuble situé en la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro SIX du lot originaire numéro CENT SEPT (107-6) et comme étant la subdivision officielle numéro DIX du lot originaire numéro CENT HUIT (108-10) et comme étant la subdivision officielle numéro DIX SEPT du lot originaire numéro CENT NEUF (109-17) tel qu'il apparait au plan annexé à la présente résolution, d'une superficie de 2709.7 mètres carrés, au prix de 4375,19\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Hugues Germain, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-263

Création d'un poste de téléphoniste-réceptionniste

ATTENDU le résultat des discussions relatives à la restructuration du service administratif;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'OUVRIR un poste de téléphoniste-réceptionniste;
- 2- DE PROCEDER à la publication de l'offre d'emploi pour ce samedi 13 août 1988;
- 3- DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes: Jean-Guy Bergeron, Carole Chevalier Dumas, Marcel Milot, Luc Bélair, Lucien Chaussé, pour assurer le suivi de ce dossier.

Adopté

88-264

Conciliation du solde en banque

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 juillet 1988 soit adopté.

Adopté

88-265

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 juillet 1988 soit adoptée.

Adopté

88-266

Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Charles- Henri Marchand

ATTENDU la résolution numéro 88-34 adoptée par le Conseil à la session du 25 janvier 1988;

ATTENDU que Monsieur Charles-Henri Marchand a porté en appel le jugement rendu par l'Honorable Richard Rioux en date du 29 juin dernier;

ATTENDU que cette cause sera entendue par voie de procès de novo devant la Cour Supérieure;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE MANDATER notre procureur Me Marc Roberge pour nous représenter dans ce dossier à la Cour Supérieure.

Adopté

88-267

Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Marcel Roy

ATTENDU la résolution numéro 88-36 adoptée par le Conseil à la session du 25 janvier 1988;

ATTENDU que Monsieur Marcel Roy a porté en appel le jugement rendu par l'Honorable Richard Rioux en date du 29 juin dernier;

ATTENDU que cette cause sera entendue par voie de procès de novo devant la Cour Supérieure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE MANDATER notre procureur Me Marc Roberge pour nous représenter dans ce dossier à la Cour Supérieure.

Adopté

88-268 ✓

Nomination d'un conseiller juridique - Dossier Monsieur Pierre Turcotte

ATTENDU la résolution numéro 88-37 adoptée par le Conseil à la session du 25 janvier 1988;

ATTENDU que Monsieur Pierre Turcotte a porté en appel le jugement rendu par l'Honorable Richard Rioux en date du 29 juin dernier;

ATTENDU que cette cause sera entendue par voie de procès de novo devant la Cour Supérieure;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE MANDATER notre procureur Me Marc Roberge pour nous représenter dans ce dossier à la Cour Supérieure.

Adopté

88-269 ✓

Acte de servitude - Les Entreprises Jeamace Inc.

ATTENDU le projet d'acte de servitude à intervenir entre la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et Les Entreprises Jeamace Inc., préparé par Me Renée Leboeuf, notaire;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Les Entreprises Jeamace Inc. tel que présenté et que les frais soient à la charge de Les Entrprises Jeamace Inc.;

2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Corporation Municipale et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

88-270 ✓

Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1988 pour une valeur total estimée de 207 300\$;

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
88-271 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Demande de production pour des rosiers canelles

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap possède son emblème floral;

ATTENDU qu'après maintes recherches, le comité d'embellissement a découvert un plan d'origine authentique;

ATTENDU la décision du comité de Villes, Villages et Campagnes Fleuris et de Monsieur le Maire, d'offrir éventuellement un rosier canelle à chaque résidence de notre Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER de la Pépinière Normand Cormier, soit le plus bas soumissionnaires, 2,500 rosiers canelles mis en boutures, au coût de 4,25\$ l'unité, le tout devrait être livré au printemps 1990;
- 2- DE PREVOIR le montant approximatif de 10 625,00\$ au budget de 1990 pour honorer cette commande.
- 3- DE GARDER l'exclusivité pour les années à venir avec entente avec le fournisseur.

Adopté

88-272 ✓ Congrès de l'A.Q.D.L.M.

ATTENDU que le congrès de l'Association Québécoise des Directeurs du Loisir Municipal se déroulera les 31 août, 1er, 2 et 3 septembre 1988 à Gaspé;

ATTENDU que M. Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs de notre Municipalité en est membre;

ATTENDU que ce congrès est le seul congrès professionnel auquel participera Monsieur Mongrain en 1988;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER M. Laurier Mongrain pour assister au congrès de l'A.Q.D.L.M.;
- 2- D'ASSUMER les frais inhérents à ce congrès jusqu'à concurrence de 100,00\$.

Adopté

88-273 ✓ Location du Chalet des Loisirs St-Malo

ATTENDU que la firme J.C. Papillon & Fils a réservé le chalet et le terrain des loisirs St-Malo;

ATTENDU que ces équipements seront utilisés pour réaliser la fête annuelle des employés de ladite firme;

ATTENDU que les organisateurs désirent utiliser le système de son après 22:00 heures;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER les responsables de la fête ci-haut mentionnés à utiliser exceptionnellement le système de son en dehors des heures normalement permises au règlement numéro 178.

Adopté



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-274
Versement Comité des Loisirs - Secteur Norbert

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur Norbert a encouru des dépenses de 1 537,06\$ de janvier à juin 1988;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que ce montant n'excède pas les prévisions budgétaires;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER un montant de 1 500\$ remboursant les dépenses encourus par le Comité des Loisirs du Secteur Norbert.

Adopté

88-275 Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1988.

Adopté

88-276 Comptes

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1453	Sergaz Inc.	192.47
1454	Municipalité de Ste-Marthe	381,603.53
1455	Comité Fête Nationale des Québécois	1,944.51
1456	Municipalité de Ste-Marthe	17,919.92
1457	Josée Houle	122.85
1458	Josée Houle	122.85
1459	Josée Houle	122.85
1460	Luc Bélair	44.06
1461	Carole Chevalier	79.48
1462	Lucien Chaussé	174.54
1463	Jean Roger Paul-Hus	50.79
1464	Jules Milette Inc.	4,070.16
1465	Corp. des Secrétaires Municipaux du Québec	245.00
1466	Claudette Toupin	64.67
1467	Micheline Courteau	448.00
1468	Valery Le Jeune	25.11
1469	Michel Deschenaux	79.65
1470	Jean Roger Paul-Hus	110.31
1471	La Laurentienne	901.64
1472	Josée Houle	122.85
1473	Municipalité de Ste-Marthe	6,955.18

TOTAL: 415,400.42

Comptes à payer au 31 juillet 1988

1474	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	80.00
1475	Atelier Mouvec Ltée	67.25
1476	Belitec Inc.	12.27
1477	Bell Canada	537.69
1478	Béton du Cap Inc.	1,501.21
1479	Bell Canada	32.98
1480	Bell Canada	87.71
1481	Centre de Décoration Paré Inc.	23.93
1482	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	35.00
1483	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38

Re
1635 *Muu*

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham, Qué. - No. 5614-M



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No. de résolution
ou annotation

1484	Centre Horticole du Cap Inc.	35.00
1485	Corp. Développement Ile St-Quentin	321.00
1486	Charbonnerie Champlain Ltée	267.75
1487	Pauline Carpentier	139.20
1488	Compagnie de Gestion Optilog Inc.	29.50
1489	Dynabec Ltée	3,267.08
1490	Dicom Express	9.95
1491	Eco Equipement F.E.P. Inc.	102.46
1492	Excavation Girard & Simard Inc.	165.00
1493	Entretien de Pelouse P.G.	1,383.33
1494	Formules Municipales Enr.	94.54
1495	Gaz Bar Gélinas	145.43
1496	Gaston Bédard Inc.	26.16
1497	Gaston Brouillette Inc.	21.80
1498	Hydro-Québec	10,283.19
1499	Hydro-Québec	1,837.34
1500	Hydro-Québec	156.06
1501	Hydro-Québec	171.25
1502	Hydro-Québec	50.39
1503	Launier Ltée	368.78
1504	Librairie du Cap Inc.	19.51
1505	Le Saisonnier	29.48
1506	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	2,707.26
1507	Les Pavages de Nicolet Inc.	840.00
1508	Lamothe & Ayotte	40.00
1509	Lucien Hénaire Inc.	453.09
1510	Les Entreprises Debrounega Enr.	2,840.00
1511	Morin & Frères Inc.	250.66
1512	Major Mini Moteur Enr.	18.09
1513	M.T.S. Sports Inc.	105.02
1514	Pagé Construction (1983) Inc.	190.33
1515	Polygrafic	99.15
1516	Purolator Ltée	12.86
1517	Pneus S.L. Enr.	32.45
1518	Protection Incendie CFS Ltée	31.17
1519	Permacon Trois-Rivières Inc.	45.34
1520	Pelissier Refrigeration	112.15
1521	Sani-Marc Inc.	196.33
1522	St-Cyr Photo	530.78
1523	St-Maurice Oxygen Ltée	68.83
1524	Shell Canada Limitée	153.36
1525	Serrurier A.M. Enr.	67.95
1526	Westburne Québec	6,141.06
1527	BV Hydrau-Mécanique Inc.	490.69
1528	Bo-cadre Enr.	31.56
1529	Gelco Express	26.84
1530	Produits Chimiques Sany Inc.	135.73
1531	P.V. Ayotte Ltée	138.16
	TOTAL:	<u>37,125.48</u>

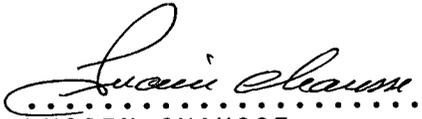
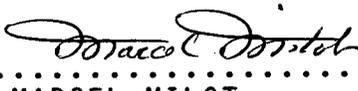
Adopté

88-277

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

MAIRE.....
SEC.TRES.

LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT


1636




No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 15 août 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 août 1988 à 18:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Jeannine Trépanier Beaudoin

Messieurs les Conseillers: Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 15 août 1988 à 18:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 - Session spéciale

19:00 - Réunion de concertation - Conseil et Cadres

DONNE ce 12e jour du mois d'août 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
88-278 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Modification aux règlements numéros 214 et 215

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 003 965 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
214	252 950 \$
215	751 015

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant total de 1 003 965 \$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le Conseil désire emprunter ce montant à la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas;
 - 1.- Les billets seront datés du 1er septembre 1988;
 - 2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 11,15% l'an payables semi-annuellement;
 - 3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec;
 - 4.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier
 - 5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 - 1.- 15 665 \$
 - 2.- 17 400
 - 3.- 19 300
 - 4.- 21 400
 - 5.- 23 800
 - 5.- 906 400 \$ (à renouveler)

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-279 Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 214 et 215

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE, pour l'emprunt au montant total de 1 003 965 \$, effectué en vertu des règlements numéros 214 et 215, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 1er septembre 1988) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 214 et 215;

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

✓ 88-280

Emprunt par billets - Règlements numéros 214 et 215

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Centre du Québec pour son emprunt de 1 003 965 \$ par billets en vertu des règlements numéros 214 et 215, à 11,15%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

11,15%	1er septembre 1989	15 665 \$
11,15	1er septembre 1990	17 400
11,15	1er septembre 1991	19 300
11,15	1er septembre 1992	21 400
11,15	1er septembre 1993	930 200

- 2- QUE demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1)

Adopté

✓ 88-281

Avis de motion - Règlement numéro 225

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant le système d'éclairage des terrains de balle municipalisés et privés et l'utilisation de micros à ces endroits.

Adopté

✓ 88-282

Société du Patrimoine de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la formation d'un conseil provisoire en vue de créer une société du patrimoine à Ste-Marthe du Cap;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE RECONNAITRE officiellement la Société du Patrimoine de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;
- 2- DE FELICITER les membres du comité provisoire ainsi que toutes les personnes qui ont travaillé en vue de la formation de cette société;
- 3- DE DEMANDER qu'une liste des administrateurs nous soit fournie lorsque le conseil d'administration sera formé officiellement.

Adopté

√88-283

Aide financière - Société du Patrimoine de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les membres du comité provisoire désirent incorporer la société;

ATTENDU que le conseil provisoire ne dispose actuellement d'aucun fonds pour l'incorporation de cette société;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCORDER une aide financière de 100\$ au conseil provisoire afin de leur permettre de procéder à l'incorporation de la société.

Adopté

Jeannine T. Beaudoin PRO-MAIRE.....*Marcel Milot* SEC. TRES.
JEANNINE T. BEAUDOIN MARCEL MILOT



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 22 août 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 août
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 22 août 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 19e jour du mois d'août 1988.

(Signé)

Luc Bilal
.....
Secrétaire-trésorier adjoint

(Copie conforme)

Luc Bilal
.....
Secrétaire-trésorier adjoint

Livre des Délibérations FM - Formules Municipales Liée, Farnham, Qué. - No. 5614-M



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-284
Modification au règlement numéro 99

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant de 341 000 \$, en vertu du règlement d'emprunt numéro 99;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme du montant de 341 000 \$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le conseil désire emprunter ce montant à la Société Nationale de Fiducie;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement numéro 99 en vertu duquel des billets seront émis pour un montant de 341 000 \$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2- QUE le règlement numéro 99 de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit et est modifié afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-après;

1.- Les billets seront émis pour un montant de 341 000 \$ en vertu du règlement numéro 99 et seront datés du 19 septembre 1988;

2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 11,40% l'an payables semi-annuellement;

3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Société Nationale de Fiducie;

4.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.- 21 000 \$

2.- 24 000

3.- 26 000

4.- 28 000

5.- 31 000

5.- 211 000 \$ (à renouveler)

Adopté

✓ 88-285

Pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE, pour l'emprunt au montant de 341 000 \$, effectué en vertu du règlement numéro 99, la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 19 septembre 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 99, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté
1642



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

✓ 88-286

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Emprunt par billets - Règlement numéro 99

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Société Nationale de Fiducie pour son emprunt de 341 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 99, à 11,40%, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

11,40%	19 septembre 1989	21 000 \$
11,40	19 septembre 1990	24 000
11,40	19 septembre 1991	26 000
11,40	19 septembre 1992	28 000
11,40	19 septembre 1993	242 000

2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Société Nationale de Fiducie;

3- QUE demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1).

Adopté

Prolongation du terme - Règlement numéro 99

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 18 septembre 1988, un montant de 341 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 800 000 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 99;

ATTENDU que ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU que l'emprunt par billets qui comprendra ledit renouvellement sera daté du 19 septembre 1988;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., ch. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, emprunte les 341 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement ci-haut mentionné.

Adopté

Adoption du règlement numéro 225 - Concernant le système d'éclairaghe des terrains de balle municipalisés et privés et l'utilisation de micros à ces endroits

Ce point est reporté à une session ultérieure.

✓ 88-287



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

v 88-288

Demande à la Corporation du Sanctuaire de céder un terrain
pour un projet de rampe de mise à l'eau

ATTENDU la réponse négative du Sanctuaire Notre-Dame du Cap au sujet d'un projet conjoint pour une rampe de mise à l'eau entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU les explications reçues;

ATTENDU qu'une entente pourrait être possible concernant un autre terrain qu'elle possède, soit l'espace vacant de l'autre côté de l'ancienne usine Consolidated Bathurst;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE FAIRE les démarches nécessaires afin d'étudier une entente possible avec la Corporation du Sanctuaire et les 2 Municipalités.

Adopté

√ 88-289

Démolition du garage de Monsieur Jules Guilbault situé au
numéro civique 30, 5ième rue

ATTENDU que par jugement de la Cour Supérieure en date du 27 mai 1986, l'honorable Juge Guy Lebrun a rejeté une demande en mandamus présenté par l'intimé, en considérant que le bâtiment avait été jugé en ruine;

ATTENDU que lors du procès tenu le 13 avril 1988, le Juge Robert Legris de la Cour Supérieure a ordonné à Monsieur Jules Guilbault de rendre son garage conforme à la réglementation municipale avant le cinq (5) juillet 1988, date où les parties devaient comparaître pour adjudication sur démolition;

ATTENDU que le cinq (5) juillet dernier, la preuve a révélé que bien que l'intimé ait commencé quelques menus travaux, il n'a pas manifesté de volonté sérieuse de les achever à court terme;

ATTENDU que pour ces motifs, le TRIBUNAL ORDONNE, en date du 15 août 1988, à l'intimé de démolir le bâtiment en litige et de procéder au nettoyage et à la remise en état de son terrain et ce dans les trente (30) jours de la signification du présent jugement;

ATTENDU que ce jugement PERMET à la Municipalité, à défaut par l'intimé de procéder dans le délai imparti, de démolir le bâtiment et de remettre en état le terrain de l'intimé, le tout aux frais de ce dernier;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER des soumissions sur invitation à trois (3) entrepreneurs en démolition de la région, pour démolir le garage de Monsieur Jules Guilbault situé au 30, 5ième rue;
- 2- D'AUTORISER le plus bas soumissionnaire à exécuter, en date du 16 septembre 1988, les travaux suivants:
 - a) Vider le garage de son contenu et le placer sur le terrain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- b) Démolir le garage existant et récupérer les matériaux réutilisables et les entreposer dans un site qui serait sous la responsabilité de l'entrepreneur; pour une période de trente (30) jours;
- c) De remettre le sol dans l'état naturel.
- d) De demander l'aide de la Sûreté du Québec afin que l'entrepreneur ne soit pas dérangé par le propriétaire Monsieur Jules Guilbeault ou tout autre individu, lors de ces travaux de démolition.
- e) De recouvrer les coûts inhérents à ces travaux sous forme de taxe à l'immeuble.

Adopté

✓ 88-290

Réparation de deux (2) pompes à la station de pompage d'aqueduc

ATTENDU le bris mécanique survenu sur une pompe de distribution de l'eau récemment;

ATTENDU que la facture de Atelier d'usinage Gomex s'élève à 1 415,45\$ pour la réparation de cette pompe qui était usée à cause du nombre d'année de fonctionnement, soit 23 ans;

ATTENDU qu'une autre pompe de même marque et capacité, a la même durée de fonctionnement et n'a jamais été réparée;

ATTENDU qu'elle devrait être démontée pour vérification et réparation si nécessaire, ce qui peut représenter le même coût approximativement;

ATTENDU que le réusinage de ces pompes va augmenter le débit de pompage et par le fait même améliorer la pression dans le réseau d'aqueduc;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE CONFIER à Atelier d'usinage Gomex la réparation de 2 pompes de distribution de l'eau.

Adopté

✓ 88-291

Opération cadastrale - lot 22-10

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastelay, arpenteur-géomètre en date du 11 août 1988 concernant le lot 22-10 propriété de Monsieur Jean Saint-Arnaud;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8354 étant la subdivision du lot 22-10.

Adopté

✓ 88-292

Versement au Comité Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe

ATTENDU les états financiers présentés le 11 juillet 1988;

ATTENDU la somme de 600\$, correspondant au solde à recevoir de la subvention de 2 400\$, inscrit au poste revenu à recevoir aux états financiers présentés;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU l'encaissement par la Municipalité dudit montant le
10 août 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et
résolu unanimement DE VERSER la somme de 600\$ au Comité
Organisateur de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Mar-
the.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 29 août 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 août
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
Les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 29 août 1988 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre des membres du Conseil
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 26e jour du mois de août 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-293

Règlement numéro 222 - Modification de l'article 10

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE MODIFIER l'article 10 du règlement numéro 222 en ajoutant après les mots bien-fonds à la 3ième ligne les mots suivants: "Déterminée en vertu des articles 8.2 et 9" et à remplacer à la 7ième ligne le chiffre 8 par 8.2.

Adopté

/ 88-294

Modifications au Budget 1988

ATTENDU la production du rapport de contrôle budgétaire en date du 31 juillet 1988;

ATTENDU la nécessité de fonctionner à l'intérieur d'un budget équilibré;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EFFECTUER les modifications budgétaires suivantes:

REVENUS

Compteurs d'eau, raccordement
d'aqueduc et d'égout 01-148-30 1 000

Licences et permis 01-151-10 2 700

DEPENSES

Législation

Frais de déplacement 02-110-00-310 4 000

Gestion Administrative

Salaire	02-130-00-111	5 000	
Régime Rente du Québec	02-130-00-220	100	
Assurance Chômage	02-130-00-230	200	
Régime Ass. Maladie Québec	02-130-00-240	500	
Frais de déplacement	02-130-00-310	1 000	
Frais de poste	02-190-00-320	1 000	
Téléphone	02-190-00-330	1 500	
Publicité et information	02-190-00-340		2 000
Dépenses imprévues	02-190-00-419	26 855	
Assurances	02-190-00-420		2 000
Loc. Equipement bureau	02-190-00-514		1 000
Entretien Equip. bureau	02-190-00-520	1 000	
Chauffage	02-190-00-630	1 000	
Electricité	02-190-00-681	500	
Récl. dommage et intérêts	02-190-00-995		10 000

Protection civile

Services Professionnels 02-230-00-419 400

Voirie

Salaire 02-320-00-111 6 300



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Enlèvement de la neige			
Salaire	02-330-00-111		1 000
Sel, calcium et sable	02-330-00-620		3 000
Eclairage des rues	02-340-00-681	1 000	
Purification et traitement eau			
Salaire	02-412-00-111		1 300
Réseau distribution eau			
Salaire	02-413-00-111		2 600
Location machinerie	02-413-00-513		1 000
Entretien et réparation	02-413-00-521		1 000
Réseau d'égout			
Salaire	02-415-00-111		1 000
Pièces et accessoires	02-415-00-640		1 000
V.V.C.F.	02-690-00-991		3 300
Centre Communautaire			
Entretien et réparation	02-720-00-522		1 000
Biens non durables	02-720-00-620	1 000	
Pièces & Accessoires	02-720-00-640		500
Electricité	02-720-00-681	1 700	
Patinoires extérieures			
Salaire	02-730-00-111		1 000
Entretien et réparation	02-730-00-522	500	
Parcs et terrains de jeux			
Salaire	02-750-00-111		2 100
Autres activités			
Fête Nationale	02-790-00-910	1 945	
Edifices			
Salaire	02-810-00-111		1 700
Electricité	02-810-00-681	1 600	
Matériel et véhicules			
Salaire	02-820-00-111		1 000
Entretien et réparation	02-820-00-523	2 000	
Assurances	02-820-00-420		1 000
Frais de financement			
Intérêts - emprunt court terme	02-910-00-840		1 000
Dépenses en Immobilisation			
Actifs immobilisés	02-920-00-710		15 300
Immeubles industriels et municipaux	02-920-00-730	2 400	
Quote-part Communauté Municipale			
Assainissement des eaux	02-939-00-922	2 000	
TOTAL:		61 000	61 000

1649
Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-295
Achat de matériaux d'aqueduc

ATTENDU que la conduite d'aqueduc galvanisé de 3" de diamètre qui dessert la rue du Fleuve doit être changé pour une conduite de 6" de diamètre en PVC ainsi que la pose d'une borne d'incendie;

ATTENDU que des travaux semblables doivent être effectués sur la rue Valley-Inn, soit, changer une conduite de 3" de diamètre pour une de 6" en PVC ainsi que la pose d'une borne d'incendie;

ATTENDU que ces travaux font partie du plan quinquennal d'amélioration du réseau d'aqueduc;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de Westburne Québec, 800 pieds linéaires de tuyau d'aqueduc 6" de diamètre en PVC, Série 160, 2 bornes d'incendie Mc Avity, 3 vannes 6" et 2 tés 6" avec accessoires ainsi qu'un réduct 6" X 3" et ce suivant le meilleur prix soumis, soit la somme de 6 620,76\$ taxes incluses.

Adopté

✓ 88-296

Opération cadastrale - lot 583-33

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 25 août 1988 concernant le lot 583-33 propriété de Monsieur Jean Fortin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8358 étant la subdivision du lot 583-33

Adopté

* / 88-297

Opération cadastrale - lot 81-3

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 17 août 1988 concernant le lot 81-3 propriété de Madame France Montplaisir et Monsieur Denis Sévigny;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que l'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec a été accordée (3209D-125179);

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8374 étant la subdivision du lot 81-3.

Adopté

* / 88-298

Location d'une pelle hydraulique pour la pose d'aqueduc

ATTENDU que des travaux d'aqueduc doivent être effectués sur les rues Du Fleuve et Valley-Inn;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU la nécessité de faire la location d'une pelle hydraulique pour faire ces travaux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE LOUER une pelle hydraulique de la Firme Clément Bastien Excavation pour le prix de 60 \$ l'heure pour une durée de 30 heures environ.

Adopté

* Les membres du Conseil étant tous présents, ces deux points ont été ajoutés.

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 septembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 septembre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-299

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-300

Adoption des minutes

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 8, 15, 22 et 29 août 1988.

Adopté

✓ 88-301

Règlement numéro 222 - Pour modifier les articles 8.1 et 8.2 et ajouter l'article 8.4

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

1- DE MODIFIER l'article 8.1 du règlement numéro 222 comme suit:

<u>COUT DES TRAVAUX</u>	<u>COUT</u>	<u>SECTEUR</u>
Aqueduc	37000,00\$	35791,00\$
Egout sanitaire	49425,00	47810,00
Egout pluvial	69856,00	64449,00
Mise en forme et pavage	51000,00	35825,00
Bordures	19200,00	13197,00
	<u>226481,00\$</u>	<u>197072,00\$</u>

2- DE MODIFIER l'article 8.2 en remplaçant à la 5ième ligne la somme de 204472,00\$ par la somme de 197072,00\$;

3- D'AJOUTER l'article 8.4 en mentionnant que la Municipalité approprie du fonds général un montant de 7400,00\$, représentant la participation financière du promoteur.

Adopté

1652



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

√ 88-302

Demande au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de
l'Alimentation

ATTENDU les résultats obtenus ces dernières années pour le concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris du Québec;

ATTENDU la sélection faite pour la Rive Nord et la Rive Sud classées ensemble;

ATTENDU que les faits prouvent que les Municipalités de la Rive Nord sont pénalisées;

ATTENDU la démotivation des comités d'embellissement locaux;

ATTENDU que la Rive-Sud est beaucoup plus avantagée par une température plus clémente comparativement à la Rive Nord et la floraison de la Rive Sud est plus avantagée;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER, au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, d'inscrire la région 04 - catégorie Rive Nord et catégorie Rive Sud;
- 2- DE VOIR à inscrire des Municipalités de même calibre ensemble pour que le jugement soit équitable.

Adopté

√ 88-303

Félicitations à la Municipalité de Batiscan

ATTENDU le résultat obtenu par la Municipalité de Batiscan dans le cadre du concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux responsables de cet éclatant succès.

Adopté

√ 88-304

Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de
Ste-Marthe du Cap - 1988

ATTENDU que notre Municipalité s'est classée 2ième dans sa catégorie, au niveau régional;

ATTENDU le franc succès obtenu lors de la soirée de remise des trophées du concours "Maisons fleuries";

ATTENDU que cette participation massive de la population est le résultat direct de l'excellent travail du Comité;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas, présidente, à Monsieur Pierre Latour, conseiller responsable, aux membres du Comité Villes, Villages et Campagnes Fleuris pour les résultats éclatants obtenus ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à cette réussite et de les assurer de notre soutien financier et technique pour les années à venir.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-305

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-306

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-307

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-308

Opération cadastrale - lot 33-4

ATTENDU la requête effectuée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre en date du 15 août 1988 concernant le lot 33-4 propriété de Monsieur Jean-Paul Langevin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que le lot visé par la demande fait partie du droit acquis de 5 000 mètres carrés de la propriété de Monsieur Joseph Lemieux et par le fait même ne nécessite pas d'autorisation de la C.P.T.A.Q.;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro RB 88-229-1 étant la subdivision du lot 33-4.

Adopté

✓ 88-309

Rapport des permis émis pour le mois d'Août 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que neuf (9) permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 694 000,00\$;

ATTENDU qu'un (1) permis a été émis pour la construction d'une industrie pour une valeur estimée de 125 000,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1988 pour une valeur totale estimée de 1 004 850,00\$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-310
Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'Août 1988.

Adopté

88-311

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1532	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2.00
1533	Provigo Ste-Marthe	83.75
1534	Hydro-Québec	8,572.45
1535	Pauline Carpentier	69.60
1536	Mme G. Ravary	647.52
1537	S.C.F.P.	134.43
1538	Trust Général du Canada	2,968.90
1539	Ministre du Revenu	7,257.48
1540	Receveur Général du Canada	5,814.36
1541	Yvon Charland	58.86
1542	Municipalité de Ste-Marthe	5,558.30
1543	Josée Houle	122.85
1544	Comité Loisirs Place Norbert	1,500.00
1545	Laurier Mongrain	66.51
1546	Jules Milette Inc.	4,070.16
1547	Marcel Milot	700.00
1548	Société du Patrimoine de Ste-Marthe	100.00
1549	Laurier Mongrain	75.10
1550	Josée Houle	122.85
1551	Municipalité de Ste-Marthe	5,515.93
1552	Marc Montambault	22.60
1553	Lucien Roy	49.84
1554	Zotique Vaillancourt	80.00
1555	La Laurentienne	839.34
1556	Jean-Roger Paul Hus	57.24
1557	Lucien Chaussé	264.66
1558	Comité Fête Nationale des Québécois	600.00
1559	O.S.T.R.	300.00
1560	Jeannine T. Beaudoin	34.13
1561	Municipalité de Ste-Marthe	5,055.02
1562	Luc Bélair	206.85
1563	Fondation Universitaire du Centre	100.00
1564	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	179.15
1565	Laurier Mongrain	100.00
1566	Claudette Toupin	71.52
1567	Marcel Milot	53.68
1568	Société Canadienne des Postes	300.00
1569	Municipalité de Ste-Marthe	6,469.36
1570	Réjean Dumas	36.94
1571	Micheline Courteau	518.00
1572	Carole Chevalier	161.03
1573	Société Canadienne des Postes	144.30
1574	René Héroux	26.46
1575	Jean Mercier	4.32
1576	La Laurentienne	839.34
1577	J. Moquin	50.29
1578	R. Gélinas	51.94
1579	Jean-J. Allard	10.99
1580	C. Deschenes	13.80
1581	J. Guilbeault	166.10
1582	Guy Deveault	12.67



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1583	G. Beaulieu	55.60
1584	R. Vaillancourt	268.72
1585	R. Bergeron	133.08
1586	L. Dessurault	335.82
1587	James Poirier	361.94
1588	Ginette Launier	35.00
1589	Fernand Veillette	111.62
1590	Municipalité de Ste-Marthe	4,308.53
1591	S.C.F.P.	118.61
1592	Trust Général du Canada	2,420.16
1593	Receveur Général du Canada	4,637.06
1594	Ministre du Revenu	5,912.25
1595	Provigo Ste-Marthe	<u>205.82</u>

TOTAL: 79,164.83

Comptes à payer au 31 août 1988

1596	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	1,415.45
1597	Autobus Bell-Horizon Inc.	1,135.00
1598	Marcel Arcand	180.00
1599	Beaumier & Associés	2,047.80
1600	Belitec Inc.	147.11
1601	Bell Canada	525.36
1602	Béton du Cap Inc.	466.68
1603	Bell Canada	32.98
1604	Bell Canada	70.56
1605	Centre de Décoration Paré Inc.	275.34
1606	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
1607	Canadian Tire	197.91
1608	Charest & Frères Inc.	50.55
1609	Clément Bastien Excavation Enr.	1,085.00
1610	Charbonnerie Champlain Ltée	341.50
1611	Cordonneries Plante	76.08
1612	Dessureault, Lemire & Associés	9,280.00
1613	Dynabec Ltée	2,652.29
1614	Eco Equipement Inc.	444.39
1615	Excavation Girard & Simard Inc.	880.00
1616	Entretien de Pelouse P.G.	1,383.33
1617	Fleuriste 4 saisons Enr.	46.87
1618	Fernand Daigle Enr.	256.15
1619	Gaz Bar Gélinas	353.50
1620	General Bearing Service Inc.	62.20
1621	Gravier Mont-Carmel Inc.	38.48
1622	Guillemette Eloi	432.46
1623	Gaston Bédard Inc.	7,832.74
1624	Gaston Brouillette Inc.	237.62
1625	Hydro-Québec	6,913.64
1626	Hydro-Québec	47.77
1627	Hydro-Québec	1,999.88
1628	Hydro-Québec	518.09
1629	Hydro-Québec	280.54
1630	Hydro-Québec	180.16
1631	Hydro-Québec	44.87
1632	Hydro-Québec	91.04
1633	Imprimerie Art Graphique Inc.	234.15
1634	Librairie du Cap Inc.	184.63
1635	L'Hebdo Journal	86.40
1636	Le Nouvelliste	246.40
1637	Les Compteurs Lecomte Ltée	5,989.75



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1638	Les Breuvages Bégin Ltée	37.90
1639	Metropolitain Equipement Enr.	18.37
1640	Morin & Frères Inc.	206.17
1641	Major Mini-Moteur Enr.	5.40
1642	Pagé Construction (1983) Inc.	835.74
1643	Polygrafic	66.27
1644	Purolator Ltée	12.86
1645	Publications CCH/FM Ltée	130.00
1646	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	799.90
1647	Pneus S.L. Enr.	241.37
1648	P.A. Thibeault Ltée	1,367.02
1649	Publi-Hebdo Inc.	250.00
1650	Pelissier Refrigération	121.50
1651	Paco Silencieux	141.21
1652	Quevis Inc.	612.17
1653	R.M. Textile Enr.	54.50
1654	R.J. Levesque & Fils Ltée	169.71
1655	Robert Delisle Inc.	138.04
1656	Sani-Marc Inc.	31.78
1657	Sergaz Inc.	200.65
1658	Société Québécoise Ass. des eaux	1,199.02
1659	St-Cyr Photo	167.15
1660	Sécurité Plus	83.56
1661	St-Maurice Oxygen Ltée	94.29
1662	Shell Canada Limitée	197.67
1663	Serrurier A.M. Enr.	28.63
1664	Studio Régent Photo	139.87
1665	Techni FM	24.00
1666	Trois-Rivières Location Inc.	226.50
1667	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1,365.20
1668	Vitreries Yvon Lambert Inc.	19.47
1669	Westburne Québec	1,293.40
1670	Xerox Canada	2,299.46
1671	Centre Agricole G.H. Inc.	26.18
1672	J. De Repentigny Enr.	34.88
TOTAL:		<u>61,468.89</u>

Adopté

✓ 88-312

Démolition du garage de Monsieur Jules Guilbeault situé au
30, 5ième rue

ATTENDU la résolution numéro 88-289;

ATTENDU que des soumissions sur invitations ont été deman-
dées à 5 entreprises en démolition de la région;

ATTENDU que seulement 2 entreprises en démolition ont
soumis un prix pour effectuer lesdits travaux;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement D'AUTORISER le plus bas soumissionnaire,
soit la Firme Excavation Dratex Inc. à effectuer les tra-
vaux de démolition en date du 16 septembre ainsi que les
jours suivants et ce pour un montant de 4 000 \$ suivant le
meilleur prix soumis.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-313

Autorisation à l'aviseur légal de la Municipalité - Me Marc Roberge (Dossier M. Jules Guilbeault)

ATTENDU que des travaux de démolition du garage de Monsieur Jules Guilbeault doivent être effectués en date du 16 septembre prochain;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Me Marc Roberge, procureur dans ce dossier, d'être prêt à intervenir en cas de nécessité lors de ces travaux de démolition;
- 2- DE LUI CONFIER la responsabilité de prendre tous les moyens légaux nécessaires afin de faire effectuer cette démolition en collaboration avec l'inspecteur municipal.

Adopté

✓ 88-314

Demande à la Sûreté du Québec

ATTENDU que des travaux de démolition doivent être effectués au numéro civique 30, 5ième rue, en date du 16 septembre 1988;

ATTENDU le NON-RESPECT d'une ordonnance de la Cour Supérieure par le propriétaire;

ATTENDU que des mesures de sécurité doivent être prises en obtenant les services de la Sûreté du Québec;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Sûreté du Québec d'être présente au 30, 5ième rue, afin d'assurer la protection des ouvriers et officiers municipaux.

Adopté

88-315

Voir ci-bas

88-316

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

88-315

Travaux d'assainissement des eaux - Rang St-Malo lot #29

ATTENDU que des travaux ont été effectués sur une longueur de 163 mètres dans le Rang St-Malo, par la firme Panpierre Inc. dans le cadre du programme d'assainissement des eaux;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que le permis requis du Ministère des Transports n'a pas été obtenu pour exécuter lesdits travaux sur le Rang St-Malo;

ATTENDU que plusieurs avis ont été donnée tant à l'entrepreneur qu'au consultant concernant le manque de signalisation et d'abat-poussière;

ATTENDU notre lettre en date du 11 août 1988 qui fait état de la négligence de l'entrepreneur de procéder à la réfection du pavage et du nettoyage des abords de la route;

ATTENDU la lettre de Le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. en date du 25 août 1988 confirmant que les travaux de pavage serait effectuée le 29 août 1988;

ATTENDU qu'à ce jour, lesdits travaux n'ont pas encore été complétés;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VOUS faire part de notre mécontentement suite aux travaux qui ont été exécutés en bordure du Rang St-Malo et de vous manifester notre inquiétude face aux travaux d'assainissement qui seront réalisés éventuellement sur notre territoire.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Lundi le 19 septembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 septem-
bre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 19 septembre 1988 à 19:30 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 16e jour du mois de septembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

✓ 88-317 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Engagement d'une téléphoniste-réceptionniste

ATTENDU l'ouverture du concours pour le poste de téléphoniste-réceptionniste;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite au processus de sélection de la candidate;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'engagement de Madame Denise Vallières Faucher au poste de téléphoniste-réceptionniste;
- 2- DE FIXER le traitement annuel à 16 016 \$;
- 3- DE DETERMINER comme date d'entrée en fonction le 26 septembre 1988;
- 4- DE PREVOIR l'engagement après une période de probation de 6 mois.

Adopté

✓ 88-318

Vente d'immeuble dans le Parc Industriel

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Réjean Loranger, des parties non subdivisées des lots 107, 108 et 109 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparait aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 14 septembre 1988 annexée à la présente résolution, d'une superficie totale de 39,664 pieds carrés ou 3684.8 mètres carrés, au prix de 5 949,60\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Robert Carrier, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

✓ 88-319

Eclairage Public - Demande de lumière de rue

ATTENDU la demande faite pour obtenir une lumière de rue sur le Boulevard Industriel;

ATTENDU la vérification faite par le service technique lequel recommande la pose de lumière de rue tel que le plan soumis;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose d'une lumière de rue de 22,000 lumens sur le Boulevard Industriel.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-320

Opération cadastrale - Lots 107-7, 108-12 et 109-19

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 septembre 1988 concernant les lots numéros 107-7, 108-12 et 109-19 propriété de Monsieur Réjean Loranger;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8448 étant la subdivision des lots 107-7, 108-12 et 109-19.

Adopté

√88-321

Opération cadastrale - lot 578-26

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 15 septembre 1988 concernant le lot 578-26 propriété de Monsieur Camille St-Pierre;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2077 étant la subdivision du lot 578-26.

Adopté

Versement Ligue de Soccer Ste-Marthe

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 26 septembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 septem-
bre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 26 septembre 1988 à 19:30 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 23e jour du mois de septembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

88-322 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Avis de motion - Règlement numéro 226

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

√ 88-323

Dossiers - Sommet Economique

ATTENDU que nous déposerons nos projets d'immobilisations au Sommet Economique 04 au plus tard le 19 octobre 1988;

ATTENDU que les dossiers les mieux préparés se défendront mieux et seront plus crédibles;

ATTENDU que nos projets doivent recevoir toute l'attention qu'ils méritent;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE FAIRE réaliser des plans préliminaires démontrant nos besoins et leur localisation;
- 2- DE FAIRE réaliser un estimé de coût;
- 3- DE FAIRE FAIRE une étude de faisabilité et de clientèle potentielle;
- 4- DE PREVOIR la participation financière de la Municipalité auxdits projets, tous ces documents étayants et bonifiant nos dossiers.

Adopté

J 88-324

Achat et installation de clôture

ATTENDU qu'il est nécessaire de clôturer certaines parties de nos terrains de jeux pour une plus grande sécurité;

ATTENDU les parties à clôturer, soit: une longueur de 272', le long de la rue Courteau, sur le terrain de loisirs du Secteur des Prairies et une longueur de 290', le long du ruisseau au terrain de loisirs Place Norbert;

ATTENDU les prix demandés à trois entreprises, comprenant la fourniture du matériel ainsi que l'installation;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat à Maurice Couture Ltée, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 4 900,00\$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-325
Récurage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) entreprises, soit: Saniverne Inc, Camvac Inc. et Sani-Mobile Inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Saniverne Inc.;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE LOUER, pour une période de 60 heures, de la firme Saniverne Inc., soit le plus bas soumissionnaire, un camion vacuum (59,00\$/-heure) et un camion récurateur (55,00\$/heure) pour un montant total de 6 954\$ incluant les frais de transport.

Adopté

✓ 88-326

Opération cadastrale - lot 104-119

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 12 septembre 1988 concernant le lot 104-119 propriété de Monsieur Bruce Lapointe;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2068 étant la subdivision du lot 104-119.

Adopté

✓ 88-327

Opération cadastrale - lot 584-8

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastelay, arpenteur-géomètre en date du 12 septembre 1988 concernant le lot 584-8 propriété de Monsieur Gilles Dubois et al;

ATTENDU l'autorisation de la CPTAQ No. 3209D-141148 en date du 30 septembre 1988;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8426 étant la subdivision du lot 584-8.

Adopté

✓ 88-328

Versement Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe a terminé sa saison 88;

ATTENDU qu'elle nous a présenté un rapport financier final où figure un manque à gagner de 1 221,18\$;

ATTENDU que ledit rapport a été vérifié par le Directeur des Loisirs et le Secrétaire-trésorier et que les dépenses qui y figurent sont conformes au mandat de la ligue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le budget 88 prévoyait un montant de l'ordre
de 2 000\$ au poste Soccer;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement DE VERSER à la Ligue de Soccer Ste-Mar-
the la somme de 1 221,18\$ afin de leur rembourser le manque
à gagner.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 3 octobre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 3 octobre
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
Les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 3 octobre 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 30e jour du mois de septembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-329

Règlement numéro 223 - Modification de l'article 10

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE MODIFIER l'article 10 du règlement numéro 223 en ajoutant après les mots bien-fonds à la 3ième ligne, les mots suivants: "Déterminée en vertu des articles 8.2 et 9" et à remplacer à la 7ième ligne le chiffre 8 par 8.2.

Adopté

✓ 88-330

Adoption du règlement numéro 226 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 226.

Adopté

✓ 88-331

Avis de motion - Règlement numéro 227

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux coûts des études ainsi qu'aux coûts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert).

Adopté

✓ 88-332

Engagement d'une firme d'Architectes - Projets Sommet Economique

ATTENDU les projets du Centre Communautaire et de l'Hôtel de Ville qui seront présentés au Sommet Economique;

ATTENDU que nous devons avoir un aperçu des plans de ces équipements face à notre site;

ATTENDU qu'une esquisse préliminaire ainsi que les coûts sont nécessaires;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ENGAGER la firme d'architectes "Bigué, Lord et Associés Inc. pour la réalisation d'esquisses sommaires du Centre Communautaire et de l'Hôtel de Ville, tel que l'offre de service faite en date du 3 octobre 1988.

Adopté

✓ 88-333

Appui au Pavillon St-Arnaud Inc.

ATTENDU la vocation régionale du Pavillon St-Arnaud Inc.;

ATTENDU que les services qu'il offre suppléent ou complètent la programmation de loisir des Municipalités environnantes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le Pavillon St-Arnaud Inc. pourrait améliorer et augmenter le nombre des services offerts si on l'appuyait financièrement dans ses projets;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'INVITER le Comité Organisateur du Sommet Economique 04 à porter une attention spéciale aux demandes du Pavillon St-Arnaud Inc.

Adopté

✓ 88-334

Pose de béton bitumineux (asphalte)

ATTENDU que l'état de certaines rues se détériore;

ATTENDU que la circulation sur ces rues est assez dense;

ATTENDU les prix demandés à trois entrepreneurs dans le domaine, soit: Massicotte & Fils, Gaston Fournier Inc. et Pagé Construction Inc.;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat à la firme Pagé Construction Inc., soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 3 797,40\$.

Adopté

✓ 88-335

Achat de pièces pour la rénovation de vanne de contrôle d'aqueduc

ATTENDU la nécessité de faire l'entretien des vannes de contrôle de débits pour la station de pompage d'aqueduc;

ATTENDU qu'il y a un seul distributeur grossiste pour les vannes de marque Clayton, soit la compagnie Trans Canada - Montwin Ltée à Montréal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER, de la compagnie Trans Canada - Montwin Ltée, des pièces de marque Clayton pour un montant de 985,25\$ taxe incluse.

Adopté

✓ 88-336

Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que les prévisions budgétaires 88-89 de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe prévoient des dépenses de 15 760\$ et des revenus de 11 940\$;

ATTENDU que cette situation occasionnera un déficit présumé de 3 820\$ et que ledit déficit a été vérifié par le Directeur des Loisirs;

ATTENDU que la Politique d'Accréditation et d'Association prévoyait un budget d'environ 3 000\$ à ce poste et que déjà 2 000\$ ont été versés;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 000 \$ à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-337

Délégation d'une Equipe de Hockey Mineur en France

ATTENDU que la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe et le Club Optimiste du même nom délègueront une équipe de Hockey Mineur (Atome et Pee Wee) au nombre de 16 joueurs à Villa de L'An en France;

ATTENDU que les joueurs seront accompagnés par 4 adultes, c'est-à-dire 3 entraîneurs, le directeur du Hockey Mineur dont un représentant de la Municipalité;

ATTENDU que tout le groupe sera en France du 28 décembre 1988 au 8 janvier 1989 et que le tout entraînera des déboursés d'environ 10 000\$;

ATTENDU que la Municipalité de Villa de L'An rendra la pareille à notre communauté le 25 mars 1989;

ATTENDU que cette activité à caractère international mettra en évidence notre municipalité et que ceux qui y participeront seront nos ambassadeurs;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 2 500\$ à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe et au Club Optimiste afin d'aider ces organismes à réaliser cet échange.

Adopté

Qu'il soit noté que le Maire, Monsieur Lucien Chaussé, est contre la dépense faite de 2 500\$ pour ce voyage, mais pas sur l'ensemble du projet car cet échange n'est que bénéfique pour tous. Sur ce, le Maire remet une lettre aux membres du Conseil sur ce dossier.

J 88-338

Achat de matériaux - Patinoire Secteur des Prairies

ATTENDU la nécessité de reconstruire la patinoire du Secteur des Prairies;

ATTENDU que les matériaux en place ne sont pas réutilisables pour la nouvelle patinoire;

ATTENDU les prix demandés à deux (2) fournisseurs, soit: Ubald Forest & Fils et P.A. Thibeault Ltée;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER les matériaux de la compagnie Ubald Forest & Fils, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de 2 093,89\$ taxe provinciale incluse.

Adopté

Lucien Chaussé MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 11 octobre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 11 octobre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-339

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-340

Adoption des minutes

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les:
12, 19, 26 septembre et 3 octobre 1988.

Adopté

✓ 88-341

Adoption du règlement numéro 227 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux couts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 227.

Adopté

✓ 88-342

Vente d'immeuble dans le Parc Industriel

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Claude Lavoie, un immeuble situé en la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement fait pour la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine comme étant la subdivision officielle numéro DOUZE du lot originaire numéro CENT DIX (110-12) et la subdivision CINQ du lot originaire numéro CENT ONZE (111-5) tel qu'il apparaît au plan annexé à la présente résolution, d'une superficie de 2322.2 mètres carrés, au prix de 3 749,50\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Yvon Dupuis, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente, autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

√ 88-343

Engagement d'un arpenteur-géomètre

ATTENDU la nécessité de maintenir le plan de cadastre du parc industriel à jour pour fins de négociation avec les éventuels acheteurs;

ATTENDU que ce plan nous permettra de localiser rapidement les superficies de terrains disponibles à vendre et les superficies de terrains vendus;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre pour effectuer la mise à jour du plan de cadastre du parc industriel à chaque fois qu'une transaction a été effectué.

Adopté

√ 88-344

Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi

ATTENDU la demande faite au Programme de Développement de l'Emploi;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi - Projets subventionnés;
- 2- QUE M. Lucien Chaussé, Maire et/ou M. Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-345 Offre de service financier - perception de taxes

ATTENDU le souci d'améliorer constamment les services à la population;

ATTENDU que l'instauration d'un service de perception des comptes de taxes dans les Caisses Populaires Desjardins aiderait grandement les contribuables qui ne peuvent venir payer leur compte de taxes à l'Hôtel Municipal aux heures normales d'ouverture;

ATTENDU que ce service serait dispensé par toutes les Caisses Populaires Desjardins;

ATTENDU l'offre de service présenté par la Caisse Populaire de Ste-Madeleine en date du 28 septembre 1988;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'offre de service de perception de taxes présenté par la Caisse Populaire de Ste-Madeleine et annexé à la présente résolution;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer tous documents pouvant donner effet à l'entente pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

✓ 88-346 Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 septembre 1988 soit adopté.

Adopté

✓ 88-347 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 septembre 1988 soit adoptée.

Adopté

✓ 88-348 CPTAQ - demande d'autorisation - lot 584-P

ATTENDU la demande de Madame Nicole Bourque;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Madame Nicole Bourque auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-349

Opération cadastrale - lot 535-20

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1988 concernant le lot 535-20 propriété de Monsieur Jean-Yves Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro MG 88-264 étant la subdivision du lot 535-20.

Adopté

✓ 88-350

Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que neuf (9) permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 514 395\$;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre pour une valeur totale estimée de 678 645\$.

Adopté

✓ 88-351

Versement Ligue de Baseball Mineur de Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Baseball Mineur de Ste-Marthe ferme la saison 1988 avec un manque à gagner de 335,78\$;

ATTENDU que la comptabilité de caisse a été vérifié par le Directeur des Loisirs et le Secrétaire-trésorier et que les dépenses sont conformes au mandat de la Ligue;

ATTENDU qu'un montant de 1 000\$ a été versé en 1988 et que la Politique d'Accréditation et d'Association prévoyait un budget pouvant atteindre 1 939\$;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER un montant de 335,78\$ afin de permettre à la Ligue de Baseball Mineur de Ste-Marthe de rencontrer ses dépenses et clore l'administration de la saison 1988.

Adopté

88-352

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 1988.

Adopté

88-353

Comptes

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1673	Lucien Chaussé	256.88
1674	Laurier Mongrain	150.74
1675	Pauline Carpentier	52.20
1676	Municipalité de Ste-Marthe	4552.05
1677	Jules Milette Inc.	4070.16
1678	Luc Bélair	50.00
1679	Soc. Canadienne des Postes	300.00
1680	Claudette Toupin	70.57
1681	James Poirier	80.00
1682	Lucien Chaussé	130.29
1683	Municipalité de Ste-Marthe	4719.66
1684	Municipalité de Ste-Marthe	6018.95
1685	Ligue de Soccer Ste-Marthe	1221.18
1686	Luc Bélair	100.81
1687	Ministère de l'Energie et des Ressources	11.45
1688	Ginette Launier	7.70
1689	Municipalité de Ste-Marthe	5569.72
1690	La Laurentienne	839.34
1691	Carole Chevalier	126.05
1692	Françoise Toupin	84.00
1693	Micheline Courteau	619.50
1694	Municipalité de Ste-Marthe	4520.94
1695	S.C.F.P. - local 2414	106.08
1696	Trust Général du Canada	2330.08
1697	Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe	1000.00
1698	Claudette Toupin	74.88
1699	Receveur Général du Canada	4187.35
1700	Ministre du Revenu	5335.71
1701	Jean Mercier	21.87
1702	René Héroux	17.55
1703	G.R.T.S.	5.00
1704	Sylvie Steben	150.00
1705	Laurier Mongrain	110.10

TOTAL: 46890.81\$

Comptes à payer au 30 septembre 1988

1706	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	1507.52
1707	Bell Canada	556.01
1708	Bell Canada	32.98
1709	Bell Canada	185.66
1710	Bernard Magny Inc.	89.33
1711	Centre de Décoration Paré Inc.	260.20
1712	Centre des Roses Enr.	187.42
1713	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	35.00
1714	Chaussures Lavergne Inc.	140.00
1715	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38
1716	Clément Bastien Excavation Enr.	1820.00
1717	Dynabec Ltée	1633.54
1718	Dratex	1269.00
1719	Entretien de Pelouse P.G.	1423.33
1720	Formulaires Ducharme Inc.	123.29
1721	Formules Municipales Enr.	93.74
1722	Formules D'Affaires CCL	33.88
1723	Général Bearing Service Inc.	73.29
1724	Gaston Bédard Inc.	675.80
1725	Gaston Brouillette Inc.	83.81
1726	Garage Marcel Roy & Fils Inc.	20.00
1727	Hydro-Québec	2604.53
1728	Hydro-Québec	109.52
1729	Hydro-Québec	175.24
1730	Hydro-Québec	53.73
1731	Hydro-Québec	71.97
1732	Imprimerie Art Graphique Inc.	366.97



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1733	Launier Ltée	87.20
1734	Librairie du Cap Inc.	2179.30
1735	Le Nouvelliste	180.00
1736	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	5218.92
1737	Les Pros de la Photo	326.74
1738	Les Contrôles Gilles Dallaire Inc.	126.00
1739	Major Mini Moteur Enr.	194.17
1740	Mckerlie-Millien (Québec) Inc.	341.53
1741	Municipalité de Champlain	3946.75
1742	Maheux & Maheux Inc.	54.50
1743	Pagé Construction (1983) Inc.	145.96
1744	P.A. Thibeault Ltée	431.20
1745	P.B. Leasing	120.99
1746	Pièces d'Auto Turcotte 1987 Inc.	141.70
1747	Reynolds Radio Inc.	84.00
1748	Roland Therrien Electrique	268.76
1749	Regent Photo	9.69
1750	Radiateurs MR Inc.	48.00
1751	Sani-Marc Inc.	49.27
1752	Sergaz Inc.	182.48
1753	St-Cyr Photo	26.84
1754	Sécurité Plus	75.00
1755	St-Maurice Oxygen Ltée	84.76
1756	Shell Canada Limitée	231.57
1757	Serrurier A.M. Enr.	54.33
1758	Trans Canada - Montwin Ltée	985.25
1759	Henri Veillette	47.43
1760	Westburne Québec	8594.23
1761	Boutique du Trophée	446.80
1762	BV Hydrau-Mécanique Inc.	48.92
1763	Bureau Enregistrement de Champlain	3.00
1764	Canadian Pacifique Ltée	5.00
1765	Maurice Couture Ltée	2620.00
1766	Structure C.Q.S. Inc.	171.25
1767	Studio Henrichon 1981 Inc.	30.52
1768	Tabrol Inc.	58.51
	TOTAL:	<u>41310.71\$</u>

Adopté

88-354

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Pierre Juneau MAIRE..... *Pierre Latour* SEC.-TRES.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24 octobre
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 24 octobre 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:00 heures - Rencontre - Représentants Age D'Or
19:30 heures - Session spéciale

Autres sujets à discuter

1. Dossier M. Gilles Gauthier
2. Dossier Masdro Cam Ltée
3. Dossier Mme Jocelyne Grondine
4. Règlement No. 227 - Secteur Norbert

DONNE ce 21e jour du mois d'octobre 1988..

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

✓ 88-355

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 octobre 1988 - Règlement numéro 227

Création d'un poste de Journalier Spécialisé

ATTENDU le résultat des discussions relatives à la restructuration du service municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'OUVRIR un poste de Journalier Spécialisé;
- 2- D'ENTERINER la publication de l'offre d'emploi pour le mercredi 19 octobre 1988;
- 3- DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes: Jean-Guy Bergeron, Marcel Milot, Fernand Veillette et Lucien Chaussé, pour assurer le suivi de ce dossier.

Adopté

✓ 88-356

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Localisation des ouvrages de traitement

ATTENDU que les Municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières Ouest et Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ont respectivement signé un protocole d'entente avec le Ministère de l'Environnement du Québec pour le traitement des eaux usées;

ATTENDU que dans le protocole, il est mentionné que le système de traitement retenu comprend des étangs aérés au NORD du chemin de fer du Canadien Pacifique à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les étangs aérés, une partie de la conduite d'amenée des eaux usées longe le chemin de fer vers les étangs et une partie de l'émissaire emprunte la Route Red Mill Nord et emprunte les lots P-40 et 40-1 dans sa ligne EST jusqu'au fleuve St-Laurent sont dans la zone agricole, le tout tel que montré sur le plan de localisation ci-joint;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la localisation des ouvrages de traitement ci-dessus énumérés.

Adopté

✓ 88-357

Travaux d'assainissement des eaux - Route Red Mill Nord

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux seront effectués sur la Route Red Mill Nord prochainement;

ATTENDU que les travaux prévus obligent la Société Québécoise d'assainissement des eaux à refaire temporairement ce tronçon de route sur une longueur de 700 mètres linéaires et ce à la satisfaction du Ministère des Transports et de la Municipalité;

ATTENDU que la réfection complète de ce tronçon de route sera effectuée en conformité avec les normes du Ministère des Transports et ce après que les travaux d'infrastructure du site de traitement seront complétés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'à chaque fois qu'un entrepreneur général terminera un contrat, soit sur l'émissaire ou au site de traitement des eaux usées, il devra niveler la route Red Mill Nord au complet et faire l'épandage de produits abat-poussière (calcium liquide) à la satisfaction du Ministère des transports et de la Municipalité;

ATTENDU que ladite Route Red Mill Nord sera pavée seulement après que les travaux seront terminés au site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la responsabilité de l'entretien de cette route incluant le déneigement, nivelage et épandage d'abat-poussière sera confiée à l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction, lequel entrepreneur sera désigné comme maître d'oeuvre;

ATTENDU que tous autres entrepreneurs généraux exécutant des travaux pour le compte de la Société Québécoise d'assainissement des eaux au site de traitement des eaux usées devra assumer l'entretien normal de la route, incluant le nivelage et l'épandage de produit abat-poussière et ce à la satisfaction du Ministère des Transports et de la Municipalité;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la Corporation Municipale s'engage par la présente à faire l'entretien de la Route Red Mill Nord, advenant que les travaux d'assainissement des eaux soient arrêtés de façon temporaire par la Société Québécoise d'assainissement des eaux.

Adopté

✓ 88-358

Règlement numéro 216 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

R.J. Levesque & Fils Ltée	731,77\$
Atelier D'Usinage Gomex Inc.	461,44
Picard Industries Inc.	6 752,01
Westburne Québec Inc.	1 146,94
	<u>9 092,16\$</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 11 mars 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 9 100,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

✓ 88-359

Acte de servitude - Place du Fleuve, société en commandite

ATTENDU le projet d'acte de servitude à intervenir entre la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et Place du Fleuve, société en commandite, préparé par Me Renée Leboeuf, notaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de
Place du Fleuve, société en commandite, tel que pré-
senté par Me Renée Leboeuf, notaire;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel
Milot, Secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les
présentes autorisés à signer l'acte notarié pour et au
nom de la Corporation Municipale et tous autres docu-
ments pouvant donner effet aux présentes.

Adopté

J 88-360

Demande au Ministère des Transports - Pose d'un puisard

ATTENDU la demande de Messieurs Gaston Carpentier et Emile
Bourassa, lesquels demeurent au 1900 et 1930 rue Notre-Da-
me, concernant la pose d'un puisard de rue;

ATTENDU les dangers que présente cette mare d'eau sur la
route à chaque fois qu'il pleut et lorsqu'il y a fonte de
neige;

ATTENDU le refus des deux propriétaires visés de laisser
écouler l'eau de surface de la route sur leur propriété
respective;

ATTENDU que des accidents surviennent à chaque hiver à
cause de la glace à cet endroit;

ATTENDU les résolutions numéros 86-330 et 87-128 concernant
la même demande;

ATTENDU que le 7 avril 1988, lors de la rencontre avec M.
Louis Georges Goudreault, Fernand Veillette, inspecteur
municipal et les deux propriétaires concernés, il fut
convenu que le Ministère des Transports ferait la pose d'un
puisard et branchement sur une longueur de 30.78 mètres
jusqu'à une conduite pluviale;

ATTENDU qu'il fut convenu que le raccordement à ladite
conduite pluviale serait fait par la Municipalité;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et
résolu unanimement D'AVISER le Ministère des Transports
qu'il est urgent de faire ces travaux avant qu'il survienne
des accidents lors de la période de gel.

Adopté

J88-361

Aménagement cours d'eau Montplaisir

ATTENDU la demande de Monsieur Rosaire Vaillancourt;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER Monsieur Rosaire
Vaillancourt dans sa demande auprès du Ministère de l'Agri-
culture pour l'aménagement du cours d'eau sur les lots
mentionnés dans sa demande.

Adopté



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-362
Achat d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour la période hivernale 1988-1989;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) soumissionnaires, soit: Jules Milette Inc., Société Coopérative Agricole de Champlain et la Charbonnerie Champlain Ltée;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la Société Coopérative Agricole de Champlain;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de Coopérative Agricole de Champlain, soit le plus bas soumissionnaire, l'huile à chauffage nécessaire pour l'hiver, soit une quantité approximative de 6 000 litres au prix de 0.2234 le litre pour un montant total de 1340,40\$ toutes taxes incluses.

Adopté

✓ 88-363

Achat de sable abrasif et de calcium

ATTENDU que la Corporation Municipale doit effectuer ses travaux d'épandage d'abrasif et fondant au cours de la saison d'hiver 1988/1989 pour une longueur total de rues et chemins de 45 kilomètres;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de 2 tonnes de calcium;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat d'une quantité d'environ 700 tonnes de sable abrasif mélangé à une quantité de sel à 10% et de 150 tonnes de sable abrasif ne contenant pas de sel;

ATTENDU les prix demandés à plusieurs fournisseurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

1- D'ACHETER de la Compagnie Gravier Mont-Carmel, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 700 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel au prix de 7,85\$ la tonne métrique et une quantité de 150 tonnes de sable abrasif ne contenant pas de sel au prix de 1,85\$ la tonne métrique;

2- D'ACHETER de Matériaux Les Rives Inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 2 tonnes de calcium au prix de 1 068,20\$.

Adopté

✓ 88-364

Achat de pierre concassée pour l'entretien des rues

ATTENDU qu'à certains endroits, de la pierre concassée doit être ajoutée pour maintenir les rues en bon état;

ATTENDU que Pagé Construction (1983) Inc. est le seul fournisseur de pierre concassée;

ATTENDU l'évaluation faite par le service technique;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de Pagé Construction (1983) Inc., une quantité approximative de 1200 tonnes de pierre concassée 0" à 3/4" au prix de 5,45\$ la tonne métrique pour un montant total de 6 450,00\$ taxe incluse.

Adopté



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-365

Location de machinerie pour l'entretien des rues

ATTENDU la quantité de 1200 tonnes de pierre à transporter nécessite la location de camions et niveleuse pour la réparation des rues avant la période de gel;

ATTENDU les prix soumis au printemps pour la location de niveleuse;

ATTENDU que les camions loués seront rémunérés au taux horaire soumis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE RETENIR les services de la firme Girard & Simard pour la location d'une niveleuse et trois camions, ainsi que les services de M. Jean Vaugeois pour la location d'un camion pour un montant approximatif de 4 500,00\$.

Adopté

✓ 88-366

Opération cadastrale - lot 535-20

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 4 octobre 1988 concernant le lot 535-20 propriété de Monsieur Anselme Beaumier;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 474 étant la subdivision du lot 535-20.

Cette résolution rescinde la résolution numéro 88-349.

Adopté

✓ 88-367

Versement - Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe a fait suivre un stage d'instructeur à trois de ses entraîneurs;

ATTENDU que ces dépenses, s'élevant à 300,00\$, sont conformes au mandat de la Ligue et des fonds sont disponibles;

ATTENDU que le tout a été vérifié par le Directeur des Loisirs;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE REMBOURSER un montant de 300,00\$ à la Ligue de Soccer Ste-Marthe.

Adopté

* ✓ 88-368

Annulation du règlement numéro 227 - Relatif aux coûts des études ainsi qu'aux couts pour la préparation des plans et devis pour le projet de construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 227 à une session régulière du Conseil, tenue le 11 octobre 1988;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 20 octobre 1988, émis par le secrétaire-trésorier et déposé devant le Conseil le 24 octobre 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE RETIRER le règlement numéro 227.

Adopté

* 88-369

Avis de motion - Règlement numéro 228

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction de services d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et une partie de la rue Normandin (Secteur Norbert.)

Adopté

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ces points furent ajoutés.

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Lundi le 14 novembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 novembre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-370 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-371 Adoption des minutes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 11 et 24 octobre 1988.

Adopté

✓ 88-372 Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean-Guy Bergeron maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 janvier 1989.

Adopté

✓ 88-373 Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 1989

ATTENDU que le contexte économique n'a pas tellement varié au cours du présent exercice;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE MAINTENIR le taux d'intérêt sur les comptes de taxes impayés à 15%.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

√88-374

Campagne du Coquelicot - 1988

ATTENDU la lettre de la présidente de la campagne du Coquelicot - 1988, Madame Gisèle Houle;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER la somme de 25,00\$ à la Légion Royale Canadienne (Filiale No. 204);
- 2- D'ENTERINER la délégation de Madame Jeannine Trépanier Beaudoin pour déposer une couronne de fleurs pour le jour du Souvenir le 13 novembre 1988, tenu au Cénotaphe de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

√88-375

Demande de Les Artisans de Paix

ATTENDU la lettre reçue de Madame Diane Fex, vice-présidente de l'organisme Les Artisans de Paix, en date du 12 octobre 1988;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE PERMETTRE aux bénévoles de Les Artisans de Paix la sollicitation de porte à porte, dans les centres commerciaux et édifices publics pour la cueillette de nourriture et de dons monétaires, sur son territoire du 14 au 24 décembre 1988 ainsi que du 17 au 26 mars 1989.

Adopté

√88-376

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 octobre 1988 soit adopté.

Adopté

√88-377

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 octobre 1988 soit adoptée.

Adopté

√88-378

Engagement d'un journalier spécialisé

ATTENDU l'ouverture du concours pour le poste de journalier spécialisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suite au processus de sélection du candidat;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'engagement de Monsieur James Poirier au poste de journalier spécialisé;
- 2- DE FIXER le traitement annuel à 24 440,00\$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 3- DE DETERMINER comme date d'entrée en fonction le 21 novembre 1988;
- 4- DE PREVOIR l'engagement après une période de probation de 6 mois.

Adopté

J 88-379

AQTE - Conférence régionale annuelle

ATTENDU l'invitation reçue pour la seizième conférence régionale annuelle organisée par l'Association Québécoise des Techniques de l'eau, région Mauricie - Bois-Francs qui aura lieu le 17 novembre 1988 à l'Hôtellerie Le Baron de Trois-Rivières;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Jean Mercier pour assister à cette conférence;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à cet évènement.

Adopté

J 88-380

Municipalisation de rue - Rue Denise

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 572-10 et 572-17 de Monsieur Normand Guilbeault et ce pour la somme de 1,00\$;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et ils sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain;
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 85-280.

Adopté

J 88-381

Municipalisation de rue - Rue Jacinthe

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 572-5 et 572-18 de Monsieur Normand Guilbeault et ce pour la somme de 1,00\$;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et ils sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain;
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 85-281.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-382

Achat de soude caustique liquide

ATTENDU l'obligation d'ajouter des produits chimiques afin d'équilibrer le P.H. de l'eau potable;

ATTENDU que l'achat de soude caustique est nécessaire pour faire ce traitement;

ATTENDU que seul la Compagnie C.I.L. peut fournir la soude caustique en vrac;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de la Compagnie C.I.L., une quantité de 10,000 kilos de soude caustique N.A.O.H. liquide à 50% au prix de 312,00\$ la tonne métrique pour un montant total de 3 406,25\$ taxe incluse.

Adopté

✓ 88-383

Opération cadastrale - lot 466-1

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 4 novembre 1988 concernant le lot 466-1 propriété de Dame Nancy Yéo Dubois;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 494 étant la subdivision du lot 466-1.

Adopté

✓ 88-384

Opération cadastrale - lot 11-1

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 21 octobre 1988 concernant le lot 11-1 propriété de Monsieur Daniel Sauvageau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8515 étant la subdivision du lot 11-1.

Adopté

✓ 88-385

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 455-P

ATTENDU la demande de Monsieur Michel Leclerc;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Michel Leclerc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-386

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 33-P

ATTENDU la demande de Monsieur Jean-Paul Langevin;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Jean-Paul Langevin auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

✓ 88-387

Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que cinq (5) permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 307 500,00\$;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1988 pour une valeur totale estimée de 367 840,00\$.

Adopté

✓ 88-388

Versement - Comité des Loisirs Secteur Village

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur Village a déposé son bilan financier au 30 octobre 1988;

ATTENDU qu'on y découvre des dépenses s'élevant à 1 559,53\$, qu'elles sont conformes au mandat du comité et qu'elles ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs;

ATTENDU que le Comité n'a touché que 1 000,00\$ en 1988 et que des fonds sont disponibles;

ATTENDU que des frais d'entretien, de préparation et d'entretien de patinoire sont inévitables d'ici la fin de décembre 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER un montant de 500,00\$ au Comité des Loisirs du Secteur Village.

Adopté

Versement - Comité des Loisirs St-Laurent

Ce point est reportée à une session ultérieure.

88-389

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'octobre 1988.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-390

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

1769	Municipalité de Ste-Marthe	4507.62
1770	Lucien Chaussé	500.00
1771	Jean-Guy Bergeron	500.00
1772	Yvon Charland	500.00
1773	Pierre Juneau	500.00
1774	Pierre Latour	500.00
1775	Maurice Dumas	500.00
1776	Jeannine T. Beaudoin	500.00
1777	Hydro-Québec	8530.60
1778	Les Gestions L. Francoeur Inc.	96.00
1779	Lucien Chaussé	84.37
1780	Baseball Mineur Ste-Marthe	335.78
1781	Jules Milette Inc.	4070.16
1782	James Poirier	219.78
1783	Alex Coulombe Ltée	76.20
1784	Municipalité de Ste-Marthe	4517.69
1785	Société Canadienne des Postes	144.30
1786	Corp. Municipale de St-Maurice	1287.00
1787	Pierre Latour	154.48
1788	Caisse Populaire Ste-Madeleine	47,340.73
1789	Lucien Chaussé	220.77
1790	Municipalité de Ste-Marthe	4522.69
1791	Pauline Carpentier	147.90
1792	CEDIC Inc.	110.00
1793	Fondation Culturelle Trifluvienne	250.00
1794	Ligue de Soccer Ste-Marthe	300.00
1795	Pierre Juneau	68.21
1796	Légion Royale Canadienne	25.00
1797	Jocelyne Grondines	1380.00
1798	Réjean Lefebvre	150.00
1799	Carole Chevalier	38.00
1800	Claudette Toupin	70.74
1801	Municipalité de Ste-Marthe	6254.70
1802	Carole Chevalier	184.71
1803	Luc Bélair	98.32
1804	Micheline Courteau	525.00
1805	Serge Turcotte	35.00
1806	Marcel Milot	241.30
1807	Laurier Mongrain	141.13
1808	Société Canadienne des Postes	300.00
1809	Les Editions Yvon Blais Inc.	85.00
1810	Fernand Veillette	186.74
1811	Ministre du Revenu	6476.19
1812	Receveur Général du Canada	5255.84
1813	Loisir & Société	49.00
1814	Municipalité de Ste-Marthe	5270.45
1815	Jeannine T. Beaudoin	15.95
1816	Maurice Dumas	60.20
1817	Jean-Guy Bergeron	174.30
1818	René Héroux	10.53

TOTAL:

107512.38

Comptes à payer au 31 octobre 1988

1819	Atelier D'Usinage Gomex Inc.	102.00
1820	Autobus Bell-Horizon Inc.	125.00
1821	Beaumier, Richard & Associés	875.33
1822	Bell Canada	542.44
1823	Béton du Cap Inc.	300.36
1824	Béton Vibré Ltée	198.38
1825	Bell Canada	32.98
1826	Bell Canada	101.53
1827	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	64.38



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1828	Charest & Frères Inc.	205.89
1829	Clément Bastien Excavation Enr.	345.00
1830	Charbonnerie Champlain Ltée	515.41
1831	Pauline Carpentier	130.50
1832	Clément Morin Inc.	72.95
1833	Dynabec Ltée	2216.06
1834	Excavation Girard & Simard Inc.	4392.50
1835	Entretien de Pelouse P.G.	1383.33
1836	Formulaires Ducharme Inc.	38.00
1837	Fernand Daigle Enr.	231.08
1838	Formules D'Affaires CCL	130.26
1839	Gaz Bar Gélinas	407.00
1840	Gaston Bédard Inc.	315.01
1841	Hydro-Québec	49.77
1842	Hydro-Québec	1411.06
1843	Hydro-Québec	683.39
1844	Hydro-Québec	304.86
1845	Hydro-Québec	119.07
1846	Hydro-Québec	47.28
1847	Henri Bourgeois Inc.	215.18
1848	Imprimerie Vallières Inc.	749.60
1849	Librairie du Cap Inc.	183.75
1850	La Laurentienne	839.34
1851	Mario Lamond	196.20
1852	La Cie de Construction Dollard Ltée	975.00
1853	L'Hebdo Journal	681.40
1854	Le Nouvelliste	198.00
1855	André Lemay, avocat	2443.60
1856	Les Cafés Populaires Henri Enr.	38.95
1857	Laurent Western Star Inc.	10.90
1858	Morin & Frères Inc.	456.94
1859	Major Mini Moteur Enr.	14.56
1860	McKerlie-Millen Inc.	780.41
1861	Motorola Limitée	327.03
1862	Pagé Construction Inc.	3486.83
1863	Pluritec Ltée	171.00
1864	Purolator Ltée	75.48
1865	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	14.26
1866	Pneus S.L. Enr.	10.00
1867	Permacon Trois-Rivières Inc.	466.75
1868	Pièces d'auto Turcotte Inc.	38.15
1869	Picard Industries Inc.	376.05
1870	Quevis Inc.	64.37
1871	R.M. Textile Enr.	43.60
1872	R.J. Levesque & Fils Ltée	67.79
1873	Robert Delisle Inc.	84.23
1874	Roland Théoret Inc.	422.49
1875	Régent Photo	26.43
1876	Sergaz Inc.	991.18
1877	Service de Pneus C.T.R. Ltée	37.73
1878	St-Cyr Photo	140.74
1879	St-Maurice Oxygen Ltée	247.46
1880	Société Coop. Agricole de Champlain	125.86
1881	Shell Canada Ltée	54.94
1882	Trois-Rivières Location Inc.	418.37
1883	Trans-Canada Montwin Ltée	286.02
1884	Ubald Forest & Fils Ltée	2142.72
1885	Westburne Québec	1914.56
1886	BV Hydrau-Mécanique Inc.	89.75
1887	Jean Boisvert	150.00
1888	Cooke & Fils Enr.	59.41
1889	Maurice Couture Ltée	2280.00
1890	La Revue Municipale	190.00
1891	Structure C.Q.S. Inc.	53.42

TOTAL:

Adopté

37981.27



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-391

Statut de l'animatrice pour l'atelier d'animation et la
garderie

ATTENDU la demande de Mme Jocelyne Grondines, animatrice de
l'atelier d'animation et de la garderie;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement:

- 1- D'INSCRIRE Mme Jocelyne Grondines sur la liste de paies
de la Municipalité à titre d'employé temporaire à temps
partiel selon la demande de l'atelier d'animation et de
la garderie;
- 2- DE REMUNERER Mme Jocelyne Grondines au taux de 8,70\$ de
l'heure.

Adopté

88-392

Levée de l'assemblée

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Mirot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 21 novembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 21 novem-
bre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
Les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 21 novembre 1988 à 19:30 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:00 - Rencontre avec Madame Carole C. Dumas

19:30 - Session spéciale

DONNE ce 18e jour du mois de novembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-393

Discours du Maire

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ADOPTER le discours du Maire.

Adopté

✓ 88-394

Entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer, avec la Société québécoise d'assainissement des eaux, une entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement, conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre la Municipalité et la Société relativement à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées de la Municipalité.

Adopté

✓ 88-395

Adjudication de contrat à la compagnie Lemay Vican Inc.

ATTENDU que la Municipalité a signé une "entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement" et que la Municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres du 14 octobre 1988 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux suivants: coût additionnel pour augmenter le diamètre de la conduite d'aqueduc de 50 à 100mm, le tout tel que montré aux plans numéros 1/13 à 13/13 identifiés "lot 34-B" en date de septembre 1988 ainsi qu'aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Lemay Vican Inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 11 343,00\$;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 1 émis par le secrétaire-trésorier de la Municipalité;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité adjuge à Lemay Vican Inc. le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 11 343,00\$ tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées;
- 2- QUE la Municipalité désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 11 343,00\$ tel qu'adjudgé par la présente résolution.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-396

Conservation des immobilisations

ATTENDU la participation de la Municipalité dans le cadre du programme de l'Article 38 au cours de l'année 1988;

ATTENDU l'acquisition d'une perceuse à colonne, d'une scie à métaux et d'un ensemble de chalumeaux, à même les dépenses dudit programme;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER l'autorisation de conserver les immobilisations décrites précédemment aux autorités responsables.

Adopté

√ 88-397

Entente entre la Corporation Municipale et La Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. Inc. pour l'année 1989;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'entente avec la S.P.A.M. Inc. pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap pour l'année 1989.

Adopté

√ 88-398

Opération cadastrale - lot 583-34

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastelay, arpenteur-géomètre, en date du 3 novembre 1988 concernant le lot 583-34 propriété de Monsieur Lucien Hamel;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8550 étant la subdivision du lot 583-34

Adopté

√ 88-399

Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que les prévisions budgétaires 1988-1989 de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe prévoient des dépenses de 15 760,00\$ et des revenus de 11 940,00\$;

ATTENDU que cette situation occasionnera un déficit prévu de 3 820,00\$ et que ledit déficit a été vérifié par le Directeur des Loisirs;

ATTENDU que des dépenses importantes ont été encourues récemment et amènent un manque de liquidité;

ATTENDU qu'une tranche de 1 000,00\$ est toujours disponible au budget 1988 de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER 1 000,00\$ à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-400

Avis de motion - Règlement numéro 229

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la rénovation d'une partie du réseau d'aqueduc sur la route 138 à partir de la ligne de séparation des lots 106 et 107 jusqu'à la 10ième rue et un branchement de 6 pouces pour un raccordement futur sur la 5ième rue ainsi que la rénovation des branchements de services sur la 5ième rue.

Adopté

✓ 88-401

Avis de motion - Règlement numéro 230

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'une partie du réseau d'égout sanitaire et construction de branchements de services sur la route 138 et une partie de la 5ième rue incluant la fourniture de pompes et réservoirs pour les résidences qui ne peuvent être raccordées gravitairement.

Adopté

✓ 88-402

Avis de motion - Règlement numéro 231

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un égout pluvial, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la route 138 des limites de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la 10ième rue ainsi que sur une partie de la 5ième rue.

Adopté

✓ 88-403

Avis de motion - Règlement numéro 232

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire et d'un trottoir cyclable sur une partie du lot 106, une partie de la route 138 et une partie de la 5ième rue pour desservir le parc industriel.

Adopté

88-408

Avis de motion - Règlement numéro 233

Ce point est annulé.

* ✓ 88-404

Félicitations au "Maire d'un jour"

ATTENDU le concours organisé par le Club Optimiste de Ste-Marthe du Cap en collaboration avec l'Ecole Dominique-Savio;

ATTENDU que ce concours a permis aux jeunes de Ste-Marthe de s'intéresser davantage au monde municipal;

ATTENDU le succès obtenu auprès des participants(es) à ce concours;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la nomination de Mademoiselle Nathalie Massicotte au poste de "Maire d'un jour" de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap le 18 novembre 1988;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE FELICITER Mademoiselle Nathalie Massicotte pour sa nomination comme premier magistrat maire d'un jour de la Municipalité;
- 2- DE MANDATER le "Maire d'un jour", Mademoiselle Nathalie Massicotte, pour remercier les organisateurs de cette merveilleuse journée municipale.

Adopté

Travaux d'assainissement des eaux - Route Red Mill Nord

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux seront effectués sur la Route Red Mill Nord prochainement;

ATTENDU que les travaux prévus obligent la Société Québécoise d'assainissement des eaux à refaire temporairement ce tronçon de route sur une longueur de 700 mètres linéaires et ce à la satisfaction du Ministère des Transports et de la Municipalité;

ATTENDU que la réfection complète de ce tronçon de route sera effectuée en conformité avec les normes du Ministère des Transports et ce après que les travaux d'infrastructure du site de traitement seront complétés;

ATTENDU qu'à chaque fois qu'un entrepreneur général terminera un contrat, soit sur l'émissaire ou au site de traitement des eaux usées, il devra niveler la Route Red Mill Nord au complet et faire l'épandage de produits abat-poussière (calcium liquide) à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU que ladite Route Red Mill Nord sera pavée seulement après que les travaux seront terminés au site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que la responsabilité de l'entretien de cette route incluant le déneigement, nivelage et épandage d'abat-poussière sera confiée à l'entrepreneur général qui effectuera les travaux de construction, lequel entrepreneur sera désigné comme maître d'oeuvre;

ATTENDU que tous autres entrepreneurs généraux exécutant des travaux pour le compte de la Société Québécoise d'assainissement des eaux au site de traitement des eaux usées devra assumer l'entretien normal de la route, incluant le nivelage et l'épandage de produit abat-poussière et ce à la satisfaction de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap dégage le Ministère des Transports de toutes responsabilités d'entretien de la Route Red Mill Nord et ce jusqu'à la fin des travaux d'assainissement, le Ministère des Transports reprendra l'entretien de la Route Red Mill Nord lorsque les travaux d'assainissement des eaux seront terminés en autant que la route soit à la satisfaction du Ministère des Transports;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale s'engage par la présente à faire l'entretien de la Route Red Mill Nord, advenant que les travaux d'assainissement des eaux soient arrêtés de façon temporaire par la Société Québécoise d'assainissement des eaux.
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 88-357.

Adopté

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ces points furent ajoutés.

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 novembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 novem-
bre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 28 novembre 1988 à 19:30 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:00 - Rencontre avec Madame Jocelyne Grondines

19:30 - Session spéciale

DONNE ce 25e jour du mois de novembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-406 : Emprunt par billets - Règlement numéro 216 (Puits #5 et extension du réseau d'aqueduc)

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien Inc. pour son emprunt de 176 650\$ par billets en vertu du règlement numéro 216, au prix de 98.50, et échéant en série 3 ans comme suit:

3 650\$	10 3/4%	7 décembre 1989
3 900\$	10 3/4%	7 décembre 1990
169 100\$	10 3/4%	7 décembre 1991

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.
- 3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

✓ 88-407

Modification au règlement et pour émettre des billets plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 216

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 176 650\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 216;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 3- QUE les billets seront datés du 7 décembre 1988;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.- 3 650\$
2.- 3 900\$
3.- 4 200\$

3.- 164 900\$ (à renouveler)

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévus dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

-3 ans (à compter du 7 décembre 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 216; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

√ 88-408

Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 8ième rue)

ATTENDU le décompte progressif numéro 1 reçu de Pluritec Ltée pour la firme Panpierre Inc. au montant de 161 500\$;

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 septembre 1988 et du 3 octobre 1988;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 161 500\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer la somme de 161 500\$ à la firme Panpierre Inc. pour les travaux exécutés sur la 8ième rue.

Adopté

√ 88-409

Avis de motion - Règlement numéro 233

Monsieur Maurice Dumas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1989.

Adopté

√ 88-410

Félicitations aux élus fédéraux

ATTENDU les élections fédérales qui se sont tenues le 21 novembre 1988 dans les comtés de Champlain, St-Maurice et Trois-Rivières;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations à MM. Michel Champagne, Denis Pronovost et Pierre H. Vincent pour leur élection dans leur comté respectif.

Adopté

√ 88-411

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Localisation des ouvrages de traitement

ATTENDU que les Municipalités de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières Ouest et Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine ont respectivement signé un protocole d'entente avec le Ministère de l'Environnement du Québec pour le traitement des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que dans le protocole, il est mentionné que le système de traitement retenu comprend des étangs aérés au NORD du chemin de fer du Canadien Pacifique à Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les étangs aérés, une partie de la conduite d'amenée des eaux usées longe le chemin de fer vers les étangs et une partie de l'émissaire emprunt la Route Red Mill Nord et se prolonge jusqu'au fleuve St-Laurent sont dans la zone agricole, le tout tel que montré sur le plan de localisation ci-joint;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER la localisation des ouvrages de traitement ci-dessus énumérés;
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 88-356.

Adopté

✓ 88-412

Proposition - regroupement des dossiers Complexe Communautaire pour le Sommet Economique région 04

ATTENDU les avantages que le projet "Complexe Communautaire" aurait à se regrouper avec les huit autres de même catégorie;

ATTENDU la facilité de cette présentation pour le Forum du Sommet Economique;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PRESENTER notre "Complexe Communautaire" en regroupement pour le Sommet Economique - région 04.
- 2- DE MANDATER le CLM pour piloter les dossiers regroupés et ce, jusqu'au Forum.

Adopté

✓ 88-413

Opération cadastrale - lot 9-69

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastelay, arpenteur-géomètre en date du 17 novembre 1988 concernant le lot 9-69 propriété de Monsieur Réginald Bergeron;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8556 étant la subdivision du lot 9-69.

Adopté

✓ 88-414

Versement - Comité des Loisirs St-Laurent

ATTENDU que le Comité du Secteur St-Laurent a déposé son bilan financier en date du 11 octobre 1988;

ATTENDU que ledit bilan montre des dépenses de 8 600,90\$, qu'elles sont conformes au mandat du Comité et qu'elles ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le Comité n'a reçu aucun versement en 1988, autre qu'un montant de 1 257,00\$ qui était imputable au budget 1987 et originait du programme PADEL;

ATTENDU que le comité entend acheter des équipements dont le prix pourrait atteindre 5 275,60\$, taxes incluses;

ATTENDU que ces équipements finaliseraient l'aménagement du parc du Secteur St-Laurent et que des fonds sont disponibles conformément à notre politique de soutien;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER un montant de 5 275,60\$ au Comité des Loisirs du Secteur St-Laurent.

Adopté

J*88-415

Travaux d'assainissement des eaux - lot 22

ATTENDU les arguments fournis dans la lettre du 7 octobre dernier concernant le refoulement des eaux usées dans l'intercepteur du lot 22;

ATTENDU que le refoulement dans la conduite d'interception peut occasionner des problèmes pour les résidences situées sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que le fait de refouler dans l'intercepteur créera de la sédimentation et entraînera une obstruction de la conduite d'interception;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE REFUSER la solution proposée par le Ministère de l'Environnement, soit de refouler les eaux usées dans l'intercepteur entre le poste de pompage et la rue Notre-Dame et de l'utiliser comme conduite de vidange et trop plein pour la conduite de refoulement du lot 22-A.

Adopté

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

Lucien ChausseMAIRE..... *Marcel Milot*SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 décembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 décembre
1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 5 décembre 1988 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 2ième jour du mois de décembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Contrat d'assurance collective

Ce point est reporté à une session ultérieure.

88-416

Service de transport adapté pour handicapés

ATTENDU la rencontre avec le comité d'implantation du transport adopté pour handicapés;

ATTENDU la présentation du projet et du budget proposé pour l'année 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER de se regrouper avec les autres municipalités concernées.

Adopté

88-417

Appui au Conseil régional de la culture

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE RECLAMER du Conseil régional de la culture qu'il sollicite aide et ressources auprès du M.A.C. pour une coordination régionale du Programme de protection de l'héritage architectural;
- 2- QU'IL mette en place le programme selon un concept de service aux citoyens, avec la participation des citoyens;
- 3- QUE le programme ait son aboutissement dans un concours par municipalité, M.R.C. et la région;
- 4- QUE le programme soit expérimenté sur cinq (5) ans.

Adopté

88-418

Mandat du Conseil régional de la culture

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIRMER le mandat du Conseil régional de la culture afin qu'il sollicite les ressources nécessaires au développement d'un réseau de lieux historico-touristiques animés de la région; afin qu'il obtienne une enveloppe régionale convenable dans le Programme d'aide aux municipalités et développement du patrimoine qui soit proportionnelle aux besoins des milieux; et afin qu'il mette sur pied un réseau d'équipement historico-touristiques et qu'il chemine le dossier régional au Sommet économique.

Adopté

88-419

Opération cadastrale - lot 577-49

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard arpenteur-géomètre en date du 7 novembre 1988 concernant le lot 577-49 propriété de Monsieur Jean Déry;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1586 étant la subdivision du lot 577-49

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-420

Soutien financier à Opti-Gym

ATTENDU que cinq (5) résidents de notre Municipalité bénéficient des services du Club de Gymnastique Opti-Gym;

ATTENDU que ce club offre des services que nous ne pouvons offrir à cause du manque d'équipements;

ATTENDU que le montant de soutien demandé est raisonnable et justifiable, soit 12,00\$ par enfant;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER au Club Opti-Gym la somme de 60,00\$ couvrant la commandite demandée pour les 5 étudiants de Ste-Marthe qui utilisent leurs services.

Adopté

88-421

Versement - Comité des Loisirs Norbert

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur Norbert a encouru des dépenses s'élevant à 1 024,56\$ depuis le dernier versement municipal;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et qu'elles sont exactes et conformes au mandat du Comité;

ATTENDU que des fonds sont toujours disponible au budget conformément à la Politique d'Accréditation et d'Association;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 025,00\$ au Comité des Loisirs du Secteur Norbert.

Adopté

Versement - Ligue de Sac de Sable

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Lucien Chausse MAIRE.....*Luc Belair*.....SEC. TRES.
LUCIEN CHAUSSE.....LUC BELAIR.....ADJOINT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 décembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 décembre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

Les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

88-422 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

88-423 Adoption des minutes

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 14, 21, 28 novembre et 5 décembre 1988.

Adopté

✓ 88-424 Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code Municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville.

Adopté

✓ 88-425 Demande à la Société d'habitation du Québec - H.P.R.

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients qu'il existe à l'intérieur des limites territoriales de la Municipalité un besoin de logements pour personnes âgées ou à faible revenu;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que suite à une enquête auprès des citoyens, le besoin de 12 unités de logements serait à considérer dans l'immédiat;

ATTENDU qu'une visite a déjà été faite dans plusieurs établissements semblables afin de faire connaître ce service;

ATTENDU qu'une liste d'attente de plus de 15 personnes sur notre territoire confirme ce besoin;

ATTENDU que les municipalités environnantes ont toutes, soit un ou plusieurs H.L.M. ou un H.P.R.;

ATTENDU le nombre de demandes déjà faites dans les années passées, auprès de la Société d'habitation;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société d'habitation du Québec de considérer la possibilité de construire dans la municipalité 12 unités destinées aux personnes retraitées.

Adopté

88-426

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1988 soit adopté.

Adopté

88-427

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1988 soit adoptée.

Adopté

88-428

Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1988 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de 50 000,00\$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés en 1988 aux chemins municipaux pour un montant de 62 167,99\$;
- 2- QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptés notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

88-429

Achat d'une pompe doseuse pour la station de pompage d'a-
queduc

ATTENDU la défektivité de la pompe doseuse pour maintenir l'équilibre du PH de l'eau;

ATTENDU les bris fréquents survenus au cours des dernières années;

ATTENDU que le bris actuel implique une réparation d'environ 2 000,00\$;

ATTENDU les prix soumis par 3 fournisseurs, soit la Compagnie Eakins Inc., Eco Equipement Inc. et Launier Limitée;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de la Compagnie Launier Limitée, soit le plus bas soumissionnaire, une pompe doseuse de marque Liquid Metronic pour le prix de 4 240,54\$ taxes incluses.

Adopté

√ 88-430

Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 1 permis a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 60 000,00\$;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1988 pour une valeur totale estimée de 87 700,00\$.

Adopté

√ 88-431

Achat d'un ensemble de sacs de sable

ATTENDU que la Municipalité accepte de défrayer un ensemble de sacs de sable à chaque année;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain à acheter un ensemble de sacs de sable pour usage communautaire.

Adopté

88-432

Correspondance

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 1988.

Adopté

88-433

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1892	Jules Milette Inc.	4070.16
1893	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	150.18
1894	Trust Général du Canada	2968.90
1895	Bell Canada	47.02
1896	Hydro-Québec	8771.95
1897	Municipalité de Ste-Marthe	4341.29
1898	Cordonneries Plante	53.00
1899	Comité des Loisirs Village	500.00
1900	Motel Canadien	126.37
1901	Jocelyne Grondines	460.00
1902	Claudette Toupin	68.30
1903	Municipalité de Ste-Marthe	5446.68
1904	Pierre Latour	29.80
1905	Carole Chevalier	200.00
1906	Hockey Mineur Ste-Marthe	1000.00
1907	Les Editions MABEC Inc.	18.45
1908	Carole Chevalier	176.65
1909	Municipalité de Ste-Marthe	6818.45
1910	Comité Loisirs Place St-Laurent	5275.60
1911	Micheline Courteau	514.50
1912	La Laurentienne	839.34
1913	Muguette Bergeron	150.00
1914	Luc Bélair	74.36
1915	Jocelyne Grondines	460.00
1916	Société Canadienne des Postes	300.00
1917	Raymond et Kathleen Bédard	200.00
1918	Alain Boulan	929.38
1919	Claudette Toupin	71.49
1920	Trust Général du Canada	2376.12
1921	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	129.03
1922	Ministre du Revenu	5851.75
1923	Receveur Général du Canada	4770.91
1924	Jean Mercier	67.32
1925	René Héroux	27.00
1926	Municipalité de Ste-Marthe	5273.03
1927	Club de Gymnastique Opti-Gym	60.00
1928	Comité Loisirs Place Norbert	1025.00
1929	Jacques Toupin	497.63
1930	Lucien Lahaie	497.63
1931	Lester Montambeault	484.36
1932	Yvon Boulanger	490.99
1933	Jean-Guy Gagné	490.99
1934	Jean-Yves Boisvert	490.99
1935	Yves Rousseau	371.15
1936	Aldée Lehouiller	497.63
1937	Patrick Gignac	497.63
1938	Jean Vaugeois	497.63
1939	Jean-Pierre Marchand	10.00
1940	Jocelyne Grondines	460.00

TOTAL: 68928.66

Comptes à payer au 30 novembre 1988

1941	Beumier, Richard & Associés	6612.29
1942	Bell Canada	1551.55
1943	Bell Canada	32.98
1944	Bell Canada	32.98
1945	Chaussures Lavergne Inc.	70.00
1946	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	72.31
1947	Chastenay, Gagné & Associés Inc.	425.00
1948	Clément Bastien Excavation Enr.	785.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

1949	Pauline Carpentier	156.60
1950	Central Business supplies	204.50
1951	Cabano Expeditex Inc.	26.00
1952	Construction S.R.B.	427.87
1953	Dynabec Ltée	1633.54
1954	Encadrements Madelinois Enr.	26.66
1955	Excavation Girard & Simard Inc.	1317.50
1956	Equipement J.P. Enr.	19.08
1957	Fleuriste 4 Saisons Enr.	68.67
1958	Gaz Bar Gélinas	577.34
1959	Gravier Mont-Carmel Inc.	3452.82
1960	Gaston Bédard Inc.	136.25
1961	Hydro-Québec	2281.48
1962	Hydro-Québec	229.15
1963	Hydro-Québec	76.88
1964	Hydro-Québec	91.50
1965	Hydro-Québec	154.19
1966	Librairie du Cap Inc.	264.47
1967	Les Cafés-Populaires Henri Enr.	45.25
1968	Laurent Western Star Inc.	118.59
1969	Les Editions Yvon Blais Inc.	85.00
1970	Matériaux Les Rives Inc.	1589.13
1971	Metropolitain Equipement Enr.	32.79
1972	Morin & Frères Inc.	352.52
1973	Marchand Audio-Vidéo	114.42
1974	McKerlie-Millen (Québec Inc.)	341.53
1975	Pagé Construction (1983) Inc.	13183.97
1976	Pluritec Ltée	6538.00
1977	Purolator Ltée	26.83
1978	Panpierre Inc.	719.00
1979	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	124.67
1980	Protection Incendie CFS Ltée	40.00
1981	Pépinière Cormier	436.25
1982	Pélissier Réfrigération	75.75
1983	Paco Silencieux	7.20
1984	Quévis Inc.	20.76
1985	RPM Tech Inc.	245.25
1986	Roland Therrien Electrique	160.00
1987	Sani-Marc Inc.	61.26
1988	Société Québécoise Ass. des Eaux	464.35
1989	St-Cyr Photo	25.60
1990	Société Coop. Agricole de Champlain	665.01
1991	Shell Canada Limitée	97.02
1992	Saniverne Inc.	6534.00
1993	Techni FM	26.93
1994	Trois-Rivières Location Inc.	403.95
1995	Vitres d'auto Mauricie Inc.	30.97
1996	Westburne Québec	447.57
1997	Xerox Canada Inc.	395.63
1998	Jean Boisvert	6.00
1999	Oxygene	43.53
2000	Photocartothèque-Québécoise	65.40
	TOTAL:	<u>54250.74</u>

Adopté

188-434 Subvention d'entretien d'hiver des chemins à saison 1988-1989

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports en date du 1er décembre 1988;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les formules V-1225 et V-814;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention
pour l'entretien d'hiver des chemins - saison 1988-1989.

Adopté

✓ 88-435

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hi-
ver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans
les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien
d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Mauri-
ce à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie
de cette artère qui est située dans notre Municipalité,
soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de 900\$ le
kilomètre, soit le montant de la subvention du Ministère
des Transports pour la saison 1988-1989.

Adopté

✓ 88-436

Evaluation

ATTENDU la résolution numéro 88-10-405 de la MRC et les
discussions tenues lors de la réunion du 23 novembre 1988;

ATTENDU qu'advenant que la MRC modifie son système d'éva-
luation pour passer à l'entreprise privée;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement DE DEMANDER à la MRC que la Municipalité
de Ste-Marthe du Cap ne fasse pas partie de cette entente
et de l'autoriser à organiser son système d'évaluation
indépendant.

Adopté

✓ 88-437

Achat de timbres

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de 1 000,00\$ de
timbres pour l'expédition des comptes de taxes 1989.

Adopté

88-438

Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 décembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 décembre 1988 à 19:15 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 19 décembre 1988 à 19:15 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Achat d'un détecteur magnétique
- 2- Versement - Comité des Loisirs St-Malo

DONNE ce 16e jour du mois de décembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 88-439
Achat d'un détecteur magnétique

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'un second détecteur magnétique pour le service technique;

ATTENDU les prix demandés à 3 fournisseurs, soit Westburne Québec Inc, J.U. Houle Ltée. et Fernand Daigle Enr.;

ATTENDU que la compagnie Fernand Daigle Enr. ne peut nous fournir les prix demandés;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie Westburne Québec Inc., un détecteur magnétique de marque FISHER modèle FX3 pour le prix de 539,17\$ et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

✓ 88-440

Versement - Comité de Loisirs St-Malo

ATTENDU le solde de 230,79\$ au compte du Comité de Loisirs St-Malo;

ATTENDU que la comptabilité a été vérifiée par le Directeur des Loisirs, qu'elle est conforme et correspond au mandat du Comité;

ATTENDU que des frais d'environ 500,00\$ sont à prévoir d'ici la fin de l'année, entre autres pour la préparation de la patinoire, la réparation d'équipements de hockey et l'achat de matériel;

ATTENDU que des fonds sont disponibles conformément à la Politique d'Accréditation des Loisirs;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER une somme de 300,00\$ au Comité des Loisirs St-Malo.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 décembre 1988

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 décembre 1988 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 19 décembre 1988 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1989.
- 2- Adoption du règlement numéro 233 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1989.

DONNE ce 16e jour du mois de décembre 1988.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No. de résolution
ou annotation

✓ 88-441
Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant
le 31 décembre 1989

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955,
956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Corporation
Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'ex-
ercice se terminant le 31 décembre 1989.

Adopté

✓ 88-442

Adoption du règlement numéro 233 - Pour déterminer les taux
de taxes pour l'exercice financier 1989

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 233.

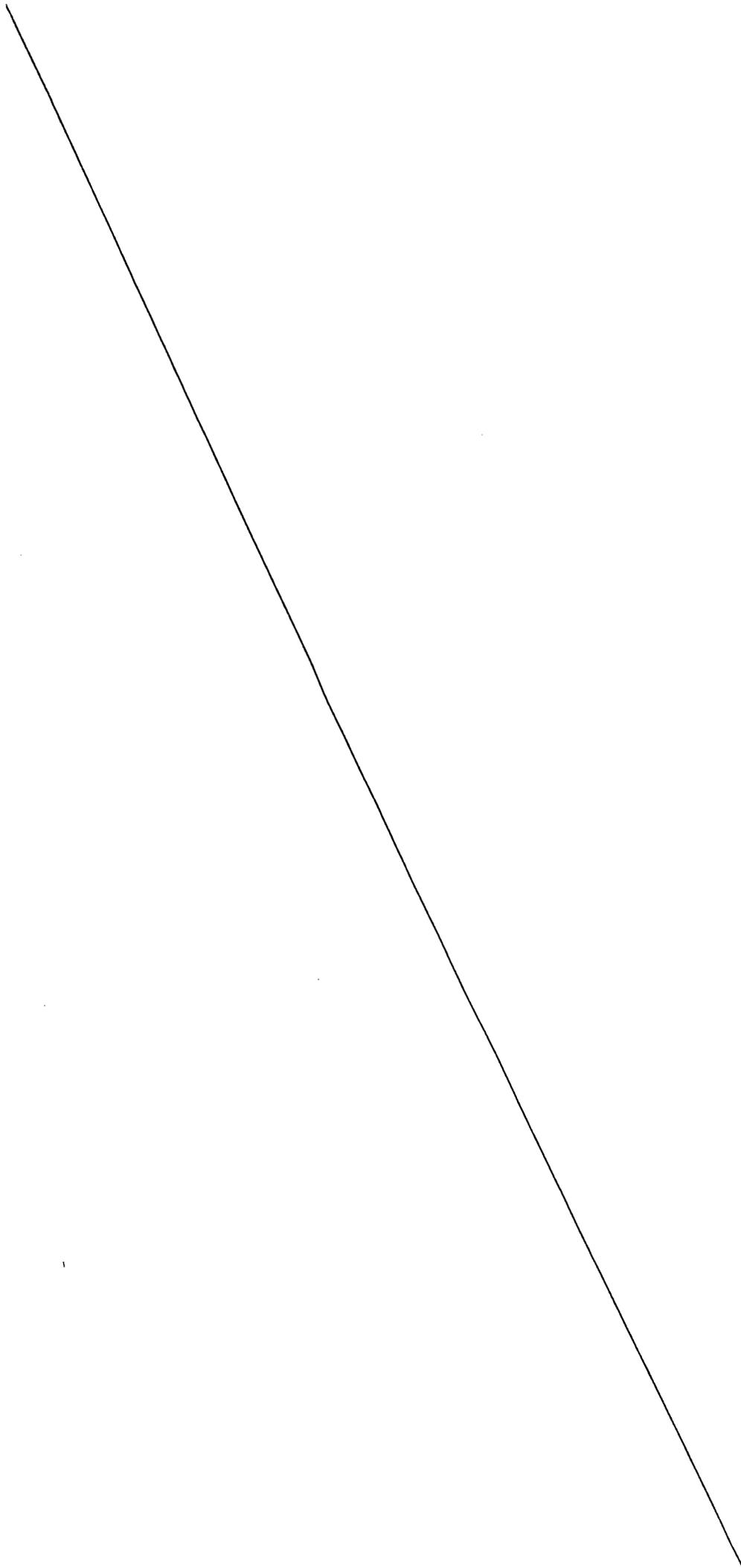
Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No. de résolution
ou annotation





No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 janvier 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 janvier 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-1

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

89-2

Adoption des minutes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 12 et 19 décembre 1988.

Adopté

✓ 89-3

Avis de motion - Règlement numéro 234

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à des travaux de construction et de rénovation du réseau d'aqueduc sur une partie du territoire de la Municipalité ainsi que la construction d'un puits et l'étude de balancement du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites.

Adopté

✓ 89-4

Contrat d'assurance collective

ATTENDU que le contrat d'assurance collective des employés vient à échéance le 1er janvier 1989;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance collective à la Croix Bleue pour la période du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1989, tel que proposé.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-5
Achat d'un logiciel - Gestion des permis

ATTENDU la nécessité de se doter du logiciel de gestion des permis afin d'en faciliter la gestion et de produire divers rapports statistiques;

ATTENDU que le prix suggéré par Dynabec est d'approximativement 2 000,00\$ plus taxe;

ATTENDU que le montant est prévu au budget 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER de la Compagnie Dynabec Ltée le logiciel Gestion des permis.

Adopté

√ 89-6

Contribution annuelle 1989 à U.M.R.C.Q.

ATTENDU que la contribution annuelle est fixée en fonction de la population de chacune des municipalités;

ATTENDU que selon la Gazette Officielle du Québec, la population est de 5109 habitants;

ATTENDU que selon la grille de tarifications, cette contribution s'établit à 1 285,00\$;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 285,00\$ à l'U.M.R.C.Q. à titre de contribution pour l'exercice 1989.

Adopté

Conciliation du solde en banque

Ce point est reporté à une session ultérieure

Conciliation du solde aux livres

Ce point est reporté à une session ultérieure

√ 89-7

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1989;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1989.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-8
CPTAQ - demande d'autorisation - lots P-11 et P-12

ATTENDU la demande de Monsieur Serge Brière;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Serge Brière auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

√89-9

Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1988

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que quatre (4) permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 367 000,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1988 pour une valeur totale estimée de 367 000,00\$.

Adopté

√89-10

Versement - Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Hockey Mineur a terminé l'année 1988 avec un compte en souffrance vis-à-vis de la Ligue de Hockey Mineur du Comté de Champlain;

ATTENDU que cette dette gêne les opérations financières de la ligue du comté;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER une somme de 3 000,00\$ à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe afin qu'elle puisse régler sa dette et poursuivre ses opérations d'une façon fonctionnelle et adéquate.

Adopté

89-11

Correspondance

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 1988.

Adopté

89-12

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

2001	Hydro-Québec	8590.80
2002	Ginette Launier	17.65
2003	Secrétaire Moderne	19.50
2004	Presses de l'Université du Québec	34.00
2005	Aux Milles et une Fêtes Enr.	40.00
2006	Motel Canadien	265.61
2007	Claudette Toupin	70.33
2008	Laurier Mongrain	21.65
2009	Jules Milette Inc.	4070.16
2010	Municipalité de Ste-Marthe	18153.05
2011	Lucien Chaussé	197.71
2012	Municipalité de Ste-Marthe	5085.45
2013	Carole Chevalier	70.00
2014	Projet Voyage Europe	2500.00
2015	Laurier Mongrain	107.49
2016	Lucien Chaussé	116.94
2017	Ginette Launier	14.42
2018	J. Toupin	42.74
2019	L. Lahaie	42.74
2020	L. Montambeault	41.80
2021	Y. Boulanger	44.39
2022	J.G. Gagné	44.39
2023	J.Y. Boisvert	42.17
2024	Yves Rousseau	31.88
2025	A. Lahouiller	43.36
2026	Patrick Gignac	42.74
2027	Jean Vaugeois	42.74
2028	Société Canadienne des Postes	1000.00
2029	Cordonneries Plante	27.00
2030	Gaston Girard	8639.14
2031	Municipalité de Ste-Marthe	5136.55
2032	Municipalité de Ste-Marthe	6695.39
2033	Municipalité de Ste-Marthe	7581.50
2034	Comité Loisirs St-Malo	300.00
2035	Carole Chevalier	65.72
2036	Serge Turcotte	35.00
2037	Luc Bélair	62.15
2038	Denis Bruneau	270.00
2039	Hydro-Québec	1873.35
2040	Laurier Mongrain	135.32
2041	James Poirier	210.60
2042	Provigo Ste-Marthe	42.57
2043	Le Domaine Inc.	158.13
2044	Sylvie Steben	370.00
2045	Association Qué. Dir. du Loisir Municipal	125.00
2046	A.C.M.Q.	190.00
2047	Municipalité de Ste-Marthe	4753.52
2048	Société Canadienne des Postes	144.30
2049	Cordonneries Plante	10.50
2050	Société Canadienne des Postes	62.49
2051	Claudette Toupin	65.79
2052	Céline Turcotte	105.00
2053	René Héroux	75.60
2054	Micheline Courteau	476.00
2055	Ass. Inspecteur Municipaux de l'Environnement	45.00
2056	Société Canadienne des Postes	144.30
	TOTAL:	<u>78593.63</u>



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

Comptes à payer au 31 décembre 1988

2057	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	146.38
2058	Alex Coulombe Ltée	51.02
2059	Bell Canada	1073.58
2060	Bell Canada	31.87
2061	Bell Canada	81.70
2062	Boissonnault, Tolerie & Carrosserie	40.00
2063	Centre des Roses Enr.	48.83
2064	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	72.31
2065	Clotures Cambrek Inc.	145.35
2066	Charbonnerie Champlain Ltée	689.86
2067	Pauline Carpentier	121.80
2068	Canox	51.61
2069	Equipements Industriels du Cap Inc.	217.73
2070	Formulaires Ducharme Inc.	12.73
2071	Fleuriste 4 Saisons Enr.	147.15
2072	Gaz Bar Gélinas	420.30
2073	Guillevin International Inc.	2163.39
2074	Gaston Bédard Inc.	125.35
2075	Gaston Brouillete Inc.	344.98
2076	Garage Charest & Frères Inc.	21.26
2077	Hydro-Québec	53.14
2078	Henri Bourgeois Inc.	82.33
2079	Librairie du Cap Inc.	125.81
2080	Le Nouvelliste	132.50
2081	Larochelle Equipement Inc.	168.45
2082	Librairie Multi-Service Enr.	60.11
2083	Matériaux Les Rives Inc.	181.49
2084	Morin & Frères Inc.	828.60
2085	Major Mini Moteur Enr.	16.55
2086	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	189.62
2087	Municipalité de Champlain	22.96
2088	Motorola Limitée	20.17
2089	Mines Seleine Inc.	1561.29
2090	Pagé Construction (1983) Inc.	613.10
2091	Pluritec Laboratoire Ltée	208.00
2092	Purolator Ltée	40.32
2093	Pièces D'Auto H.P. Jacques Inc.	113.09
2094	Pneus S.L. Enr.	28.00
2095	Protection Incendie CFS Ltée	3.60
2096	P.A. Thibeault Ltée	778.32
2097	P.B. Leasing	120.99
2098	Pluritec Environnement Ltée	26.16
2099	Quevis Inc.	45.58
2100	R. Vallerand Enr.	220.00
2101	Sergaz Inc.	158.56
2102	St-Cyr Photo	38.08
2103	Sécurité Plus	204.66
2104	St-Maurice Oxygen Ltée	31.72
2105	Shell Canada Limitée	55.59
2106	Serrurier A. M. Enr.	61.91
2107	Trois-Rivières Location Inc.	165.15
2108	Trois-Rivières Chevrolet	1791.26
2109	Ville de Trois-Rivières	1326.38
2110	Ville de Cap-de-la-Madeleine	552.00
2111	Westburne Québec	218.16
2112	Xerox Canada Inc.	126.22
2113	André Brière	142.50
2114	Maurice Couture Ltée	2150.00
2115	Produits Chimiques Sany Inc.	60.11

TOTAL:

18729.68

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-13
Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 16 janvier 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 16 janvier
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
Les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 16 janvier 1989 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:30 heures - Session spéciale

20:00 heures - Rencontre Secteur Norbert

DONNE ce 13e jour du mois de janvier 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-14

Adoption du règlement numéro 228 - Relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues et pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et une partie de la rue Normandin (Secteur Norbert)

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 228.

Adopté

89-15

Avis de motion - Règlement numéro 235

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter à une session régulière et subséquente un règlement décrétant la rémunération des élus municipaux.

1. Le traitement annuel versé au maire est actuellement de 8493,36\$ et de 2831,12\$ pour chacun des conseillers.
2. Le projet de règlement proposera une rémunération de base pour le maire de 12000,00\$ et du tiers de ce montant pour chacun des conseillers.
3. La rémunération proposée sera rétroactive au 1er janvier 1989.
4. Le règlement propose une formule d'indexation sur la rémunération de base décrétée annuellement par un avis publié dans la Gazette officielle du Québec par le Ministre des Affaires Municipales.

Un avis public sera publié au moins vingt-et-un (21) jours avant la séance régulière où il y aura adoption du règlement proposé.

Adopté

89-16

Panneaux - Kiosque d'exposition

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité de se doter d'équipements adéquats pour ses expositions, conférences de presse et autres;

ATTENDU les démarches entreprises auprès de compagnies reconnues en ce sens;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE COMMANDER à la Compagnie Expovision Inc. 10 panneaux d'exposition avec le matériel s'y rattachant, au coût de 4 223,00\$ taxes fédérale et provinciale non incluses.

Adopté

89-17

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 décembre 1988 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-18
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde
en banque au 31 décembre 1988 soit adoptée.

Adopté

89-19

Versement - Comité Loisirs St-Malo

ATTENDU que le Comité de Loisirs du Secteur St-Malo débute
l'année 1989 avec un solde de caisse de 46,08\$;

ATTENDU que 100,00\$/semaine devront être utilisés pour
l'entretien de la patinoire pendant les 8 prochaines semai-
nes;

ATTENDU que des dépenses connexes pourraient subvenir au
cours de ladite période;

ATTENDU que la situation financière du comité a été véri-
fiée par le Directeur des Loisirs;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE VERSER un montant de 1 000,00\$ au
Comité de Loisirs du Secteur St-Malo afin qu'il puisse
assumer son mandat adéquatement.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations F.M. - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 30 janvier 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 janvier
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 30 janvier 1989 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 27e jour du mois de janvier 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No. de résolution
ou annotation

89-20

Présentation du projet de règlement numéro 235

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Maurice Dumas maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 30 avril 1989.

Adopté

89-21

Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 99

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 146 000\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 99;

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 3- QUE les billets seront datés du 9 février 1989;
- 4- QUE les billets porteront un taux d'intérêts non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. 10 000\$
2. 11 000
3. 11 000

3. 114 000\$ (à renouveler)

(Voir suite au verso)



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:
- 3 ans (à compter du 9 février 1989), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 99; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.
- 7- QUE la Municipalité aura, le 5 février 1989, un montant de 146 000\$ à renouveler sur un emprunt original de 200 000\$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro 99;
- 8- QUE la Municipalité emprunte les 146 000\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 4 jours au terme original du règlement mentionnés ci-haut.

Adopté

89-22

Emprunt par billets - Règlement numéro 99

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par Levesque, Beaubien Inc. pour son emprunt de 146 000\$ par billets en vertu du règlement numéro 99, au prix de 98.767, et échéant en série 3 ans comme suit:

10 000 \$	10.75%	9 février 1990
11 000	10.75%	9 février 1991
125 000	10.75%	9 février 1992

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;
- 3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

89-23

Adoption du règlement numéro 234 - Relatif à des travaux de construction et de rénovation du réseau d'aqueduc sur une partie du territoire de la Municipalité ainsi que la construction d'un puits et l'étude de balancement du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 234.

Adopté

89-24

Engagement d'une firme d'architectes

ATTENDU le projet de construction d'un complexe communautaire soumis au Sommet Economique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les résultats de l'évaluation des dossiers présentés au Groupe de travail le 19 janvier 1989;

ATTENDU que suite à cette évaluation, notre projet de complexe communautaire comprendra une Hôtel de Ville et un Centre communautaire;

ATTENDU l'offre de services la plus avantageuse présenté lors d'invitations pour faire une estimation des coûts et une esquisse préliminaire du projet en vue de le présenter au Sommet Economique;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Bigué, Lord & Associés Inc., architectes, pour faire l'étude des coûts et la confection des plans et devis pour le projet de construction du complexe communautaire, soit Hôtel de Ville et Centre communautaire, conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-25

Adhésion du secrétaire-trésorier adjoint à la C.S.M.Q.

ATTENDU la demande de Monsieur Luc Bélair, d'être membre de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc. pour l'année 1989;

ATTENDU que le montant de la cotisation est prévu au budget 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DEFRAIER la somme de 170,00\$ en paiement de la cotisation annuelle 1989.

Adopté

89-26

Demande de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques

ATTENDU la lettre de Monsieur Pierre Bernard, directeur de la campagne, en date du 20 janvier 1989;

ATTENDU que cet organisme tiendra sa campagne annuelle à l'échelle de tout le Québec dans la semaine du 11 au 14 mai prochain;

ATTENDU que l'organisme demande la permission d'établir des points de vente dans la Municipalité, qui seront tenus dans des commerces ou édifices publics;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACQUIESCER à la demande de la Société Canadienne de la Sclérose en Plaques.

Adopté

89-27

Félicitations à Manon Bélisle

ATTENDU le tournoi inter-provincial de quilles pour handicapés tenu à Montréal les 21 et 22 janvier 1989;

ATTENDU que l'une des nôtres s'y est particulièrement distinguée;

ATTENDU qu'elle a mérité la médaille d'or à cette discipline;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE FELICITER Manon Bélisle, résidente de Ste-Marthe du Cap, qui nous a fièrement représenté et qui s'est mérité cette distinction.

Adopté

89-28

Cours - Code National du bâtiment

ATTENDU le cours donné par le Ministère du travail sur le Code National du bâtiment;

ATTENDU que ce cours est dispensé pour la première fois dans le région immédiate;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ENTERINER l'autorisation de l'inspecteur municipal adjoint pour assister au cours sur le Code National du bâtiment qui aura lieu à Trois-Rivières les 24, 25 et 26 janvier 1989;
- 2- D'ASSUMER les frais inhérents à ce cours de perfectionnement au montant de 125,00\$.

Adopté

89-29

Rapport annuel des permis - 1988

ATTENDU le rapport soumis par le service responsable de l'émission des permis;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis en 1988 par l'inspecteur municipal et son adjoint.

Résidentielle

Construction unifamiliale	58
Construction unifamiliale jumelée	4
Construction bifamiliale	2
Agrandissement et transformation	8
Modification et rénovation	66
Garage, Abri d'auto & Cabanon	40
Piscine	7

Commerciale

Construction	4
Agrandissement et transformation	4
Modification et rénovation	3
Enseigne	3

Industrielle

Construction	1
Agrandissement et transformation	1

Autres

Démolition	8
Renouvellement	3
Déplacement et déménagement	2

Valeur des permis de construction 5 568 140,00\$

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-30

CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-58

ATTENDU la demande de Monsieur Marcel Quirion;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit
avec les activités exercées dans le secteur concer-
né;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine
Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER
la demande d'autorisation de Monsieur Marcel Quirion
auprès de la Commission de Protection du Territoire
Agricole du Québec.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 6 février 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 6 février
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro- Maire: Maurice Dumas

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-
Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 6 février 1989 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 3e jour du mois de février 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-31

Avis de motion - Règlement numéro 236

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-32

Avis de motion - Règlement numéro 237

Monsieur Jean-Guy Bergeron donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux branchements à l'égout dans la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-33

Pour fixer la date, l'heure et le lieu du scrutin référen-
daire aux personnes inscrites sur la liste référendaire -
Règlement numéro 228 (Secteur Norbert)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 228 en date du 16 janvier 1989;

ATTENDU la journée d'enregistrement tenue le 25 janvier 1989 et le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu;

ATTENDU les dispositions de la Loi;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le règlement numéro 228 relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues et pavage sur les rues Hayes, Ward, Gignac et une partie de la rue Normandin (Secteur Norbert) soit soumis aux personnes inscrites sur la liste référendaire lors d'un scrutin référendaire qui sera tenu dimanche le 9 avril 1989 de 9:00 à 19:00 heures à l'Hôtel Municipal, au 2061 rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap.

Adopté

89-34

Appui à Monsieur Jacques de Repentigny

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Jacques de Repentigny, propriétaire de la firme J. de Repentigny Enr. en date du 30 janvier 1989, énonçant quelques inconvénients qu'il aura à subir suite aux travaux d'assainissement des eaux usées qui se font à proximité de son entreprise;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Jacques de Repentigny auprès des autorités concernées.

Adopté



No de résolution
ou annotation

89-35

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Adhésion à la CEDIC

Ce point est reporté à une session ultérieure

Opération cadastrale - lot 584-9

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 23 janvier 1989 concernant le lot 584-9 propriété de Monsieur Dominique Laprise;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8630 étant la subdivision du lot 584-9.

Adopté

Délégation du Directeur des Loisirs au Congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Maurice Dumas.....Pro-Maire.....*Luc Belair*.....Sec.-Tres.
MAURICE DUMAS LUC BELAIR adjoint



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 février 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 février 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 8 février 1989 - Règlement numéro 234

89-36

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté et de laisser l'item "VARIA" ouvert.

Adopté

89-37

Adoption des minutes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER les minutes des sessions tenues les 9, 16, 30 janvier et 6 février 1989.

Adopté

✓ 89-38

Adoption du règlement numéro 236 - Relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 236.

Adopté

✓ 89-39

Adoption du règlement numéro 237 - Relatif aux branchements à l'égout dans la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 237.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-40

Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de
construction de services d'aqueduc sur une partie du
territoire - Règlement numéro 234

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 234 par le Conseil
Municipal le 30 janvier 1989;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme
Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis pour le
projet de construction et de rénovation du réseau d'aqueduc
sur une partie du territoire de la municipalité ainsi qu'à
la construction d'un puits et à l'étude de balancement du
réseau d'aqueduc, conditionnellement à l'approbation du
règlement par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

✓ 89-41

Cours de perfectionnement

ATTENDU l'adoption du projet de loi 90 par l'Assemblée
Nationale;

ATTENDU l'implantation du rôle triennal;

ATTENDU la session offerte par le Ministère des Affaires
Municipales et la Corporation des Secrétaires Municipaux du
Québec, d'une durée de 2 jours, concernant le nouveau
sommaire du rôle d'évaluation;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre
Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Luc Bélair pour assister à la
session qui se tiendra les 20 et 21 avril 1989;
- 2- DE DEFRAIER l'inscription au montant de 75,00\$.

Adopté

✓ 89-42

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde
en banque au 31 janvier 1989 soit adoptée.

Adopté

✓ 89-43

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres
au 31 janvier 1989 soit adoptée.

Adopté

✓ 89-44

Délégation du Directeur des Loisirs au Congrès de la So-
ciété des Fêtes et Festivals du Québec

ATTENDU que le congrès annuel de la Société des Fêtes et
Festivals du Québec se tient les 3, 4 et 5 mars 1989;

ATTENDU que les informations et les thèmes qui y seront
traités sont susceptibles d'améliorer la programmation
d'activités telles que notre carnaval et la Fête Nationale
des Québécois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que des contrats peuvent déjà y être négociés;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER le Directeur des Loisirs, Monsieur Laurier Mongrain, pour assister au Congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec;
- 2- DE DEFRAIER l'inscription, soit 115,00\$ et d'assumer les frais inhérents à ce Congrès, étant déductibles du montant de 500,00\$

Adopté

Participation au Défi Crownvie Participaction

Ce point est reporté à une session ultérieure.

✓ 89-45

Félicitations à l'équipe de hockey Lynx Novice

ATTENDU la participation de l'équipe de hockey Lynx Novice au tournoi provincial de Tracy;

ATTENDU le succès qu'ils ont remporté en se rendant jusqu'à la finale;

ATTENDU qu'ils ont fièrement représenté notre Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE FELICITER Monsieur Denis Godin, entraîneur, et tous les membres de son équipe pour leur succès et pour l'honneur qu'ils ont fait rejaillir sur notre communauté.

Adopté

✓ 89-46

Eclairage public - Demande de lumières de rue

ATTENDU le besoin de rajouter des lumières de rue, de façon à mieux répartir les lampadaires;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose de lumières de rue, tel que les plans soumis;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement
DE DEMANDER à Hydro-Québec de faire la pose de cinq (5) lumières de rue soit:

- 1- 3e rue 8500 lumens sodium
- 1- 9e rue 8500 lumens sodium
- 1- rue Des Pensées 10000 lumens mercure
- 1- Rang St-Malo 10000 lumens mercure
- 1- Chemin de l'Ile 8500 lumens sodium

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-47

Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que un (1) permis a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 135 000\$;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1989 pour une valeur totale estimée de 135 000\$.

Adopté

89-48

Correspondance

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de janvier 1989.

Adopté

89-49

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

2116	Reynolds Radio Inc.	42.00
2117	Fernand Veillette	65.61
2118	Fernand Veillette	70.92
2119	S.C.F.P.	182.57
2120	Trust Général du Canada	2968.20
2121	Ministre du Revenu	9965.52
2122	Rec. Général du Canada	7609.70
2123	Hydro-Québec	137.36
2124	Hydro-Québec	1745.17
2125	Carole Chevalier	62.86
2126	U.M.R.C.Q.	1285.00
2127	Hockey Mineur Ste-Marthe	3000.00
2128	Ecole des Sports du Cap	28.00
2129	Municipalité de Ste-Marthe	6249.60
2130	Hydro-Québec	8848.65
2131	Hydro-Québec	447.22
2132	Municipalité de Ste-Marthe	107477.59
2133	Carole Chevalier	40.00
2134	Comité de Loisirs St-Malo	1000.00
2135	Denis Bruneau	180.00
2136	Sylvain Verronneau	50.00
2137	Municipalité de Ste-Marthe	5932.88
2138	C.S.S.T.	766.44
2139	Fondation Maladie du Coeur	150.00
2140	Claude Chaine	340.00
2141	Association Québécoise des agents	125.00
2142	Jules Milette Inc.	4070.16
2143	Claudette Toupin	69.97
2144	Gaston Girard	14898.58
2145	Municipalité de Ste-Marthe	10214.71
2146	Jean-Guy Bergeron	50.00
2147	Municipalité de Ste-Marthe	5913.60
2148	Sylvain Verronneau	50.00
2149	Comité 75e anniversaire	3000.00
2150	Céline Turcotte	35.00
2151	Denis Bruneau	270.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2152	Motel Canadien	100.00
2153	L'Association paralysie cérébrale	80.00
2154	Lucien Chaussé	67.24
2155	Luc Bélair	95.74
2156	Municipalité de Ste-Marthe	7118.62
2157	Sylvain Verronneau	50.00
2158	C.S.M.Q.	170.00
2159	Soc. Canadienne des Postes	300.00
2160	Laurier Mongrain	165.95
2161	Sylvain Verronneau	65.61
2162	Claude Matton	19.44
2163	Fernand Veillette	52.80
2164	Sylvain Verronneau	50.00
2165	Municipalité de Ste-Marthe	4751.87
2166	Claudette Toupin	64.74
2167	Gilles Godbout	59.75
2168	Marcel Milot	139.03
2169	S.C.F.P.	161.43
2170	Trust Général du Canada	2494.26
2171	Ministre du Revenu	6772.43
2172	Receveur Général du Canada	5119.32
2173	Municipalité de Ste-Marthe	<u>104611.87</u>

TOTAL: 329852.41

Comptes à payer au 31 janvier 1989

2174	Bell Canada	685.13
2175	Bell Canada	32.98
2176	Bell Canada	83.70
2177	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	72.31
2178	Centre Horticole du Cap Inc.	33.00
2179	Clément Bastien Excavation Enr.	280.00
2180	Charbonnerie Champlain Ltée	369.30
2181	Pauline Carpentier	121.80
2182	C.I.L. Inc.	5413.75
2183	Dynabec Ltée	7439.32
2184	Dicom Express	49.80
2185	Electricité A.C.A. Inc.	715.00
2186	Gaz Bar Gélinas	621.15
2187	Général Bearing Service Inc.	3.54
2188	Gravier Mont-Carmel Inc.	1510.73
2189	Gaston Bédard Inc.	246.34
2190	Garage Charest & Frères Inc.	211.94
2191	Hydro-Québec	8848.65
2192	Hydro-Québec	623.71
2193	Hydro-Québec	181.70
2194	Hydro-Québec	476.71
2195	Hydro-Québec	520.65
2196	Imprimerie Vallières Inc.	2104.29
2197	Librairie du Cap Inc.	1302.61
2198	Librairie Wilson & Lafleur Ltée	396.00
2199	Jean-Marie Lottinville	800.00
2200	Le Nouvelliste	280.00
2201	Larochelle Equipement Inc.	532.62
2202	Les Pros de la Photo	88.08
2203	Les Cafés Populaires Henri Enr.	51.85
2204	Léopold Duplessis Ltée	92.05
2205	MC Equipement (1985) Inc.	50.00
2206	Morin & Frères Inc.	150.19
2207	MCKerlie-Millen (Québec) Inc.	167.77
2208	Municipalité de Champlain	3946.75



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2209	Mines Seleine Inc.	3448.02
2210	Outibo Enr.	174.40
2211	Pluritec Laboratoire Ltée	66.50
2212	Polygrafic	37.89
2213	Purolator Ltée	13.64
2214	Panpierre Inc.	407.56
2215	Pièces D'Auto H.P. Jacques Inc.	184.50
2216	Pneus S.L. Enr.	86.36
2217	Protection Incendie CFS Ltée	626.32
2218	P.A. Thibeault Ltée	129.72
2219	Pélissier Réfrigération	75.75
2220	Pluritec Environnement Ltée	13019.50
2221	Quévis Inc.	447.08
2222	Receveur Général du Canada	236.00
2223	Robert Delisle Inc.	79.17
2224	Roland Therrien Electrique	275.00
2225	Revue Commerce	24.00
2226	Sergaz Inc.	756.38
2227	Soc. Qué. Assainissement des eaux	8209.88
2228	St-Cyr Photo	204.70
2229	St-Maurice Oxygen Ltée	375.17
2230	Soc. Coop. Agricole de Champlain	794.38
2231	Shell Canada Limitée	155.69
2232	Serrurier A.M. Enr.	45.37
2233	Société Historique Ste-Geneviève	15.00
2234	Surplus Trois-Rivières Ltée	250.70
2235	Techni FM	44.90
2236	Trois-Rivières Location Inc.	519.20
2237	Vitreries Yvon Lambert Inc.	27.25
2238	Westburne Québec	2425.67
2239	Xerox Canada Inc.	4129.80
2240	BV Hydrau-Mécanique Inc.	55.49
2241	André Brière	180.00
2242	Bureau Enregistrement de Champlain	6.00
2243	La Pérade Ford Mercury	100.00
2244	Produits Chimiques Sany Inc.	151.84
2245	Société des Festivals Pop. du Québec	20.00
2246	Sylvie Steben	<u>220.00</u>
	TOTAL:	<u>76522.25</u>

Adopté

J 89-50

Versement - Comité des Loisirs Secteur Village

ATTENDU que le Comité des Loisirs Secteur Village a encouru des dépenses de 608,40\$ depuis le début de l'année 1989 et que leur compte bancaire est techniquement à découvert;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER un montant de 610\$ au Comité des Loisirs du Secteur Village, cette somme remboursant les dépenses encourues jusqu'à maintenant.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-51
Levée de l'assemblée

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 20 février 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 20 février 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Guy Bergeron agit comme secrétaire de l'assemblée.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 20 février 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 17e jour du mois de février 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-52
Avis de motion - Règlement numéro 238

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'acquisition d'immobilisations, à l'aménagement d'édifices, à des aménagements floraux, des travaux de pavage et des travaux d'éclairage dans le parc industriel.

Adopté

89-53

Cotisation annuelle 1989 et assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU le renouvellement de la cotisation annuelle 1989 de l'assurance-cautionnement et responsabilité professionnelle du secrétaire, reçu le 17 février 1989 de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec Inc.;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à émettre un chèque de 300,00\$ à la Corporation des secrétaires Municipaux du Québec Inc., pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à cette Corporation 170,00\$ et le coût d'assurance responsabilité professionnelle et du cautionnement requis par la Loi 130,00\$.

Adopté

89-54

Nomination de secrétaire générale et de l'agent d'information

ATTENDU la réorganisation des tâches du personnel cadre;

ATTENDU la planification de l'organigramme municipal;

ATTENDU que des changements ont été effectués;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement DE NOMMER Madame Carole Chevalier Dumas au poste de secrétaire générale et d'agent d'information.

Adopté

89-55

Epinglettes - logo et bouton 75e anniversaire de la Municipalité

ATTENDU le besoin de la Municipalité de se doter de nouveaux outils de communication;

ATTENDU que nous devons donner un visage nouveau, une identification propre à Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU le venue des Fêtes du 75e anniversaire et qu'un bouton souvenir est nécessaire;

ATTENDU l'acceptation du logo de la Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE COMMANDER 3,000 épinglettes du logo et 2,500 du bouton du 75e anniversaire, de la Firme C. Lamond & Fils Ltée, au coût de 1,00\$ l'unité, taxe fédérale incluse.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-56

Appui à la Municipalité de Deschambault pour l'implantation
d'une industrie à grand gabarit

ATTENDU que le projet concernant l'implantation d'une
aluminerie à Deschambault est d'une importance capitale
pour le développement du comté de Portneuf et sa région;

ATTENDU que Deschambault fait partie de la grande région de
Québec et est situé géographiquement à mi-chemin entre
Québec et Trois-Rivières;

ATTENDU que les retombées économiques se ressentiront
autant dans la région de Québec que dans la région de
Trois-Rivières;

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la Municipalité de
St-Joseph de Deschambault dans ses démarches envers les
deux palliers gouvernementaux afin de les solliciter pour
que le dossier pré-cité soit traité prioritairement aux
autres.

Adopté

89-57

Programme d'assistance financière - Tremblement de terre du
25 novembre 1988 (d. 63-89)

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a établi un programme
d'assistance financière pour venir en aide aux citoyens et
aux organismes qui ont subi des préjudices à la suite du
tremblement de terre survenu au Québec le 25 novembre 1988;

ATTENDU la demande reçue par un citoyen qui a subi des
dommages lors du tremblement de terre du 25 novembre 1988
et qu'il désire bénéficier de l'aide gouvernementale;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre
Latour et résolu unanimement QUE la Municipalité accepte et
s'engage à respecter les modalités d'application du pro-
gramme.

Adopté

89-58

Demande de l'Association Québécoise pour les troubles
d'apprentissage - Chapitre Mauricie Bois-Francs

ATTENDU la lettre de Madame Karol Garceau, présidente du
Chapitre Mauricie Bois-Francs de l'AQETA en date du 6
février 1989;

ATTENDU que l'Association demande la permission de sollici-
ter des fonds sur le territoire pendant les mois de mars et
avril 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Pierre
Latour et résolu unanimement D'ACQUIESCER à la demande de
l'Association Québécoise pour les troubles d'apprentissage
- Chapitre Mauricie Bois-Francs.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Jean-Guy Bergeron*.....SEC. D'ASS
LUCIEN CHAUSSE JEAN-GUY BERGERON



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 février 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 février 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé
Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Latour
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 février 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 19:30 - Session spéciale
19:45 - Rencontre avec Monsieur Michel Champagne

DONNE ce 24e jour du mois de février 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-59

Adoption du règlement numéro 238 - Relatif à l'acquisition d'immobilisations, à l'aménagement d'édifices, à des aménagements floraux, des travaux de pavage et des travaux d'éclairage dans le parc industriel

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 238.

Adopté

89-60

Congrès annuel de l'AIMEQ 1989

ATTENDU que le congrès annuel de l'association aura lieu les 31 mars, 1er et 2 avril 1989;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formatif;

ATTENDU que les informations recueillies à ce congrès seront bénéfiques pour notre service technique;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Fernand Veillette pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à la participation à ce congrès;
- 3- D'ALLOUER la somme de 500,00\$ à Monsieur Fernand Veillette à titre d'avance pour participer à ce congrès.

Adopté

89-61

Responsables de l'application de la réglementation de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une M.R.C. peut retenir les services d'un ou des fonctionnaires de la Municipalité pour appliquer le règlement de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE CONFIRMER à la MRC De Francheville que Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier sont les inspecteurs chargés de l'application de la réglementation de la Corporation Municipale.

Adopté

89-62

Demande au Ministère des Transports

ATTENDU que des travaux doivent être effectués afin de maintenir les chemins en bon état;

ATTENDU que des travaux de nettoyage de fossés doivent être effectués à différents endroits;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports d'effectuer les travaux suivants:

- 1- Nettoyage de fossés
 - a) de 1701 à 1731 rang St-Malo côté Nord
 - b) de 3031 à 3351 rang St-Malo côté Nord et Sud



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2-Réfection des ponceaux (entrées charettières) qui sont trop basse ou trop haute
- 3-Pose d'un puisard face au numéro civique 1920 rue Notre-Dame (voir demande résolutions Nos. 87-128 et 88-360)
- 4-Elargir le pavage au coin de la route Red Mill Sud et Notre-Dame (voir résolutions Nos. 85-275 et 87-128)
- 5-Eliminer le cahot face au numéro civique 3079 rang St-Malo (voir résolution No. 87-128)
- 6-Réaménager l'intersection des rues St-Maurice et Courteau tel que déjà proposé.

Adopté

89-63

Implantation d'un canevas de 4e ordre

ATTENDU la nécessité d'implanter des points de repères géodésiques de 4e ordre selon les normes du service de géodésie du Ministère de l'Energie, Mines et Ressources;

ATTENDU que ces repères doivent être implantés par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à Chastanay, Gagné & Associés qui offre le service pour la somme de 400\$ par point et à Jean Chateauneuf qui offre le service pour 348\$ par point géodésique;

ATTENDU que les formules de soumission ont été dûment remplies et qu'elles sont parvenues au bureau du secrétaire-trésorier dans les délais prescrits;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'implantation d'un canevas de 4e ordre à M. Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre pour la somme de 348\$ par point géodésique.

Adopté

89-64

Adoption du règlement numéro 231 - Relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la route 138, des limites de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la 10e rue ainsi que sur une partie de la 5e rue entre la route 138 et le lot numéro 105-8

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 231.

Adopté

89-65

Adoption du règlement numéro 232 - Relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire et d'un trottoir cyclable sur une partie du lot 106, une partie de la route 138 et une partie de la 5e rue pour desservir le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 232.

Adopté

Lucien Chausse...MAIRE... *Marcel Milot*...SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 6 mars 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 6 mars 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 6 mars 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 3e jour du mois de mars 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

89-66

Programme de création d'emplois - Article 38

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron, il est résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet Amélioration des équipements de loisirs présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi de l'assurance-chômage;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

89-67

Programme de création d'emplois - DEFI 89

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet P.D.E., Volet DEFI 89 présenté dans le cadre du Programme de développement de l'emploi - Projets subventionnés;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

89-68

Achat d'une camionnette

ATTENDU que l'achat d'une camionnette de style "Pick up" est rendu nécessaire pour le service de la voirie;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à six concessionnaires et que quatre d'entre eux ont fait parvenir des soumissions;

ATTENDU que Bernier & Crépeau propose une camionnette "4 X 2" de la couleur de la Municipalité et conforme aux normes exigibles pour le montant de 15 757,04\$, soit le plus bas soumissionnaire;

ATTENDU que le délai de livraison est d'environ douze semaines;

ATTENDU que tous les véhicules sont requis en période estivale du aux nombres d'employés sur des projets;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER un camion tel que décrit dans l'appel d'offre du concessionnaire Bernier & Crépeau pour le prix de 15 757,04\$ comprenant toutes taxes et/ou frais applicables conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 238 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-69

Participation au Défi Crownvie Participaction

ATTENDU la journée Participaction qui se tiendra à l'échelle de la nation, le mercredi 31 mai 1989;

ATTENDU le défi qui nous a été lancé par la Ville de Nicolet;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'INVITER nos citoyens à compétitionner contre les résidents de Nicolet en accumulant plus de minutes d'activités physiques lors de la journée Participaction Crownvie;
- 2- DE RELEVER le défi que nous a lancé la Ville de Nicolet.

Adopté

89-70

Félicitations à l'équipe de hockey Lynx Novice

ATTENDU la participation récente de l'équipe de hockey Lynx Novice au tournoi régional de Louiseville et au festival novice de Shawinigan;

ATTENDU que ladite équipe y a très bien représenté notre Municipalité en rapportant les honneurs du tournoi et du festival;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE FELICITER officiellement les deux entraîneurs, Messieurs Léo Vallerand et Benoit Bergeron, ainsi que tous leurs équipiers pour leur franc succès.

Adopté

89-71

Travaux d'assainissement des eaux - améliorations locales - Plans et devis - Lot #22 (Partie de la route 138 et partie de la 5e rue)

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis préparés par le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc.
- 2- D'AUTORISER le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE. *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 mars 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 mars 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 7 mars 1989 - Règlement numéro 238

89-72

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-73

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 13, 20, 27 février et 6 mars 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

✓ 89-74

Adoption du règlement numéro 235 - Concernant le traitement des élus municipaux

ATTENDU que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine peut par règlement fixer la rémunération des membres du conseil;

ATTENDU que la loi 24, sanctionnée le 17 juin 1988, détermine les modalités dans lequel le règlement doit s'inscrire;

ATTENDU que ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion, d'une publication d'un avis public d'au moins vingt-et-un (21) jours et d'une adoption au cours d'une session régulière du Conseil;

ATTENDU que la Corporation Municipale verse actuellement une rémunération minimum annuelle de 8 493,36\$ pour le maire et de 2 831,12\$ pour chacun des conseillers;



No de résolution
ou annotation

√ 89-75

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 235.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 239

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 10ième rue, une partie de la 3ième avenue ainsi que sur une partie de la rue connue sous le numéro de cadastre 96-26 et sur la rue connue sous le numéro de cadastre numéro 96-28 (Secteur Village).

Adopté

√ 89-76

Engagement d'un arpenteur-géomètre

ATTENDU les projets d'acquisition de rues à compléter;

ATTENDU la nécessité d'obtenir les services d'un arpenteur-géomètre pour faire l'arpentage légal des parties de rues à acquérir;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour faire la subdivision et le piquetage des parties de rues identifiées ci-après.

rue Jacques (partie avec tête de pipe)
rue Marcel (partie)
rue René (partie)
rue Hélène (partie)
9ième rue (partie)
rue Des Plaines (tête de pipe)
rue Norbert (recadastrer)

Adopté

√ 89-77

Adhésion à la CEDIC

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ADHERER à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine Inc. en contribuant la somme de 5 670,99\$ représentant 1,11\$ par citoyen (5109);
- 2- DE NOMMER Monsieur Pierre Juneau pour siéger au comité de la CEDIC.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-78

Dépliant informatif et carte municipale

ATTENDU que la carte municipale doit avoir une mise à jour;

ATTENDU que sa présentation se doit d'être améliorée et rajeunie;

ATTENDU que nous voulons accentuer l'accueil aux nouveaux résidents et aux touristes par la voix de publications informatives;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ENTERINER la commande de 2,250 dépliant informatifs à l'Imprimerie Vallières, au coût de 1 493,04\$;
- 2- DE MANDATER la Compagnie Carto Plus Enr. pour 2,000 cartes de rues (4 couleurs process avec photos) au coût de 2,50\$/unité, taxe provinciale non incluse.

Adopté

✓ 89-79

Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de 1 000\$ de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes, reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

✓ 89-80

Conciliation du solde en banque

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1989 soit adoptée.

Adopté

✓ 89-81

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Yvon Charland, secondé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1989 soit adoptée.

Adopté

✓ 89-82

Rapport des permis émis pour le mois de février 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU qu'un (1) permis a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 75 000\$;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1989 pour une valeur totale estimée de 81 500\$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-83
Correspondance

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de février 1989.

Adopté

89-84

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Pierre Latour, secondé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de février 1989, totalisant 165 592,00\$ et autorise le paiement des comptes dus au 28 février 1989 totalisant 76 013,00\$.

2247	Jules Milette Inc.	4070.16
2248	Céline Turcotte	35.00
2249	Municipalité de Ste-Marthe	5486.96
2250	Sylvain Verronneau	50.00
2251	C.S.M.Q.	75.00
2252	Comité des Loisirs Village	610.00
2253	Claudette Toupin	66.35
2254	Micheline Courteau	570.50
2255	Société Canadienne des Postes	300.00
2256	Soc. des Festivals Populaires du Québec	115.00
2257	U.M.Q.	2970.00
2258	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	33451.55
2259	Municipalité de Ste-Marthe	55511.02
2260	Gaston Girard	14898.58
2261	J.B.Lanouette Inc.	189.66
2262	C.S.M.Q.	300.00
2263	Denis Bruneau	270.00
2264	Sylvain Verronneau	50.00
2265	Municipalité de Ste-Marthe	4698.42
2266	Carnaval Ste-Marthe	168.00
2267	Soc. Canadienne des Postes	141.59
2268	Lucien Chaussé	223.55
2269	Claudette Toupin	64.97
2270	Association Inspecteur Mun. de l'Env.	195.00
2271	Sylvain Verronneau	50.00
2272	Municipalité de Ste-Marthe	6435.27
2273	Régie Assurance Automobile du Québec	858.00
2274	Denis Godin	50.00
2275	Conseil des Loisirs du Québec	22.25
2276	Claude Matton	54.02
2277	Carole Chevalier	100.00
2278	Municipalité de Ste-Marthe	5033.59
2279	Sylvain Verronneau	50.00
2280	S.C.F.P. - Local 2414	132.96
2281	Trust Général du Canada	2201.16
2282	Ministre du Revenu	5646.67
2283	Receveur Général du Canada	4251.65
2284	Claudette Toupin	74.96
2285	Luc Bélair	57.02
2286	Hélène Hamelin	57.78
2287	Carole Chevalier	86.05
2288	Ginette Launier	19.93
2289	Micheline Courteau	472.50
2290	Laurier Mongrain	178.85
2291	Laurier Mongrain	78.00
2292	Sylvain Verronneau	73.98
2293	Carole Chevalier	100.00
2294	C.S.S.T.	14996.05

TOTAL:

165592.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

Comptes à payer au 28 février 1989

2295	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	30.52
2296	Beaumier, Richard & Associés	1967.29
2297	Belitec Inc.	76.54
2298	Bell Canada	1004.80
2299	Bell Canada	32.98
2300	Bell Canada	136.71
2301	Centre des Roses Enr.	35.92
2302	Cie Canadienne Service de linge Inc.	72.31
2303	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	100.00
2304	Centre Horticole du Cap Inc.	51.91
2305	Charbonnerie Champlain Ltée	350.00
2306	Pauline Carpentier	139.20
2307	Clément Morin Inc.	32.95
2308	Claude Chainé	100.00
2309	Dynabec Ltée	6263.57
2310	Equipements J.P. Milette Inc.	78.98
2311	Expovision Inc.	5155.43
2312	Formulaires Ducharme Inc.	84.93
2313	Formules Municipales Enr.	49.19
2314	Fleuriste 4 saisons Enr.	27.25
2315	Gaz Bar Gélinas	361.90
2316	Gravier Mont-Carmel Inc.	172.73
2317	Guillevin International Inc.	32.16
2318	Gaston Bédard Inc.	733.15
2319	G.N.S.	147.15
2320	Hydro-Québec	7992.32
2321	Hydro-Québec	4899.98
2322	Imprimerie Vallières Inc.	3655.72
2323	Launier Ltée	4077.69
2324	Librairie du Cap Inc.	271.53
2325	Les Outillages Melco Inc.	23.67
2326	Le Nouvelliste	154.00
2327	Les Pros de la Photo	74.52
2328	Les Cafés Populaires Henri Enr.	47.70
2329	Michel Leclerc	112.50
2330	Lemay Vican Inc.	5387.93
2331	Matériaux Les Rives Inc.	41.94
2332	MRC De Francheville	26553.24
2333	Major Mini Moteur Enr.	213.37
2334	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	100.37
2335	Pluritec Laboratoire Ltée	38.00
2336	Purolator Ltée	21.22
2337	P.A. Thibeault Ltée.	49.05
2338	Picard Industries Inc.	137.74
2339	Quévis Inc.	4.10
2340	Soc. Québécoise Assainissement des eaux	478.23
2341	St-Cyr Photo	20.71
2342	Sécurité Plus	108.00
2343	Serrurier A.M. Enr.	27.40
2344	St-Maurice Oxygen Ltée	55.58
2345	Vidéotron Ltée	40.00
2346	Westburne Québec	219.50
2347	Xérox Canada Inc.	630.92
2348	Centre Agricole G.H. Inc.	600.00
2349	J.B. Deschamps Inc.	414.75
2350	La Société Canadienne de Sel Ltée	1453.48
2351	Structure C.Q.S. Inc.	245.48
2352	Studio Henrichon 1981 Inc.	24.79
2353	Sylvie Steben	600.00
	TOTAL	<u>76013.00</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-85

Levée de l'assemblée

A 19:49 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 20 mars 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 20 mars
1989 à 19:15 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 20 mars 1989 à 19:15 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:45 heures - Rencontre Mme Carole C. Dumas
19:15 heures - Session spéciale
19:30 heures - Réunion de concertation

DONNE ce 17e jour du mois de mars 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 14 mars 1989 - Règlement numéro 232

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 15 mars 1989 - Règlement numéro 231

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 28 mars 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce Mardi le 28 mars
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil Mardi le 28 mars 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 28e jour du mois de mars 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-86

Pour fixer la date, l'heure et le lieu du scrutin référen-
daire aux personnes inscrites sur la liste référendaire -
Règlement numéro 231 (Secteur Village)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 231 en date du 27 février 1989;

ATTENDU la journée d'enregistrement tenue le 15 mars 1989 et le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu;

ATTENDU les dispositions de la Loi;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE le règlement numéro 231 relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la route 138, des limites de Cap-de-la-Madeleine jusqu'à la 10ième rue ainsi que sur une partie de la 5ième rue entre la route 138 et le lot numéro 105-8 soit soumis aux personnes inscrites sur la liste référendaire lors d'un scrutin référendaire qui sera tenu dimanche le 14 mai 1989 de 9:00 à 19:00 heures à l'Hôtel Municipal, au 2061 rue Notre-Dame, Ste-Marthe du Cap.

Adopté

✓ 89-87

Adoption du règlement numéro 239 - Relatif à la construc-
tion d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire,
mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage
sur une partie de la 10ième rue, une partie de la 3ième
avenue ainsi que sur une partie de la rue connue sous le
numéro de cadastre 96-26 et sur la rue connue sous le
numéro de cadastre 96-28 (Secteur Village)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 239.

Adopté

✓ 89-88

Nomination d'une réceptionniste-téléphoniste

ATTENDU que Madame Denise Faucher est à l'emploi de la Municipalité depuis plus de six (6) mois comme réceptionniste-téléphoniste;

ATTENDU que la période de probation nous démontre que Madame Denise Faucher est apte à remplir ce poste;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Madame Denise Faucher au poste de réceptionniste-téléphoniste;
- 2- QUE son traitement annuel est déterminé par son employeur et que Madame Faucher pourra jouir des mêmes avantages sociaux que les employés syndiqués de la Municipalité tels que stipulés dans la convention collective.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

J 89-89

Nomination des vérificateurs externes pour l'exercice 1989

ATTENDU l'article 966 du code municipal concernant la vérification des comptes de la Corporation qui stipule que le Conseil doit, au cours de la période allant du 1er décembre au 15 avril, nommer un vérificateur pour l'exercice débutant durant cette période;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE NOMMER la firme Dessureault, Lemire & Desaulniers, C.A., vérificateurs externes pour l'exercice 1989.

Adopté

J 89-90

Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes - mandat accordé au secrétaire-trésorier

ATTENDU la liste des immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes, reçue de la MRC de Francheville le 17 février 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE MANDATER le secrétaire-trésorier pour représenter la Municipalité à l'enchère publique qui se tiendra le 13 avril 1989 à la salle du Conseil de la MRC De Francheville.

Adopté

✓ 89-91

Congrès annuel de l'ACMQ 1989

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des Communicateurs Municipaux du Québec aura lieu du 10 au 13 mai 1989;

ATTENDU que Ste-Marthe du Cap est membre du Conseil exécutif à titre de secrétaire;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formatif;

ATTENDU que la Municipalité s'est inscrite au "Concours Provincial de la Plume d'Or";

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Madame Carole Chevalier Dumas pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à la participation à ce congrès;
- 3- D'ALLOUER la somme de 500,00\$ à Madame Carole Chevalier Dumas à titre d'avance pour participer à ce congrès.

Adopté

J 89-92

Demande d'appui de la Corporation Municipale de St-Narcisse

ATTENDU que la Corporation Municipale de St-Narcisse a présenté 2 projets de développement (agrandissement du Centre Communautaire H. Saint-Arnaud et l'acquisition d'une grande tente) dans le cadre de la Conférence Socio-Economique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que nous croyons que l'acceptation de ce projet serait bénéfique pour les manifestations estivales d'envergure régionale;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la Corporation Municipale de St-Narcisse pour la présentation de son projet lors du Sommet Socio-Economique.

Adopté

✓ 89-93

Demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Gaétan Grenier, président du Festival Western de St-Tite, en date du 17 mars 1989, relative à une demande d'appui en faveur d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale;

ATTENDU l'impact économique que ce festival a sur toute la Mauricie;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER le Festival Western de St-Tite dans ses démarches auprès des instances gouvernementales en vue d'une Corporation privée pour une fête populaire régionale.

Adopté

✓ 89-94

Demande de la Société pour les enfants handicapés du Québec

ATTENDU la lettre de Monsieur Claude Bourque de la Société pour les enfants handicapés du Québec;

ATTENDU que cette organisation tiendra une quête publique la fin de semaine du 6 mai 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCORDER la permission à la Société pour les enfants handicapés du Québec, de tenir une quête publique dans la Municipalité au cours de la fin de semaine du 6 mai 1989.

Adopté

✓ 89-95

Production d'une cassette vidéo promotionnelle

ATTENDU que la Municipalité se doit d'avoir des outils de communication à la fine pointe de l'actualité;

ATTENDU les fêtes du 75e anniversaire pour 1990;

ATTENDU la perspective de visionner ce document lors de ces activités;

ATTENDU qu'elle sera l'objet pour nos promotions;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

1- DE SE DOTER d'une cassette vidéo promotionnelle sur Ste-Marthe du Cap;



No de résolution
ou annotation

✓ 89-96

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-DE COMMANDER cette cassette de la compagnie François
Levasseur Photo Vidéo Enr. au montant de 4 000\$ soit le
plus bas soumissionnaire.
Adopté

Inscription au concours "Villes, Villages et Campagnes
Fleuris" 1989

ATTENDU l'importance pour une Municipalité d'avoir une
image de propreté et de quiétude;

ATTENDU que le concours Villes, Villages et Campagnes
Fleuris incite notre population à se préoccuper de l'aspect
esthétique de leur résidence et par voie de conséquence, de
l'apparence de notre Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot,
secrétaire-trésorier à inscrire notre Municipalité au
concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1989.

Adopté

✓ 89-97

Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU l'article 219 du Code municipal qui stipule que le
Conseil doit nommer dans le mois de mars, tous les deux
ans, un inspecteur agraire pour chaque arrondissement
champêtre dans la municipalité;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour
agir à titre d'inspecteur agraire pour les années 1989 et
1990.

Adopté

✓ 89-98

Nomination d'un garde-feu municipal

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de
la Société concernant la protection des forêts contre le
feu;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement DE DESIGNER Monsieur Jean Mercier, pour
agir comme garde-feu municipal pour l'année 1989, pour et
nom de la Corporation Municipale.

Adopté

✓ 89-99

Nomination d'un directeur des travaux publics

ATTENDU la réorganisation des tâches du personnel cadre;

ATTENDU la planification de l'organigramme municipal;

ATTENDU que pour réaliser cet objectif, il est nécessaire
de modifier le titre de certains employés cadres perma-
nents;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Fernand
Veillette au poste de directeur des travaux publics.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-100

Nomination d'un inspecteur municipal et inspecteur en
bâtiments

ATTENDU la réorganisation des tâches du personnel cadre;

ATTENDU la planification de l'organigramme municipal;

ATTENDU que pour réaliser cet objectif, il est nécessaire
de modifier le titre de certains employés cadres permanents;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier au poste
d'inspecteur municipal et inspecteur en bâtiments.

Adopté

✓ 89-101

Creusage du cours d'eau Montplaisir branche #1 (partie)

ATTENDU une demande relative à l'intervention du Gouverne-
ment dans les travaux de creusage du cours d'eau Montplai-
sir branche #1 (partie);

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se
charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la
Corporation, de l'exécution des travaux de drainage
projetés dans la branche #1 du cours d'eau Montplaisir,
tel que démontré au plan numéro 6391 approuvé en date
du 20 février 1989;
- 2- QUE la Corporation s'engage à prendre les mesures
voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans
retard ni interruption.

Adopté

✓ 89-102

Balayage des rues

ATTENDU que le balayage des rues doit s'effectuer dès la
fonte des neiges;

ATTENDU que la Municipalité ne possède pas l'équipement
nécessaire pour effectuer ces travaux;

ATTENDU les offres de services reçues de Les Pavages de
Nicolet Inc. et de Balais Cité Service Inc.;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Balais
Cité Service Inc., au taux de 60,00\$ de l'heure, soit le
plus bas soumissionnaire, pour nos opérations de balayage.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 89-103
Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par par Pierre Juneau et
résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au
28 février 1989 soit adopté.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 3 avril 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 3 avril 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 3 avril 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 31e jour du mois de mars 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-104

Don à la Société Canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU la lettre reçue le 23 mars 1989 de Monsieur Michel Veillette, responsable de la campagne financière 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EFFECTUER un don de 25,00\$ à la Société Canadienne de la CroixRouge dans le cadre de sa campagne financière 1989.

Adopté

✓ 89-105

Achat d'une camionnette

ATTENDU la résolution numéro 89-68 adoptée par le Conseil Municipal à la session du 6 mars 1989;

ATTENDU que le concessionnaire Bernier & Crépeau Ltée est dans l'impossibilité de faire suite à notre demande, le tout confirmé par lettre le 23 mars 1989;

ATTENDU les informations légales obtenues de notre aviseur juridique;

ATTENDU que le concessionnaire Les Rivières Plymouth Chrysler Ltée devient le plus bas soumissionnaire au montant de 16338,79\$;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

1- D'ACHETER la camionnette telle que décrite dans le devis d'appel d'offre de Les Rivières Plymouth Chrysler Ltée au prix de 16338,79\$ conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 238 par le Ministère des Affaires Municipales;

2- DE RESCINDER la résolution numéro 89-68.

Adopté

✓ 89-106

Dénomination de rue - Secteur Village

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer une nouvelle rue qui est située dans le secteur Village sur le lot 96;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la rue portant le numéro de cadastre 96-26 soit désignée sous le nom de rue "PIE X" en l'honneur du Pape Pie X.

Adopté

✓ 89-107

Infraction au règlement d'affichage - Monsieur François Roy (Casse-croute des Prairies)

ATTENDU que Monsieur François Roy a placé une enseigne commerciale à un endroit autre qu'à la place d'affaire qui est située à 2331 rue Courteau;

ATTENDU que ladite enseigne commerciale a été placée à l'intersection des rues Courteau et St-Maurice;

ATTENDU que cela contrevient au règlement d'affichage numéro 119 article 5 paragraphe b;

ATTENDU l'avis verbal et l'avis écrit envoyé par courrier recommandé en date du 27 janvier 1989;



No de résolution
ou annotation

J 89-108

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE SOUMETTRE ce dossier à la Cour Municipale pour fin de procédure.

Adopté

CPTAQ - demande d'autorisation - lots 467-1 et 467-2

ATTENDU la demande de Monsieur Roger Roy;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Roger Roy auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 avril 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 avril 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 6 avril 1989 - Règlement numéro 239

89-109

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-110

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 13, 20, 28 mars et 3 avril 1989, au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

✓ 89-111

Etats financiers au 31 décembre 1988

ATTENDU les dispositions de la loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers & Associés;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ADOPTER les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1988.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-112

Règlement numéro 214 - Paiement à l'entrepreneur pour des travaux exécutés sur la 10ième, 11ième, 12ième rues et sur la 1ère et 2ième avenues (Secteur Village)

ATTENDU la demande de paiement final No. 4 reçue le 6 avril 1989, préparée par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. au montant de 17 158,66\$ pour des travaux exécutés sur la 10ième, 11ième, 12ième rues, 1ère et 2ième avenues - PHASE I (Secteur Village) en date du 21 février 1989;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 7 juillet 1987;

ATTENDU la réception des certificats et déclarations requises exigés en fin de travaux;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 17 158,66\$ à la compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. en paiement du décompte final numéro 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 21 février 1989.

Adopté

✓ 89-113

Règlements numéros 222 et 223 - Paiement aux fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Travaux 8ième rue)(Secteur Village)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Panpierre Inc.	12 947,84\$
Laboratoire Choisy Ltée	<u>1 927,63</u>
	<u>14 875,47\$</u>

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 septembre 1988 et du 3 octobre 1988;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire au montant de 14 900\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs énumérés ci-dessus pour les travaux exécutés sur la 8ième rue (Secteur Village)

Adopté

✓ 89-114

Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services dans le secteur Village - Règlement numéro 239

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 239 par le Conseil Municipal le 28 mars 1989 et l'approbation du règlement par les personnes habiles à voter sur ledit règlement en date du 6 avril 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 10ième rue, une partie de la 3ième avenue ainsi que sur une partie de la rue connue sous le numéro de cadastre 96-26 et sur la rue connue sous le numéro de cadastre 96-28 (Secteur Village) conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales 1770 Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

✓ 89-115

Colloque annuel de l'Association Québécoise des agents en
bâtiments 1989

ATTENDU que le colloque annuel de l'association aura lieu
les 9, 10 et 11 mai 1989;

ATTENDU que ce colloque dans son contenu s'avère très
formatif;

ATTENDU que les informations recueillies à ce colloque
seront bénéfique pour le service technique;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement:

- 1- DE DÉLÉGUER Monsieur Jean Mercier pour assister à ce
colloque;
- 2- DE DÉFRAYER les coûts inhérents à la participation à ce
colloque;
- 3- D'ALLOUER la somme de 500,00\$ à Monsieur Jean Mercier à
titre d'avance pour participer à ce colloque.

Adopté

✓ 89-116

Demande du Ministère des Transports concernant des servitu-
des de non-accès et de non-construction - Dossier NO.
6-88-04134-2 (Région 40)

ATTENDU la lettre reçue le 21 mars 1989 de Me Gilles Roy,
notaire du service juridique du Ministère des Transports;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine n'a aucunement d'objec-
tion à l'imposition d'une servitude de non-accès contre des
parties d'anciens chemins représentés par les parcelles 16,
17, 18 sur le plan préparé par Monsieur Claude Boudreau,
arpenteur-géomètre, le 16 aout 1988, sous sa minute 482 et
conservé aux archives du Ministère des Transports sous le
numéro 622-82-40-215, feuillet 1B/2, par le fait même
ladite Corporation Municipale accepte l'acte que le Minis-
tère effectuera pour créer ces servitudes par destination
du père de famille.

Adopté

✓ 89-117

Conciliation du solde en banque

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque
au 31 mars 1989 soit adoptée.

Adopté

✓ 89-118

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres
au 31 mars 1989 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-119
Eclairage public - Demande de lumières de rue

ATTENDU le besoin de rajouter des lumières de rue, de façon à mieux répartir les lampadaires;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose de lumières de rue, tel que les plans soumis;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à Hydro-Québec de faire la pose de trois (3) lumières de rue, soit:

- 1- rue Girard 8500 lumens sodium
- 2- rue Camille 10000 lumens mercure

Adopté

√ 89-120 Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout

ATTENDU l'entretien à faire au réseau d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU la construction de nouvelles entrées de services;

ATTENDU les prix soumis par 3 fournisseurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER de Westburne Québec Inc., soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour le prix de 7 705,04\$ taxes incluses.

Adopté

√ 89-121 Rapport des permis émis pour le mois de Mars 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que neuf (9) permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 580 000,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1989 pour une valeur totale estimée de 592 700,00\$.

Adopté

√ 89-122 Délégation à l'assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie

ATTENDU que l'assemblée générale annuelle du Conseil des Loisirs de la Mauricie se tiendra le 10 mai 1989;

ATTENDU qu'il est très souhaitable que nous y soyons représentés;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUELER notre adhésion annuelle au Conseil des Loisirs de la Mauricie;
- 2- DE DÉLÉGUER Monsieur Yvon Charland et Monsieur Laurier Mongrain à l'assemblée générale annuelle.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-123

Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1989

ATTENDU le programme d'assistance financière mis de l'avant par le M.L.C.P. pour la célébration de la Fête Nationale des Québécois;

ATTENDU que notre Municipalité est éligible audit programme;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du M.L.C.P. pour l'organisation de la Fête Nationale en 1989.

Adopté

89-124

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mars 1989.

Adopté

89-125

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de mars 1989, totalisant 91744,08\$ et autorise le paiement des comptes dus au 31 mars 1989, totalisant 33739,60\$.

2354	Municipalité de Ste-Marthe	337.46
2355	Participation Crownvie	50.00
2356	Les Publications du Québec	13.95
2357	Ginette Launier	38.21
2358	Société Nationale de Fiducie	19437.00
2359	Jules Milette Inc.	4070.16
2360	Ass. Québécoise d'urbanisme	35.00
2361	Ass. Québécoise d'urbanisme	40.00
2362	Soc. Canadienne des Postes	1000.00
2363	Jean Mercier	39.00
2364	Municipalité de Ste-Marthe	5083.33
2365	Sylvain Verronneau	50.00
2366	Vidéo Ste-Madeleine	20.00
2367	Michel Rocheleau & All	61.46
2368	Laurier Mongrain	160.56
2369	Carole Chevalier	84.49
2370	Soc. Canadienne de la sclérose en plaques	200.00
2371	Lucien Chaussé	93.83
2372	CEDIC Inc.	5670.99
2373	Denis Bruneau	180.00
2374	Gaston Girard	11582.86
2375	Claude Deschenes & Fils	155.82
2376	Sylvain Verronneau	50.00
2377	Municipalité de Ste-Marthe	5294.02
2378	Claude Matton	288.94
2379	Claudette Toupin	74.08
2380	Charles Veillette	324.86
2381	Municipalité de Ste-Marthe	5194.69
2382	Sylvain Verronneau	50.00
2383	MRC De Francheville	2407.05
2384	Bell Canada	667.17



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2385	Com. Scolaire Cap-de-la-Madeleine	2488.00
2386	Louise Lacharité	70.00
2387	Ass. Communicateurs Municipaux du Québec	125.00
2388	Jocelyne Prunier	20.00
2389	Denise Belisle	20.00
2390	Fernand Veillette	305.00
2391	Municipalité de Ste-Marthe	12539.28
2392	Lucien Chaussé	500.00
2393	Jeannine T. Beaudoin	500.00
2394	Pierre Juneau	500.00
2395	Pierre Latour	500.00
2396	Yvon Charland	500.00
2397	Jean-Guy Bergeron	500.00
2398	Dynabec Ltée	45.00
2399	Luc Bélair	49.67
2400	Mario Boisclair	100.00
2401	Claude Cossette	50.00
2402	René Héroux	50.00
2403	Micheline Courteau	570.50
2404	Carole Chevalier	34.24
2405	Claude Matton	19.75
2406	Fernand Veillette	27.70
2407	Claude Lavoie	250.50
2408	Sylvain Verronneau	50.00
2409	Société Canadienne des Postes	25.00
2410	Municipalité de Ste-Marthe	8798.47
2411	Dynabec Ltée	45.00
2412	Sylvain Verronneau	22.68
2413	Hélène Hamelin	90.99
2414	A.C.M.Q.	60.00
2415	Marcel Milot	100.75
2416	Laurier Mongrain	31.62

TOTAL: 91744.08

2417	Comptes à payer au 31 mars 1989	
2417	Atelier d'usinage Gomex Inc.	52.50
2418	Asphalte Continental Inc.	263.98
2419	Accessoires d'Auto Leblanc Ltée	31.95
2420	Bélitex Inc.	46.67
2421	Bell Canada	32.98
2422	Bell Canada	76.85
2423	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	7.00
2424	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	150.62
2425	Clément Bastien Excavation Enr.	830.00
2426	Charbonnerie Champlain Ltée	395.00
2427	Pauline Carpentier	156.60
2428	Dynabec Ltée	1829.54
2429	Excavation Girard & Simard Inc.	457.50
2430	Estampage J.P.L. Ltée	45.00
2431	Gaz Bar Gélinas	323.70
2432	Gravier Mont-Carmel Inc.	248.46
2433	Guillevin International Inc.	213.10
2434	Gaston Bédard Inc.	272.50
2435	Garage Buisson	100.00
2436	Hydro-Québec	2656.86
2437	Hydro-Québec	568.38
2438	Hydro-Québec	303.30
2439	Hydro-Québec	484.34
2440	Launier Ltée	227.26
2441	Librairie du Cap Inc.	307.15
2442	Lottinville Jean-Marie	550.00
2443	L.P. Tanguay Ltée	74.56



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2444	Le Nouvelliste	364.00
2445	Le Médailon Artistique du Québec	5995.00
2446	Lemay Vican Inc.	3233.32
2447	Les Publications CCH/FM Ltée	100.00
2448	Laboratoires Choisy Ltée	192.64
2449	Metropolitain Equipement Enr.	46.93
2450	Morin & Frères Inc.	429.93
2451	MRC De Francheville	230.00
2452	Major Mini Moteur Enr.	23.92
2453	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	513.97
2454	Municipalité de Champlain	3946.75
2455	Pitney-Bowes	279.85
2456	Pluritec Laboratoire Ltée	250.00
2457	Pneus S.L. Enr.	35.46
2458	P.B. Leasing	120.99
2459	Quévis Inc.	452.46
2460	Sergaz Inc.	198.52
2461	St-Cyr Photo	3.74
2462	Serrurier A.M. Enr.	3.50
2463	St-Maurice Oxygen Ltée	83.59
2464	Soc. Coopérative Agricole de Champlain	837.36
2465	T.L.G. Inc.	5.61
2466	Trois-Rivières Location Inc.	187.72
2467	Ville de Cap-de-la-Madeleine	4692.59
2468	Westburne Québec	251.36
2469	André Brière	180.00
2470	Produits Chimiques Sany Inc.	125.00
2471	Structure C.Q.S. Inc.	164.59
2472	Sylvie Steben	85.00
	TOTAL:	<u>33739.60</u>

Adopté

Monsieur Maurice Dumas quitte son siège à 8 h 30.

✓ 89-126

Nomination d'un aviseur juridique

ATTENDU les référendums qui se tiendront au cours de l'année 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à retenir les services de Me Marc Roberge, avocat afin de prendre les procédures nécessaires envers les personnes qui entravent volontairement le travail d'un membre du personnel électoral ou référendaires pour l'exercice 1989.

Adopté

Dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référendaire tenu le 9 avril, 1989 - Règlement numéro 228

89-127

Levée de l'assemblée

A 9:30 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

Lucien Chaussé MAIRE. *Marcel Milôt* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCÉL MILÔT
1775



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 17 avril 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 17 avril
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 17 avril 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 14e jour du mois d'avril 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-129

Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à la firme d'ingé-
nieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant -
(Travaux 8ième rue) (Secteur Village)

ATTENDU le compte d'honoraires reçu de la firme Pluritec Ltée pour des travaux exécutés sur la 8ième rue (Secteur Village) au montant de 22209,62\$;

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 septembre 1988 et du 3 octobre 1988;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire au montant de 22210,00\$ à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de 22209,62\$ à la firme Pluritec Ltée en paiement des honoraires pour les travaux exécutés sur la 8ième rue (Secteur Village).

Adopté

89-130

Entente - Pour la construction et l'opération d'une rampe
de mise à l'eau

ATTENDU le projet d'entente proposée par la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour la construction et l'opération d'une rampe de mise à l'eau à intervenir entre la Corporation Municipale de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le projet d'entente à intervenir entre les deux corporations municipales tel que présenté pour la construction et l'opération d'une rampe de mise à l'eau.

Adopté

89-131

Autorisation d'engagement d'une firme d'ingénieurs pour le
projet de construction d'une rampe de mise à l'eau

ATTENDU la nécessité d'engager une firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis et estimé des coûts pour le projet de construction d'une rampe de mise à l'eau;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER la Corporation Municipale de Cap-de-la-Madeleine pour procéder à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis et estimé des coûts pour le projet de construction d'une rampe de mise à l'eau.

Adopté

89-132

Demande de subvention - PADEL

ATTENDU le besoin d'améliorer les terrains de jeux du Secteur St-Laurent et du Secteur des Prairies;

ATTENDU l'existence du programme P.A.D.E.L. et le financement que nous pourrions y trouver;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs, à inscrire l'amélioration des parcs St-Laurent et des Prairies dans le cadre du programme P.A.D.E.L. 1989.

Adopté

89-133

Engagement d'un employé temporaire

ATTENDU les besoins en personnel supplémentaire pour effectuer les travaux d'entretien et de construction au cours de la saison d'été;

ATTENDU que Monsieur Dany Pronovost a travaillé sur un projet d'été au cours de l'année 1988 et a accompli sa tâche de façon satisfaisante;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement temporaire de Monsieur Dany Pronovost pour accomplir les tâches de journalier et apprenti opérateur de machinerie pour une période maximum se terminant le 1er octobre 1989 et ce au taux de 7,00\$ l'heure.

Adopté

89-134

Logo, Slogan et Gentilé de Ste-Marthe du Cap

ATTENDU le besoin de la Municipalité de se doter de nouveaux outils de communication;

ATTENDU que ceux-ci serviront à la publicité de Ste-Marthe qui se fera avec un dépliant informatif, une carte municipale et autres;

ATTENDU que nous devons donner un nouveau visage, une identification propre à Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU que l'appellation des gens de Ste-Marthe du Cap devenait une nécessité;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ENTÉRINER l'acceptation du logo stylisé ainsi que du slogan "le cap sur Ste-Marthe...c'est gagnant";
- 2- DE RECONNAITRE officiel le gentilé de Ste-Marthe du Cap, soit "Marthelinois - Marthelinoise", tel que proposé par la Commission de Toponymie du Québec.

Adopté

89-135

CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-65

ATTENDU la demande de Gestion Sabonarc Inc.;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Gestion Sabonarc Inc. auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-136

Versement - Ligue de Hockey Mineur

ATTENDU qu'en date du 10 avril 1989, l'état des revenus et dépenses de la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe indiquait un solde de 456,46\$ et que ce montant est déjà engagé;

ATTENDU que lors de l'Assemblée générale annuelle du Hockey Mineur Ste-Marthe (10/4/89), le trésorier de la Ligue de Hockey Intermunicipal du Comté de Champlain indiquait qu'une somme d'approximativement 3600,00\$ devrait être versée pour fermer la saison 88-89;

ATTENDU que cette somme n'est pas disponible et que la campagne de financement n'est prévu que pour le mois d'août;

ATTENDU qu'un versement de 2000,00\$ à la Ligue de Hockey Intermunicipal du Comté de Champlain permettrait de retarder le paiement final jusqu'à la campagne de financement;

ATTENDU que la Municipalité a versé 3000,00\$ au Hockey Mineur en 89 et qu'une somme de 6000,00\$ est prévu au budget;

ATTENDU que la comptabilité a été vérifié par le Directeur des Loisirs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER une somme de 2000,00\$ à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe.

Adopté

* 89-137

Demande de modification au schéma d'aménagement

ATTENDU que le schéma d'aménagement démontre une zone écologique à la hauteur de la sortie de l'autoroute conduisant à St-Maurice;

ATTENDU que dans l'état actuel aucun développement et aménagement ne peut-être effectué le long de ces axes routiers;

ATTENDU qu'après vérification sur le terrain, il appert que cette zone n'est pas reconnue par le conseil comme étant zone écologique;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la MRC de Francheville de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre le développement et l'aménagement industriel et commercial le long de ces axes routiers.

Adopté

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

Lucien ChausseMAIRE..... *Luc Belair*SEC.-TRES. ADJOINT
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 24 avril 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 24 avril
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Maurice Dumas

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-
Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 24 avril 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 21e jour du mois d'avril 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-138

Entente entre la Corporation Municipale et le Conseil des
Loisirs de la Mauricie Inc.

ATTENDU le projet de complexe communautaire inscrit dans la démarche de la Conférence socio-économique pour être présenté au Sommet régional les 26 et 27 mai 1989;

ATTENDU l'entente de services présentée par le CLM INC. et relative à la concertation sur le dossier "Amélioration et développement des Centres Communautaires";

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER l'entente de services à intervenir entre la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et le Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, à signer ladite entente ou tous autres documents pouvant donner effet à ladite entente pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;
- 3- D'ACQUITTER la somme de 1 319,55\$ couvrant les frais inhérents aux services du CLM Inc. pour la période s'échelonnant depuis le Forum régional jusqu'au Sommet dans la démarche de la Conférence socio-économique.

Adopté

89-139

Demande financière - Rallye provincial à bicyclette

ATTENDU la participation des Municipalités de la province lors du rallye bicyclette du 20 mai prochain;

ATTENDU que cette activité aura lieu chez nous avec la collaboration du Club Optimiste de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU que plus de 300 enfants de notre Municipalité participeront à cette journée;

ATTENDU que cette activité a 1 volet sur la sécurité et le mieux être de nos enfants;

ATTENDU que le budget loisir nous permet cette démarche;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEBOURSER 900,00\$ pour l'achat de prix offert à chacun des enfants présent lors de cette activité.

Adopté

89-140

Campagne d'économie d'eau potable 1989

ATTENDU la documentation reçue de l'AQTE en date du 20 avril 1989;

ATTENDU que la contribution de notre Municipalité a été établie à 375\$ pour 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- D'ADHERER à la Campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1989;
- 2- DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, responsable des communications avec l'AQTE.

Adopté

89-141

Achat d'abat poussière (calcium liquide)

ATTENDU que la Municipalité a 15 kilomètres de rues non pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traités avec des produits abat-poussière;

ATTENDU qu'il faudrait une quantité de 140 000 litres pour entretenir les rues;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER de la Cie "Les produits chimiques Calclo Ltée" une quantité de 140 000 litres d'abat poussière au prix de 0,186\$ le litre pour un montant total de 26 094,60\$ taxes incluses.

Adopté

89-142

Coupe et entretien des pelouses

ATTENDU que l'entretien et la coupe des pelouses des terrains de jeux est donné à contrat;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à trois (3) contracteurs;

ATTENDU que seul l'entreprise Entretien de Pelouse P.G. Enr. de Ste-Marthe a soumis un prix dans les détails prescrits;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien et de coupe des pelouses selon le devis à Entretien de Pelouse P.G. Enr. pour la somme de 10641,11\$ comprenant toutes taxes, frais et/ou charges pouvant être appliqués.

Adopté

89-143

Versement - Ligue de Soccer

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe débute sa saison 1989;

ATTENDU qu'ils évaluent leurs besoins financier à 1 180,00\$ pour débiter la saison;

ATTENDU que cette somme est prévu au budget et est conforme au mandat du comité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 000,00\$ à la Ligue de Soccer de Ste-Marthe.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-144

Versement - Club de natation Mégophias

ATTENDU que les familles de notre Municipalité doivent recourir aux services d'associations ou clubs extérieurs pour s'offrir certains services;

ATTENDU que notre Municipalité n'a pas d'équipement de natation;

ATTENDU que le Club de natation Mégophias ouvre ses portes à nos citoyens;

ATTENDU que ce dernier est en campagne de financement et que certains résidents de Ste-Marthe bénéficie des services dudit Club;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER un montant de 30,00\$ afin d'aider le Club de natation Mégophias à bien remplir son mandat.

Adopté

89-145

Opération cadastrale - Lots 96-27-1 et 96-176 à 96-187

ATTENDU la requête effectuée par Monsieur Yves Béland, arpenteur-géomètre, concernant les lots 96-27-1 et 96-176 à 96-187;

ATTENDU que les lots 96-30, 96-31 et 96-32 ont été remplacés par les lots 96-176, 96-177, 96-178 et 96-179;

ATTENDU qu'une partie du lot 96-27 sera céder à Construction Claude Deschenes & Fils Inc., moyennant la somme de un dollars, en plus des frais d'arpentage et de contrat;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le plan préparé par Monsieur Yves Béland, arpenteur-géomètre;
- 2- D'AUTORISER Messieur Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer tous les documents à cet effet.

Adopté

Maurice Dumas Pro-Maire.....*Luc Belair* SEC.-TRES.
MAURICE DUMAS LUC BELAIR ADJOINT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 1er mai 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 1er mai 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 1er mai 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 28e jour du mois d'avril 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

✓89-147

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-146

Nomination du maire suppléant

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Juneau maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 juillet 1989.

Adopté

Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport, sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal ou des articles 467.11 à 567.14 de la loi des cités et villes pour accorder une subvention à la corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport, sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap autorise la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;
- 2- QUE cette entente est conditionnelle à l'approbation du plan de développement par le Ministère des Transports du Québec, lequel est annexé à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- 3- QUE le coût pour la première année d'opération est estimé à 91258,00\$ et que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 3650,00\$ pour une période de un an, soit du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1989, montant qui a été établi d'après les modalités de financement décrites dans le plan de développement ainsi qu'à l'article 3 de l'entente et qui sera réajusté selon la durée réelle de l'entente;
- 4- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 5- QUE le Conseil accepte la tarification aux usagers telle que prévue au plan de développement;
- 6- QUE la Municipalité mandataire nommée annuellement en accord avec l'ensemble des Municipalités participantes au transport adapté soit la Municipalité de Batiscan et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du Ministère des Transports et nomme un délégué qui siège au conseil d'administration de la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 7- QUE le Maire et le Secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap, avec la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

√ 89-148

Demande d'appui de l'Association locale de personnes handicapées du Territoire des Chenaux

ATTENDU que l'Association locale de personnes handicapées du Territoire des Chenaux veut se prévaloir d'une subvention fédérale dans le cadre du Programme d'Acquisition de Véhicules Accessibles pour opérer un service de transport adapté sur le Secteur des Chenaux et les environs;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande de l'Association locale de personnes handicapées du Territoire des Chenaux faite à Transport Canada pour l'obtention d'une subvention pour l'achat d'un véhicule adapté servant au transport de la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté

√ 89-149

Appui au Conseil des Loisirs de la Mauricie

ATTENDU que dans le suivi des consensus du Sommet du loisir, les intervenants en région doivent appuyer le CRL comme organisme régional de concertation et de soutien en loisir;

ATTENDU que nous reconnaissons le Conseil des Loisirs de la Mauricie comme l'organisme régional de concertation et de soutien en loisir pour notre région;

ATTENDU que pour la reconnaissance et le financement par le MLCP du CLM, celui-ci doit recevoir l'appui de 50% des membres potentiels que constituent les municipalités, les organismes scolaires et les organismes, associations et structures de services de portée régionale;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap accorde son appui au Conseil des loisirs de la Mauricie à titre d'organisme de concertation et de soutien en loisir pour la région de la Mauricie et que notre organisme devienne membre du Conseil des loisirs de la Mauricie pour l'année 1989-1990.

Adopté

√ 89-150

Arrosage des pelouses - Horaire 1989

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses pour l'année 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 1- DE PERMETTRE l'arrosage entre 20 h 00 et 22 h 00 pour l'année 1989. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier;
- 2- D'INTERDIRE le nettoyage des entrées d'auto avec l'eau de la Municipalité en tout temps.

Adopté

✓ 89-151

CPTAQ - demande d'autorisation - lot 9-67

ATTENDU la demande de Monsieur Réginald Bergeron;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Réginald Bergeron auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
 LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

no 5614-MST
Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 mai 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 mai 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs

les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-152

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-153

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10, 17, 24 avril et 1er mai 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-154

Règlement numéro 239 - Plans et devis pour soumissions -
Partie de la 10ième rue, partie de la 3ième avenue, partie
de la rue connue sous le numéro de cadastre 96-26 et sur la
rue connue sous le numéro de cadastre 96-28 (Secteur Villa-
ge)

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée;
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-155

Avis de motion - Règlement numéro 240

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie entre la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-156

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 avril 1989 soit adoptée.

Adopté

89-157

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 avril 1989 soit adoptée.

Adopté

89-158

Déneigement du stationnement - Salle Communautaire du Fleuve

ATTENDU le compte reçu de Bouchor Inc. le 2 mai 1989 et relatif à notre quote-part pour le déneigement du stationnement à la Salle Communautaire au montant de 2000,00\$;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 2000,00\$ à Bouchor Inc. pour notre quote-part des frais de déneigement du stationnement à la Salle Communautaire pour la saison 1988-1989.

Adopté

89-159

Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux (Expropriation de la propriété de Monsieur Jacques De Repentigny - Route Red Mill Nord) Lot 34-B

ATTENDU que les travaux pour la construction de l'émissaire de rejet des eaux usées ont nécessité l'élargissement de l'emprise du chemin Route Red Mill Nord à 20 mètres de largeur;

ATTENDU que sur une section de ce chemin l'emprise est restée à 11.69 mètres seulement (38.36 pieds);

ATTENDU qu'avant les travaux d'assainissement, le chemin visé était un chemin de colonisation et avec la construction du site de traitement, ce chemin doit être considéré comme collecteur et doit avoir une largeur de 20 mètres;

ATTENDU que les bâtiments existants dans cette section de chemin sont localisés à 2 mètres de l'emprise actuelle et présentent des risques d'accidents;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU les débits de crues des eaux observés en 1989 au niveau des fossés de la Route Red Mill Nord lesquels ont causés des dommages aux propriétés environnantes du secteur visé, dont l'ensablement d'un lac privé;

ATTENDU que l'élargissement du chemin Route Red Mill Nord à 20 mètres, vis-à-vis la propriété de Monsieur Jacques De Repentigny permettrait d'effectuer les travaux de drainage requis dans l'emprise du chemin;

ATTENDU que la marge de recul avant pour les bâtiments doit avoir 6 mètres minimum;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux de faire les acquisitions nécessaires pour obtenir une largeur d'emprise uniforme de 20 mètres sur le chemin Route Red Mill Nord;
- 2- D'EFFECTUER les travaux de drainage requis dans l'emprise de la Route Red Mill Nord jusqu'à la voie ferrée afin d'éviter que les eaux de drainage soient canalisées en passant sur des propriétés privées;
- 3- DE REFUSER la demande d'appui à la C.P.T.A.Q. pour l'élargissement à 30 mètres du chemin Route Red Mill Nord à certains endroits tant et aussi longtemps que les expropriations requises pour l'élargissement à 20 mètres minimum n'auront pas été effectuées.

Adopté

89-160

Location d'une niveleuse (Grader)

ATTENDU l'entretien à faire aux rues non pavées afin de les maintenir en bon état;

ATTENDU la nécessité de faire occasionnellement la location de niveleuse;

ATTENDU les prix soumis par 2 entrepreneurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE RETENIR les services de la firme Girard & Simard pour la fourniture d'une niveleuse à lame dentelée pour le prix de 55\$ l'heure et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

89-161

Rapport des permis émis pour le mois d'avril 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 698500\$;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril pour une valeur totale estimée de 790800\$

Adopté



No de résolution
ou annotation

89-162

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Appui en faveur d'une corporation privée pour une fête
populaire régionale

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Versement - Comité des Loisirs Secteur St-Malo

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur St-Malo a encouru des dépenses de 1442,25\$ depuis le début de l'année 1989;

ATTENDU que le solde bancaire indique environ 40\$;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que des dépenses importantes sont à prévoir pour l'organisation de la célébration de la Confédération et pour l'animation des terrains de jeux;

ATTENDU que des fonds sont disponibles au budget;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1000\$ au Comité des Loisirs du Secteur St-Malo.

Adopté

89-163

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'avril 1989.

Adopté

89-164

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés d'avril 1989, totalisant 173 495,49\$ et autorise le paiement des comptes dus au 30 avril 1989, totalisant 26810,28\$.

2472	Municipalité de Ste-Marthe	5494.05
2473	Commission Municipale du Québec	11796.42
2474	Claudette Toupin	64.99
2475	S.C.F.P. - local 2414	136.72
2476	Trust Général du Canada	2337.20
2477	Receveur Général du Canada	4312.20
2478	Ministre du Revenu	5748.73
2479	Sylvie Steben	105.00
2480	Hydro-Québec	8990.03
2481	Hydro-Québec	489.07
2482	Ass. Baseball Mineur Ste-Marthe	125.00
2483	Sylvain Verronneau	50.00
2484	Carole Chevalier	84.00
2485	Ginette Launier	62.00
2486	Rolande Bellemare	85.00
2487	Lucien Hamel	19.80
2488	Toiture Mauricienne	20.87
2489	Pierre Latour	494.30
2490	Jean-Guy Bergeron	345.99



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2491	Jean Mercier	250.00
2492	Auberge Mont-Gabriel	75.00
2493	Charles Marchand	66.00
2494	Inter Marché Bouchor	143.62
2495	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	150.00
2496	Jules Milette Inc.	4070.16
2497	Dynabec Ltée	60.00
2498	Municipalité de Ste-Marthe	703.85
2499	Laurier Mongrain	111.46
2500	Jeannine Trépanier Beaudoin	265.30
2501	Lucien Chaussé	310.32
2502	Pierre Juneau	397.64
2503	Carole Chevalier	30.00
2504	Hockey Mineur Ste-Marthe	2000.00
2505	Sylvain Verronneau	50.00
2506	Municipalité de Ste-Marthe	5582.65
2507	Céline Turcotte	107.88
2508	Michelle Dumas	107.88
2509	Claudette Toupin	71.93
2510	Michel Torres	154.90
2511	Benoit A. Therrien	13.52
2512	Municipalité de Ste-Marthe	12361.43
2513	Luc Bélair	217.62
2514	Tapis Expert	182.58
2515	Paul Racette	297.30
2516	Diane Roy	13.51
2517	Inter Marché Bouchor	14.97
2518	Maitre Dépanneur	175.65
2519	Françoise Dumas	220.50
2520	Micheline Courteau	276.00
2521	Club Optimiste Ste-Marthe	900.00
2522	A.Q.T.E.	375.00
2523	Sylvain Verronneau	50.00
2524	Municipalité de Ste-Marthe	5789.18
2525	Association Soccer Ste-Marthe	1000.00
2526	Club de Natation Mégophias	30.00
2527	Lucien Chaussé	298.30
2528	Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.	1319.55
2529	Municipalité de Ste-Marthe	72411.74
2530	Gaston Girard	8686.14
2531	Céline Turcotte	35.00
2532	F. Lemieux	21.50
2533	Luc Bélair	156.76
2534	Ginette Launier	12.80
2535	Carole Chevalier	43.67
2536	Fernand Veillette	40.50
2537	Micheline Courteau	535.50
2538	Motel Canadien	116.40
2539	Municipalité de Ste-Marthe	7901.40
2540	Sylvain Verronneau	50.00
2541	Laurier Mongrain	163.29
2542	Hélène Hamelin	148.77
2543	Denis Montplaisir	295.43
2544	Municipalité de Ste-Marthe	2946.52
2545	Carole Chevalier	500.00
2546	Jean Mercier	<u>425.00</u>
	TOTAL:	<u>173495.49</u>
2547	Comptes à payer au 30 avril 1989 Diane Boisvert	85.00
2548	Belitec Inc.	15.53
2549	Bell Canada	1004.85



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2550	Balais Cité Service Inc.	1690.00
2551	Béton Vibré Ltée	105.27
2552	Bell Canada	32.98
2553	Bell Canada	81.85
2554	Centre des Roses Enr.	24.80
2555	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	7.00
2556	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	72.31
2557	Canadian Tire	64.84
2558	Clément Bastien Excavation Enr.	665.00
2559	Charbonnerie Champlain Ltée	631.97
2560	Pauline Carpentier	139.20
2561	Cordonneries Plante	342.00
2562	Cabano Expeditex Inc.	27.75
2563	Dynabec Ltée	2333.12
2564	Formulaires Ducharme Inc.	135.29
2565	Formules Municipales Enr.	26.51
2566	Fleuriste 4 Saisons Enr.	33.02
2567	Formules d'Affaires CCL	83.58
2568	Gaz Bar GÉlinas	136.00
2569	Gaston Bédard Inc.	422.92
2570	Hydro-Québec	126.26
2571	Hydro-Québec	2217.96
2572	Henri Bourgeois Inc.	87.47
2573	Imprimerie Art Graphique Inc.	372.95
2574	Inter Marché Bouchor	84.00
2575	J.C. Trépanier Enr.	95.00
2576	Jean-Paul Deshaies Inc.	15.74
2577	Robert Kurylo	400.00
2578	Librairie du Cap Inc.	269.58
2579	La Laurentienne	500.00
2580	La Cie. de Construction Dollard Ltée	1430.00
2581	Les Outillages Melco Inc.	82.38
2582	Les Pros de la Photo	338.47
2583	Les Contrôles Gilles Dallaire Inc.	336.00
2584	Les Cafés Populaires Henri Enr.	36.75
2585	Le Domaine Inc.	412.50
2586	Lemay Vican Inc.	2154.60
2587	Metropolitain Equipement Enr.	160.12
2588	MRC De Francheville	802.35
2589	Marchand Audio-Vidéo	7.61
2590	Mercier & Fils	87.20
2591	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	480.90
2592	Motorola Limitée	902.00
2593	Pagé Construction (1983) Inc.	808.32
2594	Pluritec Laboratoire Ltée	38.00
2595	Protection Incendie CFS Ltée	110.44
2596	P.A. Thibeault Ltée	38.94
2597	Quévis Inc.	136.29
2598	R.M. Textile Enr.	30.00
2599	RPM Tech Inc.	315.28
2600	R.T. Spécialités Inc.	47.53
2601	Sergaz Inc.	326.66
2602	Satellite Inc.	12.00
2603	Soc. Canadienne des Postes	143.75
2604	St-Cyr Photo	241.85
2605	Sécurité Plus	1016.40
2606	Sani-Mobile	612.25
2607	Serrurier A.M. Enr.	156.96
2608	St-Maurice Oxygen Ltée	59.79
2609	Soc. Coopérative Agricole de Champlain	287.69
2610	Shell Canada Limitée	28.79



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2611	Transmission Emile Dufresne Enr.	10.00
2612	Vitres d'Auto Mauricie Inc.	562.89
2613	Vitres d'Auto Charbonneau Ltée	111.18
2614	Westburne Québec	1428.57
2615	Xerox Canada Inc.	299.42
2616	Raymond Bédard	175.00
2617	Ministre des Finances	43.00
2618	Structure C.Q.S. Inc.	<u>208.65</u>
	TOTAL:	<u>26810.28</u>

Adopté

89-165

Levée de l'assemblée

A 8:35 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 15 mai 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe
du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 mai 1989 à 19:30
heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Pierre Juneau

Madame et Messieurs les
Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour,
Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy
Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Munici-
palité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel
Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Con-
seil lundi le 15 mai 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris
en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 12e jour du mois d'avril 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation
89-166

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Dépôt de l'état des résultats définitifs du scrutin référen-
daire du 14 mai 1989 - Règlement numéro 231

Règlement numéro 238 - Modification de l'article 4

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et réso-
lu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 4 du règlement numéro 238 en spé-
cifiant que pour un montant de 143 738,10\$, suivant
l'annexe "A", les billets seront remboursés en 10 ans et
que pour un montant de 25 234,00\$, suivant l'annexe "B",
les billets seront remboursés en 5 ans, conformément au
tableau annexé au présent règlement sous la cote "A" et
en faisant partie.
- 2- D'AJOUTER l'article 4-A en mentionnant que le préambule
fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

89-167

Adoption du règlement numéro 240 - Pour autoriser la conclu-
sion d'une entente relative à la protection contre l'incen-
die entre la Municipalité de Cap-de-la-Madeleine et la Muni-
cipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et réso-
lu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 240.

Adopté

89-168

Avis de motion - Règlement 241 (Secteur Gauthier)

Madame Jeannine Trépanier Beaudoin donne avis de motion à
l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors
d'une session ultérieure, un règlement relatif à la cons-
truction d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout plu-
vial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures
de béton et pavage sur une partie de la 2ième avenue connue
sous le numéro de cadastre 93-29 et sur les rues connues
sous les numéros de cadastres 93-7 et 93-31 (Secteur
Gauthier). Cet avis de motion s'accompagne d'une demande
de dispense de lecture du règlement.

Adopté

89-169

Engagement d'un employé régulier - Monsieur James Poirier

ATTENDU que Monsieur James Poirier a complété sa période de
probation comme journalier spécialisé;

ATTENDU le rapport soumis par le directeur des travaux pu-
blics;

ATTENDU que Monsieur James Poirier devra fournir son coffre
d'outils personnel qu'il utilise actuellement au Garage Muni-
cipal;

ATTENDU que La Municipalité assurera contre le feu et le vol
le coffre d'outils de Monsieur Poirier pour une valeur de
5 000\$;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE RECONNAITRE Monsieur James Poirier
comme journalier spécialisé au salaire de 12,27\$/l'heure en
plus de tous les avantages prévus dans la convention collec-



No de résolution
ou annotation

89-170

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

tive de travail des employés syndiqués et de lui reconnaître son ancienneté depuis sa date d'embauche, soit le 14 novembre 1988.

Adopté

Achat de pierre concassée et location de camions

ATTENDU que du calcium liquide doit être épandu sur les rues non pavées pour éliminer la poussière;

ATTENDU que l'ajout de pierre concassée est nécessaire à certains endroits et doit être étendu avant l'épandage de calcium;

ATTENDU le besoin de faire la location de camions pour faire le transport et l'épandage en même temps que le nivellement;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Pagé Inc. une quantité de 1500 tonnes de pierre concassée au prix de 5,45\$ la tonne taxe incluse.
- 2- DE FAIRE la location de 4 camions de la compagnie Girard & Simard pour une période totale de 80 heures au coût de 40,00\$ l'heure.

Adopté

89-171

Opération cadastrale - Lots 93-7 à 93-32

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 1989 concernant les lots 93-7 à 93-32 propriété de Monsieur Gilles Gauthier et de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU qu'un plan avant projet de lotissement a déjà été soumis au conseil par la résolution numéro 88-188;

ATTENDU que les conditions imposées au promoteur ont été respectées;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8056 étant la subdivision des lots 93-7 à 93-32.

Adopté

89-172

Opération cadastrale - Lots 110-19, 110-20, 111-6 et 111-7

ATTENDU la requête effectuée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 11 mai 1989 concernant les lots 110-19, 110-20, 111-6 et 111-7 propriété de Emmanuel Veillette & Fils Inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2495 étant la subdivision des lots 110-19, 110-20, 111-6 et 111-7.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

89-173
Opération cadastrale - lot 547-5

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 2 mai 1989 concernant le lot 547-5 propriété de Toitures Mauriciennes 1982 Inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8867 étant la subdivision du lot 547-5.

Adopté

89-174
Versement à la ligue de Baseball Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Baseball Mineur de notre Municipalité débutera sa saison sous peu;

ATTENDU que des dépenses importantes sont à prévoir à court terme;

ATTENDU que le budget "pro-forma" indique 2 163,95\$ de dépenses et des entrées de 2 200,00\$, incluant une participation municipale de 1 000,00\$;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 000,00\$ à la Ligue de Baseball Mineur de Ste-Marthe, ce montant étant disponible dans le budget.

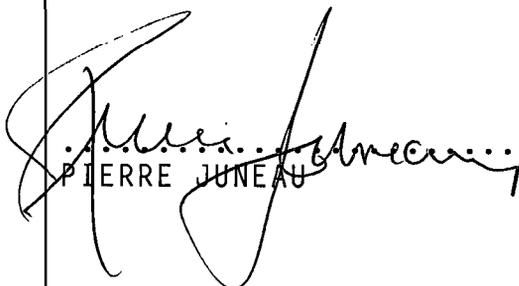
Adopté

89-175
Règlement numéro 234 - Plans et devis pour soumissions -
Relatif à des travaux de construction et de rénovation du ré-
seau d'aqueduc sur une partie du territoire de la Municipali-
té ainsi que la construction d'un puits et l'étude de balan-
cement du réseau d'aqueduc et la recherche de fuites.

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée (Plans no. 89210 et 89212);
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté


.....PRO-MAIRE.....
PIERRE JUNEAU


.....SEC.-TRES.....
MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 23 mai 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 23 mai
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil mardi le 23 mai 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 19e jour du mois de mai 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-176

Adoption du règlement numéro 241 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 2ième avenue connue sous le numéro de cadastre 93-29 et sur les rues connues sous les numéros de cadastre 93-7 et 93-31 (Secteur Gauthier)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 241.

Adopté

89-177

Règlement numéro 241 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la 2ième avenue connue sous le numéro de cadastre 93-29 et sur les rues connues sous les numéros de cadastre 93-7 et 93-31 (Secteur Gauthier)

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée;
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans et devis au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

89-178

Demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec - Ouvrages de traitement

ATTENDU la résolution numéro 88-356 autorisant la localisation révisée des ouvrages de traitement des eaux usées;

ATTENDU que les débits de crues des eaux observés en 1989 au niveau des fossés du chemin Route Red Mill Nord obligent la firme de Consultants à réviser la conception de la nouvelle route et de ses fossés;

ATTENDU la nécessité d'élargir l'emprise de la route à 30 mètres de largeur;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande faite par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux pour l'élargissement de l'emprise à 30 mètres sur le chemin Route Red Mill Nord, tel que démontré sur le plan lissé par un trait rouge et annexé à la présente.

Adopté

Lucien Chausse
LUCIEN CHAUSSE

MAIRE

Marcel Milot
MARCEL MILOT

SEC.-TRES.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 29 mai 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 mai
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 29 mai 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de
l'eau
- 2- Demande au Ministère des Transports (traçage de lignes)
- 3- Demande au Ministère des Transports - Travaux d'amélior-
ation d'une courbe face au 4250 rang St-Malo
- 4- Location de tracteurs avec débroussailleuse

DONNE ce 26e jour du mois de mai 1989.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-179

Nomination d'un inspecteur en environnement et usage de
l'eau

ATTENDU la résolution numéro 88-159 définissant les restrictions relatives à l'usage de l'eau;

ATTENDU le projet "Action Embellissement Ste-Marthe" prévoyant le nettoyage des propriétés mal entretenues;

ATTENDU que le projet DEFI 89 nous permet d'engager un inspecteur pour une période de 10 semaines;

ATTENDU la nécessité de faire respecter cette réglementation pour le bien-être de l'ensemble des citoyens;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Monsieur Guy Baribeau à titre d'inspecteur en environnement et usage de l'eau pour la période estivale 1989;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Guy Baribeau à émettre des contraventions et à signer tous documents reliés à sa tâche.

Adopté

89-180

Demande au Ministère des Transports (traçage de lignes)

ATTENDU le fort débit de circulation sur les rues St-Maurice, Courteau, Rang St-Malo et Route Red Mill;

ATTENDU que ces chemins sont les principales artères de la Municipalité;

ATTENDU que présentement ces artères sont considérées comme faisant partie du bloc #3 au Ministère des Transports;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec de considérer les chemins énumérés ci-haut et de les inclure dans un bloc où les travaux seront réalisés le plus tôt possible au printemps.

Adopté

89-181

Demande au Ministère des Transports - Travaux d'amélioration d'une courbe face au 4250 rang St-Malo

ATTENDU le nombre d'accidents survenus dans la courbe face à la résidence de Monsieur Michel Torres situé au 4250 rang St-Malo, lesquels accidents ont causés des dommages considérables;

ATTENDU que même avec la signalisation en place ainsi que la présence de garde-fou ou glissière de sécurité, d'autres accidents se sont produits depuis, dont deux en l'espace d'un mois;

ATTENDU que pour améliorer la sécurité à cet endroit, il y aurait lieu d'adoucir la courbe;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports d'effectuer les travaux nécessaires pour adoucir la courbe face au numéro civique 4250 rang St-Malo.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-182

Location de tracteurs avec débroussailleuse

ATTENDU les demandes de prix faites à 2 entrepreneurs de la région;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur nous a soumis un prix par écrit, soit les Entreprises PJP Enr. de Nicolet;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE RETENIR les services de la compagnie Les Entreprises PJP Enr. de Nicolet pour la location d'une faucheuse débroussailleuse ayant une portée de 30 pieds et une autre avec portée de 10 pieds pour le prix de 93,00\$ pour les 2 équipements. La durée sera de 45 heures chaque équipement pour un montant total de 4 200,00\$ maximum.

Adopté

Lucien Chausse
.....
LUCIEN CHAUSSE

Marcel Mirot
.....
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 juin 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 juin
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 5 juin 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 2e jour du mois de juin 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-182

Règlement numéro 234 - Plans et devis pour soumissions -
Réfection du puits numéro 3

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés
par la firme Pluritec Ltée (Plan no. 89211);
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans
et devis au Ministère de l'Environnement pour approba-
tion;
- 3- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à procéder aux
appels d'offres par voie de soumission sur invitation à
trois (3) entreprises spécialisées pour la construction
d'un puits tubé.

Adopté

89-183

Acceptation de la soumission pour les assurances pour
l'exercice 1989-1990

ATTENDU que trois (3) firmes furent invitées à soumission-
ner;

ATTENDU les prix soumis par trois (3) soumissionnaires,
soit: R. Ravary & Associés Inc., Grand'Maison Assurances
Enr. et J.B. Lanouette Inc.;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et
résolu unanimement D'ACCORDER le contrat d'assurance à la
firme Grand'Maison Assurances Enr. pour la période du 8
juin 1989 au 8 juin 1990 pour un coût global de 11167,00\$
taxes excluses.

Adopté

89-184

Congrès de la Corporation des Secrétaires Municipaux du
Québec Inc. - 1989

ATTENDU la tenue du congrès des secrétaires municipaux les
9, 10 et 11 août 1989, à Québec;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépa-
nier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Messieurs Marcel Milot, secrétaire-trésor-
ier et Luc Bélair, secrétaire-trésorier adjoint pour
assister à ce congrès;
- 2- DE COUVRIR les frais d'inscription et d'assumer les
frais inhérents pour assister à ce congrès.

Adopté

89-185

Demande à la Commission de Protection du Territoire Agrico-
le du Québec - Ouvrages de traitement

ATTENDU la résolution numéro 88-356 autorisant la localisa-
tion révisée des ouvrages de traitement des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les débits de crues des eaux observés en 1989 au niveau des fossés du chemin Route Red Mill Nord obligent la firme de Consultants à reviser la conception de la nouvelle route et de ses fossés;

ATTENDU la nécessité d'élargir l'emprise de la route à 30 mètres de largeur;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement

D'APPUYER la demande faite par la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux pour l'élargissement de l'emprise à 30 mètres sur le chemin Route Red Mill Nord, tel que démontré sur le plan révisé en date du 2 juin 1989, liseré par un trait rouge et annexé à la présente.

Adopté

89-186

Déclaration relative au lot numéro 110-11

ATTENDU l'acte de vente, préparé par Me Robert Carrier, Notaire, à intervenir entre Sylvain Janvier, Sylvie Chevalier et René Chevalier et Nicole Julien, sur le lot numéro 110-11;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DECLARER que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine n'a aucun intérêt ou prétention à la subdivision ONZE du lot originaire numéro CENT-DIX (110-11) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-187

Opération cadastrale - lot 572-44

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastelay, arpenteur-géomètre en date du 25 mai 1989 concernant le lot 572-44 propriété de Monsieur Claude Marchand;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8818 étant la subdivision du lot 572-44

Adopté

89-188

Versement au Comité de la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU qu'une subvention de 2 190,00\$ a été accordée au Comité de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

ATTENDU qu'un montant de 1 640,00\$ a déjà été versé à la Municipalité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER un montant de 1 640,00\$ au Comité de la Fête Nationale des Québécois.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-189

Félicitations à la Ville de Nicolet

ATTENDU le Défi ParticipAction du 31 mai dernier;

ATTENDU les résultats éclatants de Nicolet et Ste-Marthe du
Cap;

ATTENDU le pourcentage élevé des 2 adversaires;

ATTENDU que la Ville de Nicolet en est sortie gagnante;

Proposé par Yvon Charland, secondé par Maurice Dumas et
résolu unanimement D'OFFRIR nos sincères félicitations au
Conseil de Ville de Nicolet, à l'équipe du Service des
Loisirs ainsi qu'à leurs citoyens.

Adopté

Dépôt - Lettre de renonciation à la tenue d'un scrutin
référendaire - Règlement No. 241 (Secteur Gauthier)

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Mirot*.....SEC.-TRES
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Lée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 juin 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 juin 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-190

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-191

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 8, 15, 23, 29 mai et 5 juin 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-192

Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 88 (88-A), 99, 177, 70 et 72

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 177 900\$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
88 (88-A)	23 451\$
99	41 949
177	89 000
70	11 500
72	12 000



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que la Municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 3- QUE les billets seront datés du 4 juillet 1989;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:
 1. 7 200\$
 2. 8 100
 3. 8 900
 4. 9 800
 5. 11 000
5. 132 900\$ (à renouveler)
- 6- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:
 - 5 ans (à compter du 4 juillet 1989), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 88 (88-A), 99, 177, 70 et 72; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.
- 7- QUE la Municipalité aura, le 17 juin 1989, un montant de 154 400\$ à renouveler sur un emprunt original de 230 000\$, pour des périodes de 10, 11 et 16 ans, en vertu des règlements numéros 88 (88-A), 99 et 177;
- 8- QU'un montant total de 33 600\$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 154 400\$;
- 9- QUE la Municipalité emprunte les 154 400\$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 17 jours au terme original des règlements mentionnés ci-haut

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-193
Emprunt par billets - Règlements numéros 88 (88-A), 99,
177, 70 et 72

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Nationale du Canada pour son emprunt de 177 900\$ par billets en vertu des règlements numéros 88 (88-A), 99, 177, 70 et 72, au pair, et échéant en série 5 ans comme suit:

7 200\$	11,30%	4 juillet 1990
8 100	11,30	4 juillet 1991
8 900	11,30	4 juillet 1992
9 800	11,30	4 juillet 1993
143 900	11,30	4 juillet 1994

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Banque Nationale du Canada;
- 3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

89-194 Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1989 soit adoptée.

Adopté

89-195 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1989 soit adoptée.

Adopté

89-196 Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1989 soit adopté.

Adopté

89-197 Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mai 1989.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-198
Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de mai 1989, totalisant 100 393,31\$ et autorise le paiement des comptes dus au 31 mai 1989, totalisant 96 186,22\$.

2619	Ministre du Revenu	8870.56
2620	Receveur Général du Canada	6767.90
2621	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	198.61
2622	Trust Général du Canada	3419.98
2623	Sylvain Verronneau	50.00
2624	Municipalité de Ste-Marthe	5975.51
2625	Inter Marché Bouchor Inc.	2000.00
2626	Comité de Loisirs St-Malo	1000.00
2627	Yvon Charland	155.02
2628	Ginette Launier	247.97
2629	Claudette Toupin	71.00
2630	Lucien Hamel	19.80
2631	Jules Milette Inc.	4070.16
2632	Hydro-Québec	8614.53
2633	Corporation des Secrétaires Municipaux	120.00
2634	Corporation Municipale de St-Maurice	1287.00
2635	Claudette Toupin	43.49
2636	Claudette Toupin	67.52
2637	Hélène Bédard	62.00
2638	Louise De Lachevrotière	84.00
2639	P.A. Thibeault Ltée	49.05
2640	Sylvain Verronneau	50.00
2641	Municipalité de Ste-Marthe	6315.28
2642	Baseball Mineur Ste-Marthe	1000.00
2643	Inter Marché Bouchor Inc.	93.30
2644	Lucien Chaussé	200.35
2645	Sylvain Verronneau	47.25
2646	Céline Turcotte	20.00
2647	Michelle Dumas	20.00
2648	Municipalité de Ste-Marthe	5973.97
2649	Sylvain Verronneau	50.00
2650	Lucien Chaussé	200.00
2651	Yvon Charland	15.00
2652	Caisse Populaire St-Luc de Champlain	37.50
2653	Levesque, Beaubien Inc.	9494.94
2654	Sylvain Verronneau	50.00
2655	Municipalité de Ste-Marthe	8090.57
2656	Carole Chevalier	39.23
2657	Micheline Courteau	556.50
2658	Luc Bélair	59.83
2659	Marcel Milot	96.42
2660	Fernand Lemieux	53.00
2661	Lucien Chaussé	16.79
2662	Claude Matton	19.98
2663	Lucien Roy	71.28
2664	Municipalité de Ste-Marthe	71.47
2665	Société Canadienne des Postes	10.00
2666	M. Gadoury	756.39
2667	Carole Chevalier	65.00
2668	Peinture Louis Gince Inc.	250.00
2669	Sylvain Verronneau	50.00
2670	Laurier Mongrain	128.83
2671	Hélène Hamelin	77.22
2672	Sylvain Verronneau	51.84
2673	Municipalité de Ste-Marthe	5964.45
2674	Corporation Secrétaires Municipaux du Québec	450.00
2675	Comité Fête Nationale des Québécois	1640.00
2676	Syndicat Canadien de la Fonction Publique	159.96



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2677	Trust Général du Canada	2738.60
2678	Receveur Général du Canada	5225.31
2679	Ministre du Revenu	6856.36
2680	Publications du Québec	28.45
2681	Société Québécoise d'information juridique	75.00
2682	Guy Baribeau	49.14

TOTAL: 100393.31

Comptes à payer au 31 mai 1989		
2683	Atelier d'Usinage Gomex Inc.	12.21
2684	Accessoires d'auto Leblanc Ltée.	4.62
2685	Atelier J.P. Enr.	600.00
2686	Beaumier, Richard & Associés	1190.83
2687	Belitec Inc.	33.79
2688	Bell Canada	284.28
2689	Béton du Cap Inc.	210.37
2690	Bell Canada	33.29
2691	Bell Canada	103.20
2692	Carto Plus Enr.	5831.50
2693	Centre de Décoration Paré Inc.	634.99
2694	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	72.31
2695	Coopérative Agricole de Champlain	1130.18
2696	Comeau Technique Ltd.	32.07
2697	Copie X Press	9.24
2698	Clotures Cambrek Inc.	144.42
2699	Chastenay, Gagné & Associés Inc.	3460.00
2700	Charest & Frères Inc.	41.86
2701	Clément Bastien Excavation Enr.	337.50
2702	Charbonnerie Champlain Ltée	810.97
2703	Carpentier Pauline	139.20
2704	Clément Morin Inc.	5.15
2705	Construction S.R.B.	2249.62
2706	Dynabec Ltée	5303.22
2707	Excavation Girard & Simard Inc.	4362.50
2708	Equipement industriels du Cap Inc.	172.06
2709	Estampage J.P.L. Ltée	18.00
2710	Fleuriste 4 saisons Enr.	50.09
2711	Gaz Bar Gélinas	287.80
2712	Me Hugues Germain	150.00
2713	Eloi Guillemette	19.62
2714	Gaston Bédard Inc.	793.66
2715	Hydro-Québec	9256.24
2716	Hydro-Québec	2122.77
2717	Hydro-Québec	361.41
2718	Hydro-Québec	247.58
2719	Hydro-Québec	4243.77
2720	Hydro-Québec	978.55
2721	Hydro-Québec	351.96
2722	Hydro-Québec	540.40
2723	Hydro-Québec	179.76
2724	Henri Bourgeois Inc.	256.75
2725	Imprimerie Art Graphique Inc.	310.08
2726	Imprimerie Vallières Inc.	1762.00
2727	Librairie du Cap Inc.	90.70
2728	Laujag Inc.	173.09
2729	La Cie de Construction Dollard Ltée	552.50
2730	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	42.51
2731	Le Nouvelliste	570.00
2732	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	21186.63



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2733	Les Pros de la Photo	99.68
2734	Me André Lemay	2184.13
2735	Les Cafés Populaires Henri Enr.	47.70
2736	Metropolitain Equipement Enr.	68.99
2737	Morin & Frères Inc.	389.46
2738	MRC De Francheville	1714.70
2739	Marchand Audio-Vidéo	49.72
2740	Major Mini Moteur Enr.	11.93
2741	M.T.S. Sports Inc.	356.88
2742	M. Electrique Ltée	43.60
2743	McKerlie Millen (Québec) Inc.	944.83
2744	Massicotte & Fils Ltée	46.50
2745	Pagé Construction (1983) Inc.	8178.91
2746	Pluritec Laboratoire Ltée	47.50
2747	Purolator Ltée	101.47
2748	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	40.46
2749	Pneus S.L. Enr.	15.73
2750	P.A. Thibeault Ltée	22.52
2751	Pélissier Réfrigération	75.75
2752	Quévis Inc.	45.69
2753	Roland Théoret Inc.	119.53
2754	Roland Therrien Electrique	192.50
2755	Sani-Marc Inc.	65.02
2756	Sergaz Inc.	351.03
2757	Service de Pneus C.T.R. Ltée	87.71
2758	Société Canadienne des Postes	78.60
2759	Société Québécoise d'Assainissement des Eaux	4270.01
2760	St-Cyr Photo	195.88
2761	Sécurité Plus	207.44
2762	Serrurier A.M. Enr.	50.57
2763	Sablière du Cap (1987) Inc.	21.80
2764	Shell Canada Limitée	134.12
2765	Sport 755 Inc.	129.81
2766	Sable Des Forges Inc.	308.47
2767	Ville de Cap-de-la-Madeleine	510.51
2768	Vitrierie du Centre Inc.	18.17
2769	Westburne Québec	299.93
2770	Xerox Canada Inc.	2645.61
2771	Boutique du Trophée	38.04
2772	BV Hydrau-Mécanique Inc.	12.08
2773	Structure C.Q.S. Inc.	99.45
2774	Studio Henrichon 1981 Inc.	9.81
2775	UPA Cap-de-la-Madeleine	98.73
	TOTAL:	<u>96186.22</u>

Adopté

89-199

Rapport des permis émis pour le mois de mai 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 278000\$ et 1 permis pour 1 industrie pour une valeur estimée de 200000\$;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1989 pour une valeur totale estimée de 553500\$.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-200

Règlement numéro 238 - Acceptation de la Soumission - Pose
de pavage sur la 2ième avenue et coins de rues

ATTENDU que trois (3) entrepreneurs ont soumis des prix pour la pose de pavage sur la 2ième avenue et coins de rues;

ATTENDU que les trois (3) soumissions ont été jugées conformes suite à une analyse faite par Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal;

ATTENDU que la firme Massicotte & Fils Ltée a remis la plus basse soumission, soit 41 755\$;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Massicotte le contrat au montant de 41 755\$ pour la pose de pavage sur la 2ième avenue et coins de rues;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-201

Nomination de représentants - Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain

ATTENDU la nécessité de nommer des représentants pour siéger à la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Pierre Juneau, Conseiller, représentants de la Corporation Municipale dans ce dossier;
- 2- DE NOMMER Monsieur Pierre Latour, Conseiller, comme représentant substitut dans ce dossier.

Adopté

89-202

Levée de l'assemblée

A 8:30 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

Lucien Chaussé MAIRE..... *Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 juin 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 juin
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 19 juin 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 16e jour du mois de juin 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-203

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçues à ce jour de:

Les Rivières Plymouth Chrysler Ltée	16 243,50\$
Atelier Go-Elan Inc.	1 558,70
M.T.S. Sports Inc.	<u>1 869,75</u>
	<u>19 671,95\$</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des
Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de 19 700\$ à la
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-204

Règlements numéros 239 et 241 - Acceptation de la soumis-
sion de la firme Sintra Inc.

ATTENDU que huit (8) entrepreneurs ont soumis des prix pour
la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et
sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton
et pavage dans le secteur Deschênes (PHASE II) et dans le
secteur Gauthier;

ATTENDU que les huit (8) soumissions reçues ont été jugées
conformes suite à une analyse par la firme Pluritec Ltée;

ATTENDU que la firme Sintra Inc. est la firme qui a remis
la plus basse soumission soit 403 268\$;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice
Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Sintra Inc. le contrat au montant
de 403 268\$ pour l'exécution des travaux, conditionnel-
lement à l'approbation des règlements par le Ministère
des Affaires Municipales;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel
Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous
autres documents pouvant donner effet aux présentes
pour et au nom de la Corporation Municipale de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-205

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Emmanuel Veillette & Fils Inc., des parties non subdivisées des lots 110 et 111 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparaît aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre en date du 11 mai 1989 annexée à la présente résolution, d'une superficie totale de 31,049.52 pieds carrés ou 2884.5 mètres carrés, au prix de 4 657,43\$ payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Carrier, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

89-206

Relocalisation de services d'utilités publiques de Bell Canada sur une partie de la route 138 (Secteur Village)

ATTENDU que les travaux d'assainissement et autres nécessitent le déplacement de leurs services, aérien et souterrain;

ATTENDU le prix soumis pour le déplacement desdits services au montant de 34 200\$;

ATTENDU que ces coûts ont été prévus dans le règlement numéro 231;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'AUTORISER la Compagnie Bell Canada à faire le déplacement de leurs services aérien et souterrain pour un montant de 34 200\$.

Adopté

89-207

Achat de radio mobile

ATTENDU l'achat du camion Dodge 1989;

ATTENDU la nécessité d'équiper ce camion de radio mobile;

ATTENDU les prix fournis par deux (2) soumissionnaires, soit Motorola Limitée et Reynolds Radio Inc.;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER un radio mobile du plus bas soumissionnaire, soit Reynolds Radio Inc., au montant de 861,00\$ incluant taxe et installation.

Adopté

89-208

Congrès de l'Association Québécoise des directeurs du loisir municipal

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association Québécoise des directeurs du loisir municipal (A.Q.D.L.M.) aura lieu du 16 au 19 août inclusivement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que Monsieur Laurier Mongrain est membre de ladite association et que le congrès permet une remise en question de ses gestes professionnels avec ses pairs;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER le Directeur des Loisirs de la Municipalité, Monsieur Laurier Mongrain à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les dépenses inhérentes jusqu'à concurrence de 320\$.

Adopté

89-209

Versement au Comité de la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU que la prochaine réunion du conseil n'aura probablement pas lieu avant le 10 juillet;

ATTENDU que le comité organisateur de la Fête Nationale célébrée à Ste-Marthe devra payer la majorité de ses fournisseurs lors de la fête ou peu après;

ATTENDU que ledit comité aura besoin de toutes ses entrées d'argent;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER le montant de 4000\$ au Comité de la Fête Nationale de Ste-Marthe, tel que prévu au budget.

Adopté

* 89-210

Plans et estimé préliminaire - Projet rampe de mise à l'eau

ATTENDU le dossier commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine en ce qui a trait au projet de rampe de mise à l'eau;

ATTENDU les plans et estimé préliminaire dudit projet présentés le 8 juin 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER les plans et estimé préliminaire du projet de rampe de mise à l'eau de Ste-Marthe du Cap et de Cap-de-la-Madeleine, tel que présenté le 8 juin 1989.

Adopté

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 10 juillet 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 10 juillet 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-211

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-212

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 12 et du 19 juin 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-213

Règlement numéro 238 - Acceptation de la soumission -
Eclairage de rues dans le parc industriel

ATTENDU que cinq (5) entrepreneurs ont soumis des prix pour des travaux d'éclairage de rues dans le parc industriel;

ATTENDU que les cinq (5) soumissions ont été jugées conformes suite à une analyse faite par Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics;

ATTENDU que la firme Jean Caron & Fils Inc. a remis la plus basse soumission, soit \$28,181.00 après vérification;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Jean Caron & Fils Inc. le contrat au montant de \$28,181.00 pour exécuter les travaux d'éclairage de rues dans le parc industriel;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-214

Règlement numéro 239 - Modification de l'article 1

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 239 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 89230 et numéros de dossier 7311-04-01-32260-36, préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date du mois d'avril 1989. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

89-215

Règlement numéro 241 - Modification de l'article 1

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 241 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 89224 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-36, préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date du mois d'avril 1989 et révisés le 9 juin 1989, feuillet 2. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

89-216

Avis de motion - Règlement numéro 242

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la construction et l'opération d'un relais portuaire entre la Corporation Municipale de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. Cet avis de motion s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

89-217

Programme PADEL

ATTENDU l'offre d'une somme de \$7,565.00 du M.L.C.P. dans le cadre du programme PADEL;

ATTENDU que ce montant nous aidera à compléter une partie des travaux que nous avons prévu réaliser grâce à l'aide dudit programme;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER l'offre du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Adopté

89-218

Achat de timbres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes, reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

89-219

Achat d'un vidéo

ATTENDU l'acquisition d'un vidéo prévu pour 1989;

ATTENDU l'utilité d'un tel objet pour nos expositions, conférences et autres activités;

ATTENDU la décision d'avoir une cassette promotionnelle pour notre Municipalité;

ATTENDU les soumissions demandées à trois (3) fournisseurs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACHETER un vidéo VHS de marque RCA VR-451 au coût de \$522.11 taxes incluses, chez Marchand Audio-Vidéo, soit le plus bas soumissionnaire.

Adopté

89-220

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 juin 1989 soit adoptée.

Adopté

89-221

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 juin 1989 soit adoptée.

Adopté

89-222

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement sur la huitième rue et la douzième rue;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire la pose de lumières de rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande l'installation de lumières de rues, tel que les plans soumis;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de faire la pose de six (6) lumières de rues, d'une intensité de 8500 lumens au sodium et ce tel que démontré au croquis en annexe.

Adopté

89-223

CPTAQ - Demande de ratification - Lot 483

ATTENDU la demande de Monsieur Paul Racette & al;

ATTENDU que la demande de ratification ne contrevient à aucun règlement municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande de ratification de Monsieur Paul Racette & Al. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté

89-224

Rapport des permis émis pour le mois de juin 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 7 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$475,000.00;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1989 pour une valeur totale estimée de \$544,000.00.

Adopté

89-225

Versement - Loisirs Secteur Norbert

ATTENDU que le Comité des Loisirs Secteur Norbert a encouru des dépenses de \$1,904.00 depuis le début de l'année 1989;

ATTENDU que ces dépenses ont été faites conformément au mandat du comité et qu'elles ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs;

ATTENDU que le budget permet le remboursement desdites dépenses;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EFFECTUER un versement de \$1,900.00 au Comité des Loisirs Secteur Norbert.

Adopté

89-226

Correspondance

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juin 1989.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-227
Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de juin 1989, totalisant \$75,537.79 et autorise le paiement des comptes dus au 30 juin 1989, totalisant \$70,979.37.

2776	Municipalité de Ste-Marthe	166.38
2777	J.P. Boisvert	105.00
2778	Techni FM	126.37
2779	Entretien de pelouse P.G.	1 773.51
2780	Municipalité de Ste-Marthe	13 338.36
2781	Sylvain Verronneau	50.00
2782	Jules Milette Inc.	4 070.16
2783	Municipalité de Ste-Marthe	6 165.06
2784	Carole Chevalier	38.00
2785	Luc Bélair	18.52
2786	Carole Chevalier	55.57
2787	Jeannine Trépanier Beaudoin	10.80
2788	Le Domaine Inc.	44.00
2789	Société Canadienne des Postes	144.30
2790	Sylvain Verronneau	21.06
2791	Pratte & Morrissette Inc.	12 090.33
2792	Ass. Qué. des Directeurs du Loisir Municipal	195.00
2793	Comité Fête Nationale des Québécois	4 000.00
2794	Marchand Audio-Vidéo	93.69
2795	Club Voyage Marie Soleil Inc.	8.00
2796	Jean-Guy Bergeron	191.79
2797	Laurier Mongrain	50.76
2798	Hélène Hamelin	10.26
2799	Lucien Chaussé	95.00
2800	Municipalité de Ste-Marthe	8 465.52
2801	Municipalité de Ste-Marthe	69.32
2802	Les Ressources Gadoury	795.60
2803	Claude Matton	206.72
2804	Municipalité de Ste-Marthe	8 745.82
2805	Société Canadienne des Postes	300.00
2806	Jules Milette Inc.	4 292.00
2807	Jean Veillette	380.00
2808	Micheline Courteau	528.50
2809	Bernadette Laquerre	128.58
2810	Lorraine Laquerre	128.25
2811	Municipalité de Ste-Marthe	7 872.64
2812	Carole Chevalier	70.00
2813	François Levasseur	152.60
2814	J.Y. Côté	350.33
2815	Benoit Therrien	11.88
2816	P. Racette	150.21
2817	Carole Chevalier	27.90

TOTAL: 75 537.79

Comptes à payer au 30 juin 1989

2818	Aluminium Dufresne Inc.	508.56
2819	Atelier Go-Elan	1 395.20
2820	Accessoires d'Auto Leblanc Ltée	210.51
2821	Belitec Inc.	262.06
2822	Bell Canada	414.88
2823	Béton du Cap Inc.	157.78
2824	Batteries Electriques Québec Ltée	136.04



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2825	Bell Canada	25.35
2826	Bell Canada	112.47
2827	Centre de Décoration Paré Inc.	644.00
2828	Chaussures Lavergne Inc.	70.00
2829	Cie Canadienne de Linge Inc.	72.31
2830	Coopérative Agricole de Champlain	161.25
2831	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	80.00
2832	Comeau Technique Ltd.	62.01
2833	Centre Horticole du Cap Inc.	379.52
2834	Clôtures Cambrek Inc.	168.95
2835	Canadian Tire Acceptance Limitée	282.34
2836	Clément Bastien Excavation Enr.	250.00
2837	Charbonnerie Champlain Ltée	394.78
2838	Pauline Carpentier	139.20
2839	Construction S.R.B.	958.12
2840	Dynabec Ltée	1 829.54
2841	Encadrements Madelinois Enr.	25.89
2842	Excavation Girard & Simard Inc.	640.00
2843	Equipements J.P. Milette Inc.	436.00
2844	Formules D'Affaires CCL	36.19
2845	Flageor Photo Enr.	43.60
2846	Gaz Bar Gélinas	316.00
2847	Eloi Guillemette	39.24
2848	Gaston Bédard Inc.	310.65
2849	Hydro-Québec	55.36
2850	Hydro-Québec	2 125.47
2851	Hydro-Québec	832.76
2852	Hydro-Québec	205.87
2853	Hydro-Québec	19.65
2854	Imprimerie Art Graphique Inc.	142.28
2855	Imprimerie Vallières Inc.	599.00
2856	Jean-Louis Brière Enr.	2 000.00
2857	Journal Constructo	149.50
2858	Librairie du Cap Inc.	165.42
2859	Le Saisonnier	15.00
2860	La Cie de Construction Dollard Ltée	569.50
2861	Le Nouvelliste	862.50
2862	Les Pros de la Photo	18.88
2863	Les Cafés Populaires Henri Enr.	36.75
2864	Les Entreprises Union Electrique Ltée	56.12
2865	Matériaux Les Rives Inc.	2 057.51
2866	Metropolitain Equipement Enr.	68.99
2867	Morin & Frères Inc.	27.24
2868	MRC De Francheville	26 593.23
2869	Major Mini Moteur Enr.	7.09
2870	M.T.S. Sports Inc.	56.60
2871	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	251.37
2872	Machineries Baron & Tousignant Ltée	108.63
2873	Municipalité de Champlain	3 946.75
2874	Pagé Construction (1983) Inc.	2 612.02
2875	Pluritec Laboratoire Ltée	85.50
2876	Pneus S.L. Enr.	41.71
2877	P.A. Thibeault Ltée	247.60
2878	Permacon Trois-Rivières Inc.	526.83
2879	P.B. Leasing	120.99
2880	Quévis Inc.	85.55
2881	Reynolds Radio Inc.	861.15
2882	R.M. Textile Enr.	43.60
2883	Sergaz Inc.	305.72
2884	Soc. Qué. Assainissement des Eaux	4 939.49
2885	St-Cyr Photo	169.51
2886	Serrurier A.M. Enr.	31.78



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

2887	St-Maurice Oxygen Ltée	123.99
2888	Shell Canada Limitée	32.90
2889	Transport Neault & Dupont Inc.	110.89
2890	Vitreries Yvon Lambert Inc.	60.44
2891	Westburne Québec	8 281.68
2892	BV Hydrau-Mécanique Inc.	258.66
2893	Bureau Enregistrement de Champlain	5.00
2894	P.V. Ayotte Ltée	196.20
2895	Structure C.Q.S. Inc.	254.85
2896	Vitres D'Auto Ste-Marthe	49.40

TOTAL: 70 979.37

Adopté

89-228

Demande d'appui à la Corporation Les Deux Rives

ATTENDU les objectifs poursuivis par la fondation Le Parrainage;

ATTENDU que la population de cette municipalité est sensible aux préoccupations et besoins des personnes qui vivent avec une déficience intellectuelle;

ATTENDU que la fondation Le Parrainage a pour principal objectif de favoriser l'intégration et la réintégration des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et qu'elle souhaite favoriser l'amélioration constante des conditions de vie de ces personnes dans la société;

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine désire collaborer étroitement à la réalisation de ces objectifs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accorde son appui entier au projet de la corporation propriétaire de Corporation Les Deux Rives à l'effet que soit cédé pour une valeur nominale à la fondation Le Parrainage le lot de terrain situé en bordure de la route Red Mill à compter de la limite actuelle identifiée par la voie d'accès du stationnement arrière du Pavillon Dagenais jusqu'à sa limite nord le tout sujet aux spécifications d'arpentage officiellement reconnues.
- 2- QUE la Municipalité de Ste-Marthe appuie toute démarche visant à rendre ledit terrain libre de toute servitude de zonage pour qu'il soit un actif profitable aux fins de la fondation Le Parrainage Inc.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-229

Travaux d'assainissement des eaux - Lot 32 partiel 2 -
Construction du site des étangs (Demande de Construction
Bérou Inc.)

ATTENDU que la construction du site de traitement des eaux usées créera un impact assez important dû au transport de matériaux;

ATTENDU que le seul chemin d'accès pour se rendre au site est le rang St-Malo et le chemin Red Mill Nord;

ATTENDU les discussions tenues lors de la réunion de démarrage des travaux concernant la possibilité pour l'entrepreneur de construire un chemin d'accès entre l'autoroute 40 et le site de traitement des eaux usées;

ATTENDU la demande verbale faite par l'entrepreneur au représentant de la Municipalité pour obtenir l'aide de la Municipalité pour construire ledit chemin;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Construction Bérou Inc. à acquérir l'emprise du chemin proposé par le Ministère des Transports pour accès à l'autoroute;
- 2- DE FOURNIR un plan de construction du chemin à construire;
- 3- DE CONSTRUIRE un chemin à ses frais;
- 4- DE CEDER à la Municipalité l'emprise dudit chemin pour \$1.00 d'ici à la fin de l'année 1989;
- 5- D'ASSUMER les frais d'entretien dudit chemin tant et aussi longtemps que Construction Bérou Inc. exécutera des travaux sur le site de traitement.

Adopté

89-230

Opération cadastrale - Lots 93-1, 95-5, 95-6, 95-54 et
95-55

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 27 juin 1989 concernant les lots numéros 93-1, 95-5, 95-6, 95-54 et 95-55 propriété de Monsieur Gilles Gauthier et Al.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 8953 étant la subdivision des lots 93-1, 95-5, 95-6, 95-54 et 95-55.

Adopté

89-231

Cour supérieure - Messieurs Anatole Courteau et André
Lemire - Lots P-88 et P-89

ATTENDU l'inspection faite par l'inspecteur municipal en date du 27 juin 1989 sur les lots P-88 et P-89 propriété de Messieurs Anatole Courteau et André Lemire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'aucun permis a été émis pour l'enlèvement de sol arabe sur les lots P-88 et P-89 au cours de l'année 1989;

ATTENDU que des travaux de rotocultage ont été effectués sur les lots P-88 et P-89 dans le but de faire l'enlèvement de sol arabe pour fin de vente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE CONFIER le dossier à l'étude Beaumier, Richard et Associés afin qu'elle entame les procédures pour obtenir une injonction dans le but de faire cesser toute activité commerciale d'enlèvement de sol arabe sur les lots P-88 et P-89.

Adopté

89-232

Opération cadastrale - Lots 95-69-1 et 95-112

Voir Rés:
89-316

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du _____ concernant les lots 95-69-1 et 95-112 propriété de Messieurs Gaston Renaud et Sylvain Hébert;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro _____ étant la subdivision des lots 95-69-1 et 95-112.

Adopté

89-233

Levée de l'assemblée

A 20:15 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Luc Béland*.....SEC.-TRES.ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 7 août 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 7 août
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Pierre Juneau

Madame et Messieurs :
les Conseillers Pierre Latour
 Yvon Charland
 Maurice Dumas
 Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-
Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
 Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
 Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
 Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 7 août 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 4e jour du mois d'août 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-234

Adoption du règlement numéro 242 - Pour autoriser la conclusion d'une entente relative à la construction et l'opération d'un relais portuaire entre la Corporation Municipale de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 242.

Adopté

89-235

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisation)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	\$6445.07
Massicotte & Fils Limitée	42697.77
Mlle Sylvie Steben	395.00
Vitreries Yvon Lambert Inc.	595.07
Fibre de verre 04 Inc.	1530.80
Jean Vaugois	155.82
Marchand Audio-Vidéo	538.21
P.A. Thibeault Ltée	68.46
Béton Vibré Ltée	992.63
Municipalité de Ste-Marthe(Fonds adm.)	<u>2284.83</u>
	<u>\$55703.66</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$55700.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-236

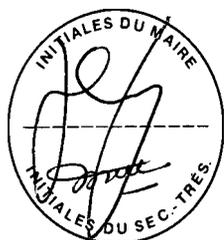
Vente de lots à Claude Deschenes & Fils Inc. - 96-27, 95-3-1, 95-3-2

ATTENDU les plans préparés par Yves Béland, arpenteur-géomètre, dossier numéro 291;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à la vente des parties de terrains ne servant plus pour fins de rues et ce pour le montant de \$1.00 à Claude Deschenes & Fils Inc.
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier pour signer les contrats notariés et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-237

Acquisition de terrains sur une partie de la 11e et 12e rue
à la hauteur de la 3e avenue - Lots 95-103 et 95-106

ATTENDU le plan préparé par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du 30 novembre 1987 de ses minutes No. 302;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des parties de terrain appartenant à Claude Deschenes et Fils Inc.;
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier pour signer les contrats notariés et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe.

Adopté

89-238

Nomination du maire suppléant

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Yvon Charland maire suppléant pour le prochain terme, soit jusqu'au 31 octobre 1989.

Adopté

89-239

Demande d'appui pour la protection des ormes du Sanctuaire

ATTENDU la demande de la Firme Arbo Service, groupe Fourrier pour la sauvegarde des Ormes du Sanctuaire;

ATTENDU que la maladie des ormes a fait des ravages dans toute la province et aussi dans notre Municipalité;

ATTENDU que des traitements curatifs peuvent encore en sauver plusieurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER les représentants du Sanctuaire dans leur démarche pour sauvegarder les ormes sur leur terrain;
- 2- DE PARTICIPER financièrement si des ormes ayant besoin de traitements étaient situés dans les emprises de rues de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

89-240

Essais de percolation - Secteur Norbert

ATTENDU que des essais de percolation devront être effectués dans le secteur Hayes, Ward, Gignac;

ATTENDU que la Municipalité doit faire exécuter ces travaux par un laboratoire spécialisé;

ATTENDU les prix demandés à deux compagnies, soit, Exploitation Santec Inc. et Laboratoire de Services Spécialisés Choisy Ltée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Laboratoire de Services Spécialisés Choisy Ltée, soit le plus bas soumissionnaire, pour effectuer les essais de percolation dans le secteur Hayes, Ward, Gignac et ce pour la somme de \$2,000.00.

Adopté

89-241

Infraction au règlement No. 153 (Usage de l'eau)

ATTENDU l'avis de contravention émis pour non respect du règlement no. 153 concernant l'usage de l'eau;

ATTENDU qu'un délai de 10 jours est accordé pour s'acquitter du paiement des contraventions;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE SOUMETTRE tous dossiers à la Cour Municipale de Cap-de-la-Madeleine pour fin de procédure lorsque le délai prescrit sera dépassé.

Adopté

89-242

Opération cadastrale - Lots 109-22 et 110-18

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 24 juillet 1989 concernant les lots 109-22 et 110-18 propriété de Monsieur Jacques Baril;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9071 étant la subdivision des lots 109-22 et 110-18.

Adopté

89-243

Opération cadastrale - lots 527-37 à 527-41

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 19 juillet 1989 concernant les lots 527-37 à 527-41 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 686 étant la subdivision des lots 527-37 à 527-41.

Adopté

89-244

Opération cadastrale - lot 577-50

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre en date du 18 juillet 1989 concernant le lot 577-50 propriété de Monsieur Jacques Pépin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2636 étant la subdivision du lot 577-50

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-245
Opération cadastrale - lot 577-51

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre en date du 20 juillet 1989 concernant le lot 577-51 propriété de Monsieur Marc Richard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2640 étant la subdivision du lot 577-51

Adopté

89-246
Opération cadastrale - lots 583-35 et 584-10

ATTENDU la requête effectuée par Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 20 juillet 1989 concernant les lots 583-35 et 584-10 propriété de Monsieur Jean Léveillé;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11640 étant la subdivision des lots 583-35 et 584-10.

Adopté

89-247
Opération cadastrale - lot 583-36

ATTENDU la requête effectuée par Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 20 juillet 1989 concernant le lot 583-36 propriété de Monsieur Jean Léveillé;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 11640 étant la subdivision du lot 583-36.

Adopté

89-248
Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Jacques Baril, des parties non subdivisées des lots 109 et 110 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparait aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 24 juillet 1989 et 2 août 1989 annexés à la présente résolution, d'une superficie totale de 68,484.39 pieds carrés ou 6,362.2 mètres carrés, au prix de \$14,449.40 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Gilles Veillette, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot,
Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente
autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette
fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-
Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de
vente et en donner quittance.

Adopté

Pierre Juneau pro-Maire *Marcel Milot* SEC.TRES.
PIERRE JUNEAU MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 août 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 14 août 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro- Maire: Yvon Charland

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-Maire.

89-249

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-250

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10 juillet et 7 août 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-251

Avis de motion - Règlement numéro 243

Monsieur Jean-Guy Bergeron donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de ville et un centre communautaire et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis de motion s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-252
Règlement numéro 234 - modification de l'article 1

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 234 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 89211 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-37, et aux plans et devis numéro 89212 et 89210 et numéro de dossier 1343-5060-A-30 préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date de février 1989. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement;
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

89-253

Règlement numéro 234 - Acceptation de la soumission -
réfection du puits No. 3

ATTENDU que deux (2) entrepreneurs ont soumis des prix pour la réfection du puits tubé numéro 3;

ATTENDU que les deux (2) soumissions ont été jugées conformes suite à l'analyse faite par la Firme Pluritec Ltée;

ATTENDU que la Firme R.J.Lévesque & Fils a remis la plus basse soumission;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme R.J.Lévesque & Fils, soit le plus bas soumissionnaire, le contrat de réfection du puits tubé numéro 3 pour le prix de \$24,900.00 et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 234 par le Ministère des Affaires Municipales;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous les autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

89-254

Règlement numéro 234 - Réfection du puits No. 3 - Location
de pelle hydraulique

ATTENDU que des travaux d'aqueduc doivent être effectués sur la route Red Mill Sud, sur la 8ième rue, une partie de la rue des Violettes et face au 2990 rue Notre-Dame;

ATTENDU que ces travaux seront fait en régie par la Corporation Municipale;

ATTENDU la nécessité de faire la location de machinerie pour effectuer ces travaux;

ATTENDU les prix soumis par 2 entrepreneurs, soit: Clément Bastien Excavation et Thomas Bellemare Ltée;



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE FAIRE la location d'une pelle hydraulique de la Firme Clément Bastien Excavation, soit le plus bas soumissionnaire, pour le prix de \$60.00 l'heure pour une période de 160 heures environ et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 234 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-255

Règlement numéro 234 - Achat de matériaux d'aqueduc

ATTENDU que des travaux d'aqueduc doivent être réalisés sur la 8ième rue, la rue des Violettes, la route Red Mill et face au 2990 rue Notre-Dame, tel que mentionné dans le règlement numéro 234;

ATTENDU les prix soumis par trois (3) fournisseurs pour les matériaux d'aqueduc pour effectuer ces travaux, soit: Westburne Québec Inc., J.U.Houle Ltée et Les Spécialités Bovac;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la Compagnie Westburne des matériaux d'aqueduc en fonte ductile incluant conduites, raccords et vannes pour un montant de \$15,785.33, suivant le meilleur prix soumis;
- 2- D'ACHETER de la Compagnie J.U.Houle Ltée 1850 mètres de tuyau d'aqueduc en PVC classe 150 incluant vannes et raccords pour un montant de \$33,807.30, suivant le meilleur prix soumis.
- 3- QUE le tout est sujet à l'approbation du règlement numéro 234 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-256

Avis de motion - Règlement numéro 244

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1989 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

89-257

Travaux d'assainissement des eaux - Station de pompage - bassin No. 1.1

ATTENDU que la station de pompage du bassin No. 1.1 a un trop plein qui se déverse dans le ruisseau St-Pierre et par le fait même est une source de pollution;

ATTENDU qu'une entente est intervenue le 4 décembre 1987 avec Monsieur Jacques Lapointe, directeur de l'assainissement urbain pour qu'une étude soit faite sur la possibilité de grossir les pompes ou de canaliser l'émissaire jusqu'au fleuve;

ATTENDU que le fait de grossir les pompes n'éliminerait pas les déversements lors de panne électrique à la station;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société Québécoise d'assainissement des eaux de faire les études nécessaires afin de faire les travaux d'amélioration utiles à la station de pompage afin d'éliminer ce rejet des eaux usées dans le ruisseau St-Pierre.

Adopté

89-258

Règlement numéro 231 - Relocalisation de services d'utili-
tés publiques de l'Hydro-Québec sur une partie de la route
138 (Secteur Village)

ATTENDU que les travaux d'assainissement et autres nécessitent le déplacement de 27 poteaux;

ATTENDU le prix soumis pour le déplacement desdits services au montant de \$15,110.00;

ATTENDU que ces coûts ont été prévus dans le règlement numéro 231;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER la Compagnie Hydro-Québec à faire le déplacement de 27 poteaux pour un montant de \$15,110.00 et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 231 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-259

Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 juillet 1989 soit adoptée.

Adopté

89-260

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 juillet 1989 soit adoptée.

Adopté

89-261

Achat de produits chimiques

ATTENDU que le Conseil Municipal a pris connaissance d'une lettre de Monsieur André Marcil, directeur-adjoint du Service de l'approvisionnement de la Ville de Trois-Rivières en date du 2 août 1989, invitant les municipalités à se regrouper pour demander des soumissions pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap confirme que Me Jean Lamy, avocat, greffier de la Ville de Trois-Rivières, est autorisé à procéder à des appels d'offres pour la fourniture de produits chimiques pour et au nom de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap pour l'année 1990.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-262
Opération cadastrale - Lot 577-52

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 10 août 1989 concernant le lot 577-52 propriété de Monsieur Serge Gignac & al;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9101 étant la subdivision du lot 577-52

Adopté

89-263
Rapport des permis émis pour le mois de juillet 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 2 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$158,000.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1989 pour une valeur totale estimée de \$516,925.00.

Adopté

89-264
Versement - Comité Loisirs Secteur Village

ATTENDU que des dépenses de \$2,113.94 ont été encourus par le Comité des Loisirs Secteur Village depuis le début de l'année et que la liquidité leur fait défaut;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que le Comité aura besoin de fonds pour compléter son mandat;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER une somme de \$1,000.00 au Comité des Loisirs du Secteur Village, ce montant leur permettant de compléter l'année financière 1989.

Adopté

89-265
Versement à la Ligue de Soccer Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe a encourue des dépenses de \$6,017.69 depuis le début de l'année;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité et qu'elles ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs;

ATTENDU que le solde bancaire indique une somme de \$484.54 et qu'une somme d'environ \$1,500.00 sera nécessaire pour compléter les activités de 1989;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la part de la Municipalité établie pour 1989 à \$3,000.00 et que seulement \$1,000.00 a été alloué;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER une somme de \$1,000.00 à la Ligue de Soccer Ste-Marthe.

Adopté

89-266

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 1989.

Adopté

89-267

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de juillet 1989, totalisant \$130,106.41 et autorise le paiement des comptes dus au 31 juillet 1989, totalisant \$107,387.62.

2897	Jules Milette Inc.	4070.16
2898	Municipalité de Ste-Marthe	21636.57
2899	U.M.R.C.Q.	2695.00
2900	Lorraine Laquerre	128.25
2901	Municipalité de Ste-Marthe	60.76
2902	Société Canadienne des Postes	1000.00
2903	Comité Loisirs Place Norbert	1900.00
2904	Receveur Général du Canada	6905.61
2905	Ministre du Revenu	9071.61
2906	Entretien de pelouse P.G.	1773.51
2907	Trust Général du Canada	3991.94
2908	Hydro-Québec	8957.65
2909	Lucien Chaussé	132.77
2910	B. Guy	105.00
2911	R. Goyette	341.13
2912	M. Guay	374.93
2913	C. Guy	105.00
2914	Benoit Therrien	4.13
2915	Lorraine Laquerre	128.25
2916	Lorraine Laquerre	128.25
2917	Roger Roy	3.41
2918	Yvan Magny	11.47
2919	Michel Rocheleau	39.65
2920	Mlle Diane Roy	5.69
2921	Yvan Turcotte	5.69
2922	Paul Dupuis	46.48
2923	Municipalité de Ste-Marthe	3921.06
2924	Micheline Courteau	388.50
2925	Municipalité de Ste-Marthe	22499.73
2926	Sylvain Verronneau	68.37
2927	Municipalité de Ste-Marthe	9464.31
2928	Lorraine Laquerre	128.25
2929	Carole Chevalier	48.87
2930	Michel Richard	8.46
2931	S.C.F.P.	225.73
2932	Louise Larivière	30.73
2933	F. Ricard	5.23
2934	Jules Milette Inc.	4070.16
2935	Entretien de pelouse P.G.	1773.51
2936	Marcel Milot	500.00
2937	Luc Bélair	500.00
2938	S.C.F.P.	138.46
2939	Ministre du Revenu	6724.22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2940	Receveur Général du Canada	5145.01
2941	Trust Général du Canada	2721.74
2942	Municipalité de Ste-Marthe	73.94
2943	InterMarché Bouchor Inc.	49.64
2944	Municipalité de Ste-Marthe	7838.55
2945	Lorraine Laquerre	159.03

TOTAL: 130106.41

Comptes à payer au 31 juillet 1989

2946	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	405.80
2947	Agents de Réclamations de L'Est Ltée	171.79
2948	Beaumier, Richard & Associés	45.00
2949	Belitec Inc.	82.40
2950	Bell Canada	.91
2951	Bo-Bain Inc.	29.64
2952	Bell Canada	98.64
2953	Centre de Décoration Paré Inc.	1459.30
2954	Centre des Roses Enr.	27.25
2955	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	84.00
2956	Centre Horticole du Cap Inc.	43.77
2957	Clôtures Cambrek Inc.	21.25
2958	Centre du Trophée	16.00
2959	Canadian Tire	516.80
2960	Clément Bastien Excavation Enr.	510.00
2961	Charbonnerie Champlain	475.58
2962	Claude Demers Enr.	381.50
2963	Dynabec Ltée	1960.34
2964	Encadrements Madelinois Enr.	168.95
2965	Formules Municipales Enr.	65.97
2966	François Levasseur Photo-Vidéo Enr.	4000.00
2967	Gaz Bar Gélinas	72.00
2968	General Bearing Service Inc.	135.22
2969	Gaston Bédard Inc.	298.66
2970	Gaston Brouillette Inc.	9.51
2971	Hydro-Québec	137.27
2972	Hydro-Québec	108.73
2973	Hydro-Québec	300.71
2974	Hydro-Québec	114.50
2975	Librairie du Cap Inc.	115.06
2976	La Laurentienne	500.00
2977	Laujag Inc.	26.16
2978	Le Saisonnier	5.99
2979	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	2835.66
2980	Les Pros de la Photo	10.35
2981	Les Entreprises P.J.P.	4869.50
2982	Alfred Lemay	12.54
2983	Metropolitain Equipement Enr.	31.28
2984	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	42951.55
2985	Morin & Frères Inc.	564.16
2986	MRC De Francheville	2025.42
2987	Marchand Audio-Vidéo	25.24
2988	Major Mini Moteur Enr.	62.58
2989	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	319.36
2990	Machineries Baron & Tousignant Ltée	9.81
2991	Motorola Limitée	60.02
2992	Outibo Enr.	43.43



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution ou annotation

2993	Pagé Construction (1983) Inc.	226.17
2994	Purolator Ltée	18.39
2995	Pièces d'Auto H.P.Jacques Inc.	69.16
2996	Pneus S.L. Enr.	131.46
2997	P.A. Thibeault Ltée	136.35
2998	Pépinière Cormier	100.00
2999	Pélissier Réfrigération	529.50
3000	Pratte & Morissette Inc.	109.00
3001	Paquette & Associés	10.56
3002	Reynolds Radio Inc.	78.00
3003	RPM Tech Inc.	242.58
3004	Robert Delisle Inc.	65.79
3005	Sergaz Inc.	575.46
3006	St-Cyr Photo	410.49
3007	Sécurité Plus	187.31
3008	Serrurier A.M. Enr.	128.27
3009	St-Maurice Oxygen Ltée	7.19
3010	Shell Canada Ltée	53.91
3011	Ville de Cap-de-la-Madeleine	34405.00
3012	Westburne Québec	1114.97
3013	Xerox Canada Inc.	2177.59
3014	Boutique du Trophée	92.65
3015	Diverbec Inc.	179.25
3016	Ministre des Finances	2.00
3017	Sylvie Steben	105.00
3018	Trudel & Associés	21.97

TOTAL: 107387.62

Adopté

89-268

Opération cadastrale - Lots 714 et 715

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du 9 août 1989 pour Monsieur Max-André Tilman et Madame Danielle Haché concernant les lots 714 et 715;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que la dimension des lots 714 et 715 est non conforme au plan d'aménagement de la zone blanche adopté par le conseil municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE REFUSER le plan numéro 763, dossier 503, pour ces motifs.

Adopté

89-269

Levée de l'assemblée

A 8:00 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté

YVON CHARLAND

.....Pro-Maire.....
MARCEL MILOT.....Sec.-Tres.

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 15 août 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 15 août
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Yvon Charland

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-
Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil mardi le 15 août 1989 à 19 h 30, et qu'il y sera
pris en considération les sujets suivants, savoir:

1- Adoption du règlement numéro 243 - Complexe Communau-
taire

DONNE ce 11e jour du mois d'août 1989.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-270

Adoption du règlement numéro 243 - Relatif à la construc-
tion d'un complexe communautaire comprenant un hotel de
ville et un centre communautaire et pour autoriser un
emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 243.

Adopté

Yvon Charland
YVON CHARLAND

Marcel Milot

.....Pro-Maire.....Sec.-Tres.
MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 28 août 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 28 août
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Pro-Maire: Yvon Charland

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Pro-
Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 28 août 1989 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec Mme Carole C. Dumas

DONNE ce 25e jour du mois d'août 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

89-271

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 22 août 1989 - Règlement numéro 243

Subvention PADEL du Ministère du Loisir, de la Chasse et de
la Pêche

ATTENDU le projet de construction du Complexe Communautai-
re;

ATTENDU qu'une subvention de \$500,000.00 est accordée du
programme PADEL du Ministère du Loisir, de la Chasse et de
la Pêche pour ledit projet;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépa-
nier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la subvention accordée de \$500,000.00 et de
se conformer aux règles et exigences demandées;
- 2- D'ENTERINER la lettre du 14 août 1989, expédiée au
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,
direction régionale de Trois-Rivières.

Adopté

89-272

Règlements numéros 239 et 241 - Engagement d'un Laboratoire
de sol

ATTENDU la nécessité d'engager un laboratoire de sol pour
un contrôle de la qualité lors de la construction des
services dans les secteurs Deschenes et Gauthier;

ATTENDU que les trois (3) laboratoires en région, soit: Les
Laboratoires Choisy, Laviolette et Shermont, ont les mêmes
taux pour les mêmes services offerts;

ATTENDU que le Laboratoire Choisy a déjà effectué des
travaux de même nature et donne un bon service;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Juneau et
résolu unanimement DE RETENIR les services du Laboratoire
Choisy pour effectuer les essais nécessaires pour un
contrôle de la qualité des ouvrages, suivant la demande de
l'Ingénieur.

Adopté

89-273

Adoption du règlement numéro 244 - Pour approuver les
prévisions budgétaires pour l'exercice 1989 de la Régie
Intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières
Métropolitain

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 244.

Adopté

89-274

Autorisation de signatures - acte d'accord à intervenir
entre la Corporation Municipale et Construction Bérou Inc.

Attendu la résolution numéro 89-229 adoptée par le Conseil
Municipal à la session régulière du 10 juillet 1989;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer l'acte d'accord à intervenir entre la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et Construction Bérou Inc. et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-275

Demande au Ministère des Transports du Québec - Utilisation d'une partie du lot 607 propriété du Ministère des Transports du Québec pour la construction d'un chemin d'accès au site de traitement des eaux usées

ATTENDU que les travaux de construction du site de traitement des eaux usées du Trois-Rivières Métropolitain nécessitera le transport de grosses quantités de matériaux, dont 200,000 tonnes de pierre ainsi que d'autres matériaux;

ATTENDU que le site de traitement des eaux usées est situé à proximité de la sortie route Notre-Dame à St-Maurice;

ATTENDU que la construction d'un chemin d'accès reliant directement le site de traitement à l'autoroute éliminerait l'impact majeur qu'aurait à subir les résidents, ainsi que le chemin rang St-Malo;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec de céder à la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap une largeur de 20 mètres sur une partie du lot 607 qui sera démontré sur un plan fait par un arpenteur-géomètre, pour la construction d'un chemin d'accès au site de traitement des eaux usées, lequel chemin servira éventuellement au prolongement de la Route Red Mill Nord.

Adopté

89-276

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Emmanuel Veillette & Fils Inc., la subdivision DIX-NEUF du lot originaire numéro CENT-DIX (110-19) et la subdivision SIX du lot originaire numéro CENT-ONZE (111-6) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie totale de 68,768.6 pieds carrés ou 6,388.6 mètres carrés, au prix de \$13,070.95 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Carrier, Notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-277
Congrès UMRCQ - 14, 15 et 16 septembre 1989

ATTENDU le congrès de l'Union des Municipalités régionales de comté du Québec, se tenant du 14 au 16 septembre 1989 à Montréal;

ATTENDU l'importance d'un tel congrès pour les élus municipaux, à être informé sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER le Conseil Municipal de Ste-Marthe du Cap a être présent au congrès de l'UMRCQ cet automne à Montréal.

Adopté

89-278

Achat d'un Coffre-fort

ATTENDU le manque de sécurité pour l'argent et les chèques contenus dans la petite caisse après les heures normales de perception;

ATTENDU que la responsabilité du contenu de la petite caisse relève de Claudette ou Ginette, que leur horaire de travail se termine à 16 h 30 et que les bureaux ferment à 17 h 00;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'endroit sécuritaire à l'intérieur de la voûte et que plusieurs personnes circulent à l'intérieur de cette dernière;

ATTENDU que la combinaison d'un coffre à l'intérieur de la voûte serait connue d'au maximum 2 personnes, en l'occurrence celles qui sont responsables de la perception;

ATTENDU l'offre reçue de Gaston Bédard Inc. pour un coffre d'une valeur de \$700.00 au prix de \$300.00 plus taxe provinciale de 9%;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER un coffre-fort de marque Gardex GX-2 de Gaston Bédard Inc. au montant de \$300.00 plus taxe provinciale de 9%.

Adopté

89-279

Demande d'aide - Programme AIDA

ATTENDU la relocalisation du puits No. 3;

ATTENDU qu'il existe un programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égout;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PRESENTER une demande d'aide financière dans le cadre du programme AIDA.

Adopté

89-280

Demande au Ministère des Transports du Québec - Pose d'un ponceau (traverse de chemin) rang St-Malo

ATTENDU que des problèmes de drainage surviennent à chaque période de dégel entre les numéros civiques 1701 et 1741 rang St-Malo;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la faible dénivellation du fossé, la présence de terre noire à cet endroit, l'apport d'eau continuelle dû à la nappe phréatique élevé à cet endroit, occasionne des accumulations de terre et de glace dans les ponceaux au cours de l'hiver;

ATTENDU que plusieurs accidents sont survenus dans le passé à cause du débordement des fossés et de l'accumulation de glace;

ATTENDU que la pose d'un ponceau entre les numéros civiques 1701 et 1741 rang St-Malo éliminerait les problèmes que nous connaissons à chaque saison hivernale;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec de faire la pose d'un ponceau (traverse de chemin) près de la rue des Bouleaux Blancs, tel que démontré sur le plan fourni en annexe.

Adopté

89-281

Opération cadastrale - Lots 110-21 et 111-8

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 2 août 1989 concernant les lots 110-21 et 111-8 propriété de Les Couvertures Raymond Richard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9093 étant la subdivision des lots 110-21 et 111-8.

Adopté

89-282

Opération cadastrale - Lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 21 août 1989 concernant les lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16 propriété de Sylvie Lahaie et Jean-Pierre Abran;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9119 étant la subdivision des lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16.

Adopté

89-283

Opération cadastrale - lot 577-53

ATTENDU la requête effectuée par Jules Rochette, arpenteur-géomètre en date du 23 août 1989 concernant le lot 577-53 propriété de Monsieur Pierre Veillette;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 3773 étant la subdivision du lot 577-53

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-284

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et
résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Les Couvertures Raymond Richard, des parties non subdivisées des lots 110 et 111 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparaît aux plans et à la description technique préparés par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 2 août et du 4 août 1989, annexés à la présente résolution, d'une superficie totale de 25 327.2 pieds carrés ou 2352.9 mètres carrés, au prix de \$3,799.08 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Carrier, Notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

Opération cadastrale - Lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 21 août 1989 concernant les lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16 propriété de Sylvie Lahaie et Jean-Pierre Abran;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9119 étant la subdivision des lots 445-9, 445-10, 446-15 et 446-16.

Adopté

Félicitations - Ligue de Soccer

ATTENDU que les Lynx Pee-Wee de la Ligue de Soccer se sont illustrés lors de la finale régionale des Jeux du Québec en se méritant la médaille d'or;

ATTENDU que la même équipe a remporté le championnat de la saison régulière;

ATTENDU qu'ils ont fait valoir nos couleurs;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE FELICITER l'équipe de Soccer Lynx Pee-Wee et leur entraîneur, Monsieur Gilles Richard, pour l'honneur qu'ils font rejaillir sur chacun de nos concitoyens.

Adopté

Voir résolution
89-282

89-285



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-286
Versement - Ligue de Soccer

ATTENDU que la Ligue de Soccer Ste-Marthe prévoit des frais à encourir de \$260.00 supérieur à ceux qui nous avaient été présentés le 14 août dernier;

ATTENDU que le budget 1989 permet cette dépense;

ATTENDU que ces frais sont conformes au mandat du comité et qu'un rapport financier complet sera présenté pour les prévisions budgétaires de l'année 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$260.00 à la ligue de Soccer Ste-Marthe.

Adopté

89-287 Versement - Comité de la Fête Nationale des Québécois

ATTENDU qu'une subvention de \$2,190.00 a été accordée au Comité de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

ATTENDU que la subvention de \$2,190.00 a été versée en totalité à la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité a déjà versée la somme de \$1,640.00 au Comité de la Fête Nationale, selon la résolution 89-188;

ATTENDU qu'un montant de \$550.00 reste à verser au Comité de la Fête Nationale des Québécois de Ste-Marthe;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER un montant de \$550.00 au Comité de la Fête Nationale des Québécois.

Adopté

89-288 Versement - Comité des Loisirs St-Malo

ATTENDU que des dépenses de plus de \$2,000.00 ont été encourues par le Comité des Loisirs St-Malo;

ATTENDU que le compte bancaire est actuellement déficitaire de \$146.06;

ATTENDU qu'un rapport financier sera produit dès la mi-septembre et qu'aucun autre chèque ne sera fait d'ici là;

ATTENDU que le budget permet de combler ce déficit;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$200.00 au Comité des Loisirs St-Malo.

Adopté

89-289 Achat d'un ensemble de sacs de sable

ATTENDU que la Municipalité accepte de défrayer un ensemble de sacs de sable à chaque année;



No de résolution
ou annotation

*

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Laurier Mongrain à
acheter un ensemble de sacs de sable pour usage communau-
taire.

Adopté

Yvon Charland Pro-Maire..... *Marcel Milot* Sec.-Tres.
YVON CHARLAND MARCEL MILOT

* 89-290

Félicitations à Monsieur Marc Gadoury

ATTENDU la cérémonie de graduation de la Réserve Primaire
du Navire Canadien de Sa Majesté, région Radisson, tenue le
20 août dernier;

ATTENDU qu'un citoyen de Ste-Marthe du Cap s'est mérité une
distinction de la réserve navale en tant que matelot;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'OFFRIR nos sincères féli-
citations à Monsieur Marc Gadoury pour l'obtention de ce
titre de mérite.

Adopté

Yvon Charland Pro-Maire..... *Marcel Milot* Sec.-Tres.
YVON CHARLAND MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 septembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 septembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le
Maire suppléant : Yvon Charland

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

89-291

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-292

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 14, 15 et 28 août 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-293

Engagement d'une firme pour réaliser une étude sur le régime de retraite des élus municipaux

ATTENDU qu'un nouveau régime de retraite pour les élus municipaux est entré en vigueur le 1er janvier 1989;

ATTENDU que l'Assemblée nationale adoptait à cet effet, le 23 décembre 1988, la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux dotant les membres du Conseil des Municipalités du Québec d'un régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU que pour réaliser une étude pour en connaître toutes les implications, il y aurait lieu d'engager une firme spécialisée dans ce domaine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Groupe Sobeco Inc. pour réaliser une étude sur le régime de retraite pour les élus municipaux.

Adopté

89-294

Modifications au Budget 1989

ATTENDU la production du rapport de contrôle budgétaire en date du 31 juillet 1989;

ATTENDU la nécessité de fonctionner à l'intérieur d'un budget équilibré;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EFFECTUER les modifications budgétaires mentionnées dans l'annexe "A" pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long récitée.

Adopté

89-295

Avis de motion - Règlement numéro 245

Monsieur Maurice Dumas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour modifier le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout et l'imposition d'une compensation pour ces services ainsi que le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux coûts des branchements des services d'aqueduc et d'égout. Cet avis de motion s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Instructions sont par les présentes données à Me André Lemay de l'étude légale Tremblay, Bois, Mignault, Duperry et Lemay, conseiller juridique de la Corporation, de préparer toutes les procédures requises.

Adopté

89-296

Règlement numéro 231 - Relocalisation de services d'utilités publiques de Bell Canada sur une partie de la route 138 (Secteur Village)

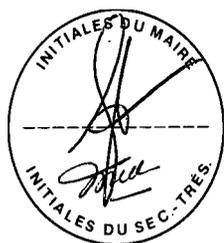
ATTENDU que les travaux d'assainissement des eaux et autres nécessitent le déplacement de leurs services, aérien et souterrain;

ATTENDU le prix soumis pour le déplacement desdits services au montant de \$34,200.00;

ATTENDU que ces coûts ont été prévus dans le règlement numéro 231;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la Compagnie Bell Canada à faire le déplacement de leurs services aérien et souterrain pour un montant de \$34,200.00 et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 231 par le Ministère des Affaires Municipales;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2- DE RESCINDER la résolution numéro 89-206 adoptée à la session spéciale du 19 juin 1989.

Adopté

89-297

Règlement numéro 231 - Relocalisation de services d'utilités publiques de Vidéotron Ltée sur une partie de la route 138 (Secteur Village)

ATTENDU que les travaux d'assainissement et autres nécessitent le réaménagement de leurs installations occasionnés par les travaux;

ATTENDU le prix soumis pour ce réaménagement desdites installations au montant de \$4,167.00;

ATTENDU que ces coûts ont été prévus dans le règlement numéro 231;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER la Compagnie Vidéotron Ltée à réaménager leurs installations pour un montant de \$4,167.00 et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 231 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-298

Appui de la demande de Monsieur Benoit Therrien à la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P

ATTENDU la demande de Monsieur Benoit Therrien pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P;

ATTENDU que l'actuelle ligne électrique constitue une nuisance de taille au développement du lot 536;

ATTENDU le plan de développement présenté et accepté par la Municipalité;

ATTENDU que ceci va permettre un développement harmonieux et très rentable;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'APPUYER la demande de Monsieur Benoit Therrien auprès de la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques à l'intérieur ou adjacent à la servitude existante situé au sud est du lot 536-P ainsi que sur une partie du lot 571 pour la partie située au nord du lot 536.

Adopté

89-299

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1989 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
89-300 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1989 soit adoptée.

Adopté

89-301

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1989 soit adopté.

Adopté

89-302

Rapport des permis émis pour le mois d'août 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 8 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$620,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1989 pour une valeur totale estimée de \$833,200.00.

Adopté

89-303

Opération cadastrale - Lots 96-188 à 96-192

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre, en date du 29 août 1989 concernant les lots 96-188 à 96-192 propriété de Claude Deschenes & Fils Inc., Max-André Tilman et Danielle Haché;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

ATTENDU que les services d'aqueduc et d'égout doivent être installés pour qu'un permis de construction soit émis sur ces lots;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, secondé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 779 étant la subdivision des lots 96-188 à 96-192 inclusivement.

Adopté

89-304

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'août 1989.

Adopté

89-305

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés d'août 1989, totalisant \$173,158.17 et autorise le paiement des comptes dus au 31 août 1989 totalisant \$104,089.20.

3019	Lucien Chaussé	275.50
3020	Sylvain Verronneau	90.00
3021	Nancy Yéo	358.24
3022	Laurier Mongrain	300.00
3023	Municipalité de Ste-Marthe	5960.19
3024	Comité des Loisirs Village	1000.00
3025	Association Soccer Ste-Marthe	1000.00
3026	Levesque, Beaubien Inc.	7847.50
3027	Hydro-Québec	9418.19
3028	Municipalité de Ste-Marthe	6756.85
3029	Laurier Mongrain	21.00
3030	Municipalité de Ste-Marthe	72096.09
3031	Carole Chevalier	35.00
3032	Micheline Courteau	444.50
3033	Fondation Universitaire Centre Québec	200.00
3034	Municipalité de Ste-Marthe	8729.55
3035	Association Soccer Ste-Marthe	260.00
3036	Société Canadienne des Postes	77.20
3037	Comité Loisirs St-Malo	200.00
3038	Comité Fête Nationale des Québécois	550.00
3039	Municipalité de Ste-Marthe	70.83
3040	Municipalité de Ste-Marthe	5210.08
3041	Carole Chevalier	32.70
3042	Lucien Chaussé	500.00
3043	Jean-Guy Bergeron	500.00
3044	Yvon Charland	500.00
3045	Pierre Juneau	500.00
3046	Jeannine T. Beaudoin	500.00
3047	Pierre Latour	500.00
3048	Maurice Dumas	500.00
3049	Publications du Québec	77.00
3050	J.U.Houle Ltée	33439.10
3051	S.C.F.P.	161.57
3052	Trust Général du Canada	2967.22
3053	Ministre du Revenu	6827.79
3054	Receveur Général du Canada	5252.07
TOTAL:		<u>173158.17</u>

Comptes à payer au 31 août 1989		
3055	Aluminium Dufresne	103.55
3056	Atelier D'Usinage Gomex Inc.	428.54
3057	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	92.66
3058	Alex Coulombe Ltée	45.78
3059	Bélitec Inc.	15.26
3060	Bell Canada	646.14
3061	Béton du Cap Inc.	515.80
3062	Béton Vibré Ltée	1229.07
3063	Bell Canada	.78
3064	Bell Canada	23.55
3065	Centre de Décoration Paré Inc.	106.76
3066	Centre des Roses Enr.	88.73
3067	Chaussures Lavergne Inc.	67.00
3068	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	144.62
3069	Canadian Tire	169.42
3070	Clément Bastien Excavation Enr.	5500.00
3071	Charbonnerie Champlain Ltée	244.92
3072	Pauline Carpentier	209.00
3073	Claude Demers Enr. Photographe	327.00
3074	Centre Electrique Mauricien Enr.	40.50
3075	Dynabec Ltée	2879.54
3076	Réginald Dubois	250.00
3077	Excavation Girard & Simard Inc.	795.00
3078	Formulaires Ducharme Inc.	17.00



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3079	Jocelyne Fortin	140.00
3080	Gaz Bar Gélinas	245.10
3081	Gaston Bédard Inc.	659.45
3082	Hydro-Québec	47.63
3083	Hydro-Québec	4972.61
3084	Hydro-Québec	708.82
3085	Hydro-Québec	312.17
3086	Hydro-Québec	127.99
3087	Hydro-Québec	104.05
3088	Henri Bourgeois Inc.	63.49
3089	Imprimerie Art Graphique Inc.	755.29
3090	Launier Ltée	85.88
3091	Librairie du Cap Inc.	263.05
3092	Les Jardins Vivaces de la Mauricie Enr.	112.88
3093	Les Produits Chimiques Calclo Ltée	5657.10
3094	Les Compteurs Lecomte Ltée	6099.00
3095	Les Cafés Populaires Henri Enr.	45.25
3096	Laboratoires Choisy Ltée	85.60
3097	Les Affaires	59.95
3098	La Laurentienne	500.00
3099	Matériaux Les Rives Inc.	362.23
3100	Morin & Frères Inc.	144.30
3101	MRC De Francheville	935.97
3102	Major Mini Moteur Enr.	314.71
3103	M.T.S. Sports Inc.	64.20
3104	McKerlie-Millen Inc.	22.61
3105	Matériaux Economiques Inc.	369.74
3106	Machineries Baron & Tousignant Ltée	144.59
3107	Pagé Construction (1983) Inc.	139.03
3108	Pluritec Laboratoire Ltée	38.00
3109	Pneus S.L. Enr.	30.99
3110	P.A. Thibeault Ltée	282.61
3111	Permacon Trois-Rivières Inc.	292.81
3112	Sani-Marc Inc.	88.49
3113	Sergaz Inc.	960.31
3114	Société Canadienne des Postes	150.75
3115	Société Québécoise Assainissement des Eaux	338.21
3116	St-Cyr Photo	463.34
3117	St-Maurice Oxygen Ltée	30.96
3118	Shell Canada Ltée	136.61
3119	Société Nationale de Fiducie	40437.00
3120	Techni FM	30.95
3121	Trois-Rivières Location	490.69
3122	Ville de Cap-de-la-Madeleine	570.62
3123	Vitreries Yvon Lambert Inc.	76.30
3124	Ville de Montréal	74.00
3125	Westburne Québec	21511.25
3126	Xerox Canada Inc.	518.89
3127	Produits Chimiques Sany Inc.	83.11

TOTAL:

104089.20

Adopté

89-306

Engagement de Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre pour effectuer les travaux d'arpentage du chemin d'accès au site de traitement des eaux usées

ATTENDU que les travaux de construction du site de traitement des eaux usées occasionneront une grande affluence de circulation lourde sur plusieurs rues, dont les rues Courteau et St-Maurice, ainsi que le rang St-Malo et le chemin Red Mill Nord;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Sté-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la construction d'un chemin d'accès éliminerait cette circulation lourde sur les principaux chemins de la Municipalité;

ATTENDU que Construction Bérou Inc. s'est engagé par écrit à construire, à ses frais, le chemin d'accès mentionné;

ATTENDU que la Corporation Municipale doit assumer les frais d'arpentage dudit chemin;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ENGAGER Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux d'arpentage du chemin d'accès entre l'autoroute 40 et le site de traitement des eaux usées, tel que démontré sur le plan fourni en annexe.

Adopté

89-307

Félicitations aux membres du Comité d'Embellissement de
Sté-Marthe du Cap - 1989

ATTENDU les résultats obtenus lors du dévoilement des Municipalités gagnantes pour le concours Villes, Villages et Campagnes fleuris du Québec qui a eu lieu à Québec le 9 septembre dernier;

ATTENDU que notre Municipalité a été déclarée "GRANDE GAGNANTE" dans sa catégorie au niveau régional pour la région Mauricie;

ATTENDU que cet éclatant succès est le résultat direct de l'excellent travail du Comité d'Embellissement et la magnifique participation de la population;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OFFRIR nos plus sincères félicitations à Madame Carole Chevalier Dumas, présidente du Comité, à Monsieur Pierre Latour, conseiller responsable, aux membres du comité d'Embellissement ainsi qu'à toutes les personnes qui ont collaboré à cette réussite et de les assurer de notre soutien financier et techniques pour les années ultérieures.

Adopté

89-308

Félicitations à la Municipalité de St-Maurice

ATTENDU le résultat obtenu par la Municipalité de St-Maurice, catégorie campagne, dans le cadre du concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris du Québec 1989, au niveau régional;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux responsables de cet éclatant succès.

Adopté

89-309

Félicitations à la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU le résultat obtenu par la Ville de Cap-de-la-Madeleine, catégorie ville de 10,000 à 50,000 habitants, dans le cadre du concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris du Québec 1989 au niveau régional;



No de résolution
ou annotation

89-310

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et
résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations aux
responsables de cet éclatant succès.

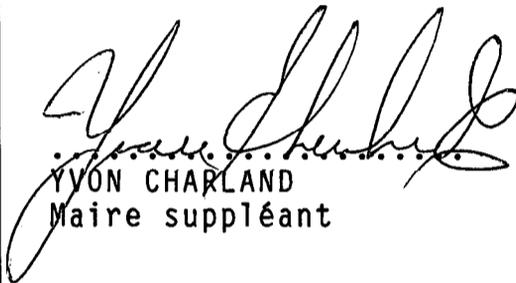
Adopté

Levée de l'assemblée

A 20:20 heures;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement DE LEVER la présente assemblée.

Adopté


.....
YVON CHARLAND
Maire suppléant


.....
MARCEL MILOT
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 septembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 septembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 18 septembre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

Après l'assemblée - Rencontre avec Monsieur Marcel Gagnon.

DONNE ce 15e jour du mois de septembre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-311

Adoption du règlement numéro 245 - Pour modifier le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout et l'imposition d'une compensation pour ces services ainsi que le règlement numéro 211 relatif à la construction et aux couts des branchements des services d'aqueduc et d'égout

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 245.

Adopté

89-312

Vente d'immeuble dans le parc industriel

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine vende à Les Couvertures Raymond Richard, des parties non subdivisées des lots 110 et 111 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparait aux plans et à la description technique préparée par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 2 août et du 4 août 1989, annexés à la présente résolution, d'une superficie totale de 27973.0 pieds carrés ou 2598.7 mètres carrés, au prix de \$4,195.95 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Michel Carrier, Notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 89-284.

Adopté

89-313

Demande de subvention dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi - 1990

ATTENDU la demande faite au Programme de Développement de l'Emploi;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme de Développement de l'Emploi - Projets subventionnés;
- 2- QUE Monsieur Lucien Chaussé, maire et/ou Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier sont autorisés au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 3- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

89-314

Acquisitions de terrains - lots 93-7 et 93-31 (Rue) Secteur Gauthier

ATTENDU le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 1989 de ses minutes No. 8056;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 93-7 et 93-31 propriétés de Monsieur Gilles Gauthier, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier pour signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-315

Dénomination de rue - Secteur Gauthier

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de nommer une nouvelle rue qui est situé dans le secteur Village sur le lot 93, soit les lots 93-7 et 93-31 qui seront connus éventuellement au cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la rue portant les numéros de cadastre 93-7 et 93-31 soit désignée sous le numéro 141^{ème} rue.

Adopté

89-316

Opération cadastrale - Lots 95-69-1 et 95-112

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du 30 août 1989 concernant les lots 95-69-1 et 95-112 propriété de Monsieur Guylain Roy et Lynda Dugré ainsi que Monsieur Sylvain Hébert;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 784 étant la subdivision des lots 95-69-1 et 95-112.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-317

Demande au Ministère des Transports - Nettoyage d'un fossé
rang St-Malo

ATTENDU la demande reçue de Monsieur André Vaillancourt en date du 14 septembre dernier concernant le nettoyage d'un fossé face au lots P-459 et 460;

ATTENDU qu'une inspection a été faite par le service technique de la Municipalité et il fut constaté que le fossé doit être nettoyé entre les numéros civiques 3200 et 3340 rang St-Malo afin d'assurer le fonctionnement des drains de Monsieur André Vaillancourt;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère des Transports de faire le nettoyage du fossé situé côté SUD du rang St-Malo entre les numéros civiques 3200 et 3340 et faire le nettoyage de deux ponceaux (traverse de chemin) situé face au numéro civique 3251 et entre 3049 et 3079 rang St-Malo.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 2 octobre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 2 octobre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 2 octobre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

18:45 heures: Rencontre M. Gaston Girard et M. Gilles Hamel

DONNE ce 29e jour du mois de septembre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-318

Modification aux règlements et pour émettre des billets
pour un terme plus court que le terme prévu dans les règle-
ments numéros 215, 222 et 223

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Ma-
deleine se propose d'emprunter par billets un montant total
de \$220,500. en vertu des règlements d'emprunts suivants et
pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux;

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
215	\$ 1,500.00
222	189,000.00
223	30,000.00

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la Municipalité
de procéder au financement à long terme au moyen de billets
au lieu d'obligations;

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier
les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse
partie intégrante comme s'il était ici au long repro-
duit;
- 2- QUE les billets seront signés par le Maire et le
Secrétaire-trésorier;
- 3- QUE les billets seront datés du 16 octobre 1989;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables
semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés
comme suit:
 - 1- \$ 4,900.00
 - 2- 3,800.00
 - 3- 4,200.00
- 3- 207,600.00 (à renouveler)
- 6- QUE le terme de la partie à renouveler du règlement
numéro 215 est modifié pour se lire 1 an au lieu de 20
ans;
- 7- QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit
émettre par billets pour un terme plus court que le
terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-
dire pour un terme de:
 - 3 ans (à compter du 16 octobre 1989), en ce qui
regarde les amortissements annuels de capital prévus
pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme
prescrit pour lesdits amortissements pour les règle-
ments numéros 222 et 223; chaque emprunt subséquent
devant être pour le solde ou partie de la balance
due sur l'emprunt.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-319

Emprunt par billets - Règlements numéros 215, 222 et 223

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse Populaire Ste-Madeleine pour son emprunt de \$220,500.00 par billets en vertu des règlements numéros 215, 222 et 223, au pair, et échéant en série 3 ans comme suit:

\$ 4,900.00	11,70%	16 octobre 1990
3,800.00	11,70%	16 octobre 1991
211,800.00	11,70%	16 octobre 1992

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse Populaire Ste-Madeleine;
- 3- QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adopté

89-320

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschenes et Gauthier)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Sintra Inc.	\$91,857.06
Pluritec Ltée	21,794.77
Laboratoire Choisy Ltée	<u>1,609.17</u>

\$115,261.00

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 10 août 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$115,300.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-321

Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

ATTENDU que la Municipalité n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les règlements d'emprunt, autorisés et approuvés (dont le détail apparaît plus bas dans la présente résolution, et ce pour les raisons suivantes):

- a) Paiements comptants des services par les contribuables.
- b) Coût réel des travaux ou des acquisitions moins élevé que l'estimé des coûts prévus.

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

1-QUE chaque solde apparaissant à la colonne "SOLDE", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non empruntée sur chaque règlement d'emprunt indiqué ci-dessous ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par les présentes annulé:

NOS. REGL.	DATE APPROBATION	MONTANT APPROUVE	MONTANT EMPRUNTE	SOLDE (emprunt non effectué)
194	86-09-23	131000.00	130050.00	950.00
196	86-09-24	256500.00	177550.00	78950.00
201	86-11-12	451986.93	327500.00	124486.93
202	86-09-24	180341.81	180300.00	41.81
204	86-09-25	207884.00	206150.00	1734.00
214	87-07-07	423500.00	252950.00	170550.00
212	87-07-07	368700.00	310750.00	57950.00
209	87-07-07	146500.00	100410.00	46090.00
213	87-07-08	112816.00	46000.00	66816.00
215	87-07-09	839780.00	751015.00	87265.00
216	88-03-11	179112.00	176650.00	2462.00

2- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

89-322

Radiation de comptes à recevoir

ATTENDU qu'un montant de \$1,584.37 a été porté au compte provision pour mauvaises créances au 31 décembre 1988;

ATTENDU que ce montant est composé de factures en date de 1981 et 1982 (voir liste ci-annexée);

ATTENDU que les démarches nécessaires pour recouvrer ces montants ont été faites;

ATTENDU la recommandation verbale des vérificateurs de radier lesdits comptes;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE FAIRE l'(es) écriture(s) comptable(s) nécessaire(s) afin de radier le montant de \$1,584.37 de comptes à recevoir de la facturation diverse.

Adopté

89-323

Félicitations aux élus provinciaux

ATTENDU les élections provinciales qui se sont tenues le 25 septembre 1989 dans les comtés de Champlain, St-Maurice, Trois-Rivières, Maskinongé et Nicolet/Yamaska;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE TRANSMETTRE nos félicitations à Messieurs Pierre A. Brouillette, Yvon Lemire, Paul Philibert, Yvon Picotte et Maurice Richard pour leur élection dans leur comté respectif.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-324

Cours de perfectionnement de l'ENAP

ATTENDU le cours de leadership de l'ENAP se tenant à Montréal du 13 au 15 février 1990;

ATTENDU les délais d'inscription;

ATTENDU la pertinence de ces cours dans les fonctions d'un Maire;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Lucien Chaussé, Maire, à participer à ce cours de formation les 13, 14 et 15 février 1990 à Montréal;
- 2- DE DEFRAIER les coûts d'inscription de \$625.00 ainsi que les frais de déplacements.

Adopté

89-325

Fêtes du 75ième anniversaire de fondation de Ste-Marthe du Cap

ATTENDU que la Municipalité fêtera son 75ième anniversaire de fondation en 1990;

ATTENDU que pour planifier ces fêtes, le comité souhaite connaître la subvention qui sera octroyée au comité au début de 1990 afin de préparer leur budget en conséquence;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AVISER le comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe du Cap qu'une somme de \$10,000. sera versée en janvier 1990 pour leur permettre de fonctionner en vue de la réalisation de ces fêtes.

Adopté

89-326

Demande d'appui - Fondation Le Tremplin

ATTENDU la lettre reçue le 28 septembre 1989 de la Fondation Le Tremplin de Champlain;

ATTENDU que Monsieur Jean Richard est un concitoyen honorable de nos Municipalités de la zone 04;

ATTENDU qu'il a consacré plus de cinquante ans pour l'environnement;

ATTENDU que Monsieur Richard nous fait honneur comme conférencier, auteur et arboriculteur;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE Monsieur Jean Richard de la Mauricie soit nommé "citoyen d'honneur en environnement".

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-327

Appui à La Chambre des Commerce du district de Trois-Rivières

ATTENDU la demande d'appui de La Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières au sujet de l'administration de la justice dans le district judiciaire de Trois-Rivières;

ATTENDU les revendications diverses réclamant la construction d'un nouveau palais de justice pour le district de Trois-Rivières;

ATTENDU le rapport "analyse et recommandations" formulé par le comité conjoint de La Chambre de Commerce du district de Trois-Rivières et du Barreau du district de Trois-Rivières;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER La Chambre de Commerce de Trois-Rivières dans leur démarche auprès du Gouvernement du Québec;
- 2- DE SECONDER la construction d'un nouveau palais de justice, et ce, pour le bénéfice de tous les justiciables concernés.

Adopté

89-328

Appui de la demande de Monsieur Benoit Therrien à la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P

ATTENDU la demande de Monsieur Benoit Therrien pour la relocalisation de lignes électriques sur le lot 536-P;

ATTENDU que l'actuelle ligne électrique constitue une nuisance de taille au développement du lot 536-P;

ATTENDU le plan de développement présenté, préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 1987 et portant le numéro de dossier 51311;

ATTENDU que ceci va permettre un développement harmonieux et très rentable;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER la demande de Monsieur Benoit Therrien auprès de la Compagnie Hydro-Québec pour la relocalisation de lignes électriques à l'intérieur ou adjacent à la servitude existante situé au sud est du lot 536-P ainsi que sur une partie du lot 571 pour la partie située au nord du lot 536;
- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 89-298 adoptée par le Conseil le 11 septembre 1989.

Adopté

89-329

Engagement d'une firme spécialisée en hydrogéologie et en géologie pour rédiger un rapport d'étude sur la nappe aquifère

ATTENDU la construction d'un complexe communautaire, de puits d'alimentation et autres aménagements qui pourraient éventuellement être exécutés sur les lots concernés, soit sur les lots P-429 à P-438 inclusivement, situés en bordure du rang St-Malo;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU la nécessité d'engager une firme de géologues afin d'exécuter ce travail;

ATTENDU que deux firmes ont été invités à soumettre des prix pour cette étude, soit Les Consultants H.G.E. Inc. et Foratek Inc. et que ces deux firmes ont confirmé que ce rapport inclura conclusion et recommandations et n'excédera pas le coût de \$5,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ENGAGER la firme Les Consultants H.G.E. Inc. pour rédiger ce rapport d'étude sur la nappe aquifère selon les conditions mentionnées dans le préambule pour un coût n'excédant pas \$5,000.00.

Adopté

89-330

Travaux de déboisement du terrain du complexe communautaire

ATTENDU que les travaux de déboisement du terrain du complexe communautaire doivent être effectués avant le 15 octobre prochain afin de ne pas retarder les travaux d'excavation;

ATTENDU que des prix ont été demandés à 3 soumissionnaires pour le déboisement, l'élimination du bois et le brûlage des branches, soit: Déboisement Mauricie, Jean Houde et Sylvain Blais;

ATTENDU que Monsieur Sylvain Blais a soumis le prix le plus bas pour effectuer les travaux, soit la somme de \$1,950.00;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE CONFIER à Monsieur Sylvain Blais les travaux de déboisement, d'élimination du bois et du brûlage des branches pour le prix de \$1,950.00, suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

89-331

Transport de souches et branches sur les travaux de construction d'aqueduc - route Red Mill Sud (Règlement numéro 234)

ATTENDU la nécessité de faire la location de machinerie pour le chargement et transport des rebuts de déboisement sur les travaux d'aqueduc route Red Mill Sud;

ATTENDU les prix soumis par deux entrepreneurs, soit Clément Bastien Excavation Enr. et Girard & Simard Excavation Inc.;

ATTENDU que la compagnie Girard & Simard Excavation Inc. a soumis le meilleur prix, soit la somme de \$2,800.00 pour effectuer les travaux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE CONFIER à la compagnie Girard & Simard Excavation Inc. les travaux d'élimination des rebuts de déboisement et nivellement des lieux pour le prix de \$2,800.00 suivant le meilleur prix soumis.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
89-332 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Agrandissement du chalet des loisirs Place St-Laurent et
construction d'une remise d'entreposage au garage municipal

ATTENDU la nécessité de procéder à l'agrandissement du chalet des loisirs Place St-Laurent et à la construction d'une remise d'entreposage au garage municipal, tel que prévu dans le règlement numéro 238;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux pour effectuer ces travaux;

ATTENDU les prix soumis par cinq (5) fournisseurs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER les matériaux suivants: 25 fermes de toits de la compagnie Toiture Mauricienne pour le prix de \$865.00 taxe incluse et d'autres matériaux de construction de la compagnie P.A. Thibeault pour le prix de \$4,504.53 taxe incluse et ce suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

89-333

Acceptation de soumission - Construction de clôture au
terrain de loisirs Secteur des Prairies

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de clôturer les terrains de jeux afin de préserver nos équipements de loisirs;

ATTENDU qu'un montant de \$6,000.00 a été prévu au budget 1989 pour faire la pose de clôture au terrain de jeux du secteur des Prairies;

ATTENDU qu'une subvention du programme PADEL au montant de \$7,565.00 a aussi été accordée à la Municipalité pour compléter la pose de clôture du secteur des Prairies;

ATTENDU que trois (3) entreprises ont été invitées à soumettre un prix pour la pose de 447 mètres linéaires de clôture;

ATTENDU que Clôture Cambrek Inc. a soumis le prix le plus bas, soit la somme de \$10,950.00 pour effectuer les travaux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCORDER à la compagnie Clôtures Cambrek Inc. la pose et la fourniture de 447 mètres linéaires de clôture tel que mentionné au devis et ce pour le prix de \$10,950.00, soit le meilleur prix soumis.

Adopté

89-334

CPTAQ - Demande d'autorisation - lots 467-P, 467-1-P et
467-2-P

ATTENDU la demande de Bell Canada;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Bell Canada auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-335
Opération cadastrale - Lots 570-2 et 570-3

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 22 août 1989 concernant les lots 570-2 et 570-3 propriété de Monsieur Gaston Girard et B.V. Hydro-Mécanique Inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 710 (MG-89207) étant la subdivision des lots 570-2 et 570-3.

Adopté

89-336 Opération cadastrale - lot 103-506

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 16 août 1989 concernant le lot 103-506 propriété de Les Gestions Haché Inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9107 étant la subdivision du lot 103-506.

Adopté

* 89-337 Opération cadastrale - Lot 583-37

ATTENDU la requête effectuée par Claude Guévin, arpenteur-géomètre en date du 29 septembre 1989 concernant le lot 583-37 propriété de Monsieur Réjean Dionne;

ATTENDU la vérification effectuée par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 89 étant la subdivision du lot 583-37.

Adopté

* Les membres du conseil étant tous présents, cette résolution fut ajoutée

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Mardi le 10 octobre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 10 octobre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-338

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-339

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11, 18 septembre et 2 octobre 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-340

Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Municipalité Ste-Marthe du Cap (Fonds administration)	\$64,623.20
Clément Bastien Excavation Enr.	9,615.00
Pagé Construction Inc.	386.62
Saniverne Inc.	528.00
Matériaux Economiques Inc.	175.00
Béton du Cap Inc.	157.78
Westburne Québec Inc.	505.66
P.A. Thibeault Ltée	84.59

\$76,075.85



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des
Affaires Municipales en date du 13 septembre 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$76,100.00 à la
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-341

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Massicotte & Fils Limitée	\$12,000.00
Launier Ltée	277.30
G.H. Wood Ltée	512.41
Clément Bastien Excavation Enr.	120.00
Béton du Cap Inc.	277.95
Westburne Québec Inc.	77.49
Roland Therrien Electricque	475.00
Pièces d'Auto H.P. Jacques Inc.	302.97
Equipements Industriels du Cap Inc.	305.20
J. De Repentigny Enr.	1,391.93
Canadian Tire Acceptance Ltée	321.34

\$16,061.59

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des
Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$16,100.00 à la
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-342

Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement QUE la conciliation du solde
en banque au 30 septembre 1989 soit adoptée.

Adopté

89-343

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres
au 30 septembre 1989 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-344
Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 30 septembre 1989 soit adopté.

Adopté

89-345
Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de septembre 1989.

Adopté

89-346
Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés de septembre 1989, totalisant \$69,324.50 et autorise le paiement des comptes dus au 30 septembre 1989, totalisant \$55,425.14.

3128	Municipalité de Ste-Marthe	5757.07
3129	Carole Chevalier	40.00
3130	P. Lemieux	85.00
3131	J. Lemieux	255.00
3132	Jean Chateaufneuf	14268.00
3133	Entretien de Pelouse P.G.	1773.51
3134	Jules Milette Inc.	4070.16
3135	Soc. de Géographie de la Mauricie	23.25
3136	Inter Marché Bouchor Inc.	233.06
3137	Fondation Culturelle Trifluvienne	250.00
3138	Municipalité de Ste-Marthe	5734.80
3139	Jacques Larivière	37.20
3140	ENAP	625.00
3141	Claude Deschenes & Fils	985.91
3142	René Dupont	312.91
3143	Manoir du Vieux Port	509.58
3144	Lucien Chaussé	476.39
3145	Jeannine T. Beaudoin	318.65
3146	Pierre Latour	764.73
3147	Maurice Dumas	246.04
3148	Jean Veillette	164.75
3149	Municipalité de Ste-Marthe	5686.81
3150	Municipalité de Ste-Marthe	5235.58
3151	Municipalité de Ste-Marthe	5198.40
3152	Micheline Courteau	619.50
3153	Les Publications du Québec	29.95
3154	Ass. Québécoise d'urbanisme	130.00
3155	Conseil Régional de la Culture	50.00
3156	Complexe Hotelier Le Sapineau	200.00
3157	Municipalité de Ste-Marthe	8423.85
3158	Pierre Juneau	366.56
3159	Jean-Guy Bergeron	429.17
3160	O.S.T.R.	180.00
3161	Jules Milette Inc.	4070.16
3162	Entretien de Pelouse P.G.	1773.51

TOTAL: 69324.50



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

Comptes à payer au 30 septembre 1989

3163	Aluminium Dufresne Inc.	28.59
3164	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	94.73
3165	Atelier J.P. Enr.	100.00
3166	Bell Canada	432.98
3167	Bell Canada	32.53
3168	Bell Canada	65.44
3169	Centre de Décoration Paré Inc.	206.67
3170	Centre des Roses Enr.	199.21
3171	C.C.A. Trois-Rivières Ltée	7.00
3172	Chaussures Lavergne Inc.	70.00
3173	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	72.31
3174	Centre Horticole du Cap Inc.	9.99
3175	Chastenay, Gagné & Associés	2992.32
3176	Charbonnerie Champlain Ltée	64.84
3177	Pauline Carpentier	114.00
3178	Construction S.R.B.	1246.87
3179	Claude Demers Enr.	354.25
3180	Dessureault, Lemire & Desaulniers	10550.00
3181	Dynabec Ltée	1829.54
3182	Dicom Express	9.95
3183	Encadrements Madelinois Enr.	42.23
3184	Formulaires Ducharme Inc.	42.00
3185	Formules Municipales Enr.	49.67
3186	Formules D'Affaires CCL	48.51
3187	Gaz Bar Gélinas	220.00
3188	General Bearing Service Inc.	91.17
3189	Guillevin International Inc.	105.23
3190	Gaston Bédard Inc.	331.36
3191	G.N.S.	98.10
3192	Hydro-Québec	9403.89
3193	Hydro-Québec	1831.28
3194	Hydro-Québec	139.77
3195	Hydro-Québec	85.40
3196	Hydro-Québec	37.59
3197	Imprimerie Vallières Inc.	886.00
3198	J.R. Electronique	100.00
3199	Librairie du Cap Inc.	168.05
3200	L.P. Tanguay Ltée	55.59
3201	Les Pros de la Photo	5.76
3202	Les Cafés Populaires Henri Enr.	36.75
3203	Laboratoires Choisy Ltée	60.24
3204	Laboratoire de services spécialisés	2000.00
3205	Morin & Frères Inc.	251.38
3206	MRC de Francheville	1181.62
3207	Marchand Audio-Vidéo	184.25
3208	Major Mini Moteur Enr.	195.61
3209	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	235.63
3210	Municipalité de Champlain	3946.75
3211	Motorola Canada Ltée	86.19
3212	Massicotte & Fils Ltée	8862.80
3213	Pagé Construction (1983) Inc.	902.23
3214	Pitney-Bowes	120.99
3215	Pluritec Laboratoire Ltée	47.50
3216	Pneus S.L. Enr.	38.54
3217	Protection Incendie CFS Ltée	58.28
3218	Pelisier Refrigeration	96.45
3219	R.M. Textile Enr.	40.00
3220	St-Cyr Photo	222.50



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3221	Securité Plus	60.00
3222	Serrurier A.M. Enr.	45.78
3223	St-Maurice Oxygen Ltée	102.18
3224	Shell Canada Limitée	330.13
3225	Ville de Trois-Rivières	630.08
3226	Vitreries Yvon Lambert Inc.	98.10
3227	Vitres D'Auto Mauricie Inc.	79.85
3228	Westburne Québec	2465.02
3229	Boutique du Trophée	547.19
3230	BV Hydrau-Mécanique Inc.	121.48
3231	Jean Boisvert	66.00
3232	Bureau Enregistrement Champlain	10.00
3233	Canadian Pacifique Ltée	5.00
3234	Leblanc Pontiac Buick Inc.	22.78
3235	Structure C.Q.S. Inc.	51.02
	TOTAL:	<u>55425.14</u>

Adopté

89-347

Rapport des permis émis pour le mois de septembre 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 6 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$347,000.00;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1989 pour une valeur totale estimée de \$441,400.00.

Adopté

89-348

Semaine de la prévention des incendies

ATTENDU que la semaine de prévention des incendies se tient du 8 au 14 octobre 1989;

ATTENDU qu'il est de notre responsabilité d'éduquer nos concitoyens à adopter des comportements préventifs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE SENSIBILISER nos concitoyens à adopter des mesures préventives adéquates en matière de sécurité, par le biais de nos outils de communication;
- 2- D'UNIR nos efforts en impliquant de nouveaux intervenants tels les leaders économiques, sociaux de nos milieux respectifs.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-349

Levée de l'assemblée

A 8:35 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement DE LEVER la présente assem-
blée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 16 octobre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 16 octobre
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 16 octobre 1989 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:00 heures - Rencontre avec Messieurs Jean-Charles
Charest, préfet MRC - Yvan Caron,
préfet adjoint MRC - Robert Bouchard,
Sec.-trésorier MRC

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 13e jour du mois d'octobre 1989..

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-350

Versement au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de
Ste-Marthe du Cap

ATTENDU les Fêtes du 75ième anniversaire de fondation de Ste-Marthe du Cap qui se tiendront en 1990;

ATTENDU qu'un montant de \$16,500.00 a été prévu au budget 1989 pour l'organisation de ces Fêtes;

ATTENDU que des déboursés de l'ordre de \$8,830.40 ont déjà été effectués au Comité pour rencontrer leur engagement pour les préparatifs de cette grande Fête pour la population de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU qu'une vérification des livres comptables et autres pièces justificatives à l'appui sera effectuée par le secrétaire-trésorier avant le versement du solde du budget prévu en 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'AUTORISER le versement du solde du budget prévu pour 1989, soit la somme de \$7,669.60, après vérification des documents pertinents, par le secrétaire-trésorier, au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire.

Adopté

89-351

Campagne du Coquelicot - 1989

ATTENDU la lettre d'invitation reçue le 5 octobre dernier de Monsieur Roger Boucher, président de la campagne du Coquelicot - 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER la somme de \$25.00 à la Légion Royale Canadienne (Filiale No. 204);
- 2- DE DELEGUER Monsieur Yvon Charland pour déposer une couronne de fleurs pour la cérémonie commémorative pour le Jour du Souvenir qui se tiendra le 12 novembre prochain au Cénotaphe de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-352

Demande d'aide financière pour la cueillette de déchets domestiques dangereux

ATTENDU la lettre reçue le 4 octobre 1989 de Messieurs Robert Comeau et Bernard Robert, coordonateurs de la cueillette de déchets domestiques dangereux 1989;

ATTENDU que ces coordonateurs travaillent présentement à la préparation d'une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux sous le parrainage de l'Association des consommateurs du Québec;

ATTENDU que cette collecte s'adresserait à l'ensemble des résidents de la Municipalité régionale de comté de Francheville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ce projet sera financé à 50% par un programme de subvention du Ministère fédéral de l'environnement dont le but est de susciter des projets de nettoyage ou autres, où un ensemble de partenaires assurent la réalisation;

ATTENDU qu'aucune somme n'est prévue au budget 1989 et qu'il est impossible de s'engager financièrement pour l'année en cours;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap pourra s'engager financièrement dans ce projet, jusqu'à concurrence de \$780.00 pour l'année 1990 afin d'aider à la réalisation d'un projet qui se veut, pour toute la collectivité, une action bénéfique et préventive de l'environnement;

Adopté

89-353

Entente entre la Corporation Municipale et la Société Protectrice des Animaux de la Mauricie Inc.

ATTENDU la nécessité de renouveler l'entente avec la S.P.A.M. Inc. pour l'année 1990;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE RENOUELER l'entente avec la SPAM Inc. pour l'année 1990 et d'autoriser Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer l'entente pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1990.

Adopté

89-354

Récurage d'égout

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) entreprises, soit: Saniverne Inc., Camvac Inc. et Sani-Mobile Inc.;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est Camvac Inc.;

ATTENDU que la soumission de Camvac Inc. ne se conforme pas aux exigences de la Municipalité;

ATTENDU que le second plus bas soumissionnaire est Saniverne Inc.;

ATTENDU que la soumission de Saniverne Inc. est conforme;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE LOUER, pour une période de 40 heures, de la firme Saniverne Inc., soit le plus bas soumissionnaire, un camion vacuum (\$66.00/heure) et un camion récurer (\$63.00/heure) pour un montant total de \$5,160.00 incluant les frais de transport.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-355

Achat de sable abrasif et de calcium

ATTENDU que la Corporation Municipale doit effectuer ses travaux d'épandage d'abrasif et fondant au cours de la saison d'hiver 1989/1990 pour une longueur total de rues et chemins de 45 kilomètres;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de 2 tonnes métriques de calcium;

ATTENDU la nécessité de faire l'achat d'une quantité d'environ 700 tonnes de sable abrasif mélangé à une quantité de sel à 10% et de 150 tonnes de sable abrasif ne contenant pas de sel;

ATTENDU les prix demandés à plusieurs fournisseurs;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la Compagnie Gravier Mont-Carmel, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 700 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel au prix de \$8.28 la tonne métrique et une quantité de 150 tonnes de sable abrasif ne contenant pas de sel au prix de \$1.91 la tonne métrique;
- 2- D'ACHETER de la Coopérative Fédérée, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 2 tonnes de calcium au prix de \$939.00.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 23 octobre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 23 octobre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 23 octobre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 20e jour du mois de octobre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livres des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-356

Avis sur l'amendement du schéma d'aménagement (Version définitive) de la M.R.C. De Francheville

ATTENDU que la M.R.C. De Francheville a adopté le projet de règlement amendant le schéma d'aménagement (Version définitive) le 20 septembre 1989;

ATTENDU que la période de consultation publique a été fixée jusqu'au 1er novembre 1989;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil est tenu de transmettre un avis sur la version définitive de l'amendement de son schéma d'aménagement dans le délai fixé par la Municipalité régionale de comté, en occurrence au plus tard le 1er novembre 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE TRANSMETTRE l'avis suivant à la M.R.C. De Francheville: Le Conseil est en accord sur le contenu de l'amendement du schéma d'aménagement, tel que proposé.

Adopté

89-357

Gala de la CEDIC

ATTENDU que le Gala de la CEDIC se tiendra le 11 novembre prochain à Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la Municipalité est membre de la CEDIC et qu'à ce titre, des représentants se doivent d'être présents;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE MANDATER Messieurs Pierre Latour et Jean-Guy Bergeron pour représenter la Municipalité de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

89-358

Promotion municipale au Gala de la CEDIC

ATTENDU la tenue du Gala de la CEDIC le 11 novembre 1989;

ATTENDU la présence de 700 invités à cet événement d'envergure;

ATTENDU l'utilité d'une promotion industrielle et commerciale pour notre Municipalité;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'OFFRIR 160 bouteilles de vin de la cuvée "Marthelinoise 75ième" aux convives présents au Gala de la CEDIC, le tout au montant de \$928.00 qui sera offert en commandite.

Adopté

Soirée hommage Club Optimiste

Ce point est retiré de l'ordre du jour.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-359
Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU que la Ligue de Hockey Mineur de Ste-Marthe a terminé sa saison 88-89 avec un déficit d'environ \$620.00;

ATTENDU que ledit déficit a été supporté par un emprunt au Carnaval durant la période estivale;

ATTENDU que la campagne de financement en cours rapportera entre \$3,000.00 et \$4,000.00;

ATTENDU que le budget nécessaire pour amorcer la saison 89-90 est d'environ \$9,000.00 et qu'il aura atteint probablement plus de \$18,000.00 à la fin de la saison;

ATTENDU qu'il reste un montant disponible de \$1,000.00 au budget 1989 prévu pour la ligue de hockey mineur;

ATTENDU que ce montant est insuffisant pour la ligue;

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire de soutien aux activités de loisirs contient une marge de manoeuvre de \$3,000.00;

ATTENDU qu'un nouveau budget sera présenté par la Ligue concernant la période d'automne pour terminer l'année 1989;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$2,390.00 à la Ligue de Hockey Mineur de Ste-Marthe afin qu'elle puisse avoir les fonds nécessaires pour compléter l'année 1989.

Adopté

89-360

Travaux d'essouchement et transport de souches - Terrain
Complexe Communautaire

ATTENDU la nécessité de faire l'enlèvement des souches pour la construction du Complexe Communautaire;

ATTENDU les prix soumis par quatre (4) soumissionnaires, soit: Sablière Ste-Marthe Inc., Excavation Girard & Simard Inc., Donald Robert (1978) Inc. et Clément Bastien Excavation Inc. pour effectuer les travaux tel que mentionné dans le devis de soumission;

ATTENDU que les quatre (4) soumissions ont été jugé conformes par le directeur des travaux publics;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'ACCORDER à la compagnie Sablière Ste-Marthe Inc. les travaux d'essouchement et transport de souches ainsi que matériaux de décapage tel que mentionné au devis de soumission pour le prix de \$8,975.00 et ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

89-361

Achat de matériaux d'égout - Projet Complexe Communautaire

ATTENDU que des travaux d'égout pluvial et sanitaire doivent être effectués pour le raccordement de l'Hôtel de Ville et le Complexe Communautaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de matériaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les prix soumis par quatre (4) fournisseurs, soit:
Westburne Inc., J.U.Houle Ltée, Plastiques Bovac et Béton
Vibré Inc.;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-
Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Westburne Québec Inc. une
quantité de matériaux d'égout sanitaire et pluvial pour
un montant de \$3,595.00;
- 2- D'ACHETER de la compagnie Béton Vibré Inc. 2 regards
d'égout pour le prix de \$1,968.54 taxe incluse et ce
suivant les meilleurs prix soumis.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 30 octobre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 octobre
1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland - arrivé à 8h15
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 30 octobre 1989 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre membres du Conseil

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 27e jour du mois d'octobre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-362

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Latour maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 31 janvier 1990.

Adopté

89-363

Acquisition de terrain - lot 93-31 (Rue) Secteur Gauthier

ATTENDU le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 1989 de ses minutes No. 8056;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 93-31 propriété de Monsieur Léon Côté, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier pour signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 89-314.

Adopté

89-364

Acquisition de terrain - lot 93-7 (Rue) Secteur Gauthier

ATTENDU le plan préparé par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 13 avril 1989 de ses minutes No. 8056;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 93-7 propriété de Monsieur Gilles Gauthier et Madame Claire Richard, et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier pour signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.
- 4- DE RESCINDER la résolution numéro 89-314.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

89-365

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Pour entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville est entré en vigueur le 10 décembre 1987;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine est tenue, dans les vingt-quatre mois de ladite entrée en vigueur, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (art. 33, L.A.U.);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un conseil municipal qui entreprend l'élaboration d'un plan d'urbanisme doit adopter une résolution à cet effet;

ATTENDU que le conseil entend adopter son plan d'urbanisme d'ici le 10 décembre 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ENTREPRENDRE l'élaboration du plan d'urbanisme et de l'adopter d'ici le 10 décembre 1989;
- 2- QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au conseil de la municipalité régionale de comté et à la Commission Municipale du Québec pour enregistrement avec avis de la date de son adoption;
- 3- QU'UN avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité.

Adopté

89-366

Subvention d'entretien des chemins d'hiver - Saison 1989-1990

ATTENDU la lettre du Ministère des Transports en date du 16 octobre 1989;

ATTENDU les formules V-1225 et V-814;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER la subvention pour l'entretien des chemins d'hiver - saison 1989-1990 au taux de \$900.00 du kilomètres sur une longueur de 18.49 kilomètres.

Adopté

89-367

Entretien d'hiver (chemin de desserte) autoroute 40

ATTENDU que la Municipalité doit assumer l'entretien d'hiver du chemin de desserte le long de l'autoroute 40 dans les limites de la Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de St-Maurice fait l'entretien d'une partie du chemin de desserte dans ses limites;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER la Municipalité de St-Maurice à effectuer les travaux d'entretien d'hiver de la partie de cette artère qui est située dans notre Municipalité, soit une longueur de 1.43 kilomètres au taux de \$900.00 le kilomètre, soit le montant de la subvention du Ministère des Transports pour la saison 1989-1990.

Adopté

1889



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

89-368 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Acte de servitude - Bell Canada

ATTENDU le projet d'acte de servitude devant être consentie par la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine en faveur de la Compagnie Téléphone Bell Canada, préparé par Me Louis Paquin, notaire;

ATTENDU la vérification faite par le directeur des travaux publics;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le projet d'acte de servitude en faveur de Bell Canada tel que présenté;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et ils sont par les présentes, autorisés à signer l'acte notarié pour et au nom de la Corporation Municipale et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

Adopté

89-369

CPTAQ - demande d'autorisation - lots 5-P, 8-P, 8-A-P et 9-P

ATTENDU la demande de Monsieur Gilles Landry,

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Gilles Landry auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

89-370

Achat huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour la période hivernale 1989-1990;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs, soit: Jules Milette Inc., La Société Coopérative Agricole de Champlain et la Charbonnerie Champlain Ltée;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la Charbonnerie Champlain Ltée;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de la Charbonnerie Champlain, soit le plus bas soumissionnaire, une quantité de 6,000 litres d'huile à chauffage au montant de \$1,432.20 taxes incluses.

Adopté

89-371

Achat de pneus pour le chargeur excavateur (pépine)

ATTENDU le besoin de faire l'achat de pneus pour le chargeur excavateur dû à l'usure et au rapiçage des pneus actuels;



No de résolution
ou annotation

89-372

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les prix demandés à 4 fournisseurs, soit: Les Pneus Belisle, CTR Ltée, Groupe Vanasse et Pneus S.L.;

ATTENDU que la compagnie Pneus S.L. ne peut fournir les pneus demandés (livraison indéterminée);

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACHETER de la compagnie C.T.R. Ltée 2 pneus grandeur 16.9X24, 10 plis et 2 pneus grandeur 11L16, 12 plis de marque Firestone et ce pour le prix de \$1,566.55 incluant taxe et pose, ce suivant le meilleur prix soumis.

Adopté

Acquisition d'un tourniquet

ATTENDU que les équipements de terrains de jeux sont en nombre limité dans le Secteur des Prairies;

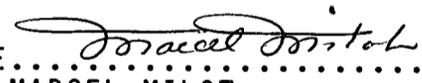
ATTENDU que la plan triennal prévoyait l'addition de quelques jeux;

ATTENDU que les sommes résiduelles sont disponibles dans le budget des loisirs et qu'elles permettent l'acquisition d'équipement;

ATTENDU que des prix ont été demandés à Atelier Go-Elan et à la firme Gametime;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER un carrousel modèle ATJ-41 de la firme Atelier Go-Elan, soit le plus bas soumissionnaire, au montant de \$1,565.55 (taxes et transport inclus).

Adopté

.....MAIRE..........SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 13 novembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 13 novembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Pierre Latour
suppléant

Madame et Messieurs
les Conseillers : Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

89-373

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-374

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 10, 16, 23 et 30 octobre 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-375

Règlements numéros 222 et 223 - Paiement à l'entrepreneur (Travaux 8ième rue - Village)

ATTENDU le décompte progressif numéro 3 reçu de Pluritec Ltée pour la firme Panpierre Inc. au montant de \$9,499.99 en date du 9 novembre 1989, pour des travaux exécutés sur la 8ième rue (Secteur Village);

ATTENDU l'approbation des règlements par le Ministère des Affaires Municipales en date du 26 septembre 1988 et du 3 octobre 1988;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$9,499.99 à la firme Panpierre Inc. en paiement du décompte progressif numéro 3, pour les travaux exécutés sur la 8ième rue.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-376

Règlement numéro 243 - Plans et devis pour soumissions -
Construction d'un complexe communautaire comprenant un
hôtel de ville et un centre communautaire

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER les plans et devis pour soumissions préparés par la firme d'architectes Bigués, Lord & Associés Inc., en date du 5 mai 1989, dossier numéro 88-40.

Adopté

89-377

Règlement numéro 243 - Acceptation de la soumission de la
firme Construction Drumco Inc.

ATTENDU que neuf (9) entrepreneurs ont soumis des prix pour la construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de ville et un centre communautaire;

ATTENDU que les soumissions reçues ont été analysées par la firme d'architectes Bigués, Lord & Associés Inc.;

ATTENDU que la firme Construction Drumco Inc. est la firme qui a remis la plus basse soumission, soit \$1,826,900.00 et qu'elle semble conforme;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER à la firme Construction Drumco Inc. le contrat au montant de \$1,826,900.00 pour l'exécution des travaux de construction d'un hôtel de ville et un centre communautaire;
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-378

Fixation du taux d'intérêt pour l'exercice 1990

ATTENDU que le contexte économique a varié au cours du présent exercice;

ATTENDU la nécessité de hausser le taux d'intérêt pour tenir compte de la situation économique;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE FIXER le taux d'intérêt à 18%, sur les comptes de taxes impayés, pour l'exercice 1990.

Adopté

89-379

Annulation d'un solde d'emprunt autorisé et approuvé et non
effectué

ATTENDU la résolution numéro 89-321 adoptée par le conseil municipal le 2 octobre 1989;

ATTENDU que pour le règlement numéro 201, le montant apparaissant dans la colonne SOLDE (emprunt non effectué), soit \$124,486.93, aurait dû se lire \$119,586.93;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministère des Affaires Municipales
d'effectuer cette modification pour le règlement numéro
201;
- 2- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit
immédiatement transmise au Ministère des Affaires
Municipales.

Adopté

89-380

Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de
timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes,
reçus de taxes, correspondances et lettres, dans le cours
normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

89-381

Conciliation du solde en banque

Proposé par Maurice Dumas, secondé par Yvon Charland et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque
au 31 octobre 1989 soit adopté.

Adopté

89-382

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres
au 31 octobre 1989 soit adoptée.

Adopté

89-383

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au
31 octobre 1989 soit adopté.

Adopté

89-384

Correspondance

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du
maire et du secrétaire-trésorier pour le mois d'octobre
1989.

Adopté

89-385

Comptes

Après que le secrétaire-trésorier en eut fait la lecture;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE ce Conseil approuve les déboursés d'octobre 1989, totalisant \$193,458.50 et autorise le paiement des comptes dus au 31 octobre 1989 totalisant \$54,171.33.

3236	Trust Général du Canada	3657.64
3237	Ministre du Revenu	7970.90
3238	Receveur Général du Canada	6223.98
3239	S.C.F.P.	197.83
3240	Municipalité de Ste-Marthe	5716.12
3241	J. Fraser	635.53
3242	Comité du 75e Anniversaire	3000.00
3243	Ville de Cap-de-la-Madeleine	47355.00
3244	Lucien Chaussé	94.94
3245	Hydro-Québec	9258.23
3246	Municipalité de Ste-Marthe	68.23
3247	Légion Royale Canadienne	25.00
3248	Municipalité de Ste-Marthe	4855.79
3249	Céline Turcotte	35.00
3250	Succession W. Montplaisir	39.12
3251	C. Robert	8.32
3252	M. C. Sauvageau	6.23
3253	G. Rocheleau	202.54
3254	G. Rocheleau	5.52
3255	D. Paquin	23.07
3256	G. Gauthier	495.83
3257	A. Jacques	28.26
3258	Gestion Sabonaric	120.65
3259	M. Quirion	3.77
3260	Municipalité de Ste-Marthe	4864.07
3261	Club Optimiste Ste-Marthe	48.00
3262	Toiture Mauricienne	359.22
3263	Toiture Mauricienne	136.58
3264	G. Gauthier	194.30
3265	Les Publications du Québec	18.26
3266	Société Canadienne des Postes	152.88
3267	Municipalité de Ste-Marthe	9462.34
3268	CEDIC INC.	240.00
3269	Comité du 75e Anniversaire	928.00
3270	Hockey Mineur Ste-Marthe	2390.00
3271	Sylvain Blais	1950.00
3272	Yvon Charland	23.15
3273	Sommet Régional du Sport	40.00
3274	Municipalité de Ste-Marthe	35804.99
3275	A.C.M.Q.	245.00
3276	Jules Milette Inc.	4070.16
3277	Entretien de pelouse P.G.	1773.51
3278	Micheline Courteau	735.50
3279	Comité 75e Anniversaire	100.00
3280	Yves Loranger	412.50
3281	Céline Turcotte	35.00
3282	Receveur Général du Canada	4338.33
3283	Ministre du Revenu	5427.57
3284	Municipalité de Ste-Marthe	4864.56
3285	S.C.F.P.	145.71
3286	Trust Général du Canada	2791.02
3287	Jean-Claude Beaumier	1000.00
3288	Municipalité de Ste-Marthe	2360.70
3289	Jeannine T. Beaudoin	135.87
3290	Municipalité de Ste-Marthe	4749.53
3291	Céline Turcotte	35.00
3292	Municipalité de Ste-Marthe	4195.36
3293	Hydro-Québec	9403.89

TOTAL:

193458.50



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Comptes à payer au 31 octobre 1989

3294	Aluminium Dufresne	239.45
3295	Beaumier, Richard & Associés	192.00
3296	Bell Canada	436.61
3297	Béton du Cap Inc.	105.19
3298	Bell Canada	33.44
3299	Bell Canada	76.44
3300	Centre de Décoration Paré Inc.	348.50
3301	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	75.67
3302	Clôtures Cambrek Inc.	11667.00
3303	Clément Bastien Excavation Enr.	420.00
3304	Charbonnerie Champlain Ltée	772.19
3305	Pauline Carpentier	161.50
3306	C.T.A. de Franchemont	912.50
3307	Dynabec Ltée	2832.42
3308	Dicom Express	21.30
3309	Electricité Francoeur Enr.	229.66
3310	Excavation Girard & Simard Inc.	1072.50
3311	Gaz Bar Gélinas	233.00
3312	Guillevin International Inc.	566.67
3313	Gaston Bédard Inc.	616.94
3314	Garage Charest & Frères Inc.	118.85
3315	Hydro-Québec	100.06
3316	Hydro-Québec	2086.37
3317	Hydro-Québec	337.00
3318	Hydro-Québec	73.87
3319	Henri Bourgeois Inc.	139.85
3320	Imprimerie Vallières Inc.	1963.36
3321	Jean-Paul Deshaies Inc.	39.50
3322	J.R. Electronique	59.00
3323	Librairie du Cap Inc.	201.88
3324	Jean-Marie Lottinville	560.00
3325	Le Nouvelliste	140.00
3326	Larochelle Equipement Inc.	259.51
3327	André Lemay, avocat	1151.73
3328	Les Editions Yvon Blais Inc.	45.00
3329	Les Production Larry Dufresne Enr.	125.00
3330	Location Y.R. Inc.	69.21
3331	Morin & Frères Inc.	171.44
3332	Major Mini Moteur Enr.	56.42
3333	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	214.20
3334	Machineries Baron & Tousignant Ltée	93.79
3335	Pagé Construction (1983) Inc.	1122.32
3336	Pluritec Laboratoire Ltée	28.50
3337	Polygrafic	28.89
3338	Purolator Ltée	22.15
3339	Pièces D'Auto H.P.Jacques Inc.	435.45
3340	Pneus S.L. Enr.	28.71
3341	Protection Incendie CFS Ltée	51.67
3342	P.A. Thibeault Ltée	70.58
3343	Permacon Trois-Rivières Inc.	175.69
3344	Presse Commerce Enr.	97.00
3345	P.H. Poliquin Inc.	29.83
3346	Quevis Inc.	74.27
3347	Robert Delisle Inc.	47.80
3348	Rolland Clément & Fils Inc.	168.90
3349	Radiateurs MR Inc.	134.23
3350	Sergaz Inc.	714.82
3351	Service de pneus C.T.R. Ltée	1412.64
3352	St-Cyr Photo	109.12
3353	Sablière Ste-Marthe Inc.	8975.00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

3354	St-Maurice Oxygen Ltée	163.60
3355	Shell Canada Ltée	67.01
3356	Saniverne Inc.	7224.00
3357	S.P.C.A. de la Mauricie Inc.	20.00
3358	Serrurier du Cap Inc.	10.25
3359	Soudargon Enr.	28.00
3360	Techni FM	10.90
3361	Transport Guiblault Inc.	37.70
3362	T.L.G. Inc.	93.42
3363	Ville de Cap-de-la-Madeleine	480.00
3364	Westburne Québec	218.16
3365	Webster Instruments Ltd.	185.21
3366	Xerox Canada Inc.	2396.49
3367	Bureau enregistrement de Champlain	5.00
3368	Sylvie Steben	385.00
3369	Vitres D'Auto Ste-Marthe	100.00

TOTAL: 54171.33
Adopté

89-386

Rapport des permis émis pour le mois d'octobre 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 9 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$649,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre 1989 pour une valeur totale estimée de \$722,800.00.

Adopté

89-387

Opération cadastrale - lots 432-1 et 433-1

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 27 octobre 1989 concernant les lots 432-1 et 433-1 propriété de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9267 étant la subdivision des lots 432-1 et 433-1.

Adopté

89-388

CPTAQ - demande d'autorisation - Lot P-584

ATTENDU la demande d'autorisation de Monsieur Denis St-Pierre;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Denis St-Pierre auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

89-389

CPTAQ - demande d'autorisation - Lot 1-P

ATTENDU la demande d'autorisation de Monsieur Roland Montplaisir;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Roland Montplaisir auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

89-390

Versement - Comité de Loisirs Secteur Norbert

ATTENDU que le Comité des Loisirs du Secteur Norbert a encouru des dépenses de \$953.33 depuis le versement de juillet 1989;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;

ATTENDU que des fonds sont disponibles;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$953.33 au Comité de Loisirs du Secteur Norbert.

Adopté

89-391

Versement - Comité de Loisirs Secteur St-Malo

ATTENDU que le Comité de Loisirs du Secteur St-Malo devra bientôt préparer sa patinoire et que cela impliquera des frais;

ATTENDU que le solde bancaire n'est que de quelques dizaines de dollars;

ATTENDU que des fonds sont disponibles;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$300.00 au Comité des Loisirs du Secteur St-Malo, ce montant leur permettant de compléter l'an 1989.

Adopté

89-392

Levée de l'assemblée

A 7:55 heures;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté


Pierre Latour

Maire Suppléant


Marcel Milot

1898

Sec.-Tres



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 20 novembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 20 novembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les Conseillers Jean-Guy Bergeron
 Pierre Latour
 Maurice Dumas
 Yvon Charland

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
 Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
 Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
 Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 20 novembre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 17e jour du mois de novembre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-393
Discours du Maire

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ADOPTER le discours du Maire.

Adopté

89-394 Avis de motion - Règlement numéro 247

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

89-395 Avis de motion - Règlement numéro 248

Monsieur Jean-Guy Bergeron donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement sur le régime de retraite du maire et des conseillers.

Adopté

89-396 Avis de motion - Règlement numéro 249

Monsieur Jean-Guy Bergeron donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement permettant aux membres du conseil de se faire créditer des années de service aux fins de leur régime de retraite.

Adopté

89-397 Règlement numéro 202 - Paiement à l'entrepreneur (Secteur 6e, 8e, 9e rues, St-Malo)

ATTENDU les travaux exécutés par la compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. sur la 6e, 8e, 9e rues et Des Pionniers (Secteur St-Malo) en 1987;

ATTENDU que plus de 2 ans se sont écoulés depuis le dernier décompte progressif en date du 30 septembre 1987;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 24 septembre 1986;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$9,929.66 à la compagnie Les Pavages de Nicolet Inc. en paiement de la retenue de 5% sur le coût des travaux exécutés en vertu de ce règlement.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-398

Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)

ATTENDU les comptes reçues à ce jour de:

Municipalité Ste-Marthe du Cap (Fonds d'administration)	\$890.33
Excavation Girard & Simard Inc.	2,800.00
Massicotte & Fils Limitée	1,164.00
Perco Limitée	374.25
	<u>\$5,228.58</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des
Affaires Municipales en date du 13 septembre 1989;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$5,300.00 à la
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-399

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt
temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçues à ce jour de:

Municipalité Ste-Marthe du Cap (Fonds d'administration)	\$8,282.32
Excavation Girard & Simard Inc.	2,417.50
Toiture Mauricienne Inc.	860.00
Gaston Brouillette Inc.	331.14
Pépinière Cormier	1,370.00
Béton du Cap Inc.	105.19
M. Roger Courteau	300.00
Westburne Québec Inc.	206.78
P.A. Thibeault Ltée	4,764.78
	<u>\$18,637.71</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des
Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$18,700.00 à la
Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les
fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-400

Demande à la Compagnie Hydro-Québec

ATTENDU la construction d'un système d'éclairage public
souterrain dans le parc industriel comprenant 9 lampadaires
avec lampes au sodium d'une intensité de 27,500 lumens;

ATTENDU que ce réseau d'éclairage privé doit être alimenté
par l'Hydro-Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER à la Compagnie Hydro-Québec de fournir le service général d'éclairage public pour alimenter le réseau d'éclairage privé de la Municipalité situé sur le Boulevard Industriel;
- 2- D'ENLEVER les deux (2) lampes de rues existantes et un (1) poteau tel que décrit sur le plan fourni en annexe.

Adopté

89-401

Acceptation des travaux de voirie - Amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport de dépenses pour les travaux exécutés en 1989 en vue de l'amélioration du réseau municipal;

ATTENDU que le Ministère des Transports accorde une subvention au montant de \$15,000.00 pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil approuve le présent rapport de dépenses relatif aux travaux exécutés en 1989 aux chemins municipaux pour un montant de \$129,509.58;
- 2- QUE le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adoptés notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle que le Ministère des Transports a accordée.

Adopté

89-402

Opération cadastrale - Lots 582-13 et 583-39

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateauneuf, arpenteur-géomètre en date du 6 novembre 1989 concernant les lots 582-13 et 583-39 propriété de Monsieur Marc Richard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2824 étant la subdivision des lots 582-13 et 583-39.

Adopté

89-403

Versement - Comité des Loisirs Secteur St-Laurent

ATTENDU que le Comité des Loisirs du secteur St-Laurent a dépensé plus de \$7,500.00 depuis le début de l'année;

ATTENDU que ces dépenses ont été vérifiées par le Directeur des Loisirs et qu'elles sont conformes au mandat du comité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU qu'aucune somme n'a été versée au comité en 89 et
que des fonds sont disponibles;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement DE VERSER la somme de \$3,000.00 au
Comité des Loisirs du secteur St-Laurent.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHASSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 27 novembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 27 novembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 27 novembre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec Mme Carole C. Dumas
Sujet: 1- Chemin Félix Leclerc
2- Conférence de Presse Nationale - Villes Jubilaires

DONNE ce 24e jour du mois de novembre 1989.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-404

Avis de motion - Règlement numéro 246

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1990.

Adopté

89-405

Adoption du règlement numéro 248 - Règlement sur le régime de retraite du maire et des conseillers

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 248.

Adopté

89-406

Adoption du règlement numéro 249 - Règlement permettant aux membres du conseil de se faire créditer des années de service aux fins de leur régime de retraite

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 249.

Adopté

Règlement numéro 238 - Achat d'une horloge enregistrée

Ce point est reporté à une session ultérieure

89-407

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschenes et Gauthier)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Sintra Inc.	\$277,415.86
Laboratoire Choisy Ltée	<u>2,468.86</u>
	<u>\$279,884.72</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 10 août 1989;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$280,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

89-408

Règlement numéro 243 - Contrat entre maître d'ouvrage et l'architecte (Complexe Communautaire)

ATTENDU la résolution numéro 89-24 adoptée par le conseil le 30 janvier 1989;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 243 par le Ministre des Affaires Municipales le 9 novembre 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-409

Nomination de représentants - Négociation de la convention collective avec le SCFP

ATTENDU que la convention collective expire le 31 décembre 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER Messieurs Jean-Guy Bergeron, Maurice Dumas; Fernand Veillette et Marcel Milot pour représenter la Corporation Municipale lors des négociations à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP);
- 2- DE PRECISER que le maire est toujours d'office à ces réunions de négociations.

Adopté

89-410

Versement au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe du Cap

ATTENDU les Fêtes du 75ième anniversaire de fondation de Ste-Marthe du Cap qui se tiendront en 1990;

ATTENDU qu'un montant de \$16,500.00 a été prévu au budget 1989 pour l'organisation de ces Fêtes;

ATTENDU que des déboursés de l'ordre de \$8,830.40 et des fournitures pour \$67.73 ont déjà été octroyés au Comité pour rencontrer leur engagement pour les préparatifs de cette grande fête pour la population de Ste-Marthe du Cap;

ATTENDU la vérification des livres comptables et pièces justificatives effectué par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$7,601.87 prévue au budget 1989 au Comité des Fêtes du 75ième anniversaire de Ste-Marthe du Cap.

Adopté

89-411

Prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville est entré en vigueur le 10 décembre 1987;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Sté-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap est tenue, dans les vingt-quatre mois de ladite entrée en vigueur, d'adopter pour la totalité de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (art. 33, L.A.U.);

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté de Francheville est actuellement en processus de modification de son schéma d'aménagement affectant les objectifs et les dispositions du document complémentaire et, plus particulièrement, qui tient compte du résultat anticipé du processus de révision de la zone agricole, actuellement sous moratoire ministériel;

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap a finalisé l'élaboration d'un projet de plan d'urbanisme sur la base du contenu révisé du schéma d'aménagement;

ATTENDU que le Ministre des Affaires Municipales peut prolonger en vertu de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme ce délai imparti à ladite Municipalité si celui-ci n'est pas expiré (art. 239, L.A.U.);

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministre des Affaires Municipales d'accorder une prolongation, jusqu'au 30 juin 1990, du délai prescrit par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (chap. A-19.1) à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap pour adopter à l'égard de son territoire un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville.

Adopté

89-412

AQTE - Conférence régionale annuelle

ATTENDU l'invitation reçue pour la dix-septième conférence régionale annuelle organisée par l'Association Québécoise des Techniques de l'eau, région Mauricie - Bois Francs qui aura lieu le 30 novembre 1989 à l'Hôtellerie Le Baron de Trois-Rivières;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Fernand Veillette ou Jean Mercier pour assister à cette conférence;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à cet évènement.

Adopté

89-413

Contrat d'entretien d'équipement

ATTENDU que le contrat d'entretien d'équipement informatique vient à échéance le 31 décembre 1989;

ATTENDU la nécessité de renouveler le contrat d'entretien d'équipement informatique pour l'année 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 1- DE RENOUELER le contrat d'entretien d'équipement avec la compagnie Dynabec Ltée au montant de \$4,350.00 pour l'année 1990;
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer le contrat d'entretien avec la compagnie Dynabec Ltée, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 décembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 11 décembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

89-414

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

89-415

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 13, 20 et 27 novembre 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

89-416

Règlement numéro 238 - Achat d'une horloge enregistreuse

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'une horloge enregistreuse pour les employés du service des travaux publics;

ATTENDU les prix soumis par 2 fournisseurs, soit: Gaston Bédard Inc. et Roméo Couture Enr.;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACHETER de Roméo Couture Enr. une horloge enregistreuse de marque Cincinnati modèle 10,000 avec accessoires et 1,000 cartes poinçon pour le prix de \$829.45 taxes incluses.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-417

Adoption du règlement numéro 247 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 247.

Adopté

89-418

Liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes

ATTENDU l'article 1023 du Code Municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE TRANSMETTRE la liste des immeubles que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine souhaite vendre pour taxes, au secrétaire-trésorier de la MRC De Francheville.

Adopté

89-419

Protocole d'entente à intervenir entre Le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale, Le Ministère des Affaires Municipales et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine (Complexe Communautaire)

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale, Le Ministère des Affaires Municipales et La Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine concernant l'offre d'une contribution financière maximale de \$250,000.00 à la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine par le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale provenant du Programme spécial de la région Laprade (P.S.R.L.) aux fins de construire un complexe multifonctionnel qui abritera l'hôtel de ville et un centre communautaire;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre contenue au présent protocole d'entente ainsi que les conditions qui s'y rattachent;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-420

Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Affaires Municipales et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine (puits)

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Affaires Municipales concernant l'offre d'une aide financière maximale de \$25,000.00 à être versée aux fins de la réalisation de travaux d'amélioration d'équipements dans le cadre du volet IV du programme AIDA et la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine;



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre contenu au présent protocole d'entente ainsi que les conditions qui s'y rattachent;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel Milot, Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-421

Nomination de représentant du maire au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville

ATTENDU que l'article 187 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CHAP. A-19.1) a été amendé dernièrement;

ATTENDU qu'en cas d'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, le maire suppléant ne peut plus désormais, de façon automatique, remplacer le maire au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville;

ATTENDU que le texte amendé se lit comme suit:

"Pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la municipalité régionale de comté par un substitut que le conseil de la municipalité désigne parmi ses membres.";

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Pierre Latour substitut du maire pour une participation au conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Francheville.

Adopté

89-422

Participation à une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport sur et à l'extérieur de notre territoire pour les personnes handicapées

ATTENDU que la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine désire se prévaloir des dispositions des articles 536 à 539 du Code Municipal ou des articles 467.11 à 567.14 de la loi des cités et villes pour accorder une subvention à la corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport, sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine autorise la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées avec la corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;



No. de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- QUE cette entente est conditionnelle à l'approbation du plan de développement par le ministère des Transports du Québec, lequel est annexé à la présente pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- 3- QUE le coût pour la première année d'opération est estimé à \$98,057.00 et que la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine autorise, à même le fond d'administration générale, le versement d'une subvention à la corporation du transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de \$4,000.00 pour une période de un an, soit du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1990 montant qui a été établi d'après les modalités de financement décrites dans le plan de développement ainsi qu'à l'article 3 de l'entente et qui sera réajusté selon la durée réelle de l'entente;
- 4- QUE le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte cesdites prévisions et qu'il subventionne le service à 75%, le solde de 5% étant financé par les usagers;
- 5- QUE le Conseil accepte la tarification aux usagers telle que prévue au plan de développement;
- 6- QUE la Municipalité mandataire nommée annuellement en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté soit la municipalité de Batiscan et qu'à ce titre elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transport et nomme un délégué qui siège au conseil d'administration de la Corporation de transport adapté de Fran-Che-Mont;
- 7- QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, avec la corporation de Transport Adapté Fran-Che-Mont.

Adopté

89-423

Demande d'aide financière de l'école institutionnelle de Ste-Marthe

ATTENDU le programme "Espace" pour la prévention des abus et agressions sexuelles chez les écoliers du Primaire 1,2 et 3, présenté par le comité d'école Ste-Marthe;

ATTENDU la sollicitation financière pour réaliser ledit projet;

ATTENDU l'utilité d'un tel programme pour nos enfants;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NE VERSER aucun montant à l'école Ste-Marthe, considérant qu'un tel programme devrait relever de la Commission Scolaire Samuel de Champlain.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-424
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, secondé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1989 soit adopté.

Adopté

89-425
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1989 soit adoptée.

Adopté

89-426
Correspondance

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de novembre 1989.

Adopté

89-427
Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3370	Municipalité de Ste-Marthe	4912.72
3371	Carole Chevalier	35.00
3372	Comité Loisirs St-Malo	300.00
3373	Comité Loisirs Place Norbert	953.33
3374	Société Canadienne des Postes	1000.00
3375	Lemay Vicar Inc.	283.58
3376	Hydro-Québec	148.26
3377	Hydro-Québec	1212.66
3378	Pierre Latour	76.88
3379	Jean-Claude Beaumier	1400.00
3380	Municipalité de Ste-Marthe	67.33
3381	Ministre du Revenu	39.52
3382	Comité Loisirs Place St-Laurent	3000.00
3383	Municipalité de Ste-Marthe	5110.46
3384	Céline Turcotte	35.00
3385	Micheline Courteau	483.00
3386	Municipalité de Ste-Marthe	73.02
3387	Motel Canadien	223.11
3388	Yves Loranger	140.00
3389	Luc Bélair	21.20
3390	Levesque, Beaubien Inc.	13144.93
3391	Municipalité de Ste-Marthe	7407.91
3392	Comité 75e Anniversaire	7601.87
3393	S.C.F.P.	154.65
3394	Trust Général du Canada	2886.06
3395	Ministre du Revenu	5820.42
3396	Receveur Général du Canada	4708.25
3397	A.Q.T.E.	40.00
3398	Carole Chevalier	100.00
3399	Les Editions Yvon Blais Inc.	22.50
3400	Les Publications du Québec	26.20
3401	Secrétaire Moderne	23.50



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3402	Municipalité de Ste-Marthe	5054.23
3403	Lucien Chaussé	111.90
3404	Ministre du Revenu	15.00
3405	Carole Chevalier	35.00
	TOTAL:	<u>66667.49</u>

Comptes à payer au 30 novembre 1989

3406	A.Q.T.E.	130.00
3407	Asphalte Continental Inc.	278.54
3408	Belitec Inc.	310.65
3409	Bell Canada	416.19
3410	Beton Vibré Ltée	2290.09
3411	Bell Canada	33.44
3412	Bell Canada	71.63
3413	Centre de Décoration Paré Inc.	377.27
3414	Chaussures Lavergne Inc.	65.00
3415	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	75.67
3416	Coopérative Agricole de Champlain	26.87
3417	Clôtures Cambrek Inc.	291.85
3418	Canadian Tire Acceptance Limitée	138.98
3419	Clément Bastien Excavation Enr.	2820.00
3420	Charbonnerie Champlain Ltée	226.00
3421	Pauline Carpentier	57.00
3422	Construction S.R.B.	488.25
3423	Claude Demers Enr. Photographe	43.60
3424	Consultants H.G.E. Inc.	5000.00
3425	Cie de Gestion Optilog Inc.	29.50
3426	Coopérative Fédérée du Québec	1126.81
3427	Dynabec Ltée	1894.94
3428	Excavation Girard & Simard Inc.	1967.50
3429	Formules Municipales Enr.	24.47
3430	Fleuriste 4 saisons Enr.	11.45
3431	Gaz Bar Gélinas	191.00
3432	General Bearing Service Inc.	38.52
3433	Gravier Mont-Carmel Inc.	3032.94
3434	Groupe Sobeco Inc.	500.00
3435	Garage Jean Trudel Inc.	98.10
3436	Hydro-Québec	185.80
3437	Hydro-Québec	22.81
3438	Henri Bourgeois Inc.	121.16
3439	Imprimerie Art Graphique Inc.	270.94
3440	Imprimerie Régionale	39.58
3441	Librairie du Cap Inc.	421.19
3442	Les Cafés Populaires Henri Enr.	48.50
3443	Les Caisses Enregistreuses Digitec	272.50
3444	Matériaux Les Rives Inc.	5.73
3445	Morin & Frères Inc.	233.39
3446	MRC De Francheville	1871.94
3447	M.T.S. Sports Inc.	73.04
3448	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	44.68
3449	Matériaux Economiques Inc.	175.00
3450	Motorola Canada Ltée	126.02
3451	Massicotte & Fils Ltée	648.00
3452	Pagé Construction (1983) Inc.	489.32
3453	Pluritec Laboratoire Ltée	28.50
3454	Pièces D'Auto H.P. Jacques Inc.	179.74
3455	P.A.Thibeault Ltée	23.28
3456	Pluritec-Environnement Ltée	313.06
3457	Revue Commerce	24.00
3458	Sani-Marc Inc.	211.65



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3459	Sergaz Inc.	626.85
3460	Sécurité Plus	41.90
3461	Sablière Ste-Marthe Inc.	10.00
3462	St-Maurice Oxygen Ltée	52.92
3463	Trois-Rivières Location Inc.	387.68
3464	Ville de Trois-Rivières	203.73
3465	Westburne Québec	3131.61
3466	Wilson & Lafleur	77.00
3467	Xerox Canada Inc.	493.44
3468	André Montplaisir	134.95
3469	La Revue Municipale	190.00
3470	Vitres D'Auto Ste-Marthe	45.00

TOTAL: 33281.17

89-428

Adopté
Rapport des permis émis pour le mois de novembre 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$349,000.00, 1 permis pour 1 industrie pour une valeur estimée de \$80,000.00 et 1 permis pour 1 édifice public pour une valeur estimée de \$1,800,000.00;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1989 pour une valeur totale estimée de \$2,229,000.00.

Adopté

89-429

Opération cadastrale - Lots 107-8, 108-15 et 109-23

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 24 novembre 1989 concernant les lots 107-8, 108-15 et 109-23 propriété de S. Boisvert & Fils Enr.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9300 étant la subdivision des lots 107-8, 108-15 et 109-23.

Adopté

89-430

CPTAQ - demande d'autorisation - Lots 447-5 et 446-13

ATTENDU la demande de Monsieur Pedrag Gacic;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de Monsieur Pedrag Gacic auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-431

Contrat de déneigement des patinoires

ATTENDU que M. André Brière propose ses services pour déneiger la patinoire St-Malo;

ATTENDU que la firme Centre Agricole G.H. se propose pour le déneigement de la patinoire Norbert;

ATTENDU que M. Jean-Marie Lottinville accepterait de déneiger les patinoires des 3 autres secteurs, à savoir, Les Prairies, St-Laurent et Dominique Savio;

ATTENDU que le coût de chacune de ces propositions est contenu dans l'annexe ci-joint et fait partie intégrante de la présente;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER lesdites propositions, ces dernières comblant nos attentes au meilleur coût possible.

Adopté

89-432

Subvention au Noël Communautaire Optimiste

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe et le Club Optimiste Alpha organisent annuellement un dépouillement d'arbre de Noël;

ATTENDU que les coûts d'une telle fête s'élèveront aux environs de \$700.00 et qu'ils sont en croissance constante;

ATTENDU que cette fête s'adresse à environ 150 jeunes de notre Municipalité;

ATTENDU que le budget des 2 clubs n'est pas très élevé;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$150.00 afin d'appuyer les Clubs Optimistes dans cette démarche communautaire.

Adopté

89-433

Levée de l'assemblée

A 8:00 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien ChausseMaire..... *Marcel Mirot*Sec.-Tres
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 décembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 décem-
bre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 18 décembre 1989 à 19:00 heures et
qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 15e jour du mois de décembre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-434

Avis de motion - Règlement numéro 250

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, de mise en forme de rue, pose de bordure de béton et pavage sur le prolongement de la cinquième rue tel que montré au plan ci-joint lequel fait partie intégrante de cet avis de motion et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis de motion s'accompagne d'une demande de dispense de lecture de règlement.

Adopté

89-435

Règlement numéro 250 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Malo ouest)

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Le Consortium Pluritec Ltée et VFP Inc. pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de mise en forme de rue sur le prolongement de la cinquième rue soit entre la troisième avenue et un point situé à une distance de 30 mètres au sud-est de la rue Des Pionniers et la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, de mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur le prolongement de la cinquième rue soit entre un point situé à une distance de 30 mètres au sud-est de la rue Des Pionniers et le rang St-Malo et sur une partie de la rue Des Pionniers, conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté

89-436

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschênes et Gauthier)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Pluritec Ltée	\$31,576.61
Chastenay, Gagné & Associés	484.50
	<u>\$32,061.11</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 10 août 1989;

ATTENDU la nécessité de retenir la somme de \$3,000.00 en attendant l'inspection finale des travaux et la remise des plans tels que construits;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$29,100.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

89-437 **Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**
Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$700.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

89-438

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU les travaux de développement le long de la 2ième avenue entre la 12ième rue et la rue Des Géranioms;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose d'éclairage, tel que les plans soumis;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de 5 nouvelles lumières de rues, soit 5 lumières 10,000 lumens au mercure.

Adopté

89-439

Nomination d'un garde-feu municipal

ATTENDU la demande de la Société de Conservation de la région de Québec-Mauricie;

ATTENDU l'importance de désigner un interlocuteur auprès de la Société concernant la protection des forêts contre le feu;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DESIGNER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, pour agir comme garde-feu municipal pour l'année 1990 pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

89-440

Opération cadastrale - Lots 95-113 à 95-122, 96-27-2 et 96-193 à 96-217

ATTENDU la requête effectuée par Yves Béland, arpenteur-géomètre en date du 8 décembre 1989 concernant les lots 95-113 à 95-122, 96-27-2 et 96-193 à 96-217 propriété de Claude Deschenes & Fils Inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 874 étant la subdivision des lots 95-113 à 95-122, 96-27-2 et 96-193 à 96-217,

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 18 décembre 1989

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 18 décembre 1989 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 18 décembre 1989 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1989.
- 2- Adoption du règlement numéro 246 - Pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 1990.

DONNE ce 15e jour du mois de décembre 1989.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

89-441

Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant
le 31 décembre 1990

ATTENDU les dispositions contenues aux articles 954, 955,
956 et 957 du Code Municipal;

ATTENDU les explications fournies durant les sessions;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ADOPTER le budget de la Corporation
Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour l'ex-
ercice se terminant le 31 décembre 1990.

Adopté

89-442

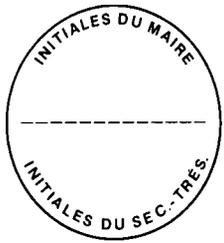
Adoption du règlement numéro 246 - Pour déterminer les taux
de taxes pour l'exercice financier 1990

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice
Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro
246.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 8 janvier 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 8 janvier 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

90-1

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-2

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 11 et 18 décembre 1989 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-3

Avis de motion - Règlement numéro 251

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1990 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain.

Adopté

90-4

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Jean Caron & Fils Inc.	\$28,508.40
Outibo Enr.	426.46
Roméo Couture Enr.	829.45
Permacon Trois-Rivières	943.30

\$30,707.61

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$30,750.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

Voir résolution
90-4

Règlement numéro 238 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Immobilisations)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Jean Caron & Fils Inc.	\$28,508.40
Outibo Enr.	426.46
Roméo Couture Enr.	829.45
Permacon Trois-Rivières	943.30

\$30,707.61

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales en date du 7 juin 1989;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$30,750.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-5

Règlement numéro 243 - Contrat intervenu entre le maître d'ouvrage et l'architecte (Complexe communautaire)

ATTENDU que les travaux de construction d'un complexe communautaire comprenant un hôtel de Ville et un centre communautaire ont débuté en novembre 1989;

ATTENDU que pour des raisons d'ordre financier, aucun extra au contrat original ne devra être apporté sans l'autorisation préalable du Conseil de la Corporation Municipale;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'AVISER la firme d'architectes et toutes personnes siégeant aux réunions de chantier au nom de la Corporation Municipale que toutes modifications au contrat original devront préalablement être autorisées par le Conseil de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, tel que spécifié au devis numéro 88-40 à l'article CG11 (Modifications à l'ouvrage).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-6
Acquisition de terrains (rues et servitudes) - lots 96-27-2
96-217, 95-122, 96-195 et 95-115 (Secteur Deschênes)

ATTENDU le plan préparé par Monsieur Yves Béland, arpen-
teur-géomètre en date du 8 décembre 1989 de ses minutes No.
874;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon
Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition des lots 96-27-2, 96-217,
95-122, 96-195 et 95-115 propriétés de Claude Deschênes
& Fils Inc. et ce pour la somme de \$1.00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de
rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies
de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, Maire et Marcel
Milot, Secrétaire-trésorier pour signer l'acte notarié
et tous autres documents pouvant donner effet aux
présentes pour et au nom de la Corporation Municipale
de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-7

Engagement d'une firme spécialisée pour entreprendre l'éla-
boration d'un règlement sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale

ATTENDU le projet de loi 130, adopté en juin 1989 par
l'Assemblée Nationale par lequel la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme fut modifiée afin d'inclure de nouvelles
dispositions législatives permettant aux municipalités de
disposer d'une nouvelle technique pour contrôler le dévelo-
pement soit: "Les plans d'implantation et d'intégration
architecturale";

ATTENDU que le recours à l'approbation d'un règlement sur
les plans d'implantation et d'intégration architecturale
offre aux municipalités la possibilité d'améliorer des
projets de lotissement et de construction;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçu de la firme
Pluritec Environnement Ltée;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement D'ENGAGER la firme Pluritec-Environne-
ment Ltée pour élaborer et produire un projet de règlement
sur les plans d'implantation et d'intégration architectura-
le selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme.

Adopté

90-8

Identification à "Félix Leclerc"

ATTENDU la consultation menée auprès de la population du
rang St-Malo pour le changement de nom qui deviendrait le
chemin Félix Leclerc;

ATTENDU que les citoyens ont manifesté leur désaccord à
cette proposition;

ATTENDU la suggestion de nos citoyens d'identifier la
nouvelle construction en hommage à un grand homme de chez
nous;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE NOMMER la salle communautaire de notre complexe la "Salle Félix Leclerc" conformément aux vœux de la population.

Adopté

90-9

Contribution annuelle 1990 à U.M.R.C.Q.

ATTENDU que la contribution annuelle est fixée en fonction de la population de chacune des municipalités;

ATTENDU que selon la grille de tarifications, cette contribution s'établit à \$1,550.00;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,550.00 à l'U.M.R.C.Q. à titre de contribution pour l'exercice 1990.

Adopté

90-10

Adhésion à l'Association québécoise des directeurs du loisir municipal pour l'année 1990

ATTENDU le renouvellement de la cotisation à l'AQDLM pour l'année 1990;

ATTENDU que cette cotisation permettra au directeur des loisirs d'assister au congrès en août prochain et qu'il est important qu'il puisse y participer;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$125.00 à l'AQDLM en paiement de la cotisation annuelle 1990.

Adopté

90-11

Correspondance

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de décembre 1989.

Adopté

Comptes

Ce point est reporté à une session ultérieure

90-12

Nettoyage et prolongement du cours d'eau des Cormiers

ATTENDU les demandes d'un groupe de personnes intéressées dans les travaux d'aménagement du cours d'eau des Cormiers;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'APPUYER Monsieur Jacques Godin dans sa demande auprès du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour le nettoyage et le prolongement du cours d'eau des Cormiers;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

2-DE DEMANDER au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se char-
ger, à titre gratuit, au nom et pour le compte de la
Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Made-
leine, de l'exécution des travaux de drainage dans le
cours d'eau des Cormiers.

Adopté

90-13

Rapport des permis émis pour le mois de décembre 1989

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les
permis émis mensuellement;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au
cours du mois de décembre 1989 pour une valeur totale
estimée de \$7,100.00.

Adopté

90-14

Versement - Comité des Loisirs St-Malo

ATTENDU que le Comité des Loisirs St-Malo a terminé l'année
1989 avec un solde en caisse inexistant;

ATTENDU que le tout a été vérifié par le directeur des
loisirs;

ATTENDU que des fonds sont nécessaires pour débiter l'année
1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER une somme de
\$1,000.00 audit comité, cette somme étant disponible et
prévu au budget.

Adopté

90-15

Levée de l'assemblée

A 7:52 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Libre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 15 janvier 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 15 janvier
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas
Yvon Charland
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 15 janvier 1990 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE".

DONNE ce 12e jour du mois de janvier 1990.

(Signé)

.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-16

Avis de motion - Règlement numéro 252

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la rue Pie X, une partie de la 3e avenue ainsi que sur une partie de la 11e rue (Secteur St-Malo Ouest) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-17

Adoption du règlement numéro 251 - Pour approuver les prévisions budgétaires pour l'exercice 1990 de la Régie Intermunicipale d'Assainissement des Eaux du Trois-Rivières Métropolitain

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 251.

Adopté

90-18

Règlement numéro 252 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Malo ouest)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumàs et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la rue "Pie X, une partie de la 3e avenue ainsi que sur une partie de la 11e rue (Secteur St-Malo Ouest), conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté

90-19

Règlement numéros 239 et 241 - Paiement aux ingénieurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteurs Deschènes et Gauthier)

ATTENDU que les plans tels que construits nous ont été livrés dernièrement et qu'il reste un solde à verser sur le compte d'honoraires au montant de \$3,000.00 à la firme Pluritec Ltée;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 10 août 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$3,000.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer la firme Pluritec Ltée en règlement final de leur compte d'honoraires.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-20

Annulation des soldes d'emprunts approuvés et non effectués

ATTENDU que la Municipalité n'aura pas besoin d'emprunter les argents représentés par les soldes sur les règlements d'emprunt, autorisés et approuvés (dont le détail apparaît plus bas dans la présente résolution, et ce pour les raisons suivantes):

- a) Paiements comptants des services par les propriétaires
- b) Coût réel des travaux ou des acquisitions moins élevé que l'estimé des coûts prévus

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE chaque solde apparaissant à la colonne "SOLDE", dans le bloc ci-dessous, représentant la partie non empruntée sur chaque règlement d'emprunt indiqué ci-dessous ne nécessitera pas de financement et que, par conséquent, le pouvoir d'emprunt correspondant soit et est par les présentes annulé:

<u>Nos.</u> <u>Regl.</u>	<u>Date</u> <u>Approbation</u>	<u>Montant</u> <u>Approuvé</u>	<u>Montant</u> <u>Emprunté</u>	<u>Solde (em-</u> <u>prunt non</u> <u>effectué</u>
222	88-10-03	219081.	189000.	30081.
223	88-09-26	90948.	30000.	60948.

- 2- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit immédiatement transmise au Ministre des Affaires Municipales.

Adopté

90-21

Assurance-collective 1990-1991

ATTENDU l'entente de regroupement entre les MRC de Francheville, du Haut St-Maurice et de Mékinac pour l'administration d'une assurance-collective au bénéfice des employés(es) de ces MRC et des employés(es) des municipalités intéressées qui composent le territoire de ces MRC;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées dans le cadre de cette assurance-collective;

ATTENDU que la compagnie "S.S.Q. mutuelle d'assurance groupe" a présenté la soumission la plus basse pour la période s'étendant du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE RETENIR la soumission de la compagnie "S.S.Q. mutuelle d'assurance groupe" pour la protection offerte à titre d'assurance collective au bénéfice des employé(es) de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour la période s'étendant du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1991.
- 2- D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-22
Entente avec Monsieur Yves Montplaisir

ATTENDU les frais légaux encourus par Monsieur Yves Montplaisir suite à l'action intentée lors de sa course de motoneiges de 1988 sur son terrain;

ATTENDU que Monsieur Montplaisir ne peut être tenue seul responsable des problèmes juridiques découlant de cet évènement;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE NEGOCIER avec Monsieur Yves Montplaisir et son avocat de façon à établir d'une façon équitable les coûts, la Municipalité en assumant une partie.

Adopté

90-23
Calendrier municipal 1990

ATTENDU le voeu du conseil municipal de se doter d'un calendrier municipal pour l'année 1990;

ATTENDU l'utilité qu'il aura auprès de notre population;

ATTENDU que cet outil de référence représente une priorité établie pour l'an 90 dans le domaine des communications;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) soumissionnaires;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ENTÉRINER la commande de 2,600 calendriers municipaux pour 1990 au coût global de \$8,650.00 plus taxe fédérale, de l'Imprimerie Vallières, soit le plus bas soumissionnaire.

Adopté

90-24
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31-12-1989 soit adopté.

Adopté

90-25
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 décembre 1989 soit adoptée.

Adopté

90-26
Comptes

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

3471	Les Editions Mabec Inc.	18.95
3472	Municipalité de Ste-Marthe	18,118.49
3473	Municipalité de Ste-Marthe	4,600.00
3474	MC Equipement (1985) Inc.	65.00
3475	Municipalité de Ste-Marthe	4,783.12
3476	Club Optimiste Ste-Marthe	150.00
3477	René Dupont	312.91
3478	Jules Milette Inc.	4,070.16
3479	Les Publications du Québec	9.95
3480	Hydro-Québec	9,100.55
3481	Municipalité de Ste-Marthe	73.78
3482	Carole Chevalier	385.00
3483	Comm. Adm. Régimes de retraite et Assurances	6,179.56
3484	Complexe Hôtelier Le Sapineau	1,037.99
3485	Daniel Bastien	225.00
3486	Les Cafés Populaires Henri Enr.	36.75
3487	La Fête en Tête	50.16
3488	Municipalité de Ste-Marthe	5,225.58
3489	Denis Bruneau	360.00
3490	Carole Chevalier	64.10
3491	Municipalité de Ste-Marthe	10,149.81
3492	Carole Chevalier	100.00
3493	Gaston Girard	9,234.09
3494	Presses de l'Université du Québec	20.00
3495	Hydro-Québec	3,902.20
3496	Société Canadienne des Postes	700.00
3497	Luc Bélair	175.00
3498	Inter Marché Bouchor Inc.	237.32
3499	Micheline Courteau	350.00
3500	Commission Scolaire du Cap	2,264.00
3501	Gaston Girard	253.00
3502	Société Canadienne des Postes	144.30
3503	Michelle St-Martin	64.00
3504	Céline Turcotte	175.00
3505	Micheline Courteau	35.00
3506	Michel Rocheleau	227.50
3507	Municipalité de Ste-Marthe	4,894.83
3508	Céline Turcotte	35.00
3509	U.M.R.C.Q.	1,550.00
3510	Ass. Québécoise Directeur du Loisir Municipal	125.00
3511	Comité de Loisirs St-Malo	1,000.00
3512	Municipalité de Ste-Marthe	4,828.67
3513	Municipalité de Ste-Marthe	67.23
3514	Maurice Dumas	13.30

TOTAL:

95,412.30

Comptes à payer au 31 décembre 1989

3515	Aluminium Dufresne Inc.	311.58
3516	Atelier Go-Elan	1569.60
3517	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	274.84
3518	Bell Canada	267.28
3519	Bell Canada	33.44
3520	Bell Canada	216.25
3521	Centre des Roses Enr.	104.10
3522	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	78.83
3523	Charbonnerie Champlain Ltée	1342.94
3524	C.G. Sport Enr.	74.01
3525	Dynabec Ltée	5254.99
3526	Electronique Noroy Inc.	381.50
3527	Formules d'Affaires CCL	49.27
3528	Gaz Bar Gélinas	355.70



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3529	Gravier Mont-Carmel Inc.	1515.72
3530	Guillevin International Inc.	283.66
3531	Gaston Brouillette Inc.	66.49
3532	Garage Charest & Frères Inc.	1.92
3533	Hydro-Québec	490.60
3534	Hydro-Québec	155.99
3535	Imprimerie Vallières Inc.	820.00
3536	J.B. Lanouette Inc.	189.66
3537	Librairie du Cap Inc.	77.07
3538	Le Nouvelliste	190.00
3539	Les Editions Yvon Blais Inc.	22.50
3540	Le Domaine Inc.	65.00
3541	Laboratoires Choisy Ltée	56.16
3542	Les Caisses Enregistreuses Digitec	272.50
3543	Matériaux Les Rives Inc.	208.36
3544	Morin & Frères Inc.	137.40
3545	Marchand Audio-Vidéo	55.00
3546	Municipalité de Champlain	4541.37
3547	Mines Seleine Inc.	2101.27
3548	Pagé Construction (1983) Inc.	55.48
3549	Pitney-Bowes	120.99
3550	Pluritec Laboratoire Ltée	66.50
3551	Purolator Ltée	36.30
3552	Pièces d'auto H.P. Jacques Inc.	169.08
3553	P.A. Thibeault Ltée	60.28
3554	Pélissier Réfrigération	79.54
3555	Pneus Camo Inc.	28.00
3556	RPM Tech. Inc.	174.68
3557	Sergaz Inc.	592.35
3558	Service de pneus C.T.R. Ltée	6.49
3559	Société Qué. Assainissement des Eaux	6322.61
3560	St-Cyr Photo	61.89
3561	Sécurité Plus	71.62
3562	Serrurier A.M. Enr.	41.37
3563	St-Maurice Oxygen Ltée	91.44
3564	Shell Canada Limitée	105.06
3565	T.L.G. Inc.	30.18
3566	Westburne Québec	600.35
3567	Wilson & Lafleur	288.00
3568	Xérox Canada Inc.	127.09
3569	BV Hydrau-Mécanique Inc.	61.41

TOTAL: \$30755.71

Adopté

90-27

Nomination d'un représentant - Comité de gestion des déchets

ATTENDU la lettre reçue de Monsieur Robert Bouchard, secrétaire-trésorier de la MRC de Francheville en date du 9 janvier 1990;

ATTENDU qu'un comité a été formé pour étudier le dossier de la gestion des déchets dans son ensemble;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Maurice Dumas, conseiller pour représenter la Municipalité au sein de ce comité à la MRC De Francheville.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-28
Réparation d'une pompe d'égout

ATTENDU qu'une défectuosité est survenue sur une pompe d'égout dû à son usage d'environ 13 ans;

ATTENDU que la compagnie Launier Ltée est le seul concessionnaire dans la région pour ce type de pompe industrielle;

ATTENDU que les réparations ont été confiées à la Compagnie Launier Ltée vu l'urgence de faire faire les réparation;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER le paiement de la réparation d'une pompe d'égout de marque AURORA pour la somme de \$1,264.00 taxe incluse.

Adopté

90-29

Congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec

ATTENDU la tenue du congrès de la Société des Fêtes et Festivals du Québec les 2, 3 et 4 mars 1990 à Hull;

ATTENDU l'importance de ce congrès pour des activités telles que le Carnaval, la Fête Nationale et les Fêtes du 75e Anniversaire;

ATTENDU que des membres desdits comités seront présents;

ATTENDU les retombées directes dont bénéficiera notre communauté;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Yvon Charland, président des Fêtes du 75e Anniversaire et Monsieur Laurier Mongrain, directeur des loisirs, audit congrès;
- 2- D'ASSUMER les frais d'inscription et les frais inhérents à ce congrès.

Adopté

90-30

Versement - Ligue Hockey Mineur Ste-Marthe

ATTENDU qu'un nouveau budget a été présenté par la Ligue de Hockey Mineur de Ste-Marthe pour la période hivernale se terminant le 31 décembre 1989 et qu'il s'avère un déficit anticipé de \$1,400.00 pour terminer l'année 1989;

ATTENDU que l'enveloppe budgétaire de soutien aux activités de loisirs contient une marge de manoeuvre de \$7,100.00 au budget 1990;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,400.00 à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe pour leur permettre de combler le déficit prévu 1989 et de puiser cette somme au poste budgétaire 02-790-00-990 (autres activités de loisirs) du budget 1990.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-31
Location de machinerie

ATTENDU l'entretien régulier à faire au réseau routier et autres;

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire la location de machinerie pour effectuer cet entretien occasionnellement;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics et Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, à faire la location de machinerie et ou équipement afin de faire l'entretien de notre réseau routier et autres, en cas d'urgence, suivant leur bon jugement et ce au meilleur prix soumis en tenant compte de la qualité des équipements et services offerts.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 22 janvier 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 22 janvier à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 22 janvier 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 19e jour du mois de Janvier 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-32

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur Construc-
tion Drumco Inc. (Complexe communautaire)

ATTENDU la demande de paiement numéro 1 en date du 22 décembre 1989 effectuée par la firme d'architectes Bigué, Lord et Associés Inc. pour la firme Construction Drumco Inc. pour des travaux exécutés pour la période du 27 novembre 1989 au 22 décembre 1989, au montant de \$109,678.74;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$109,678.74 à la firme Construction Drumco Inc. en paiement des travaux exécutés pour la période s'étendant du 27 novembre 1989 au 22 décembre 1989.

Adopté

90-33

Adoption du règlement numéro 252 - Relatif à la construc-
tion d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire,
mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage
sur une partie de la rue PIE X, une partie de la 3e avenue
ainsi que sur une partie de la 11e rue, connues sous les
numéros de cadastres 96-26, 96-27-1, 96-27-2, 103-328,
96-217 et 95-122 (Secteur St-Malo Ouest)

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 252.

Adopté

90-34

Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux

ATTENDU la résolution No. 89-257 adoptée à la session du 14 août 1989;

ATTENDU que selon les ententes avec la Société concernant les secteurs non desservis, les travaux doivent être réalisés avant la mise en opération du site de traitement des eaux usées;

ATTENDU que pour faire ces travaux dans les secteurs non desservis, la Municipalité doit faire des règlement de secteurs et conclure des ententes avec le Ministère des Transports;

ATTENDU que ces travaux devraient être réalisés en 1990, pour la municipalité;

ATTENDU l'urgence de ce projet, nous demandons à la Société de placer une priorité à ce dossier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux de faire les études nécessaires afin de faire les travaux d'amélioration utiles à la station de pompage pour éliminer le rejet des eaux usées dans le ruisseau St-Pierre.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-35

Achat d'un système d'alimentation sans coupure (régulateur de voltage)

ATTENDU la nécessité de se doter d'un système d'alimentation sans coupure, dûe aux nombreuses baisses de voltage qui se produisent depuis quelques mois au Québec;

ATTENDU que cette situation occasionne beaucoup d'inconvénients à notre système informatique et risque de causer des pertes de données importantes et nous empêche également d'avoir accès rapidement à l'information contenue dans l'ordinateur;

ATTENDU les prix demandés à deux fournisseurs, soient Dynabec Ltée et Guillevin International Inc. et les prix soumis par chacun d'eux;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACHETER du plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Dynabec Ltée, un système d'alimentation sans coupure (UPS) au prix de \$1,960.91, taxes incluses.

Adopté

90-36

Entente entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap relative à la course de motoneiges carnavalesque

ATTENDU la résolution numéro 90-22 adoptée par le conseil à la session du 15 janvier 1990;

ATTENDU la négociation effectuée avec Monsieur Yves Montplaisir ainsi qu'avec son conseiller juridique, relative aux frais encourus suite à l'action intentée lors de la course de motoneiges de 1988;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le versement d'une somme de \$200.00 de Monsieur Yves Montplaisir, en compensation d'une partie des frais encourus suite à cet évènement;
- 2- DE VERSER la somme de \$1,100.00 à la firme Gamache, Godin & Doyle, avocats en règlement final des services professionnels rendus à Monsieur Yves Montplaisir dans la cause précitée;
- 3- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer une entente à intervenir entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine. Ladite entente est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme si elle était ici récitée au long.

Adopté

90-37

Congrès annuel de l'AIMEQ 1990

ATTENDU que le congrès annuel de l'association aura lieu les 30, 31 mars et 1er avril 1990 à Orford;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formateur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les informations recueillies à ce congrès seront bénéfiques pour notre service technique;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Jean Mercier pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à la participation à ce congrès;
- 3- D'ALLOUER la somme de \$400.00 à Monsieur Jean Mercier à titre d'avance pour participer à ce congrès.

Adopté

90-38

Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU la nécessité de rajouter des luminaires sur certaines rues dû à la présence de nouvelles résidences ou rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose d'éclairage, tel que les plans soumis;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de six (6) nouvelles lumières de rues tel que démontré aux croquis annexés, soit 3 luminaires 8500 lumens au sodium et 3 luminaires 10000 lumens au mercure.

Adopté

90-39

Opération cadastrale - lots 104-120 à 104-144, 105-15 et 106-3-13

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 15 décembre 1989 concernant les lots 104-120 à 104-144, 105-15 et 106-3-13 propriété de Succession Donatien Guilbeault;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9314 étant la subdivision des lots 104-120 à 104-144, 105-15 et 106-3-13.

Adopté

.....MAIRE.....
LUCIEN CHAUSSE

.....SEC.-TRES.
MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Lundi le 29 janvier 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 29 janvier
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 29 janvier 1990 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

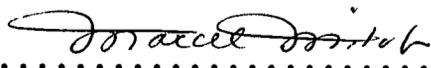
Voir "ANNEXE"

DONNE ce 26e jour du mois de janvier 1990.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-40

Avis de motion - Règlement numéro 253 (Secteur St-Malo Ouest)

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 6e rue et sur une partie de la 3e avenue (Secteur St-Malo Ouest) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-41

Avis de motion - Règlement numéro 254 (Secteur Norbert)

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif à la construction d'un réseau d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert) et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-42

Règlement numéro 253 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur St-Malo Ouest)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 6e rue ainsi que sur une partie de la 3e avenue (Secteur St-Malo Ouest), conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

90-43

Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE NOMMER Madame Jeannine Trépanier Beaudoin maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 30 avril 1990.

Adopté

90-44

Nomination d'un conseiller juridique

ATTENDU la nécessité de recourir rapidement à des avocats suite à des événements souvent imprévisibles afin d'obtenir une opinion légale;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier à retenir les services de l'étude légale Tremblay, Bois & Associés et à leur demander les opinions légales jugées nécessaires pour la bonne poursuite des dossiers municipaux pour l'année 1990.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-45

Acquisition d'une partie du lot originaire numéro 606 ainsi que d'une partie des lots numéros 604, 502 et 503 propriété de Construction Bérou Inc.

ATTENDU que l'envergure des travaux d'assainissement en cours nécessite la construction d'un chemin d'accès à l'autoroute 40, à cause de la quantité de matériaux à transporter par camion;

ATTENDU que la construction d'un chemin d'accès à l'autoroute 40 réduira l'impact qui serait créé sur le rang St-Malo si on utilisait cette artère;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Construction Bérou Inc. une partie du lot numéro 606 formant une superficie approximative de 10,851.8 mètres carrés pour le prix de \$1,839.30;
- 2- D'ACQUERIR, pour la somme de \$1.00, une partie des lots numéros 502, 503, 604 et 606 étant l'emprise du chemin d'accès projeté tel que démontré sur le plan numéro 9145 fait par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 28 septembre 1989;
- 3- DE MANDATER Me Hugues Germain, notaire, pour rédiger l'acte notarié;
- 4- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-46

Demande au Ministère des Transports - Acquisition d'une partie du lot 607

ATTENDU que la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine projette de construire un chemin d'accès à l'autoroute 40;

ATTENDU que la Corporation Municipale s'est portée acquéreur de la partie du lot numéro 606 pour fin de construction dudit chemin d'accès;

ATTENDU que le tracé projeté empiète sur une partie du lot numéro 607 appartenant au Ministère des Transports;

ATTENDU la nécessité pour la Corporation Municipale d'acquérir une partie du lot numéro 607 pour construire ce chemin d'accès;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au Ministère des Transports de céder à la Corporation Municipale une partie du lot numéro 607 pour fin de construction d'un chemin d'accès à l'autoroute 40;
- 2- DE LEVER la servitude de non-accès face au chemin projeté tel que démontré sur le plan numéro 9145 fait par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 28 septembre 1989.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-47

Demande de permis d'excavation au Ministère des Transports

ATTENDU que la Municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1990;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU que la Municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la Municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le Ministère des Transports;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la Municipalité demande au Ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1990.

Adopté

90-48

Location d'un système téléphonique de Bell Canada

ATTENDU le déménagement de l'hôtel municipal prévu pour l'été 1990;

ATTENDU que notre système téléphonique actuel "Vantage 12" est arrivé à saturation;

ATTENDU que pour la nouvelle bâtisse, le besoin sera de 17 postes au minimum;

ATTENDU l'étude de besoins spécifiques établie avec le service à la communauté;

ATTENDU que ces dépenses sont prévues au budget 1990;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE COMMANDER à la Compagnie Bell Canada le système téléphonique "Le Méridien Norstar" sur un contrat de location/achat de trois (3) ans au montant mensuel de \$443.90 plus les frais de services mensuels de \$58.45, celui-ci répondant le plus à nos besoins. Les frais d'installation et de raccordement au montant de \$4,212.15 seront payables au moment de l'installation du système.
- 2- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, à signer le contrat et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-49

Achat de compteurs d'eau

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de compteurs d'eau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'obligation de fournir un compteur d'eau pour toutes les nouvelles constructions desservies par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU les soumissions reçues par deux (2) fournisseurs, soit: Westburne Québec Inc. et J.U. Houle Ltée;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHETER de Westburne Québec Inc., soit le plus bas soumissionnaire, 50 compteurs d'eau avec lecture à distance au montant de \$4,469.00 taxes incluses.

Adopté

90-50

Versement - Ligue de Hockey Mineur

ATTENDU qu'une somme de \$1,400.00 a été versée récemment à la Ligue de Hockey Mineur Ste-Marthe et que cette somme a été utilisé pour fermer l'année 1989;

ATTENDU qu'en ce début d'année 1990, des dépenses importantes doivent être encourues;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE VERSER une première moitié du budget 1990, soit \$5,000.00 et que la seconde partie soit versée au début de l'automne, après une vérification de la situation financière de la ligue.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Luc Belair* SEC.-TRES.ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BELAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 février 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 février
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les : Pierre Juneau
Conseillers : Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Luc Bélair pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 5 février 1990 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

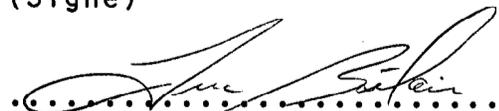
N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec Mme Carole C. Dumas

- 1- Conférence de presse Nationale
- 2- Gala personnalités masculines

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 2e jour du mois de février 1990.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier adjoint

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier adjoint

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Entr., Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

90-51

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 30 janvier 1990 - Règlement numéro 252

Adoption du règlement numéro 254 - Relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la mise en forme de rues, sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert)

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 254.

Adopté

90-52

Vente d'immeuble dans le Parc Industriel

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine vende à Ferblanterie S. Boisvert & Fils Inc., la subdivision numéro HUIT du lot originaire CENT SEPT (107-8), la subdivision numéro QUINZE du lot originaire CENT HUIT (108-15) et la subdivision numéro VINGT-TROIS du lot originaire CENT NEUF (109-23) du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel qu'il apparait aux plans et à la description technique préparée par Monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre en date du 24 novembre 1989, annexé à la présente résolution, d'une superficie totale de 34,260.495 pieds carrés ou 3,182.8 mètres carrés, au prix de \$5,139.07 payé comptant, le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Jacques Verrette, notaire et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

90-53

Demande des artisans de paix

ATTENDU la demande reçue des artisans de paix, pour la vente de "Pain partage" sur notre territoire, le 10 avril prochain;

ATTENDU qu'une équipe de bénévoles de la municipalité travaille à ce dossier;

ATTENDU que des familles de chez-nous bénéficient des services des artisans de paix;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'AUTORISER les artisans de paix pour la vente du "Pain Partage" sur le territoire de la municipalité, cette journée du 10 avril 1990.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-54

Comité - Gala personnalités masculines de Ste-Marthe

ATTENDU que le comité - Gala personnalités masculines de Ste-Marthe se donnera un conseil d'administration permanent à compter de cette année;

ATTENDU qu'ils en sont à la 2e édition et qu'ils entendent en faire un évènement de marque;

ATTENDU que ce gala sera diffusé à l'échelle provinciale, voir même internationale;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE RECONNAITRE officiellement le comité - Gala personnalités masculines de Ste-Marthe;
- 2- D'APPUYER ce comité dans leurs activités tant aux besoins techniques que matériels;
- 3- DE DEMANDER qu'une liste des administrateurs nous soit fournie lorsque le conseil d'administration sera formé officiellement.

Adopté

90-55

Achat de timbres

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

90-56

Achat de pneus pour camion

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de pneus pour camion 6 roues (International 1987);

ATTENDU les prix soumis par 3 fournisseurs;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACHERER de la compagnie Les Pneus Bélisle Inc., soit le plus bas soumissionnaire, quatre (4) pneus rechappés grandeur 11R22.5, 16 plis avec semelle Bandag modèle XSM4 gripper et ce pour le prix de \$950.00 incluant taxe et installation.

Adopté

 MAIRE.  SEC.-TRES. ADJ.
LUCIEN CHAUSSE LUC BÉLAIR



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 février 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 février 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

90-57 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-58 Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 8, 15, 22, 29 janvier et 5 février 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-59 Conciliation du solde en banque

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 janvier 1990 soit adoptée.

Adopté

90-60 Conciliation du solde aux livres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 janvier 1990 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-61
Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de janvier 1990.

Adopté

90-62

Comptes

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3570	Trust Général du Canada	3871.48
3571	S.C.F.P.	215.43
3572	Ministre du Revenu	8842.10
3573	Receveur Général du Canada	7082.15
3574	Martin Hardy	325.00
3575	Ecole des Sports du Cap	30.00
3576	Librairie Clément Morin	44.90
3577	Municipalité de Ste-Marthe	4704.36
3578	Soc. Canadienne des Postes	156.00
3579	Imprimerie Vallières Inc.	9817.75
3580	Hockey Mineur Ste-Marthe	1400.00
3581	Le Domaine Inc.	100.00
3582	Lucien Chaussé	79.94
3583	Céline Turcotte	35.00
3584	Denis Bruneau	180.00
3585	Ministre du Revenu	331.83
3586	Receveur Général du Canada	315.02
3587	Carole Chevalier	70.00
3588	Gaston Girard	15812.37
3589	Municipalité de Ste-Marthe	10486.05
3590	Ass. Inspecteur mun. de l'Environnement	200.00
3591	Carole Chevalier	100.00
3592	Les Constructions Drumco Inc.	109678.74
3593	Gamache, Godin & Doyle, avocats	1100.00
3594	Jean Mercier	70.00
3595	Municipalité de Ste-Marthe	5608.83
3596	Hydro-Québec	15110.00
3597	Micheline Courteau	272.00
3598	Denis Bruneau	180.00
3599	Municipalité de Ste-Marthe	8465.89
3600	Ass. Inspecteur mun. de l'Environnement	45.00
3601	Levesque, Beaubien Inc.	7847.50
3602	Hockey Mineur Ste-Marthe	5000.00
3603	Municipalité de Ste-Marthe	70.05
3604	Michel Rocheleau	252.00
3605	Service Prévention Suicide	42.00
3606	Jules Milette Inc.	4070.16
3607	Soc. Canadienne des Postes	1000.00
3608	Carnaval Ste-Marthe	252.00
3609	Municipalité de Ste-Marthe	5089.50
3610	Carnaval Ste-Marthe	350.00

TOTAL:

228703.05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Comptes à payer au 31 janvier 1990

3611	3M Canada Inc.	326.73
3612	Accessoires D'Auto Leblanc Ltée	544.66
3613	Beaumier, Richard & Associés	2063.44
3614	Bell Canada	356.14
3615	Bell Canada	33.61
3616	Bell Canada	77.83
3617	Centre de Décoration Paré Inc.	101.48
3618	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	151.34
3619	Canadian Tire Acceptance Limitée	310.93
3620	Charbonnerie Champlain	1399.73
3621	Centre du Ressort T-R Inc.	187.67
3622	Dynabec Ltée	3105.94
3623	Excavation Girard & Simard Inc.	677.50
3624	Formules Municipales Enr.	165.79
3625	Formules D'Affaires CCL	40.66
3626	Gaz Bar Gélinas	764.59
3627	Gravier Mont-Carmel Inc.	3562.04
3628	Guillevin International Inc.	154.97
3629	Garage Charest & Frères Inc.	147.02
3630	Hydro-Québec	18970.71
3631	Hydro-Québec	3278.02
3632	Hydro-Québec	679.50
3633	Imprimerie Vallières Inc.	904.00
3634	Jules Milette Inc.	309.23
3635	Launier Ltée	1450.56
3636	Librairie du Cap Inc.	640.46
3637	Jean-Marie Lottinville	460.00
3638	Le Nouvelliste	112.00
3639	Les "Cafés-Populaires" Henri Enr.	45.50
3640	Les Caisse Enregistreuses Digitec	331.30
3641	Les Gestions Daumard	1400.00
3642	Matériaux Les Rives Inc.	51.78
3643	Morin & Frères Inc.	185.82
3644	Marchand Audio-Vidéo	141.43
3645	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	285.98
3646	Mines Seleine Inc.	4753.09
3647	Nove Environnement Inc.	1525.92
3648	Pitney-Bowes	22.56
3649	Pluritec Laboratoire Ltée	292.00
3650	P.A. Thibeault Ltée	17.18
3651	Pélissier Réfrigération	79.54
3652	Quévis Inc.	3.29
3653	R.M.Textile Enr.	44.00
3654	Roland Théoret Inc.	278.98
3655	Sani-Marc Inc.	56.41
3656	Sergaz Inc.	632.14
3657	Service de Pneus C.T.R. Ltée	19.84
3658	Société Quécoise Assainissement des Eaux	2115.62
3659	St-Cyr Photo	11.99
3660	Shell Canada Limitée	26.50
3661	Tremblay, Bois & Mignault	414.91
3662	Ultrapage/Motorola Ltée	1284.00
3663	Westburne Québec	5074.48
3664	Xerox Canada Inc.	3092.00
3665	Boutique du Trophé	49.55
3666	BV Hydrau-Mécanique Inc.	103.08
	TOTAL:	<u>63315.44</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
90-63 Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Rapport des permis émis pour le mois de janvier 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 3 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$208,600.00 et 1 permis pour la construction de 1 édifice public pour une valeur estimée de \$300,000.00;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1990 pour une valeur totale estimée de \$521,500.00.

Adopté

90-64

Levée de l'assemblée

A 8:00 heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 février 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 février
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 19 février 1990 à 19:30 heures et qu'il
y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 16e jour du mois de février 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

90-65

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 19 février 1990 - Règlement numéro 254

Ameublement - complexe communautaire

ATTENDU qu'un ajout de mobilier est nécessaire pour notre
complexe communautaire;

ATTENDU la procédure du délai de livraison à respecter;

ATTENDU le déménagement prévu en période estivale;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier,
Monsieur Marcel Milot, à procéder par soumission publique
pour l'ameublement du complexe communautaire.

Adopté

90-66

Aménagement paysager - complexe communautaire

ATTENDU la nécessité d'aménager l'extérieur de la bâtisse
de notre complexe communautaire;

ATTENDU les délais de livraison des pépinières pour un tel
aménagement;

ATTENDU que ces travaux seront effectués à l'été prochain;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement D'AUTORISER le secrétaire-trésorier,
Monsieur Marcel Milot, à procéder aux soumissions par voie
d'invitation écrite à quatre soumissionnaires pour l'aména-
gement paysager du complexe communautaire.

Adopté

* 90-67

Félicitations au comité du Carnaval 1990

ATTENDU la 5e édition du Carnaval de Ste-Marthe-du-Cap
tenue du 9 au 18 février dernier;

ATTENDU le succès retentissant obtenu lors de ces activi-
tés;

ATTENDU l'excellente participation du conseil d'administra-
tion, des bénévoles et de la population en général;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à
la présidente, Madame Lucie B. Cossette et à toute son
équipe pour leur excellent travail à cette cinquième édi-
tion couronnée de succès.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

*90-68

Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de
l'Expansion Industrielle Régionale, Le Ministère des Affai-
res Municipales et les Municipalités de Cap-de-la-Madeleine
et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (Relais portuaire)

ATTENDU le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale, Le Ministère des Affaires Municipales et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine concernant l'offre d'une contribution financière maximale de \$275,900.00 aux Municipalités de Cap-de-la-Madeleine et Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine par le Ministère de l'Expansion Industrielle Régionale provenant du Programme spécial de la région Laprade (P.S.R.L.) aux fins de la construction d'une rampe de mise à l'eau pour bateaux de plaisance et d'un atelier de réparation;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre contenue au présent protocole d'entente ainsi que les conditions qui s'y rattachent.
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer ledit protocole d'entente ou tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

* 90-69

Avis de motion - Règlement numéro 255 (Relais portuaire)

Monsieur Pierre Latour donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à la construction d'un relais portuaire en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

* Les membres du Conseil étant tous présents, ces points furent ajoutés

Lucien Chaussé.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 26 février 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 février 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 26 février 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec Mme Carole C. Dumas
Dossier HPR

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 23e jour du mois de février 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-70

Adoption du règlement numéro 253 - Relatif à la construction d'un réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et sanitaire, mise en forme de rues, pose de bordure de béton et pavage sur une partie de la 6e rue et sur une partie de la 3e avenue, connues sous les numéros de cadastres 104-144, une partie du 104-2 ainsi que sur une partie du 104-143 (Secteur St-Malo ouest)

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 253.

Adopté

90-71

Adoption du règlement numéro 255 - Relatif à l'acquisition d'un terrain et à des travaux d'aménagement d'un relais portuaire en commun avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 255.

Adopté

90-72

Pour fixer la date du scrutin référendaire en vertu de l'article 558 de L.E.R.M. pour le règlement numéro 254 (Secteur Norbert)

ATTENDU que ce conseil a adopté, le cinquième jour de février 1990, le règlement numéro 254 relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la mise en forme de rues, sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert);

ATTENDU que ce règlement nécessite l'approbation des personnes habiles à voter du secteur concerné (Norbert) conformément à la Loi sur les élections et les référendums des municipalités (1987 L.Q. c. 57);

ATTENDU qu'une procédure d'enregistrement a eu lieu le dix-neuvième jour de février 1990 conformément aux articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums des municipalités (1987 L.Q. c.57);

ATTENDU que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu par les personnes habiles à voter et ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné a été atteint;

ATTENDU qu'un scrutin référendaire doit être tenu et que ce conseil doit fixer la date du scrutin conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1987 L.Q. c.57);

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE la date du scrutin référendaire qui doit être tenu pour l'approbation du règlement numéro 254 est fixée au vingt-deuxième jour d'avril 1990, le tout suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1987 L.Q. c.57).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

90-73

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Règlement numéro 234 - Paiement des fournisseurs et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Aqueduc)

ATTENDU les comptes reçus à ce jour de:

Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	\$654.05
Les Compteurs Lecompte Ltée	570.62
R.J. Lévesque & Fils Ltée	<u>10280.00</u>
	<u>\$11504.67</u>

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 13 septembre 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire de \$11500.00 à la Banque Nationale du Canada.
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour payer les fournisseurs ci-dessus mentionnés.

Adopté

90-74

Règlement numéro 252 - Plans et devis pour soumissions - Partie de la rue PIE X, partie de la 3e avenue ainsi que sur une partie de la 11e rue (Secteur Deschênes)

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 89-282 pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée en date de janvier 1990.
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

90-75

Entente entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU l'entente intervenue entre Monsieur Yves Montplaisir et la Corporation Municipale et relative à la course de motoneige carnavalesque pour les années 1990, 1991 et 1992;

ATTENDU l'action en dommages reçue le 23 février 1989 pour un incident qui serait survenu lors de la course de motoneige de 1988 et mettant en cause M. Paul Sciacca vs La Corporation Municipale et Monsieur Yves Montplaisir;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Corporation Municipale prenne le fait et cause de Monsieur Yves Montplaisir, le tout sous réserve des droits de la Municipalité et sans admission de quelque nature que ce soit.
- 2- D'AVISER Me Marc Roberge de se substituer à Me Carignan pour représenter Monsieur Yves Montplaisir.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-76

Nomination de représentants sur le comité pour la construction et l'opération d'un relais portuaire

ATTENDU l'entente intervenue le 27 septembre 1989 entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap et relative à la construction et l'opération d'un relais portuaire;

ATTENDU l'approbation de l'entente par le Ministre des Affaires Municipales le 20 novembre 1989;

ATTENDU la nécessité de nommer des représentants dans ce dossier;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE NOMMER Messieurs Pierre Juneau et Yvon Charland, conseillers, pour siéger sur le comité pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-77

Nomination d'un inspecteur municipal pour l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (L.R.Q., C.A.2) Section IV des mauvaises herbes

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal, responsable de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE..... *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 5 mars 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 5 mars
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 5 mars 1990 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec M. Fernand Veillette

Eau potable

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 2e jour du mois de mars 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-78

Règlement numéro 253 - Plans et devis pour soumissions -
Partie de la 6e rue et sur une partie de la 3e avenue
(Secteur Guilbeault)

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 90204 pour soumissions préparés par la firme Pluritec Ltée en date de janvier 1990.
- 2- D'AUTORISER la firme Pluritec Ltée à déposer ces plans au Ministère de l'Environnement pour approbation.

Adopté

90-79

Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 1990
et de l'assurance-cautionnement et responsabilité profes-
sionnelle du secrétaire-trésorier

ATTENDU la lettre reçue le 22 février 1990 de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec relative au renouvellement de la cotisation à titre de membre de la Corporation pour l'année 1990, du secrétaire-trésorier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EMETTRE un chèque au montant de \$300.00 à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec pour couvrir les frais d'adhésion du secrétaire-trésorier à la Corporation pour l'année 1990.

Adopté

90-80

Programme de création d'emplois - DEFI 90

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité du projet P.D.E., DEFI 90;
- 2- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, sont autorisés au nom de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

90-81

Demande d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et
d'égout (Programme AIDA)

ATTENDU que les travaux municipaux comprenant la réfection d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie de la route 138, la cinquième rue et une partie de la sixième rue, rencontrent les critères d'admissibilités du programme AIDA;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la demande d'aide financière doit être accompa-
gnée d'un rapport préparé par un ingénieur;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement DE MANDATER la firme Consor-
tium Pluritec Ltée et Les Consultants VFP Inc. pour prépa-
rer les documents nécessaires afin que la Municipalité
puisse faire une demande de subvention dans le cadre du
programme AIDA

Adopté

90-82

Avis de motion - Règlement numéro 256 (Immobilisations)

Monsieur Yvon Charland donne avis de motion à l'effet de
présenter lors de la prochaine session ou lors d'une ses-
sion ultérieure, un règlement relatif à l'acquisition d'un
terrain, la construction d'un garage municipal, l'acqui-
sition de divers équipements, l'aménagement de sites, l'amé-
lioration d'édifices et l'installation d'un système d'é-
clairage public et pour autoriser un emprunt pour en ac-
quitter le coût. Cet avis s'accompagne d'une demande de
dispense de lecture du règlement.

Adopté

90-83

Avis de motion - Règlement numéro 257 (Compteurs pour
l'eau)

Monsieur Maurice Dumas donne avis de motion à l'effet de
présenter lors de la prochaine session ou lors d'une ses-
sion ultérieure, un règlement relatif à l'abrogation du
règlement numéro 195 et intitulé "Pour abroger la section
IV "Compteur pour l'eau" du règlement numéro 153". Cet
avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du
règlement.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 12 mars 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 12 mars 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs
les Conseillers : Jeannine Trépanier Beaudoin
Pierre Juneau
Pierre Latour
Maurice Dumas

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 7 mars 1990 - Règlement numéro 253

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 8 mars 1990 - Règlement numéro 255

90-84

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-85

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 12, 19, 26 février et 5 mars 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-86

Adoption du règlement numéro 256 - Relatif à l'acquisition d'un terrain, la construction d'un garage municipal, l'acquisition de divers équipements pour le service de voirie, l'aménagement paysager, l'acquisition d'ameublement et la construction d'une enseigne d'identification du complexe communautaire, l'aménagement de divers parcs de loisirs, l'amélioration d'édifices et l'installation d'un système d'éclairage public sur une partie de la Route 138

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 256.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-87

Adoption du règlement numéro 257 - Pour abroger le règlement numéro 195 intitulé "Pour abroger la section IV "Compteur pour l'eau" du règlement numéro 153 ainsi que la section IV du règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout et l'imposition d'une compensation pour ces services

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le règlement numéro 257.

Adopté

90-88

Programme d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain - Travaux supplémentaires/Lot #22

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AJOUTER les travaux décrits en annexe à l'entente intervenue le 21 décembre 1988 avec la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux relativement à l'exécution de travaux municipaux simultanément aux travaux d'assainissement; et ce, selon l'article 7.0 de ladite entente.

Adopté

90-89

Adjudication de contrat à la compagnie Panpierre Inc. - Lot #22

ATTENDU que la municipalité a signé une "entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement" et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres du 2 février 1990 pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux, le tout tel que montré aux plans numéros 1/6 à 6/6 du lot 22 en date de février 1989 ainsi qu'aux documents d'appels d'offres;

ATTENDU qu'à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur Panpierre Inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de \$1,437,436.55;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par les règlements d'emprunts numéros 231, 232, 234 et 250 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles numéro 90-01 émis par le secrétaire-trésorier de la municipalité;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité adjuge à Panpierre Inc. le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de \$1,437,436.55 tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par le comité technique à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.
- 2- QUE la municipalité désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de \$1,437,436.55 tel qu'adjudgé par la présente résolution.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-90
Achat de porte-clés

ATTENDU le souhait du conseil municipal de se doter d'un objet promotionnel à être remis aux officiels ainsi qu'aux invités de marques lors de nos événements spéciaux;

ATTENDU l'échantillon soumis par la firme "Le Médaillon Artistique du Québec Ltée";

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE COMMANDER 1000 porte-clés aux armoiries de la municipalité avec revers du complexe communautaire au coût de \$2.75/unité plus taxe de 9%.

Adopté

90-91
Conciliation du solde en banque

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1990 soit adoptée.

Adopté

90-92
Conciliation du solde aux livres

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1990 soit adoptée.

Adopté

90-93
Eclairage public - Demande de lumières de rues

ATTENDU la nécessité de rajouter des lumières sur certaines rues dû à la présence de nouvelles résidences ou rues;

ATTENDU la vérification faite par le service technique, lequel recommande la pose d'éclairage, tel que les plans soumis;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE DEMANDER à la compagnie Hydro-Québec de faire la pose de quatre (4) nouvelles lumières de rues tel que démontré aux croquis annexés.

Adopté

90-94
Opération cadastrale - lots 527-42 et 527-43

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre en date du 26 février 1990 concernant les lots numéros 527-42 et 527-43 propriété de Madame Armande Beaudry, Monsieur André Poitras et Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 848 étant la subdivision des lots 527-42 et 527-43.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-95
CPTAQ - demande d'autorisation - lot P-607

ATTENDU la demande de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que cette demande ne vient pas en conflit avec les activités exercées dans le secteur concerné;

ATTENDU qu'elle soit entendue en préséance à la Commission;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'APPUYER la demande d'autorisation de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adopté

90-96

Rapport des permis émis pour le mois de février 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 10 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$715,000.00;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de février 1990 pour une valeur totale estimée de \$730,000.00.

Adopté

90-97

Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de février 1990.

Adopté

90-98

Comptes

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3667	Lucien Chaussé	162.86
3668	Sylvie Cormier	250.00
3669	Mutuelle des Fonctionnaires du Québec	32929.05
3670	Claude Desaulniers	657.43
3671	Jeannine T. Beaudoin	78.59
3672	Jules Milette Inc.	4070.16
3673	A.Q.D.L.M.	25.00
3674	C.T.A. de Fran-che-mont	2000.00
3675	Ministre du Revenu	445.40
3676	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	5173.06
3677	C.S.S.T.	689.38
3678	Jean Hamel	800.00
3679	François Meunier	90.00
3680	Ministre du Revenu	6396.78
3681	Receveur Général du Canada	5039.99



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

No de résolution
ou annotation

3682	Trust Général du Canada	3097.81
3683	Comm. Adm. des Régimes de retraites	633.50
3684	S.C.F.P - Local 2414	167.02
3685	Lucien Chaussé	454.33
3686	Ginette Launier	18.41
3687	Société Canadienne des Postes	156.00
3688	Gaston Girard	15812.37
3689	Pratte & Morrissette Inc.	100.00
3690	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	5539.48
3691	Chastenay, Gagné & Associés Inc.	2136.00
3692	Télécon Inc.	300.00
3693	Bigué, Lord & Associés Inc.	158576.20
3694	Corporation Municipale de St-Maurice	1287.00
3695	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	72.98
3696	G.H. Wood Ltée	57.02
3697	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	54644.87
3698	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	7272.12
3699	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2.00
3700	Michel Rocheleau	248.50
3701	Carole Chevalier	105.00
3702	Trust Général du Canada	2881.86
3703	Comm. Adm. des Régimes de retraites	633.50
3704	S.C.F.P. - Local 2414	159.70
3705	Ministre du Revenu	6393.95
3706	Receveur Général du Canada	5033.85
3707	Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap	4506.42
3708	C.S.M.Q.	300.00
3709	Micheline Courteau	387.00
3710	Ginette Launier	35.00
3711	Laurier Mongrain	242.09
3712	Ass. Communicateurs Municipaux du Québec	75.00
3713	Société Canadienne des Postes	156.00

TOTAL: 330292.68

Comptes à payer au 28 février 1990

3714	Accessoires d'Auto Leblanc Ltée	53.05
3715	Atelier Mouvec Ltée	83.98
3716	Bell Canada	359.39
3717	Bell Canada	44.07
3718	Bell Canada	33.61
3719	Bell Canada	92.79
3720	Centre des Roses Enr.	30.25
3721	Cie Canadienne Service de Linge Inc.	75.67
3722	Canadian Tire	121.03
3723	Charbonnerie Champlain Ltée	279.36
3724	Centre Electrique Mauricien Inc.	100.00
3725	Centre du Ressort T.R. Inc.	134.13
3726	Dynabec Ltée	1597.00
3727	Electricité A.C.A. Inc.	156.00
3728	Excavation Girard & Simard Inc.	592.50
3729	Equipements Industriels du Cap Inc.	105.95
3730	Expovision Inc.	44.19
3731	Formules D'Affaires CCL	37.88
3732	Gaz Bar Gélinas	443.90
3733	Gravier Mont-Carmel Inc.	485.67
3734	Hydro-Québec	8493.83
3735	Hydro-Québec	2213.03
3736	Hydro-Québec	460.18
3737	Hydro-Québec	737.26
3738	Henri Bourgeois Inc.	170.28
3739	Jean Hamel	800.00
3740	Imprimerie Art Graphique Inc.	270.94
3741	Imprimerie Vallières Inc.	2961.04



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3742	Jules Milette Inc.	4070.16
3743	Launier Ltée	477.22
3744	Librairie du Cap Inc.	262.47
3745	Lottinville Jean-Marie	1360.00
3746	Les Pros de la Photo	52.98
3747	Les Cafés Populaires Henri Enr.	39.75
3748	Les Publications CCH/FM Ltée	105.00
3749	François Levasseur	50.00
3750	Morin & Frères Inc.	179.08
3751	M.R.C. De Francheville	32645.47
3752	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	1153.89
3753	Pagé Construction (1983) Inc.	193.83
3754	Pluritec Laboratoire Ltée	42.00
3755	Pneus S.L. Enr.	124.24
3756	P.A. Thibeault Ltée	196.53
3757	Pièces d'Auto Turcotte 1987 Inc.	101.37
3758	Reynolds Radio Inc.	28.00
3759	Receveur Général du Canada	336.00
3760	Rembourrage Expert Mauricie Enr.	117.58
3761	Sani-Marc Inc.	16.77
3762	Sergaz Inc.	684.26
3763	Société Qué. Assainissement des Eaux	1391.89
3764	St-Cyr Photo Hall Inc.	43.59
3765	Sécurité Plus	44.21
3766	St-Maurice Oxygen Ltée	207.08
3767	Société Nationale de Fiducie	18240.00
3768	S.P.C.A. de la Mauricie Inc.	45.00
3769	Soudargon Enr.	34.00
3770	Ultrapage/Motorola Ltée	126.02
3771	Jean Vaugeois	327.30
3772	Westburne Québec Inc.	4507.81
3773	Wilson & Lafleur	45.00
3774	Xerox Canada Inc.	150.02
3775	J.B. Deschamps Inc.	437.50
3776	Leblanc Pontiac Buick Inc.	499.39
3777	Produits Chimiques Sany Inc.	176.92
TOTAL:		<u>89489.31</u>

Adopté

90-99

Promesse de vente de terrain à la Société d'habitation du Québec

ATTENDU la demande faite par la Société d'habitation du Québec pour une construction de six logements à prix modique pour personnes âgées sur notre territoire;

ATTENDU que le terrain P-89 sur la rue des Géraniums appartenant à la Municipalité retient l'attention des principaux intervenants;

ATTENDU que le coût du terrain serait fixé à approximativement \$0.85 le pied carré;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- D'ETABLIR une promesse de vente pour le terrain, en faveur de la Société d'habitation du Québec, valable pour une durée de 180 jours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 2- DE DEMANDER à la Société d'habitation du Québec d'ajouter un logement de plus au six (6) logements prévus ainsi qu'une salle communautaire pour les bénéficiaires de cette résidence en raison d'une construction possible de deux (2) étages.
- 3- QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, à en recevoir le prix de vente et en donner quittance.

Adopté

90-100

Avis de motion - Règlement numéro 258 (Nuisances)

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement relatif aux nuisances sur le territoire de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap. Cet avis s'accompagne d'une demande de dispense de lecture du règlement.

Adopté

Dépôt de document

Lettre de Monsieur Louis Bédard

90-101

Levée de l'assemblée

A 8:55 heures;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

Lucien Chaussé MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 19 mars 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 19 mars à
19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 19 mars 1990 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 16e jour du mois de mars 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-102

Règlement numéro 243 - Paiement à l'entrepreneur Construc-
tion Drumco Inc. (Complexe communautaire)

ATTENDU la demande de paiement numéro 2 en date du 21 février 1990 effectuée par la firme d'architectes Bigué, Lord et Associés Inc. pour la firme Construction Drumco Inc. pour des travaux exécutés pour la période du 23 décembre 1989 au 31 janvier 1990, au montant de \$35,741.64;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 9 novembre 1989;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$35,741.64 à la firme Construction Drumco Inc. en paiement des travaux exécutés pour la période du 23 décembre 1989 au 31 janvier 1990.

Adopté

90-103

Coupe et entretien des pelouses

ATTENDU que l'entretien et la coupe des pelouses des terrains de jeux est donné à contrat;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à trois (3) entrepreneurs;

ATTENDU que les deux (2) entreprises qui ont soumis un prix sont conformes à l'appel d'offre;

ATTENDU que l'entreprise Entretien de Pelouse P.G. Enr. de Ste-Marthe s'est avéré le plus bas soumissionnaire;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat d'entretien et de coupe des pelouses selon le devis à Entretien de Pelouse P.G. Enr. pour la somme de \$10,009.98 comprenant toutes taxes, frais et/ou charges pouvant être appliqués.

Adopté

90-104

Achat de timbres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la Municipalité.

Adopté

90-105

Demande d'assistance financière - Fête Nationale 1990

ATTENDU le programme d'assistance financière mis de l'avant par le M.L.C.P. pour la célébration de la Fête Nationale des Québécois;

ATTENDU que notre Municipalité est éligible audit programme;



No de résolution
ou annotation

90-106

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement QUE Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du M.L.C.P. pour l'organisation de la Fête Nationale en 1990.

Adopté

Délégation du Directeur des Loisirs

ATTENDU qu'un colloque régional sur l'impact de la réforme des lois municipales sur le loisir se tiendra le 21 mars 1990;

ATTENDU que cette réforme peut avoir des incidences directes sur la nature et l'importance des programmes de soutien financier du gouvernement;

ATTENDU que l'information qui y sera fourni sera des plus pertinentes;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Monsieur Laurier Mongrain, Directeur des Loisirs, pour assister au colloque régional sur l'impact de la réforme des lois municipales sur le loisir.
- 2- DE DEFRAIER son inscription au montant de \$15.00 et d'assumer ses dépenses inhérentes.

Adopté

Lucien ChausseMAIRE..... *Marcel Milot*SEC.-TRES.....
 LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée. Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 26 mars 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 26 mars
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Messieurs les
Conseillers

Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 26 mars 1990 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Avant la session

Discussion / Site d'enfouissement St-Etienne
Ouverture / appels de services / vérificateurs
19:30heures - Session spéciale
DONNE ce 23e jour du mois de mars 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

90-107

90-108

90-109

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enre-
gistrement tenue le 21 mars 1990 - Règlement numéro 256

Avis de motion - Règlement numéro 259

Monsieur Pierre Juneau donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure un règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux.

Adopté

Demande au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
(Complexe communautaire)

ATTENDU que le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a octroyé une subvention à la municipalité au montant de \$250,000.00 en 1989-1990 et \$250,000.00 en 1990-1991 pour la réalisation d'un projet de construction d'un complexe communautaire dans le cadre du programme d'aide au développement des équipements de loisir;

ATTENDU que selon les principales règles et exigences du Ministère, le montant de la subvention à verser est calculé à partir des dépenses admissibles réellement encourues au 31 mars 1990 et au 31 mars 1991 et du taux de subvention prévu pour notre projet, jusqu'à concurrence du montant de la subvention promise pour 1989-1990 et pour 1990-1991;

ATTENDU que selon les mêmes règles et exigences, tout solde impayé de la subvention promise pour 1989-1990 ne peut en aucun cas être payé en 1990-1991 et tout solde impayé de la subvention promise pour 1990-1991 ne peut en aucun cas être payé en 1991-1992;

ATTENDU que les travaux n'ont pu débuter qu'à la fin de novembre 1989 dû à l'attente des approbations nécessaires des différents Ministères et du protocole d'entente pour l'obtention de la subvention;

ATTENDU la tenue du sommet économique au printemps 1989;

ATTENDU qu'il est impossible de réaliser des dépenses admissibles pour une somme suffisante d'ici le 31 mars 1990 afin d'obtenir la totalité de la subvention promise pour 1989-1990 dû au délai trop court et compte tenu de la période hivernale;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que la subvention non versée pour l'exercice financier du Ministère en 1989-1990, soit reportée sur l'exercice financier 1990-1991 pour les motifs énoncés précédemment.

Adopté

Congrès U.M.Q. - 3, 4 et 5 mai 1990

ATTENDU le congrès de l'Union des Municipalités du Québec se tenant du 3 au 5 mai 1990 à Québec;

ATTENDU l'importance d'un tel congrès pour les élus municipaux, a être informé sur les sujets d'actualité se rattachant à leur fonction;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'AUTORISER le Conseil municipal de Ste-Marthe-du-Cap a être présent au congrès de l'U.M.Q. à Québec.

Adopté 1973



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-110

Dépôt de requête en opposition à la demande de permis
d'alcool de Monsieur François Roy

ATTENDU la demande de permis d'alcool pour un bar danse de
Monsieur François Roy propriétaire du 2331 rue Courteau
à Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et
résolu unanimement DE PRENDRE les mesures nécessaires afin
de faire opposition auprès de la régie des Permis d'alcool
du Québec pour la demande de permis d'alcool de Monsieur
François Roy.

Adopté

90-111

Site d'enfouissement sanitaire de St-Etienne-des-Grès

ATTENDU que plus d'une cinquantaine de municipalités de la
région utilisent le site d'enfouissement sanitaire localisé
à St-Etienne-des-Grès;

ATTENDU que la municipalité de St-Etienne-des-Grès a fait
signifier un avis de réserve pour fins publiques sur les
immeubles constituant le site d'enfouissement sanitaire
opéré par Service spécial de vidanges inc. et/ou Gestion
des rebuts D.M.P. inc.;

ATTENDU que la M.R.C. de Francheville a adopté une résolu-
tion annonçant son intention d'acquérir compétence en
matière de gestion des déchets;

ATTENDU l'ensemble de la problématique en matière de ges-
tion et d'élimination des déchets et l'importance d'en
venir à une concertation régionale pour assurer une saine
et efficace gestion des déchets;

ATTENDU que notre municipalité a intérêt à participer à
cette concertation régionale et qu'elle se doit, par consé-
quent, d'assumer une partie des dépenses s'y rattachant;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et
résolu unanimement:

- 1- QUE ce conseil s'engage à contribuer financièrement à
compter de l'année 1991:
 - aux coûts reliés à l'imposition et à la défense, le
cas échéant, de la susdite réserves,
 - aux études à être réalisées d'une part, pour mieux
cerner ladite problématique et d'autre part, pour
évaluer les avantages et inconvénients de l'expropria-
tion éventuelle dudit site.
- 2- QUE cette contribution financière se fasse au prorata
de la population respective des municipalités partici-
pantes.
- 3- QUE la contribution de notre municipalité n'excède pas
un dollar (\$1.00) par habitant à moins qu'une nouvelle
résolution soit adoptée par la municipalité pour pré-
voir une participation additionnelle.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE *Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 2 avril 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 2 avril
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 2 avril 1990 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

DONNE ce 30e jour du mois de mars 1990.

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Lléé, Farnham (Québec) - no 5614-MST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-112

Règlement numéro 256 - Ameublement Complexe communautaire

ATTENDU la construction du complexe communautaire et que de l'ameublement additionnel est rendu nécessaire;

ATTENDU la soumission publique où cinq (5) fournisseurs ont remis leur devis;

ATTENDU la conformité de deux (2) des cinq (5) soumissions présentées;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat à la Papeterie des Récollets inc. au montant de \$46,087.04, étant le plus bas soumissionnaire conforme, ceci conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté

90-113

Adoption du projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1987, chapitre 57);

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1987, chapitre 57).

Adopté

90-114

Règlements numéros 239 et 241 - Paiement à l'entrepreneur et emprunt temporaire d'un montant correspondant (Secteur Deschênes et Gauthier)

ATTENDU la demande de paiement numéro 3 en date du 23 mars 1990 préparée par la firme Pluritec Ltée pour la compagnie Sintra Inc. pour des travaux exécutés jusqu'au 4 octobre 1989 au montant de \$20,515.16;

ATTENDU l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales en date du 10 août 1989;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à un emprunt temporaire au montant de \$20,525.00 à la Banque Nationale du Canada;
- 2- D'UTILISER le produit de cet emprunt pour verser la somme de \$20,515.16 à la compagnie Sintra Inc. en paiement des travaux exécutés jusqu'au 4 octobre 1989.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-115

Règlement numéro 256 - Aménagement paysager - Complexe
communautaire

ATTENDU la construction du complexe communautaire et qu'un aménagement paysager, engazonnement doit être prévu;

ATTENDU la soumission demandée sur invitation à quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU la conformité des quatres soumissions présentées;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement D'OCTROYER le contrat à la Firme "Service paysagiste des Vieilles Forges inc." au montant de \$14,138.00, étant le plus bas soumissionnaire conforme, ceci conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires municipales.

Adopté

90-116

Addenda à la convention / Travaux d'assainissement des eaux
usées

ATTENDU le premier addenda à la convention entre le Gouvernement du Québec et la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, soient et sont par la présente autorisés à signer l'addenda à la convention pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-117

Demande au Ministère des Transports concernant des servitu-
des de non-accès et de non-construction - Dossier No.
6-88-04134-2 (Région 40)

ATTENDU la résolution numéro 89-116 adoptée par le conseil à la séance du 10 avril 1989;

ATTENDU la lettre reçue du Ministère des Transports en date du 26 mars 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement QUE la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine n'a aucunement d'objection à l'imposition de servitudes de non-accès et de servitudes de non-construction contre des parties d'anciens chemins représentés par les parcelles 16, 17, 18 sur le plan préparé par Monsieur Claude Boudreau, arpenteur-géomètre, le 16 août 1988, sous sa minute 482 et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le numéro 622-82-40-215, feuillet 1B/2, par le fait même ladite Corporation Municipale accepte l'acte que le Ministère effectuera pour créer ces servitudes par destination du père de famille.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-118

Prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme

ATTENDU la résolution numéro 89-365 adoptée par le conseil à la séance du 30 octobre 1989 pour entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme;

ATTENDU la résolution numéro 89-411 adoptée par le conseil à la séance du 27 novembre 1989 relative à une demande de prolongation du délai pour l'adoption du plan d'urbanisme;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales, Monsieur Yvon Picotte, a accepté, le 12 décembre 1989, de prolonger jusqu'au 30 juin 1990, le délai prescrit à la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine pour adopter à l'égard de son territoire, un plan d'urbanisme conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de Francheville;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil entend adopter son plan d'urbanisme d'ici le 30 juin 1990;
- 2- QU'UN avis de l'adoption de cette résolution soit publié dans un journal diffusé dans le territoire de la municipalité;

Adopté

90-119

Nomination des vérificateurs externes pour les exercices financiers 1990, 1991 et 1992

ATTENDU l'article 966 du Code municipal concernant la vérification des comptes de la corporation qui stipule que le conseil doit, au cours de la période allant du 1er décembre au 15 avril, nommer un vérificateur pour l'exercice débutant durant cette période;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement DE NOMMER la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, C.A. vérificateurs externes pour les exercices 1990, 1991 et 1992.

Adopté

90-120

Financement scolaire

ATTENDU le pacte fiscal conclu lors de la réforme de 1979 entre le gouvernement provincial et les municipalités;

ATTENDU l'exclusivité du champ foncier que le gouvernement s'est alors engagé à réserver aux instances municipales;

ATTENDU que le gouvernement garantissait ainsi aux municipalités l'autonomie et la marge de manoeuvre suffisantes à prélever le financement adéquat en prévision des responsabilités qui leur incombent;

ATTENDU les intentions actuelles du gouvernement de faire marche arrière dans ce domaine et d'accroître le champ de taxation foncière au profit des commissions scolaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que pour combler le manque à gagner en matière d'éducation, le gouvernement envisage également des ponctions dans les transferts acquis aux municipalités;

ATTENDU que, ce faisant, il tente de transférer au palier local les récentes coupures de subventions de la part du fédéral;

ATTENDU qu'aucun débat de fond n'est intervenu concernant les principes devant guider le gouvernement dans une démarche de modifications des règles du jeu en matière de fiscalité municipale et scolaire;

ATTENDU qu'entre partenaires qui se respectent, le gouvernement se doit de travailler en étroite concertation avec les représentants du monde municipal;

ATTENDU les impacts considérables que peut avoir toute nouvelle orientation dans le partage des responsabilités et des sources de financement relatives aux services éducatifs;

ATTENDU les principes d'équité et d'universalité d'accès à une éducation de qualité ayant présidé à la prise en charge de l'État, à même ses revenus généraux, de la majorité des coûts associés à l'éducation;

ATTENDU qu'une hausse du plafond de taxation locale, pouvant être prélevée par les commissions scolaires, aura une incidence sur ces acquis de la société québécoise, en plus d'accroître de façon importante le fardeau du propriétaire foncier;

ATTENDU qu'en fonction des responsabilités accrues que doivent et devront assumer les municipalités à plus ou moins brève échéance, une telle démarche du gouvernement tend à réduire la marge de manoeuvre dont elles pourront jouir;

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine s'oppose à tout élargissement du champ foncier au profit des commissions scolaires;
- 2- QUE la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine rejette toute tentative du gouvernement de transférer au niveau municipal, au moyen de coupures dans les subventions lui étant destinées, le manque à gagner dans le domaine de l'éducation;
- 3- DE DEMANDER que les commissions scolaires respectent la méthode de taxation des municipalités, soit sur les valeurs imposables telles qu'elles apparaissent au rôle triennal d'évaluation déposé et que l'augmentation des valeurs imposables soit étalées sur trois ans;
- 4- DE DEMANDER au ministre des Affaires municipales, Monsieur Yvon Picotte, de continuer à faire valoir les intérêts municipaux dans ce dossier, auprès du Premier Ministre et de ses autres collègues;
- 5- QUE la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine appuie l'UMRCQ dans ses démarches auprès du gouvernement.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de

Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-121

Don à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain

ATTENDU la demande reçue de la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain pour 91 cartes de rues de la Municipalité de Ste-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ces cartes seraient utiles pour certains travaux scolaires importants;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'OFFRIR à la Commission Scolaire Samuel-de-Champlain 91 cartes de rues du territoire de la Municipalité.

Adopté

90-122

Inscription au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" 1990

ATTENDU l'importance pour une Municipalité d'avoir une image de propreté et de quiétude;

ATTENDU que le concours Villes, Villages et Campagnes Fleuris incite notre population à se préoccuper de l'aspect esthétique de leur résidence et par voie de conséquence, de l'apparence de notre municipalité;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à inscrire notre Municipalité au concours "Villes, Villages et Campagnes Fleuris" 1990.

Adopté

90-123

Rapport de contrôle budgétaire

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE le rapport de contrôle budgétaire au 31 décembre 1989 soit adopté.

Adopté

90-124

Opération cadastrale - Lot 96-218

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 29 mars 1990 concernant le lot 96-218, propriété de Monsieur Mario Bégin;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2637 étant la subdivision du lot 96-218

Adopté

90-125

Réparation d'une pompe d'égout

ATTENDU qu'une défectuosité est survenue sur une pompe d'égout dû à son usage d'environ 13 ans;

ATTENDU que la compagnie Launier Ltée est le seul concessionnaire dans la région pour ce type de pompe industrielle;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que les réparations ont été confiées à la Compagnie Launier Ltée vue l'urgence de faire faire les réparations;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'AUTORISER le paiement de la réparation d'une pompe d'égout de marque AURORA pour la somme de \$1,270.24.

Adopté

90-126

Adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie

ATTENDU le support technique qu'apporte le Conseil des Loisirs de la Mauricie à de nombreux organismes et municipalités de la région;

ATTENDU l'excellent encadrement qu'il nous a offert dans le cheminement de nos dossiers au Sommet Economique-04;

ATTENDU que le C.L.M. n'a joui d'aucune indexation de sa subvention du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1989 - 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Latour et résolu unanimement:

- 1- DE RENOUVELLER notre adhésion au Conseil des Loisirs de la Mauricie;
- 2- DE DÉFRAYER notre cotisation annuelle au montant de \$200.00;
- 3- DE DÉLÉGUER MM. Yvon Charland et Laurier Mongrain à l'assemblée générale annuelle.

Adopté

90-127

Versement - Ligue de Soccer

ATTENDU que le Comité de Soccer a encouru pour plus de \$3,000.00 de frais en 1990;

ATTENDU que des dépenses d'environ \$2,000.00 sont à prévoir avant le début de la saison;

ATTENDU que ces dépenses sont conformes au mandat du comité;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,000.00, ce montant étant disponible dans notre budget.

Adopté

90-128

CPTAQ - demande d'autorisation - Lots 604-P, 606-P, 502-P et 503-P

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux sont en cours à proximité de l'autoroute 40;

ATTENDU la résolution numéro 90-95 concernant le même projet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la construction d'un chemin d'accès entre l'autoroute 40 et le site de traitement des eaux usées ne peut avoir un effet néfaste pour l'agriculture;

ATTENDU que les lots visés par la demande sont inclus dans la révision de la zone agricole permanente;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER à la CPTAQ d'être entendu en présence pour obtenir une autorisation pour la construction d'un chemin d'accès sur les lots numéros 604-P, 606P, 502-P et 503-P.

Adopté

Lucien Chausse.....MAIRE.....*Marcel Milot*.....SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 9 avril 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 9 avril 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Jeannine Trépanier Beaudoin
suppléant

Messieurs les
Conseillers : Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

90-129

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire-trésorier;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

Adopté

90-130

Adoption des Procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal des séances du 12, 19, 26 mars et 2 avril 1990 au moins quarante-huit heures (48) avant la tenue de la présente;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

90-131

Règlement numéro 252 - Modification de l'article 1 (Secteur Deschênes)

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 252 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 89282 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-37, préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date du mois de janvier 1990. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-132

Règlement numéro 256 - Ameublement pour le complexe commu-
nautaire

ATTENDU la résolution numéro 90-112 adoptée par le conseil à la session du 2 avril 1990 et relative à l'octroi du contrat à la compagnie Papeterie des Récollets, Inc. au montant de \$46,087.04, étant le plus bas soumissionnaire conforme et conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales;

ATTENDU les lettres reçues le 2 avril 1990 et le 4 avril 1990 de leur avocat, Me François Vigeant, à l'effet que la soumission de la compagnie Papeterie des Récollets Inc. fut affectée par l'omission d'un chiffre qui a été de nature à bouleverser le résultat final de ladite soumission et de la rendre sans rapport avec la réalité et qu'il y aurait lieu de ne pas tenir compte de cette soumission suite à cette erreur;

ATTENDU que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix de \$54,025.00;

ATTENDU qu'il serait opportun d'obtenir une opinion légale avant d'entreprendre la poursuite de ce dossier;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE TRANSMETTRE ce dossier à nos conseillers juridiques, Tremblay, Bois, Migneault & Associés, afin de s'assurer des procédures légales à suivre.

Adopté

90-133

Congrès annuel de l'A.C.M.Q. 1990

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des Communicateurs municipaux du Québec aura lieu à Amos, du 9 au 12 mai 1990;

ATTENDU que Ste-Marthe-du-Cap est membre de l'Association;

ATTENDU que ce congrès dans son contenu s'avère très formatif;

ATTENDU que la municipalité s'est inscrite au "Concours provincial de la Plume d'Or";

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- DE DELEGUER Madame Carole Chevalier Dumas pour assister à ce congrès;
- 2- DE DEFRAIER les coûts inhérents à la participation à ce congrès.

Adopté

Achat d'une caméra pour utilisation municipale

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-134

Demande de subvention au programme d'aide financière aux
infrastructures d'aqueduc et d'égout - Volet I "AIDA"

ATTENDU les travaux de rénovation du réseau d'aqueduc sur
une partie de la 5e rue et de la rue Notre-Dame;

ATTENDU les travaux de rénovations du réseau d'égout sur
une partie de la 5e rue et de la 6e rue;

ATTENDU que le changement de ces conduites s'avère néces-
saire dû à leur état;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et
résolu unanimement DE FORMULER une demande de subvention
dans le cadre du Volet I du programme d'aide financière aux
infrastructures d'aqueduc et d'égout "AIDA" pour la rénova-
tion d'une partie de notre réseau d'aqueduc (5e rue et rue
Notre-Dame) et la rénovation d'un égout sanitaire (5e rue
et 6e rue).

Adopté

90-135

Cession du Terrain de Balle Optimiste à la Corporation
Municipale de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap Inc. sou-
haite se départir du terrain de balle dont il est proprié-
taire;

ATTENDU que ledit terrain pourrait devenir la propriété de
la municipalité pour la somme de \$1.00, franc et quitte de
toutes hypothèques;

ATTENDU que ledit terrain a été aménagé par le biais d'une
subvention des Fonds La Pérade et que sa vocation en est
une de loisir et qu'elle doit lui être conservée;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR le lot numéro 90-15 du Club Optimiste Ste-
Marthe-du-Cap Inc. pour la somme de \$1.00.
- 2- DE PRENDRE ledit immeuble dans son état actuel et avec
les équipements dessus construits (clôture, poteaux
électrique, lumière et entrepôt) ou le meublant (estra-
des et tables à pique-nique) ou tous autres équipements
et aménagements inclus sur le terrain.
- 3- DE NOMMER Me Hugues Germain, notaire, pour préparer
l'acte notarié.
- 4- D'AUTORISER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel
Milot, secrétaire-trésorier, à signer l'acte notarié et
tous autres documents pouvant donner effet aux présen-
tes, pour et au nom de la Corporation Municipale de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

90-136

Cours - Association Québécoise du transport et des routes
Inc.

ATTENDU le cours donné par l'Association Québécoise du
transport et des routes Inc. sur la signalisation pour les
travaux sur le réseau routier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que ce cours est dispensé pour la première fois dans la région immédiate;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à assister au cours qui aura lieu à Trois-Rivières les 19 et 20 avril 1990.
- 2- D'ASSUMER les frais inhérents à ce cours au montant de \$185.00.

Adopté

90-137

Conciliation du solde en banque

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mars 1990 soit adoptée.

Adopté

90-138

Conciliation du solde aux livres

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mars 1990 soit adoptée.

Adopté

90-139

Rapport des permis émis pour le mois de mars 1990

ATTENDU le rapport émis par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de \$865,000.00;

Proposé par Maurice Dumas, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mars 1990 pour une valeur totale estimée de \$948,800.00.

Adopté

90-140

Opération cadastrale - Lot 577-56

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 2 avril 1990 concernant le lot 577-56 propriété de Monsieur Jeannot Lacourse et Madame Linda Gignac;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2642 étant la subdivision du lot 577-56

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-141
Correspondance

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour le mois de mars 1990.

Adopté

90-142

Comptes

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à en faire le paiement.

3778	Municipalité de Ste-Marthe	4774.49
3779	Annulé	
3780	Gaston Girard	12649.45
3781	Société Canadienne des Postes	1000.00
3782	Municipalité de Ste-Marthe	5132.97
3783	Les Constructions Drumco Inc.	35741.64
3784	Régie Assurance Automobile du Québec	1001.00
3785	Albatros 04	100.00
3786	U.M.Q.	2975.00
3787	Municipalité de Ste-Marthe	4791.07
3788	Jean-Yves Girard	75.00
3789	Jean Mercier	250.00
3790	Luc Bélair	87.92
3791	Les Publications du Québec	15.70
3792	Municipalité de Ste-Marthe	70.44
3793	Municipalité de Ste-Marthe	12510.65
3794	Société Canadienne du Cancer	10.00
3795	Municipalité de Ste-Marthe	12170.00
3796	Micheline Courteau	321.50
3797	Municipalité de Ste-Marthe	7006.77
3798	Comm. Adm. des Régimes de retraite	633.50
3799	Trust Général du Canada	3425.14
3800	S.C.F.P. - Local 2414	183.81
3801	Receveur Général du Canada	5889.29
3802	Ministre du Revenu	7493.37
3803	Conseil Loisirs de la Mauricie Inc.	200.00
3804	Ligue de Soccer Ste-Marthe	1000.00
3805	Lucien Chaussé	110.98
3806	U.M.R.C.Q.	90.00
3807	Michel Rocheleau	315.00
3808	Jeannine T. Beaudoin	61.57

TOTAL:

120086.26

Comptes à payer au 31 mars 1990

3809	Accessoires d'Auto Leblanc Ltée	41.90
3810	Agents de Réclamations de l'Est Ltée	1964.90
3811	Beaumier, Richard & Associés	205.35
3812	Bell Canada	332.33
3813	Bell Canada	33.61
3814	Bell Canada	39.92
3815	Bergor Inc.	458.86
3816	Buromax Inc.	271.82
3817	Centre de Décoration Paré Inc.	294.76
3818	Centre des Roses Enr.	41.15
3819	Cie Canadienne de Service de Linge Inc.	75.01
3820	Commission Municipale du Québec	11796.42
3821	Conseil des Loisirs du Québec	55.00
3822	Clément Bastien Excavation Enr.	111.00
3823	Charbonnerie Champlain Ltée	1160.74



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

No de résolution
ou annotation

3824	Clément Morin Inc.	7.95
3825	Centre du Ressort Trois-Rivières Inc.	514.39
3826	Compresseurs Québec Ltée	351.86
3827	Charles Levesque Inc.	231.15
3828	Excavation Girard & Simard Inc.	700.00
3829	Equipements Industriels du Cap Inc.	13.08
3830	Formulaires Ducharme Inc.	377.73
3831	Formules D'Affaires CCL	78.58
3832	Gaz Bar Gélinas	295.60
2833	Gravier Mont-Carmel Inc.	41.02
3834	Garage Charest & Frères Inc.	294.13
3835	Hydro-Québec	680.65
3836	Hydro-Québec	392.95
3837	Henri Bourgeois Inc.	44.44
3838	Martin Hardy	325.00
3839	Jean Hamel	800.00
3840	Hymec Inc.	57.12
3841	Jules Milette Inc.	4070.16
3842	Launier Ltée	1375.43
3843	L.P. Tanguay Ltée	72.76
3844	Le Nouvelliste	200.00
3845	Lucien Hénaire Inc.	109.95
3846	Les Cafés Populaires Henri Enr.	45.50
3847	Les Caisses Enregistreuses Digitec	54.50
3848	Metropolitain Equipement Enr.	89.83
3849	Morin & Frères Inc.	301.96
3850	M.R.C. De Francheville	1393.84
3851	M. Electrique Ltée	695.02
3852	McKerlie-Millen (Québec) Inc.	129.00
3853	Machineries Baron & Tousignant Ltée	89.33
3854	Municipalité de Champlain	4517.25
3855	Mines Seleine Inc.	926.55
3856	Mantek	308.36
3857	Pagé Construction (1983) Inc.	2253.71
3858	Pitney-Bowes	371.99
3859	Pneus S.L. Enr.	189.66
3860	P.A. Thibeault Ltée	31.61
3861	Pelissier Regrigeration	79.54
3862	Pneus Belisle Inc.	1174.44
3863	Quevis Inc.	31.07
3864	Reynolds Radio Inc.	18.53
3865	R.M. Textile Enr.	44.00
3866	Reprobel Enr.	253.88
3867	Sani-Marc Inc.	151.69
3868	Société Qué. Assainissement des eaux	226.86
3869	Sécurité Plus	458.08
3870	St-Maurice Exygen Ltée	102.65
3871	Soudargon Enr.	353.56
3872	Techni FM	12.95
3873	Ville de Cap-de-la-Madeleine	190.42
3874	Westburne Québec	197.16
3875	Jean Boisvert	150.00
3876	André Brière	560.00
3877	Ministre des Finances	43.00
3878	Structure C.Q.S. Inc.	75.61
	TOTAL:	<u>43438.27</u>

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-143

Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1989

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers et Associés, comptables agréés;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ADOPTER le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1989.

Adopté

90-144

Demande au Ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU les demandes ultérieures faites à La Corporation "Les Deux Rives" pour la cession de partie de lot, soit 43 et 40-P pour aménager un stationnement pour un belvédère face au Pavillon Dagenais;

ATTENDU que la Municipalité a toujours l'intention d'investir face à cet immeuble et afin que ce projet se réalise, elle a besoin que des parties de terrain lui soit cédé pour la réalisation du dit projet à des fins communautaires et collectives;

ATTENDU que le Ministère désire se départir d'immeuble excédentaire, suite à une lettre reçue le 13 février dernier;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE DEMANDER au Ministère de la Santé et des Services sociaux que des parties de lots soient cédées à la Municipalité afin de réaliser le projet cité précédemment, tel que les plans annexés aux présentes pour en faire partie intégrante.

Adopté

90-145

Levée de l'assemblée

A 8:46heures;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement QUE la séance est levée.

Adopté

N.B.: Monsieur Pierre Latour est arrivé à 8:00 heures.

Jeannine T. Beaudoin
JEANNINE T. BEAUDOIN

Marcel Milot
.....Sec.-Trés
MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Mardi le 17 avril 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce mardi 17 avril 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Luc Bélair pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil mardi le 17 avril 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

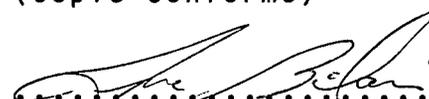
Voir "ANNEXE"

DONNE ce 12e jour du mois d'avril 1990.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier adjoint

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier adjoint



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-146

Acquisition du lot 8-22 (rue Gignac) et lot 8-21 (rue Ward)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 8-22 (rue Gignac) et du lot 8-21 (rue Ward), propriété de Monsieur Roland Montplaisir et ce pour la somme de \$1,00;
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain, notaire.

Adopté

90-147

Acquisition des lots 104-143 (6e rue) et 104-144 (3e avenue)

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 104-143, propriété de Succession Guilbeault et du lot 104-144 propriété de Succession Guilbeault et Roger Guilbeault et ce pour la somme de \$1,00;
- 2- DE MENTIONNER que pour toutes nouvelles acquisitions de rues, les frais et honoraires, enregistrement et copies de l'acte notarié sont aux frais du vendeur;
- 3- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

Adopté

90-148

Acquisition d'une partie du lot 105 - 3e avenue

ATTENDU le plan préparé par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 28/03/90 de ses minutes 9411;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition d'une partie du lot 105, propriété de Monsieur Auray Breton et ce pour la somme de \$1,00;
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain, notaire.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-149

Acquisition du lot 105-14 - Rue Des Pionniers

ATTENDU le plan préparé par Jean-Marie Chastenay, arpen-
teur-géomètre en date du 17/11/86 de ses minutes 5375-3;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier
Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE PROCEDER à l'acquisition du lot 105-14, propriété de
Monsieur Auray Breton et ce pour la somme de \$1,00;
- 2- DE MANDATER Messieurs Lucien Chaussé, maire et Marcel
Milot, secrétaire-trésorier, pour signer le contrat
notarié et tous autres documents pouvant donner effet
aux présentes, pour et au nom de la Corporation Muni-
cipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;
- 3- DE CONFIER la rédaction du contrat à Me Hugues Germain,
notaire.

Adopté

90-150

Règlement numéro 256 - Adjudication du contrat de l'ameu-
blement du complexe communautaire

ATTENDU les résolutions numéros 90-112 et 90-132 adoptées
par le conseil aux sessions du 2 avril et 9 avril 1990;

ATTENDU l'opinion légale reçue de Me Johanne Brassard,
avocate en date du 17 avril 1990;

ATTENDU que le seul recours ouvert à la corporation muni-
cipale est celui d'une action en dommages-intérêts;

ATTENDU que le coût des procédures judiciaires en cause
peut varier de \$3,000.00 à \$5,000.00, alors que le montant
qui serait susceptible d'être obtenu à titre de dommages-
intérêts est l'écart entre ce soumissionnaire et celui avec
lequel nous pouvons maintenant contracter, soit le deuxième
plus bas soumissionnaire;

ATTENDU la recommandation d'accorder le contrat à ce deux-
ième plus bas soumissionnaire toujours conditionnellement à
l'approbation du règlement par le ministre des Affaires
Municipales, puisque nous aurons le fardeau de convaincre
le tribunal qu'il ne s'agit pas d'une erreur permettant le
retrait de l'offre;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Yvon Charland et
résolu unanimement D'OCTROYER le contrat au deuxième plus
bas soumissionnaire, soit Les Caisses enregistreuses Digi-
tec Inc. au montant de \$54,025.00 conditionnellement à
l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires
Municipales.

Adopté

90-151

Eclairage d'une partie de la Route 138 par conduit souter-
rain - Appel d'offres

ATTENDU que des travaux d'éclairage par conduit souterrain
doivent être réalisés au cours de l'année 1990;

ATTENDU que le coût de ces travaux a été prévu dans le
règlement numéro 256 concernant l'achat d'actifs immobili-
sés;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Proposé par Jeannine Trépanier Beaudoin, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à un appel d'offres pour la construction d'un réseau d'éclairage public par conduit souterrain, suivant les spécifications du devis préparé par le service technique.

Adopté

90-152

Achat d'un chargeur excavateur - Appel d'offres

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de faire l'achat d'un chargeur excavateur (pépine) dû à l'augmentation des réseaux à entretenir;

ATTENDU que l'achat de cet équipement a été prévu dans le règlement numéro 256 concernant l'achat d'actifs immobiliés;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à un appel d'offres pour l'achat d'un chargeur excavateur (pépine) suivant les spécifications du devis préparé par le service technique.

Adopté

90-153

Achat d'une caméra pour utilisation municipale

ATTENDU les besoins de plus en plus nombreux d'avoir sur films les constructions et développements industriels et domiciliaires;

ATTENDU l'utilité de ces séquences lors de parutions légales et juridiques;

ATTENDU que les relations publiques du Conseil sont de plus en plus fréquentes et que cet outil est devenu pratiquement indispensable;

ATTENDU les prix demandés à trois soumissionnaires;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE COMMANDER une caméra de marque Sony #CCD/F35 du Marché de l'Electronique, soit le plus bas soumissionnaire, au coût de \$1,436.72 toutes taxes incluses. L'achat d'équipements minimes sera fait ultérieurement.

Adopté

90-154

CEDIC - Cotisation annuelle 1990

ATTENDU le principe de se concerter afin de favoriser un développement optimum des ressources humaines et économiques de notre territoire;

ATTENDU le montant de cotisation 1990 reçu de la CEDIC;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 1990;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE PAYER notre cotisation annuelle pour 1990 à la Corporation économique de développement industriel et commercial de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine Inc., au montant de \$5,671.00, soit \$1.11 par citoyen (5,109 citoyens).

Adopté

1993



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-155

Opération cadastrale - Lots 88-121 à 88-125 et 89-169 à 89-188

ATTENDU la requête effectuée par Jean Pinard, arpenteur-géomètre en date du 2 avril 1990 concernant les lots 88-121 à 88-125 et 89-169 à 89-188 inclusivement, propriété de 2744-3845 Québec Inc.;

ATTENDU que le plan proposé s'intègre au plan d'aménagement de la zone blanche;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipale;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2641 étant la subdivision des lots 88-121 à 88-125 et 89-169 à 89-188 inclusivement.

Adopté

90-156

Opération cadastrale - Lots 105-15 et 106-3-16 (5e rue et 3e avenue)

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 27 février 1990 concernant les lots 105-15 et 106-3-16, propriété de la Corporation Municipale de Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 9412 étant la subdivision des lots 105-15 et 106-3-16.

Adopté

90-157

DEFI - Participation

ATTENDU le défi que nous a lancé la municipalité de St-Louis-de-France dans le cadre de la Journée Participation le 30 mai 1990;

ATTENDU l'importance de sensibiliser nos concitoyens aux bienfaits de l'exercice physique;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement:

- 1- DE RELEVER le défi que la Municipalité de St-Louis-de-France nous a lancé;
- 2- DE DEBOURSER une somme de \$100.00 pour défrayer le coût d'inscription.

Adopté

Lucien Chausse

.....MAIRE.....
LUCIEN CHAUSSE

Marcel Milot

.....SEC.-TRES.....
MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 23 avril 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 23 avril
1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier
Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre
Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas,
Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le
soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette
Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur
Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions
du Conseil lundi le 23 avril 1990 à 19:30 heures et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants:

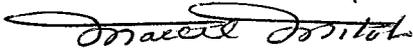
Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre avec M. André Langlois
Gérance du HLM

19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 20e jour du mois d'avril 1990.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation
90-158

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 22 avril 1990 - Règlement numéro 254

Adoption du règlement numéro 259 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 259 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux selon les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1987, chapitre 57).

Adopté

90-159

Commande d'un meuble pour la salle publique - Complexe communautaire

ATTENDU le nouveau mobilier rendu nécessaire pour la salle publique du Conseil;

ATTENDU que les fournisseurs d'ameublement ne possèdent pas ce genre de mobilier;

ATTENDU que ceux des villes avoisinantes ont été réalisés par des ébénistes;

ATTENDU des prix demandés à deux (2) soumissionnaires;

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE COMMANDER le meuble de la salle publique de la compagnie Bois et Décor, au prix de \$3,237.41 toutes taxes incluses et ce conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 256 par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

90-160

Félicitations à l'office municipal d'habitation du Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU les assises annuelles de l'Association des offices municipaux d'habitation du Québec tenues les 4, 5 et 6 avril dernier;

ATTENDU le prix d'excellence en habitation sociale 1989 reçu par l'office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à l'office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine pour cette mention spéciale pour la qualité d'habitation.

Adopté

90-161

Don à la Société Canadienne de la Croix-Rouge

ATTENDU la lettre reçue le 19 avril 1990 de Madame Julie Moreau, responsable de la campagne financière 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement D'EFFECTUER un don de 25,00\$ à la Société Canadienne de la Croix-Rouge dans le cadre de sa campagne financière 1990

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-162
Demande d'une subvention PADEL

ATTENDU l'existence du Programme d'aide au développement des équipements de loisir;

ATTENDU que nous sommes admissible audit programme;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER l'aide financière du M.L.C.P. dans le projet d'aménagement du terrain de jeux St-Malo ouest et dans le projet de construction de 2 pistes de vélo-cross;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Marcel Milot, secrétaire-trésorier à produire les documents nécessaires pour ce faire.

Adopté

90-163

Versement - Comité Fête Nationale de Ste-Marthe-du-Cap

ATTENDU que le Comité de la Fête Nationale de Ste-Marthe-du-Cap a accepté la proposition d'un spectacle pyrotechnique de la maison Nouveautés Beaumier Inc. à sa réunion du 18 avril 1990;

ATTENDU que le coût dudit spectacle s'élève à \$4,953.58 et qu'il a été convenu de verser un acompte de \$1,500.00 en garantie de notre engagement;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE VERSER la somme de \$1,500.00 au Comité de la Fête Nationale de Ste-Marthe-du-Cap afin qu'il puisse satisfaire son fournisseur.

Adopté

* 90-164

Achat de timbres

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE PROCEDER à l'achat de \$1,000.00 de timbres pour l'expédition du courrier, tels que comptes et reçus de taxes, correspondance et lettres, dans le cours normal des affaires de la municipalité.

Adopté

Arrosage des pelouses - Horaire 1990

Ce point est reporté à une session ultérieure.

*

Les membres du Conseil étant tous présents, ce point fut ajouté.

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Lundi le 30 avril 1990

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE STE-MARTHE
DU CAP-DE-LA-MADELEINE

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine tenue ce lundi 30 avril 1990 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir:-

Son Honneur le Maire: Lucien Chaussé

Madame et Messieurs : Jeannine Trépanier Beaudoin
les Conseillers Pierre Juneau
Pierre Latour
Yvon Charland
Maurice Dumas
Jean-Guy Bergeron

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine

A Madame, Messieurs: Lucien Chaussé, Jeannine Trépanier Beaudoin, Pierre Juneau, Pierre Latour, Yvon Charland, Maurice Dumas, Jean-Guy Bergeron.

Madame,
Monsieur,

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Monsieur Marcel Milot pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil lundi le 30 avril 1990 à 19:30 heures et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

Voir "ANNEXE"

N.B.: 18:30 heures - Rencontre résidents 6e rue
19:30 heures - Session spéciale

DONNE ce 27e jour du mois d'avri 1990..

(Signé)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier

(Copie conforme)

Marcel Milot
.....
Secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-165
Nomination du maire suppléant

Proposé par Pierre Juneau, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean-Guy Bergeron maire suppléant pour le prochain terme soit jusqu'au 31 juillet 1990.

Adopté

90-166
Règlement numéro 253 - Modification de l'article 1 (Secteur Guilbeault)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- DE MODIFIER l'article 1 du règlement numéro 253 en ajoutant à la fin les mots suivants: le tout conformément aux plans et devis numéro 90204 et numéro de dossier 7311-04-01-32260-38, préparés par Monsieur Fernand Héroux, ingénieur, en date du mois de janvier 1990. Lesdits plans et devis sont annexés au règlement.
- 2- D'AJOUTER l'article 1-A en mentionnant que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Adopté

90-167
Règlement numéro 254 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour le projet de construction de services (Secteur Norbert)

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement DE PROCEDER à l'engagement de la firme Pluritec Ltée pour la confection des plans et devis pour le projet de construction de services d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la mise en forme de rues, sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert), conditionnellement à l'approbation du règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Adopté

90-168
Demande à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux (Secteur Norbert)

ATTENDU le règlement numéro 254 relatif à la construction de services d'égout pluvial et sanitaire ainsi que la mise en forme de rues sur les rues Hayes, Ward et Gignac (Secteur Norbert);

ATTENDU que ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 22 avril 1990;

ATTENDU que ce secteur a déjà été admis par le Ministère de l'Environnement et est désigné comme secteur non desservi numéro 4;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEMANDER à la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux de procéder aux études et à l'estimation des coûts pour le traitement des eaux usées du secteur numéro 4;

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

90-169

Colloque 1990 des secrétaires municipaux de la zone 16

ATTENDU la tenue du quatrième colloque des secrétaires municipaux les 17 et 18 mai 1990 à Vallée du Parc;

ATTENDU l'importance d'un tel colloque pour les secrétaires municipaux à être informés sur les sujets se rattachant à leur fonction;

Proposé par Jean-Guy Bergeron, appuyé par Jeannine Trépanier Beaudoin et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER Messieurs Marcel Milot, secrétaire-trésorier et Luc Bélair, secrétaire-trésorier adjoint pour assister à ce colloque.
- 2- DE COUVRIR les frais d'inscription et d'assumer les frais inhérents à ce colloque.

Adopté

90-170

Renouvellement de cotisation du secrétaire-trésorier adjoint à la C.S.M.Q.

ATTENDU la lettre reçue le 25 avril 1990 de la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec, relative au renouvellement de la cotisation à titre de membre de la Corporation pour l'année 1990 pour le secrétaire-trésorier adjoint;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Maurice Dumas et résolu unanimement D'EMETTRE un chèque au montant de \$175.00 à la Corporation des Secrétaires Municipaux du Québec pour couvrir les frais de cotisation du secrétaire-trésorier adjoint pour l'année 1990.

Adopté

90-171

Description des travaux à être réalisés pour les trois prochaines années (L.A.U.)

ATTENDU qu'en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le plan d'urbanisme doit être accompagné d'une description des travaux pertinents que la municipalité entend exécuter au cours des trois années subséquentes, avec une indication de leurs coûts approximatifs;

ATTENDU que le conseil municipal veut adopter un projet de plan d'urbanisme pour le soumettre à la consultation par assemblée publique;

ATTENDU que ladite description est adoptée par résolution;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Pierre Juneau et résolu unanimement:

- 1- QUE le conseil municipal adopte la présente description des travaux ainsi que leur coût approximatif qu'il entend réaliser au cours des trois années subséquentes;

PROJETS ET COUTS APPROXIMATIFS

Les principaux projets que la municipalité entend mener à terme au cours des trois (3) prochaines années sont:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Prolongement des 6e, 8e et 10e Rues vers le nord	\$1,000,000.00
Prolongement de la 8e Rue vers le sud en partant de la rue des Pionniers	500,000.00
Prolongement de la 9e Rue jusqu'à la rue des Pionniers	500,000.00
Construction des rues Hayes, Ward et Gignac	400,000.00
Construction du boulevard Francoeur	1,500,000.00
Construction de la rue Girard	Promoteur privé
Construction d'un belvédère et d'une rampe de mise à l'eau	254,000.00
Construction d'équipements municipaux et d'un hôtel de ville *(montant relié à des subventions du sommet économique pour les trois pro- chaines années)	*2,300,000.00
Développement Gauthier	450,000.00

Les projets ci-haut mentionnés concernant des prolongement ou la construction de rues impliquent la mise en forme de ces rues et les services d'égout et d'aqueduc s'y rattachant.

- 2- QUE la présente résolution soit jointe au plan d'urbanisme.

Adopté

90-172

Arrosage des pelouses - Horaire 1990

ATTENDU la nécessité d'économiser l'eau;

ATTENDU le besoin de déterminer des heures pour l'arrosage des pelouses pour l'année 1990;

Proposé par Pierre Latour, appuyé par Yvon Charland et résolu unanimement:

- 1- DE PERMETTRE l'arrosage entre 20 h 00 et 22 h 00 pour l'année 1990. Les propriétaires dont les numéros civiques sont pairs pourront arroser les jours pairs du calendrier et ceux dont les numéros civiques sont impairs pourront le faire les jours impairs du calendrier;
- 2- D'INTERDIRE le nettoyage des entrées d'auto avec l'eau de la Municipalité en tout temps.

Adopté

90-173

Versement - Ligue de Baseball Mineur

ATTENDU que Baseball Québec recommande de faire disparaître le poste de lanceur dans le baseball mineur et de remplacer ce dernier par un lance-balle automatique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que le but de cette initiative est d'éviter que les jeunes lanceurs subissent des dommages physiques qui pourraient perdurer;

ATTENDU que les autres municipalités avec lesquelles est associée notre localité ont accepté de se conformer à cette recommandation;

Proposé par Yvon Charland, appuyé par Jean-Guy Bergeron et résolu unanimement DE DEBLOQUER une somme de \$1750.00 pour que le Baseball Mineur Ste-Marthe puisse acquérir un lance-balle automatique, ce montant étant déduit du budget de la ligue.

Adopté

Lucien Chausse MAIRE.....*Marcel Milot* SEC.-TRES.
LUCIEN CHAUSSE MARCEL MILOT